Annales des Mines

DE BELGIQUE



Annalen der Mijnen

VAN BELGIE

INSTITUT NATIONAL DE L'INDUSTRIE CHARBONNIÈRE

1er MAI 1950.

NATIONAAL INSTITUUT VOOR DE STEENKOLENNIJVERHEID

1 MEI 1950.





ATELIERS DE CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES DE CHARLEROI

- SOCIETE ANONYME -



MACHINES pour MINES

LÉOP.





SOCIÉTÉ DE PERSONNES A RESPONSABILITÉ LIMITÉE

Registre du Commerce de Bruxelles 46340

Atelier : LIEGE, RUE LAMARCK, 82 Téléphone : Liège 23.34.42

Siège Social :

Correspondance: 97, AVENUE DEFRE, UCCLE-BRUXELLES

Télégrammes : POPOLITO-BRUXELLES

Téléphone : Bruxelles 44.44.80

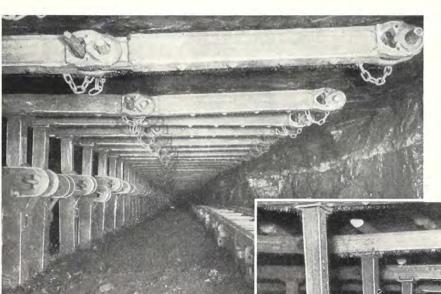
vous présente

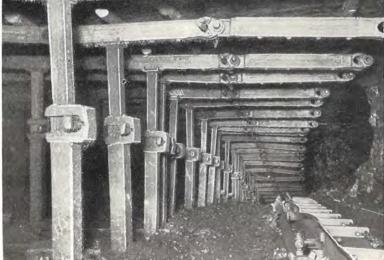
la reine des bêles métalliques

la Bêle GROETSCHEL

Une liste de références éloquentes ...

plus de 15.000 bêles de ce type en service 50.000





Ateliers Louis Carton

Installations de :

CUISSON - SECHAGE - CONCASSAGE - BROYAGE TAMISAGE - LAVAGE - DOSAGE - MELANGE DEPOUSSIERAGE - ENSACHAGE - MANUTENTION

Matériel pour charbonnages :

Elévateurs - Transporteurs - Distributeurs - Filtres

unani Di Camal

Broyeurs à cylindres dentés.

dépoussiéreurs.
Sécheurs
à charbons.
Broyeurs à mixtes,
schistes, barrés.
Trommels
classeurs et laveurs.
Tamis vibrants.
Installations
de fabrication
de claveaux.

S.A. TOURNAL (BELGIQUE)



Installations de manutention et distribution de charbon.

1905

Moteurs MOËS

SOCIETE ANONYME

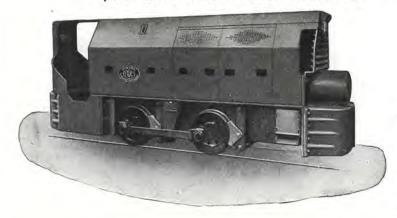
1950

WAREMME

LOCOMOTIVES DIESEL

Types de mines et de surface

pour toutes voies étroites et normales



5 TYPES DE LOCOMOTIVES DE MINES :

Modèle DLM 1 14/15 CV.

Modèle DLM 2 28/30 CV.

Modèle DLM 3 42/45 CV.

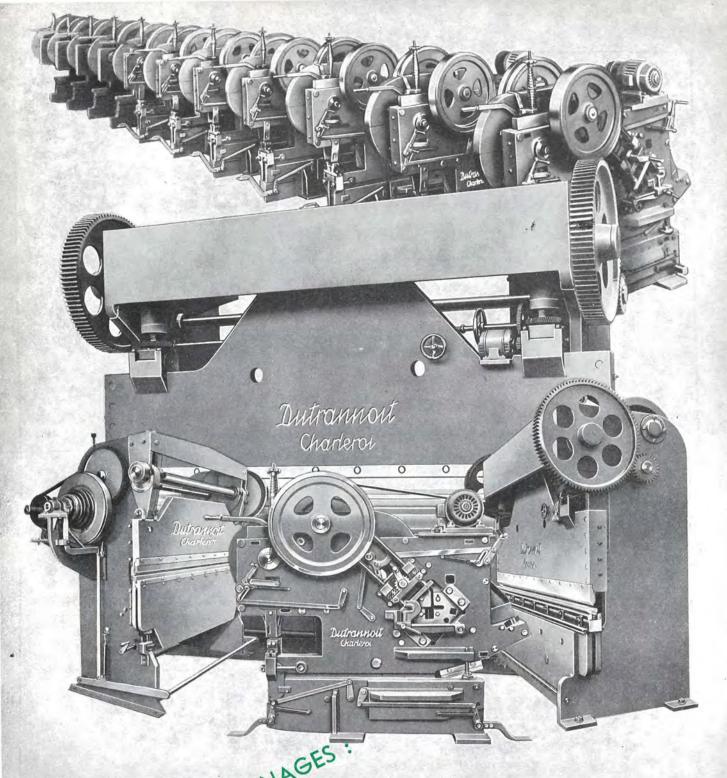
Modèle DLM 4 56/60 CV.

Modèle DLM 6 85/90 CV.

Plus de 100 locomotives de fond en service dans les charbonnages belges

DOCUMENTATION COMPLETE ET REFERENCES SUR DEMANDE

Machines agréées par l'Institut National des Mines.



Les machines estroglernes est plaques d'acier soudées

REFEREN de l'amines à Micheroux

harbonnages du Rieurduc à Micheroux

Charbonnages Boule Hasard, à Micherous

Charbonnages du Hasard, à Machues.

Charbonnages du Hasard, à Machues.

Charbonnages d'Anderlues, a Machues.

Houillères d'Anderlues, a Machues. Houillères d'Anderlues, & Anderlues.

Charleroi

JOY...

Tout son MATERIEL MINIER et son OUTILLAGE PNEUMATIQUE, de réputation incontestée, exposé récemment à Paris, lors du «Congrès International sur le creusement des galeries au rocher» est vendu exclusivement en BELGIQUE et dans le GRAND-DUCHE par la

S. A. COMPAGNIE SULLIVAN

15, RUE DU GRAND-HOSPICE, 15
BRUXELLES

qui demeure à votre service pour documentation, offres sans engagement, études, etc. concernant toutes les spécialités JOY.

Pour préserver

VOS CONSTRUCTIONS METALLIQUES

de la rouille

n'employez que

LA FERRILINE

le meilleur protecteur du fer

Seuls fabricants :

SOCIETE BELGE DES

PEINTURES ASTRAL CELLUCO

Anciennement
LES FILS LEVY-FINGER, S. A.
BRUXELLES

INDUSTRIELS

LA CONCURRENCE S'ANNONCE APRE ABAISSEZ VOS PRIX DE REVIENT!

ETUDES

TECHNIQUES ET ECONOMIQUES
ORGANISATION
MODERNISATION
EXTENSION
DE VOS USINES



BUREAU D'ETUDES INDUSTRIELLES F. COURTOY

5. A. 43, rue des Colonies, 43 B R U X E L L E S Téléphone (2.30.85 (5 lig.) ELECTRICITE
MECANIQUE
THERMIQUE
GENIECIVIL
EXPERTISES
CONTROLES
RECEPTIONS

FUMISTERIES INDUSTRIELLES

MAÇONNERIES DE CHAUDIERES DE TOUS TYPES ET DE TOUTES PUISSANCES

FOYERS ET FOURS INDUSTRIELS DE TOUS GENRES

PRODUITS ET CIMENTS REFRACTAIRES SPECIAUX

MEXICO REFRACTORIES COMPANY MEXICO, MISSOURI, U. S. A.

ARSÈNE PARDON&C° s. c. s.

58, rue Gérard - BRUXELLES

Adr. tél. FUMISTRA-BRUXELLES

TELEPHONE : 34,35.07

Reg. Comm. Brux. 178.279

Adressez-vous à

MAYOR & COULSON LTD

BRIDGETON, GLASGOW S. E.

pour ses convoyeurs haveuses Samson chargeuses Samson

SISKOL MACHINES LTD

SHEFFIELD

pour son canon abatteur

HEAD WRIGHTSON & C° LTD

THORNABY ON TEES

pour tout matériel de surface installation de skip wagons, etc.

FILIALE:

MAVOR & COULSON (CONTINENTALE), S. A.

65, rue Georges Raeymackers, BRUXELLES III

Téléphone : 16.09.43 Télégrammes : Prodigious



PONTS - CHARPENTES - CHAUDRONNERIE

Wagons. - Appareils de voie. - Wagonnets. - Ponts route. Ponts rails. - Ponts fixes. - Ponts tournants et
roulants. - Pylônes. - Chevalets. - Passerelles.

INSTALLATIONS COMPLETES DE TOUTE MANUTENTION

Bâtiments métalliques divers. - Triages. - Lavoirs. - Chaufferies. - Centrales électriques. - Réservoirs. - Tanks. - Gazomètres. - Etançons et Cadres métalliques « Brevetés ».

Ateliers de LA LOUVIERE-BOUVY, s.a.

FORAKY

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL 13, PLACE DES BARRICADES
BRUXELLES

CORRESPONDANTS EN FRANCE. ANGLETERRE, ESPAGNE

SONDAGES A GRANDE SOUTERRAIN
FONCAGE DE PUITS PA

A GRANDE PROFONDEUR, RECHERCHES MINIÈRES, MISE EN VALEUR DE CONCESSIONS, SONDAGES SOUTERRAINS, SONDAGES D'ÉTUDE DES MORTS-TERRAINS, SONDAGES DE CIMENTATION ET DE CONGÉLATION

DE PUITS PAR CONGÉLATION, CIMENTATION. NIVEAU VIDE ET TOUS AUTRES PROCÉDÉS. TRAVAUX MINIERS.

SONDEUSES EN TOUS GENRES. POMPES ET TREUILS POUR LE SERVICE DU FOND

ATELIERS DE CONSTRUCTION A ZONHOVEN PRÈS HASSELT

MATERIEL ANTIGRISOUTEUX



DISJONCTEURS

×

CONTACTEURS

×

TABLEAUX ET APPAREILLAGE DIVERS

×

SOCOMÉ

S. A.

120, RUE SAINT - DENIS Tél. : 43.00.50 (3 lignes) FOREST - BRUXELLES



SOCIÉTÉ BELGE DE MÉCANISATION

Concessionnaire des Brevets et Procédés PIC

73, rue Paradis - LIEGE - Téléph. 43.37.97

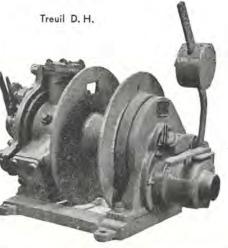


TOUT LE MATERIEL DE MECANISATION

POUR LA

MINE et L'USINE

EQUIPEMENT DU FOND
ET DES INSTALLATTIONS DE
SURFACE



Sté Ame des Anciens Ateliers

F. BRASSEUR

Capital: 32.000.000 de francs

CONSTRUCTIONS MECANIQUES 184, Avenue de Liège, VALENCIENNES - Tél. 43-47

MATERIELS SPECIAUX POUR MINES

Appareils à commande pneumatique ou électrique : Treuils de toutes puissances

Moteurs de couloirs oscillants - Revanceurs de berlines - Encageurs.

Moteurs à air comprimé - Freins et Taquets d'arrêt à air comprimé

Poupées guide-câble type Brasseur ou standardisé.

APPAREILS BREVETES S.G.D.G.

LE PLUS FAIBLE ENCOMBREMENT - LE MEILLEUR RENDEMENT

Licence pour la Construction et la Vente en Belgique :

S. A. L'INDUSTRIELLE BORAINE - QUIEVRAIN - Tél. 126

ENTREPRISES DE TRAVAUX MINIERS Jules VOTQUENNE

11, rue de la Station, TRAZEGNIES

TELEPHONE: Charleroi 80.091

FONÇAGE ET GUIDONNAGE DE PUITS DE MINES NOUVEAU SYSTEME DE GUIDONNAGE A CLAVETTES SANS BOULONS

Brevet belge no 453989 E.-T. de 1944 - Brevets français nº 540539 - Guidonnages frontaux métalliques et en bois, pour puits à grande section.

EXECUTION DE TOUS TRAVAUX DU FOND Creusement de galeries, bouveaux à blocs, bouveaux à cadres, recarrages, etc., etc.

ARMEMENTS COMPLETS DE PUITS DE MINES **BOIS SPECIAUX D'AUSTRALIE**

Entreprises en tous pays. - Grande pratique.

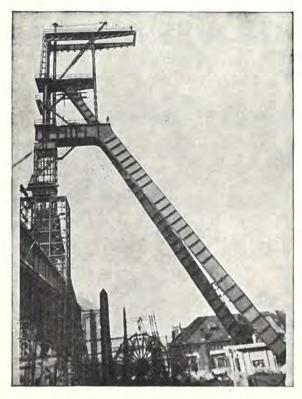
Nombreuses références, 50 puits à guidonnage BRIARD equipement de : 17 puits à grande section.

Guidonnage à clavettes : 4 puits en service.

(nouveau système) / 2 puits en commande.

Visites, Projets, Etudes et Devis sur demande.





Le chevalement de Mine de Maurage.

Consultez pour les...

Ponts métalliques fixes et mobiles - Charpentes et constructions métalliques - Chaudronneries rivées et soudées - Pylônes - Cages de mines allégées -Maisons préfabriquées et démontables - Grosses tuyauteries - Soudure - Wagonnets - Appareils de levage - Matériel fixe de chemins de fer. Propulseurs de wagons. (LOCOPULSEUR-PULSO)

La Société Anonyme des Ateliers de Construction

JAMBES - NAMUR

Anciens Etablissements Théophile FINET

Téléphone : Namur 233.55

Adresse Télégraphique : Ateliers Finet-Jambes

UN DES PLUS GRANDS D'EUROPE!



Transformateur anti-déflagrant pour mines grisouteuses.



USINES: 42, DOCK - GAND - Tél. 576.01

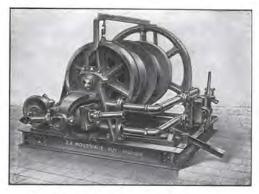


TOUS EQUIPEMENTS ELECTRIQUES DE CHARBONNAGES

TRANSFORMATEURS - MOTEURS APPAREILLAGE - MACHINES D'EX-TRACTION - PONTS PORTIQUES REFRIGERANTS D'EAU - LOCOMO-TIVES INDUSTRIELLES G. E. C°

Bureaux de vente :

BRUXELLES - Téléphone : 37.3	0.50
ANVERS - Téléphone : 72	8.53
LIEGE - Téléphone : 16	2.05
CHARLEROI - Téléphone : 18	1.49
MONS - Téléphone : 32	6.44
LUXEMBOURG - Téléphone : 3	8.64



Treuil à 2 tambours, 2 cylindres oscillants.

TREUILS ELECTRIQUES pour halage et extraction.



Treuil électrique SCRAPER.

ATELIERS ET FONDERIES

J. & A. MOUSSIAUX & Frères

Société Anonyme

à HUY (Belgique) - Rue Mottet, 5

MATERIEL POUR CHARBONNAGES ET MINES

TREUILS A AIR COMPRIME

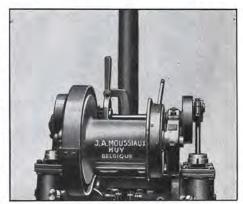
à cylindres oscillants, pour halage et extraction, montés sur colonne ou sur châssis.

TREUILS SPECIAUX A AIR COMPRIME

pour la traction du rabot à charbon : KOHLENHOBEL ou SCRAPER.

d- F 000 t----!-

Plus de 5.000 treuils en activité.



Treuil sur colonnes, 2 cylindres oscillants.

Tout matériel de manutention

MECANIQUE GENERALE - PIECES DE FONDERIE



BAUME & MARPENT

SOCIÉTÉ ANONYME

Ponts et Charpentes
Matériel roulant
Berlaines
Triages-Lavoirs
Aciers moulés
Aciers forgés
Roues de wagonnets, etc.
Chevalements de mines
Pylones, Réservoirs

Ateliers à HAINE St PIERRE et MORLANWELZ (Belgique) MARPENT (Nord-France) Siège Social : HAINE St PIERRE Tél. : Bascoup 517 (Belgique) Télégr. : BAUMARPENT HAINE St PIERRE



Matériel de Protection «Wattson»

fabriqué par les

Etablissements Simon WATTIEZ

23. Boulevard de Waterloo, 23. BRUXELLES — Téléphone: 11.98.98

MASQUES A POCHETTE FILTRANTE DE TRES LONGUE DUREE

Convient pour les poussières les plus fines. Pouvoir de rétention de 99,94 %, chiffre extrait du procès-verbal d'essai de nos appareils par l'Institut National des Mines.

Employés depuis plus de 15 ans en Belgique et à l'Etranger.
NOMBREUSES REFERENCES.

CONSULTEZ-NOUS pour TOUS nos autres types de masques et appareils de protection.

LES EDITIONS TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES R. LOUIS

sont à la disposition des auteurs pour l'édition, à des conditions très intéressantes, de leurs mémoires et ouvrages divers.

> rue Borrens, 37-39, Ixelles-Bruxelles Téléphones: 48.27.84 - 47.38.52

SOCIETE DES MINES & FONDERIES DE ZINC

DE LA

Vieille-Montagne

ZINC

ORDINAIRE ET ELECTRO

Lingots - Feuilles - Bandes Fil - Clous - Barres - Tubes

FIL DE ZINC POUR LA METALLISATION AU PISTOLET

PLOMB

Lingots - Feuilles - Tuyaux Fil - Siphons et Coudes

CADMIUM - ARGENT

OXYDES DE ZINC

en poudre et en pâte

POUDRE DE ZINC

ACIDE SULFURIOUE

Sulfate de Cuivre - Sulfate de thallium

Arséniate de chaux

GERMANIUM ET OXYDE DE GERMANIUM

BISMUTH ET SES SELS

Direction générale : ANGLEUR: Tél. 65.00.00

POUDRERIES REUNIES DE BELGIQUE

Société Anonyme

145, rue Royale, BRUXELLES

Téléphone: 18.29.00 (5 lignes) - Télégrammes: « Robur »

DYNAMITES

Explosifs S.G.P. et gainés

pour mines grisouteuses.

Explosifs brisants

avec ou sans nitroglycérine.

Explosifs pour abatages en masse par mines profondes.

Détonateurs Exploseurs Mèches de sûreté



ATELIERS DE CONSTRUCTION

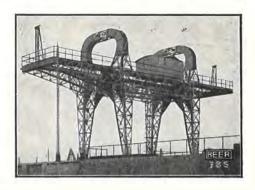
MAISON BEER

SOCIETE ANONYME

JEMEPPE - LEZ - LIEGE

Principales spécialités :

Transports aériens. - Bennes automotrices. - Trainages mécaniques. - Mises à terril. - Grues à vapeur et électriques. - Ponts roulants et élévateurs. - Triages et lavages de charbons. - Fabriques d'agglomérés. - Concasseurs et broyeurs. - Appareils de déchargement. - Convoyeurs et transporteurs. - Ventilateurs de mines.



RALENTISSEUR A DISQUES

BEIEN

POUR TAILLES OBLIQUES



MATERIEL POUR MINES BRUXELLES. 85. Av. P. CURIE - Tel. 48.87.94



COMPAGNIE AUXILIAIRE MINES DES

SOCIETE ANONYME

Rue Egide Van Ophem, 26 UCCLE - BRUXELLES

Reg. du Commerce de Bruxelles 580

TELEPHONE : 44.27.05

Eclairage Electrique des Mines

au plomb et alcalines. - Lampes électropneumatiques de sûreté type 6. 36 et type V, M. (Vapeur de Mercure). - Armatures fluorescentes antigrisouteuses.

> VENTE ENTRETIEN A FORFAIT LOCATION

120.000 lampes en circulation en Belgique et en France.

Premières installations en marche depuis 1897





MINES et METALLURGIE, s. a.

166, RUE JOSEPH II - BRUXELLES

Téléphone: 33.12.11

Tout matériel MINIER et de préparation de minerais.

Compresseurs et marteaux ATLAS, Matériel complet de perforation, Fleurets, - Taillants. - Détonateurs. Pelleteuses, - Chargeuses

> Tous travaux de sondage. Sondeuses CRAELIUS.

Concasseurs. - Broyeurs à boulets. Tamis vibrants. - Jigs. Tables à secousses. Laveries et flottation. Procédé par liquide dense.

Spécialité de pièces en acier spécial pour organes et revêtements sujets à usure.

MINEMETAL



ATELIERS DE CONSTRUCTION ET CHAUDRONNERIE

de l' EST

S. A. à MARCHIENNE-AU-PONT

Traitement mécanique des charbons et minerais Procédés des RHEOLAVEURS A. France.

Manutention générale. - Ponts roulants.

TRANSPORTEURS A COURROIE

Charpentes

Ouvrages de Chaudronnerie.

Télégrammes : ESTRHEO Téléphones : Charleroi 222.44-222.43

LOCOTRACTEURS



La grande majorité des charbonnages belges utilise et apprécie les qualités et la valeur des locotracteurs DIESEL-DEUTZ. Sur les 20.000 construits à ce jour, plus de 300 sont en service en BELGIOUE.

de MINES: Types agréés par l'I. N. M.

MAH 914 de 9 CV. A2M 517 de 30 CV. A4M 517 de 50 CV. A4M 517 de 60 CV. A6M 517 de 75 CV. A6M 517 de 90 CV.

Toutes les pièces d'usure sont interchangeables. de SURFACE: Types F2M 414 de 24 CV. F4L 514 de 55 CV.

A6M 517 de 107 CV. A8M 517 de 165 CV. V6M 436 de 360 CV. pour écartement de l mètre et plus.

Ces machines sont équipées de boîtes de vitesses hydrauliques.

Livraison rapide de pièces de rechange. **LOCORAIL S. A.**

146, chaussée de Haecht - Bruxelles - Tél. 16.09.47 - 16.47.12



Les Ateliers Métallurgiques

Sté Ame

NIVELLES

- Wagons ordinaires, trémies ou basculants.
 - Locomotives. Voitures de fond pour transport des mineurs.
 - Chevalements de mines et Ossatures métalliques de tout type.
 - Pièces diverses en acier moulé, en tôle emboutie, en tôle pliée.
 - Tôles ondulées galvanisées. Brides pour tuyauteries à haute pression.

USINES A: NIVELLES - TUBIZE - LA SAMBRE - MANAGE - Tél. 22-63 et 194 Nivelles

MODERNISEZ

vos voies de raccordement

au moyen des

TRAVERSES EN BETON

SYSTEME FRANKI-BAGON

incombustibles et de très longue durée. Voie stable, souple, d'entretien aisé. Ecartement parfait des rails. Attache du rail simple, rapide et sans tire-fond.

Demandez la brochure explicative illustrée à

PIEUX FRANKI

196, RUE GRETRY - LIEGE - BELGIQUE





Ohio Publ 10 Charles Ohio Publ Nov. Ok Sit Oil La Sibre Hall Oil La Charles Oil L

Combustion Engineering Co Babcock & Wilcox Co Consolidated Water Pow

Bell Co Toledo Edison Co Diamond Alkali Co Public Serc. of Colorado Winchester Kopa Repeating A Vinchester Robe House York Town
University of Delaware
American Lime and Stone Co
Shell Loading Plant

Brooklyn Edison Co Stubebaker Ccrp. Général Machinery Corp. Babcock and Wilcox Western Electric Co Iowa Public Service Co Buffalc Niagara Elec. Corp.

Foster Wheeler Corp. for Dow C Westing Flec Intl. Co City of Michi Nav Nav.

me Corp Naval Receiving S. Rubber Co

ronautio

ses preuves dans les plus grandes usines américaines et européennes

> C'est en 1938 que PRAT-DANIEL CORP. U.S.A. imagina de grouper dans un même caisson des tubes cyclones de petit diamètre pour former le

Le plus économique pour dépoussièrer les chaudières, les mines, les usines métallurgiques, de produits chimiques, etc.

NOMBREUSES RÉFÉRENCES EN BELGIQUE

SOCIÉTÉ BELGE

OFFOUSSIE REUR RUXELLES -AVENUE LOUISE

TÉL.: 48.11.50

DYNAMIQUE AU RENDEMENT

Autres spécialités : tirage mécanique; épuration des eaux

Annales des Mines

DE BELGIQUE



Annalen der Mijnen

VAN BELGIE

INSTITUT NATIONAL DE L'INDUSTRIE CHARBONNIÈRE NATIONAAL INSTITUUT VOOR DE STEENKOLENNIJVERHEID

1er MAI 1950.

1 MEI 1950.

COMITE DE PATRONAGE

- MM. L. BRACONIER, Administrateur-Directeur-Gérant de la S. A. des Charbonnages de la Grande Bacnure, à Liège.
 - L. CANIVET, Président de l'Association Charbonnière des Bassins de Charleroi et de la Basse-Sambre, à Bruxelles.
 - E. CHAPEAUX, Président de la Fédération de l'Industrie des Carrières, à Bruxelles.
 - P. CULOT, Directeur-Gérant de la S. A. des Charbonnages du Hainaut, à Hautrage.
 - P. DE GROOTE, Ancien Ministre, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles, à Uccle.
 - L. DEHASSE, Président de l'Association Houillère du Couchant de Mons, à Mons.

 - A. DELATTRE, Ancien Ministre, à Paturages.
 A. DELMER, Secrétaire Général Honoraire du Ministère des Travaux Publics, à Bruxelles.
 - L. DENOEL, Professeur à l'Université de Liège, à Liège. N. DESSARD, Président de l'Association Charbonnière de la Province de Liège, à Liège.
 - A. DUFRASNE, Directeur-Gérant Honoraire de la S. A.
 - des Charbonnages de Winterslag, à Bruxelles. P. FOURMARIER, Professeur à l'Université de Liège, à
 - L. GREINER, Président du Groupement des Hauts-Fourneaux et Aciéries Belges, à Bruxelles.
 - A. HALLEUX, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles, à Bruxelles.
 - M. LASSALLE, Président de la Fédération de l'Industrie du Gaz, à Bruxelles.
 - P. MAMET, Président de la Fédération Professionnelle des Producteurs et Distributeurs d'Electricité de Belgique, à Bruxelles.
 - A. MEILLEUR, Administrateur-Délégué de la S. A. des Charbonnages de Bonne Espérance, à Lambusart.
 - I. ORBAN, Président de l'Association Charbonnière du Centre, à La Louvière.
 - A. RENIER, Professeur à l'Université de Liège, à Bruxelles.
 - G. A. ROELANDTS, Fédération Belge des Producteurs d'Azote, à Bruxelles.
 - E. SOUPART, Administrateur-Délégué de la S. A. des Charbonnages de Tamines, à Tamines.
 - STEIN, Président de l'Association Charbonnière du Bassin de la Campine, à Hasselt.
 - R. TONGLET, Président de l'Union des Producteurs Belges de Chaux, Calcaires, Dolomies et Produits Connexes (U.C.C.D.), Soc. Coop., à Sclayn.
 - R. TOUBEAU, Professeur d'Exploitation des Mines à la Faculté Polytechnique de Mons, à Mons.
 - J. VAN OIRBEEK, Président de la Fédération des Usines à Zinc, Plomb, Argent, Cuivre, Nickel et autres Métaux non ferreux, à Bruxelles.
 - O. VERBOUWE, Directeur Général Honoraire des Mines, à Uccle.

BESCHERMEND COMITE

- HH. L. BRACONIER, Administrateur-Directeur-Gérant van de
 - N. V. « Charbonnages de la Grande Bacnure », te Luik. L. CANIVET, Voorzitter van de Vereniging der Kolenmijnen van het Bekken van Charleroi en van de Beneden Samber, te Brussel.
 - E. CHAPEAUX, Voorzitter van het Verbond der Groeven, te Brussel.
 - P. CULOT, Directeur-Gérant van de N. V. « Charbonnages
 - du Hainaut », te Hautrage. P. DE GROOTE, Oud-Minister, Hoogleraar aan de Vrije Universiteit Brussel, te Ukkel.
 - L. DEHASSE, Voorzitter van de Vereniging der Kolenmijnen van het Westen van Bergen, te Bergen.

 - A. DELATTRE, Oud-Minister, te Paturages.

 A. DELMER, Ere Secretaris Generaal van het Ministerie van Openbare Werken, te Brussel.
 - L. DENOEL, Hoogleraar aan de Universiteit Luik, te
 - N. DESSARD, Voorzitter van de Vereniging der Kolenmijnen van de Provincie Luik, te Luik.
 - A. DUFRASNE, Ere Directeur-Gérant van de N. V. der Kolenmijnen van Winterslag, te Brussel.
 - P. FOURMARIER, Hoogleraar aan de Universiteit Luik, te Luik.
 - L. GREINER, Voorzitter van de « Groupement des Hauts-Fourneaux et Aciéries Belges », te Brussel.
 - A. HALLEUX, Hoogleraar aan de Vrije Universiteit Brussel, te Brussel,
 - M. LASSALLE, Voorzitter van het Verbond der Gasnijverheid, te Brussel.
 - P. MAMET, Voorzitter van de Bedrijfsfederatie der Voortbrengers en Verdelers van Electriciteit in België, te Brussel.
 - A. MEILLEUR, Afgevaardigde-Beheerder van de N. V. « Charbonnages de Bonne Espérance », te Lambusart.
 - I. ORBAN, Voorzitter van de Vereniging der Kolenmijnen van het Centrum, te La Louvière.
 - RENIER, Hoogleraar aan de Universiteit Luik, te Brussel.
 - G. A. ROELANDTS, Belgische Federatie der Stikstofvoortbrengers, te Brussel.
 - E. SOUPART, Afgevaardigde Beheerder van de N. V. « Charbonnages de Tamines », te Tamines.
 - E. STEIN, Voorzitter van de Kolenmijn-Vereniging van het Kempisch Bekken, te Hasselt.
 - TONGLET, Voorzitter der Vereniging der Belgische Voortbrengers van Kalk, Kalksteen, Dolomiet en Aanverwante Producten (U.C.C.D.), S. V., te Sclayn.

 R. TOUBEAU, Hoogleraar in de Mijnbouwkunde aan de Polytechnische Faculteit van Bergen, te Bergen.

 - J. VAN OIRBEEK, Voorzitter van de Federatie der Zink-, Lood-, Zilver-, Koper-, Nikkel- en andere non-ferro Metalenfabrieken te Brussel.
 - O. VERBOUWE, Ere Directeur Generaal der Mijnen, te Ukkel.

COMITE DIRECTEUR

- MM. A. MEYERS, Directeur Général des Mines, à Bruxelles, Président.
 - J. VENTER, Directeur de l'Institut National de l'Industrie Charbonnière, à Liège, Vice-Président.
 - H. ANCIAUX, Inspecteur Général des Mines, à Wemmel.
 - P. DELVILLE, Directeur à la Société « Evence Coppée et Cie », à Bruxelles.
 - C. DEMEURE de LESPAUL, Professeur d'Exploitation des Mines à l'Université Catholique de Louvain, à Sirault.
 - P. GERARD, Ingénieur en Chef-Directeur des Mines, à Hasselt.
 - M. GUERIN, Inspecteur Général des Mines, à Liège.
 - H. LABASSE, Professeur d'Exploitation des Mines à l'Université de Liège, à Embourg.
 - R. LEFEVRE, Ingénieur en Chef-Directeur des Mines, à Jumet.
 - M. NOKIN, Directeur à la Société Générale de Belgique, à Bruxelles.

BESTUURSCOMITE

- HH. A. MEYERS, Directeur Generaal van het Mijnwezen, te Brussel, Voorzitter.
 - J. VENTER, Directeur van het Nationaal Instituut voor de Steenkolennijverheid, te Luik, Onder-Voorzitter.
 - H. ANCIAUX, Inspecteur Generaal der Mijnen, te Wemmel.
 - P. DELVILLE, Directeur bij de Vennootschap « Evence Coppée et Cie », te Brussel.
 - C. DEMEURE de LESPAUL, Hoogleraar in de Mijnbouw-kunde aan de Katholieke Universiteit Leuven, te Sirault.
 - P. GERARD, Hoofdingenieur Directeur der Mijnen, te Hasselt.
 - M. GUERIN, Inspecteur Generaal der Mijnen, te Luik.
 - H. LABASSE, Hoogleraar in de Mijnbouwkunde aan de Universiteit Luik, te Embourg.
 - R. LEFEVRE, Hoofdingenieur Directeur der Mijnen, te Jumet.
 - M. NOKIN, Directeur bij de « Société Générale de Belgique », te Brussel.

Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes

ANNALES DES MINES

DE BELGIQUE

ANNEE 1950.
Tome XLIX. — 3º livraison.

Ministerie van Economische Zaken en Middenstand

ANNALEN DER MIJNEN

VAN BELGIE

JAAR 1950. Boekdeel XLIX. — 3° aflevering.

REDACTION — LIEGE, 7, boulevard Frère Orban — REDACTIE

INSTITUT NATIONAL DE L'INDUSTRIE CHARBONNIERE

NATIONAAL INSTITUUT VOOR DE STEENKOLENNIJVERHEID

Sommaire — Inhoud

Renseignements statistiques sur l'industrie houillère et métallurgique belge, ainsi que sur l'industrie houillère des pays limitrophes	252
Notice biographique sur P. LAMBERT, par Ch. DEMEURE de LESPAUL	254
Notice biographique sur R. BIDLOT	256
Trottee biographique sur it. bibbot	200
INSTITUT D'HYGIENE DES MINES A HASSELT	
R. BIDLOT. — L'activité de l'Institut d'Hygiène des Mines au cours de l'année 1949. — Note rédigée par P. LEDENT	257
INSTITUT NATIONAL DE L'INDUSTRIE CHARBONNIERE	
Rapport de la Commission économique pour l'Europe, Comité du Charbon (1949), relatif à la classification et à la normalisation interna ionales des méthodes d'analyse des charbons. — Compte rendu par l'Inichar	274
NOTES DIVERSES	
O. SCHAFER. — Contribution à la connaissance du processus de lavage par bacs à piston .	302
J. VERVAECK et Y. VERWILST. — Règlement-type de sécurité pour les établissements industriels à l'usage des gouvernements et de l'industrie	307
STATISTIQUES	
A. MEYERS. — L'Industrie Charbonnière pendant l'année 1949. — Statistique sommaire et	011
vue d'ensemble sur l'exploitation	311 321
ADMINISTRATION DES MINES	
Répartition du personnel et du Service des Mines. — Noms et adresses des fonctionnaires au	
ler janvier 1950	342
Situation du personnel du Corps des Mines au l'er janvier 1950	353
MIJNWEZENBESTUUR	
Verdeling van het personeel en van de Dienst van het Mijnwezen. — Namen en adressen	
der ambtenaars op 1 Januari 1950	342 360
BIBLIOGRAPHIE	367
COMMUNICATIONS	368

EDITION - ABONNEMENTS - PUBLICITE - UITGEVERIJ - ABONNEMENTEN - ADVERTENTIEN

BRUXELLES • EDITIONS TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES R. LOUIS • BRUSSEL

Rue Borrens, 37-39 — Téléphone : 48.27.84 - 47.38.52

HOULLLE	1		13,	ELGIC		0.0.37			MANS	1950	1
Circonscription Administrative des Mines	tte	.00	_		PER	SON	NEL		-	n nėe	0/0
	on ne	Stock fin de mois en tonnes)	N	OMBRE MOY	EN D'OUVE	IERS	Rieni	ET PAR 10	jour	en	
	Production nette	Stock en fin de 11 (en tonne	A	Du fond les ouvriers à veine compris	De la Surface	Fond et Surface réunis	A veine (kg)	Du Fond les ouvriers à veine compris	Fond et Surface reunis (kg)	Nombre de journées d'extraction	Prėsence
Couchant de Mons . Centre Charleroi Liége Limbourg	423.290 309.430 628.180 399.790 768.430	525.870 300.250 436.710 99.150 414,530	3,605 2,205 4,978 3,073 4,785	17,594 12,317 23,503 18,617 23,672	6,965 5,277 10,921 7,716 10,791	24,559 17,594 34,424 26,333 34,463	5.443 4.800	(kg.,) 942 965 995 832 1.208	669 670 672 583 826	26,3	78,5 81,1 83,8 79,8 84,8
Le Royaume	2.529.120	1.776.510	18.646	95.703	41.670	137,373	5.243	1.005	694	25,9	82,0
1950 Février	2.274.450 2.483.300 2.573.720 2.394.240 2.360.630 2.082.430 2.005.421 1.868.800 2.353.150 2.398.310 2.427.920 2.618.560 2.223.242 2.032.509 1.898.242 1.309.834 2.465.417 1.903.466	1.678.720 1.668.300 1.812.540 2.051.020 2.373.600 2.680.180 2.983.270 2.852.930 2.681.430 2.213.700 1.745.930 1.328.550 836.890(3) 347.040 (3) 311.420 (3) 300.090 (3) 2.227.260 (3) 955.890	18.312 18.870 19.274 18.773 19.073 19.332 19.382 19.342 20.243 20.366 20.649 19.532 18.227 18.279 12.008	96.013 94.807 97.658 100.311 96.800 98.503 99.455 100.667 103.871 104.930 105.915 107.295(2) 102.199 95.072 93.001 64.194 91.945 (5) 105.921	41.915 42.988 42.554 43.200 43.402 43.677 42.931 43.654 44.146 44.467 45.066 44.204(24.165 43.698 39.855 35.961 39.296 (6) 40.163	137,928 137,795 140,212 143,511 140,202 142,180 142,386 144,321 148,017 149,397 150,981 151,499 145,364 137,770 132,856 100,155 131,244 (7) 146,084	5.277 5.236 5.248 5.181 5.089 4.957 4.810 4.784 4.775 4.667 4.553 4.221 4.742 3.443 (8) 3.160	1.003 986 1.000 979 969 936 910 896 908 902 906 907 873 858 816 847 1.085 (8)	692 680 691 677 662 638 623 610 632 633 638 606 577 565	25.9 26.0 24.0 24.7 22.0 21.5 19.9 24.5 24.9 24.9 26.6	\$2,8 84,7 83,0 86,7 82,3 75,5 82,3 75,5 84,5 84,5 85,9 85,8 84,4 84,3 (4 83,6
Semaine du 10 au 16 avril 1950	484.335	_	18.569	95.326	42,465	137.791	5.216	991	677	5	79,5

(1) Moyenne de tous les jours d'extraction du mois à partir de janvier 1949. — (2) Les données figurant dans la 3º livraison 1949 ont été modifiées d'après un erratum d'une date postérieu re à celle de la sortie de la livraison. — (3) Fin décembre, — (4) Sur les 6 derniers mois de l'année seulement. — (5) Dont 120 pour le Bassin du Nord. — (6) Dont 627 pour le Bassin du Nord. — (7) Dont 747 pour le Bassin du Nord. — (8) Pour le Bassin du Sud seulement.

FOURS A COKE

BELGIOUE

MARS 1950.

PROVINCES	LE I	E	NSEMBL	E	QUOTE-PART DES COKERIES D'USINES MÉTALLURGIQUES						
	PRODUC-	CONSOMMATION DE CHARBON			Nombre	PRODUC-	Conson	Nombre			
	TION (en tonnes)	Belge	Etranger	Totale	D'OU- VRIERS	TION	fle ge	Etranger	Totale	D'OU- VRIERS	
Hainaut	157.440	204,990	5.940	210.930	1.249			T			
Liege	100.260	123.890	7,510	131.400	1.064	-	-	0-0	-	_	
Autres Provinces	133.290	161.040	19.400	180.440	1.712	-			-	=	
Le Royaume .	390,990	489.920	32.850	522.770	4.025	213,320	267.150	15.480	282.630	1.891	
1950 Fevrier	372.390	475.930	21.610	197.540	4.119	200.600	258.610	6.500	265.110	1.985	
Janvier	404.810	520.570	21.270	541.840	4.132	211.950	271.910	8.670	280.580	1.98	
1949 Décembre.	398.600	511.580	19,740	531,320	4.185	209,690	270.210	7.990	278,200	2.01	
Novembre .	382.280	478,870	29,800	508,670	4.223	2.12.150	253.870	12.730	266.600	2.05	
Octobre	382,350	472,920	36.340	509 250	4.297	201.270	254,630	10.560	265.190	2.08	
Septembre .	367,170	437,873	51.310	489 180	4.416	197.730	244.900	15.540	260.440	2.10	
Août	366.710	437,680	50.710	488.930	4 423	203,650	249 660	18.980	268.640	2 10	
Juillet	386.160	435.830	76.710	512,510	4.399	213.960	258.270	23.340	281.610	2,16	
Juin	409.240	481.250	72,490	553.740	4.551	234 680	280.140	28.050	308 190	2 26	
Mai	446.140	506,330	87.660	593 990	4.517	248 000	298.160	28,300	320 460	2.26	
Avril	447.820 476.130	504.870	93,350	598.220	4.579	247.440	292.200	34.090	326.290	2.28	
	460.498	535.630	105.710	641.340	4 620	262,770	306.670	43.300	349.970	2.30	
1948 moy, meusuel. 1947 * *	394 130	457,590 312,660	158,946 214,870	616,536 527,530	1.484	228.091 174.670	243,583 142,510	63.599 97.340	307.182	2 169	
1946 » »	321.632	347,731	80 545	429 276		123 312	139.842	26.910	239.850 166.752	1.83	
1945 » »	169.898	188.635	36.912	225 577	3,831 2,917	62,012	68.638	14.399	83.037	1.59	
1938 » »	366.543	399.063	158.763	557,826	4 120	199.976	194.848	97.244	292,092	2.00	
1913 » »	293.583		149.621	383.579	4.229	100.010	194.040	31.614	202,1102	2.00	

					DELG	LOOL				141	ALIO	1990.
	AGG	LOMÉR	ĖS	MÉTALLURGIE								
PRODUCTION (en tonnes)	UCTION	SOMMATION CHARBON (en tonnes)	NOMBR E D'OUVRI-RS	11S FUURNEAUX EN ACTIVITÉ LA FIN DU MOIS	BR	DDUITS UTS 2)	II. PRO DEMI- (Acie	FINIS	III.	PRODU FINIS (2)	ITS	OBSERVA-
	PROF (en)	CONSO DE C	D'OU	HTS I EN A LA J	Fonte	Acier (4)	Pour relami- neurs	Autres	Acier moulé	Acier	Fer	
Hainaut	Ξ	=	Ξ	17 12 8	149.760 95.360 65.320	114.340 94.170 59.090	21.470 10.850 3 180	3.520 6,630 7.930	2.090 290 1.430	114.710 82.990 37.390	780 2.280	(1) Qui ne sor pas traités u térieuremen
Le Royaume, .	68.020	62.270	475	37	310.449	297.600	35.500	18.080	3.810	235 090	3.060	dans les usines qui le
1950 Février. Janvier. 1949 Décembre. Novembre. Octobre. Septembre. Août. Juillet Juin Mai. Avril Mars. 1948 moy. mens. 1947 » 1946 » 1945 » 1945 » 1938 »	81, 280 83, 100 92, 390 83, 990 75, 750 57, 790 50, 660 41, 640 54, 720 60, 240 52, 660 67, 370 82, 399 112, 724 89, 505 64, 661 142, 690	74.270 76.020(5 84.860 77.500 69.650 69.650 300 55.170 48.520 62.110 74.513 103.690 82.487 59.593 129.797		36 35 34 34 35 35 35 35 41 43 44 45 37(3) 31(3) 22(3) 50(3)	271.370 302.750 287.910 268.910 277.190 266.340 257.720 277.340 308.370 308.370 332.270 341.910 397.350 328.544 234.983 180.899 60.701 202,177	269.070 310.890 299.220 270.250 275.460 268.880 262.570 274.200 317.360 333.550 450 408.950 320.753 235.047 185.554 58.628 184.369	38.330 31.830 31.430 34.030 37.680 34.610 22.950 48.250	10.840 12.460 4 880 11 860 7.450 8.540 6.220 14.790	3 540 3.870 4.580 4.450 4.790 5.140 5.100 4.690 5.160 5.890 7.200 5.641 5.339 4.728 2.789 5.555	210.050 227.900 235.290 204.680 218.560 215.21n 227.040 202.490 266.990 288.190 282.580 325.190 266.725 206.440 148.470 51.143 146.852	2 740 2 210 2 470 2 320 3 160 2 500 2 80 1 340 2 040 2 840 3 540 2 476 2 593 2 754 1 532 3 748	ont produits (subdivisio de la rubrique Produits Fins). (2) en tonnes (3) Hauts four neaux en activité en décembre. (4) Non compris les pièce moulées. (5) Données définitives. annulant les chiffres paruides par liveles
1913 » »	217.387	197.274	1.911	54	207.058	200,398	-		5.154	180.	183	dans 2º liv- raison 1950.

HOUILLE

PAYS ÉTRANGERS

DÉRIVÉS

HOUILLE			PAY	DERIVES							
PAYS	Production		Nombre d'ou- vriers inscrits		Rendement par journée d'ouvrier			e de ées ction	céisme o/o	COKES	ÉRĖS nes)
	NETTE (Tonnes/	MAR- CHANDE (Tonnes)	FOND	FOND ET SURFACE	A FRONT kg.	FON D kg (2)	fond ET SURFACE kg.	Nombr journ d'extra	Absentéisme en º/º	(en tonnes)	AGGLOMÉRÈS (eu tonnes)
France (1) Nord-Pas de Calais Lorraine Blanzy Loire Auvergne Gévennes Aquitaine Douphiné Provence (L) Hostens (L)	2.342.832 803.728 214.160 325.353 93.046 226.693 171.762 41.407 91.395 31.444	1.131.131	109.427 24.613 7.591 13.506 4.749 11.67! 7.105 1.998 3.574	160.073 37.111 11.241 19.519 6.907 18.048 10.688 3.022 5.359 153	11111111111	1.056 1.569 1.379 1.152 988 972 1.088 986 1.368	677 1.015 901 758 646 596 757 637 898 8.163	23,94 23,— 23,56 23,35 23,98 23,26 24,— 24,— 22,— 26,—	14,69 16,59 17,60 18,52	16.218 21.402 20.489	195.110 8.375 15.701 19.602 8.509 94 098 6.020 1.816
Autres mines (H et L) Total France (H.et L.)	71.178	_=_	3.449	4.789	_	1,143	744	23,67	4.5	- 579.256(7)	3.359 513 503(
								_			513 503(
Sarre	1,203,049		40.461	61.596		1.456	939	22,93	-	260.571(7)	
Total France et Sarre	5.616,047	-	228.144	338.506	-	1.199	778	23,54	-	839.827	513.503
France (3) Nord-Pas de Calais Lorraine Blanzy Loire Aurres mines	469.387 179.692 43.362 64.547 145.677	=	107.459 24.110 7.502 13.141 32,256	157.735 36.430 11,141 19,144 48,588	11111	1 055 1.709 1.364 1.165	676 1.094 881 754	4,96 5 5 4,86	Ξ	11111	11111
Total France	902.665		184.468	273.038	-	1.167	753	4,96			
Sarre	258.413		40,363	61.317		1.488	960	4.80			
Total France et Sarre	1.161.078		224.831	334.355		1,226	791	4,93	_		
Pays-Bas (4)	1.026.042	_	26.031	44.551	-	1.740		26	_	189.488	84.328
Grande-Bretagne Sem. du 2 au 8-4-50 Sem. du 9 au 15-4-50		3.965.500 3.132,300	15	702.400 702.100	3.080 2 970	1.	1.180		11,92(5 12,33(5	=	119
Allemagne (6) Ruhr Aix-la-Chapelle . Basse-Saxe	1.558.729 87.054 31 821 1.677.604	-	114	1.0	3.010 2.480 2.160 2.960	1.400 1.110 1.080 1.370	1.040 850 800 1.030	1.1.1	(11)	1.1.1	

⁽¹⁾ Houille et lignite: mois de février 1950. — (2) Rendement calculé déduction faite des productions à ciel ouvert. — (3) Semaine du 9 au 15 avril 1950. — (4) Mois de décembre 1949. — (5) Sur l'ensemble des mineurs. — (6) Semaine du 4 au 9 avril 1950. — (7) Y compris la production des usines non annexes des mines (France: 242.621 t. de cokes et 160.913 t. d'agglomérés; Sarre: 201.150 t. de cokes).

IN MEMORIAM

Paul LAMBERT

1869 - 1950

par Charles DEMEURE de LESPAUL

Professeur à l'Université de Louvain.



Un des pionniers, le dernier survivant peut-être. de la découverte du bassin houiller du Limbourg. vient de s'éteindre en la personne de Paul LAMBERT, Président et fondateur des Charbonnages Limbourg-Meuse, décédé à Bruxelles le 7 janvier 1950, dans sa quatre-vingt et unième année.

C'était une personnalité attachante que celle de l'éminent disparu. Né à Bruxelles le 17 décembre 1869, il était le fils de Guillaume Lambert, Professeur d'Exploitation des Mines à l'Université de Louvain.

Les lecteurs des « Annales des Mines de Belgique » se souviennent certainement de l'étude pénétrante que notre collègue M. Armand Renier a consacrée à la mémorable figure de Guillaume Lambert dans la deuxième livraison de 1943 de cette revue. Son fils avait pour lui un véritable culte, qui continuait d'une manière touchante, par-delà la mort, l'affection profonde et le dévouement sans bornes qu'il lui avait prodigués pendant sa vie.

Après d'excellentes humanités gréco-latines et une année scientifique, effectuées à l'Institut St-Louis à Bruxelles, Paul Lambert subit brillamment l'exament d'admission aux Ecoles Spéciales de l'Université de Louvain et y commença les études d'ingénieur des mines. Peut-être eût-il suivi une carrière semblable à celle de son père, Ingénieur au Corps des Mines puis Professeur à l'Université de Louvain; peut-être lui eût-il succédé dans cette chaire d'Exploitation des Mines qu'il avait fondée en 1866 et qu'il occupait alors depuis plus de vingt ans avec éclat, si les forces de Guillaume Lambert, sans le trahir tout à fait, n'eussent décliné suffisamment pour l'obliger à faire appel à son fils et à lui demander de l'aider dans ses entreprises industrielles, qui étaient nombreuses.

Paul Lambert n'hésite pas: il abandonne ses chères études, restant cependant inscrit comme élève libre à l'Université de Louvain, et prend, à moins de dix-neuf ans, la direction des mines de manganèse de Moët-Fontaine, que son père avait créées à Rahier, dans la vallée de la Lienne. Il y fait merveille, et se trouve bientôt associé à des entreprises plus importantes, qui devaient décider de toute sa carrière.

Depuis longtemps déjà. Guillaume Lambert s'était intéressé fructueusement, en Westphalie, à la découverte des gisements houillers situés au nord du bassin de la Ruhr, sur les bords de la Lippe. Son fils y participe avec lui et s'initie à cette activité passionnante de prospecteur des mines, où il devait exceller. Il prend part, avec son père, à la création de charbonnages qui comptent aujourd'hui parmi les plus prospères du district rhénan-westphalien,

notamment ceux d'Ewald et de König Ludwig.

Mais les études et les vovages de Guillaume Lambert l'avaient amené, on le sait, à professer à Louvain, dès 1875, qu'une liaison devait exister, sous le sol du Limbourg hollandais et celui du Limbourg belge, entre les gisements houillers du nord de la Westphalie et ceux du nord de l'Angleterre—parallèlement à celle déià reconnue entre les gisements houillers du sud de ces mêmes contrées, sous le sol de nos provinces de Liège et de Hainaut et celui de la Flandre française.

C'est à la vérification de cette vue profonde de l'esprit, qui est à la base de la découverte de notre bassin houiller de la Campine, que Paul Lambert se consacre désormais sous la direction de son père. Il porte d'abord ses efforts sur le Limbourg hollandais, et y constitue la Société de recherches minières Herzog Heinrich, Prinz der Nederlanden, dont il devient le Vice-Président.

Dès 1900, et en dépit d'une déclaration pessimiste du ministre hollandais du Waterstaat, qui avait proclamé à la Première Chambre la stérilité des terrains sous lesquels allaient s'exercer ses recherches, il effectue à Geleen, au sud-ouest de Sittard, un sondage couronné de succès (n° 71 du catalogue officiel), immédiatement suivi de deux autres (n° 72 et 73), et découvre ainsi le gisement exploité aujourd'hui par la mine Maurits, l'une des plus puissantes de l'Europe. Il en revendique la concession, par demande affichée le 14 mai 1901, mais l'Etat hollandais l'oblige à lui céder, moyen-

nant indemnité, ses droit d'inventeur.

Il se tourne alors vers le Limbourg belge, où son père avait déjà participé à la découverte pratique du gisement dont il avait prédit l'existence. Guillaume Lambert avait, en effet, souscrit une partie du capital de la Société de Recherche et d'Exploitation, constituée à cette fin le 12 octobre 1898 par son élève et successeur André Dumont. Il avait ensuite doublé sa mise dans cette Société, lorsqu'elle s'était trouvée à court d'argent après les deux premiers sondages infructueux d'Eelen, et avait encouragé Dumont à persévérer, en cherchant « des point situés à moindre profondeur et plus abordables ». On sait qu'André Dumont devait immortaliser son nom en atteignant le terrain houiller par le sondage d'Asch, le 2 août 1901.

Avec son père, Paul Lambert constitue la Société de recherches « Les Exploitants et Propriétaires Réunis », dont il est nommé Administrateur-Délégué, et s'engage dans la vallée de la Meuse, région systématiquement évitée par les sondeurs depuis les insuccès de Lanaeken et d'Eelen. Il y recoupe le terrain houiller à Lanklaer, à Leuth et à Eysden (sondages n° 24, 42 et 65 du catalogue officiel). En reconnaissance de ses découvertes, la concession Guillaume Lambert est octroyée à son groupe le 24 novembre 1906, quatre mois après

l'octroi de la concession André Dumont.

La réunion de la concession Guillaume Lambert avec celle, voisine, de Sainte-Barbe, octroyée le même jour à un groupe concurrent, devait constituer le domaine souterrain des Charbonnages Limbourg-Meuse, dont Paul Lambert devint plus tard Administrateur-Délégué et finalement Président.

Limbourg-Meuse! je ne puis évoquer sans émo-

tion cette dernière période de la carrière de Paul Lambert, car j'y trouve associé à son nom, en une collaboration affectueuse et féconde, celui de mon père, qui fut le premier Directeur de la grande Société qu'il avait fondée.

C'est sous la haute administration de Paul Lambert et sous la direction d'Adolphe Demeure de Lespaul que furent foncés avec plein succès, dans les conditions extrêmement difficiles créées à la fois par les morts-terrains aquifères et par la guerre de 1914-1918, les deux puits de cette Société qui est aujourd'hui l'une des plus importantes de l'industrie charbonnière belge, et que furent réalisées ses premières installations... Dans les régions sereines de l'au-delà, où s'est sans doute renouée leur amitié, ces deux grands ingénieurs des mines doivent s'entretenir maintenant, avec complaisance, de l'entreprise magnifique qui est sortie du fruit de leurs efforts.

Ingénieur des Mines, Paul Lambert l'était au plus haut degré, encore que ses études universitaires, écourtées par devoir filial, ne lui eussent point permis d'en prendre le titre. Que de fois n'ai-je pas été frappé, au cours des longues conversations dont son amitié me donnait le privilège, par la profondeur et la justesse de ses conceptions en tout ce qui concernait l'Art des Mines, par la sûreté de son information et par sa prescience de l'avenir! Je songeais au merveilleux professeur d'Exploitation des Mines qu'il eût été, si les circonstances ne l'avaient détourné de la chaire qu'avait fondée son père et que j'ai moi-même l'honneur d'occuper aujourd'hui, et souvent il m'est arrivé de m'inspirer de ses idées dans mes leçons.

Son talent de prospecteur s'était d'ailleurs exercé avec fruit dans des domaines qui n'étaient pas spécifiquement charbonniers. On lui doit notamment la découverte du gisement de lignite de Graetheide, près de Sittard, qui fut exploité avec succès pendant la première guerre mondiale. Il participa aussi à la découverte du gisement de lignite du Maet par Moll, qui donna lieu à une exploitation intensive

pendant la guerre de 1940-1945.

Ceux qui ont connu Paul Lambert ne me pardonneraient pas de terminer cette brève notice sans rappeler un aspect caractéristique de sa personnalité, qui donnait à son commerce un charme particulier. Il était, dans la pleine acception du terme, un gentleman; il en possédait, outre la distinction, l'ensemble des qualités morales que Thackeray a, naguère, attachées à cette épithète. Sa disparition n'en sera que plus vivement ressentie, en un moment où les qualités de ce genre se font de plus en plus rares.

IN MEMORIAM

Raymond BIDLOT

1896 - 1950



Le 10 février 1950, Raymond BIDLOT, Professeur à l'Université de Liège et Directeur de l'Institut d'Hygiène des Mines, est décédé des suites d'un tragique accident.

En sa personne, l'Institut d'Hygiène des Mines perd un Chef dont la réputation et la haute valeur scientifique s'étaient affirmées bien au delà de nos frontières; un Chef qui, par son dynamisme et par la droiture de son caractère, avait su conquérir l'estime et l'affection de tous.

Dès sa prise de contact avec les études universitaires, il affirme la qualité exceptionnelle de son intelligence et de sa capacité de travail. C'est avec grande distinction qu'il est proclamé Ingénieur civil des Mines en 1922. L'année suivante, il entre au Corps des Mines en se classant premier à l'examen de recrutement. Mais bientôt l'Université réclame ses services et l'enlève à l'Administration des Mines, interrompant une carrière qui s'annoncait comme extrêmement brillante.

De 1925 à 1940, Raymond Bidlot gravit, avec persévérance, tous les échelons de la hiérarchie universitaire: il est nommé successivement assistant, répétiteur, chargé de cours et enfin professeur ordinaire de Thermodynamique, d'Emploi des combustibles, de Physique industrielle et de Théorie de l'appareillage des industries chimiques. En 1947, à la création du Centre Interfacultaire du Travail. l'Université fait appel à lui, une fois de plus, pour lui confier le cours de Technologie de la sécurité et de l'hygiène du travail.

Il se dépense, sans compter, au service de l'Association des Ingénieurs sortis de l'Ecole de Liège; très jeune encore, il devient Vice-Président de la Section de Liège et sa haute valeur intellectuelle le fait désigner par ses pairs à la présidence du Co-

mité Scientifique de leur Association.

En collaboration avec son collègue et ami, le Professeur J. Danze, il étudie et réalise la centrale de force motrice et de chauffage des nouveaux instituts universitaires du Val-Benoit et il y trouve une magnifique occasion de mettre en pratique les conceptions les plus modernes basées sur ses profondes connaissances de thermodynamique.

En novembre 1944, lors de la création de l'Institut d'Hygiène des Mines, le Conseil d'Administration discerne en lui l'homme qui réunit les qualités idéales pour remplir la mission qui allait lui être confiée. Cette mission toute nouvelle, hérissée de difficultés, où tout était à créer, il s'en acquitte avec une maîtrise incomparable.

La conception de l'œuvre dans tous ses développements futurs, la création et l'équipement des laboratoires de recherches, la constitution de commissions technique et médicale, composées de personnalités d'une compétence éprouvée, tout est réalisé par ce Chef éminent en un temps record. Grâce à lui, en quelques années, un travail fécond a surgi dont il était légitimement fier.

Mettant en pratique ses idées et ses connaissances, il prend une part déterminante dans l'étude et dans la conception de l'installation expérimentale de refroidissement de l'air du Charbonnage des Liégeois, à Zwartberg, installation qui constitue la première réalisation du genre en Europe occidentale.

Dans toutes les études techniques et dans le développement même des recherches médicales entreprises par l'Institut d'Hygiène des Mines, il marque l'empreinte de sa haute personnalité et de sa profonde érudition.

Tous ceux qui l'ont connu et aimé ne liront pas sans un serrement de cœur ce rapport sur « L'activité de l'Institut d'Hygiène des Mines », signé pour la dernière fois par ce bon et grand maître trop tôt disparu.

L'Activité de l'Institut d'Hygiène des Mines au cours de l'année 1949

par R. BIDLOT

Ingénieur en Chef-Directeur honoraire des Mines, Professeur à l'Université de Liège, Directeur de l'Institut d'Hygiène des Mines.

Note rédigée par P. LEDENT, Ingénieur Civil des Mines, Ingénieur à l'Institut d'Hygiène des Mines.

SOMMAIRE

Introduction.

I. — Travaux de la section médicale :

Titre 1. — Examens systématiques des mineurs au travail.

Titre 2. — Travaux scientifiques.

A. Recherches cardio-pulmonaires.

B. Recherches radiologiques (Tomographie.

II. — Travaux de la section technique :

Titre 1. - Lutte contre les poussières.

Conimétrie.

B. La lutte contre les poussières dans les chantiers d'abattage.

C. Protection individuelle.

Travaux de laboratoire.

Divers.

Titre 2. — Etude du climat des mines profondes.

A. Mise en service de l'installation de réfrigération de l'air du Charbonnage des Liégeois à Zwartberg.

Etude des échanges de chaleur dans cinq puits d'entrée d'air de Campine.

Ventilation.

D. Contrôle des instruments de mesure.

III. — Enquêtes et documentation :

Titre 1. — Enguêtes médicales.

Titre 2. — Enquête technique. Titre 5. — Documentation.

INTRODUCTION

La présente note sur l'activité de l'Institut d'Hygiène des Mines, au cours de l'année 1949, constitue le prolongement des rapports publiés dans les « Annales des Mines de Belgique » au cours des années précédentes.

La plupart des recherches accomplies durant l'exercice ont déjà fait l'objet de Communications transmises aux associations charbonnières et à l'ensemble des charbonnages y affiliés.

Ceci nous dispensera d'entrer dans les détails de réalisation de chacune des expériences, le but de ce rapport annuel étant de brosser un tableau d'ensemble des travaux entrepris et des principaux résultats obtenus.

I. — TRAVAUX DE LA SECTION MEDICALE

TITRE 1.

Examens systématiques des mineurs au travail.

Vers la fin de l'année 1948, l'Institut d'Hygiène des Mines a pu compléter ses installations radiographiques par l'acquisition d'un équipement mobile monté à l'intérieur d'un car.

La disposition générale de cette unité est schématisée à la figure 1.

L'installation radiographique, construite par la « General Electric X-Ray Corporation », comporte un transformateur 220/100.000 volts avec redresseur à quatre kénotrons, qui alimente une ampoule d'émission à anode tournante, capable d'une puissance maximum de 200 milliampères à 100 kilovolts.

Les caractéristiques de l'installation permettent son emploi pour l'examen radiologique courant, pour la radiographie à grand format et pour la radiophotographie de l'écran sur format 10 × 12 cm.

Cette unité mobile peut être utilisée en toute saison, elle est équipée de radiateurs de chauffage électrique et de ventilateurs assurant le renouvellement de l'air en saison chaude; elle comporte trois compartiments de déshabillage et un laboratoirechambre noire avec sa réserve d'eau, ses bains de développement et son séchoir à air pulsé.

TITRE 2.

Travaux scientifiques.

A. Recherches cardio-pulmonaires.

Le Docteur F, LAVENNE, Chargé de recherches du Fonds National de la Recherche Scien-

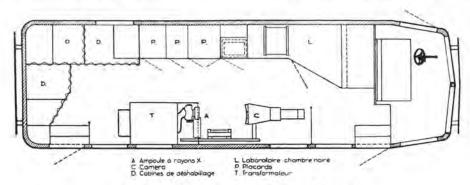


Fig. 1. — Disposition générale du car radiologique.

La mise au point de la technique de photographie de l'écran a nécessité deux séries d'essais préparatoires effectués aux Charbonnages des Liégeois à Zwartberg et aux Charbonnages d'Ans et de Rocour.

Quatre cents ouvriers mineurs, au total, ont été radiographiés au cours de ces opérations. L'étude de ces clichés a permis de dépister quelques sujcts délicients qui ont été signalés aux services médicaux des charbonnages intéressés.

Dès le mois de juin 1949, des examens ont été entrepris dans le Bassin de Liège où la population souterraine des trois sièges des Charbonnages de l'Espérance et Bonne Fortune a été systématiquement radiographiée et a subi un examen clinique détaillé.

Au total, 1.600 mineurs ont été vus par le service médical de l'Institut, au cours de ce travail, qui s'est poursuivi jusqu'au début de l'année 1950.

Indépendamment de son intérêt pratique immédiat, en ce qui concerne le dépistage des sujets malades, cette enquête a fourni une très importante documentation de base, qui servira ultérieurement aux recherches de l'Institut d'Hygiène des Mines et notamment à l'étude de l'évolution de l'état physique des ouvriers mineurs et à la comparaison des conditions sanitaires dans les différents bassins houillers.

L'acquisition du car radiophotographique s'est montrée d'une grande utilité au cours de cette première campagne, en permettant d'examiner les mineurs au charbonnage même, au début ou à la fin de leur poste de travail, avec un minimum de perte de temps. La cadence moyenne des prises de clichés a dépassé 60 sujets à l'heure.

D'un autre côté, le format adopté pour la photographie de l'écran (10 × 12 cm) s'est révélé particulièrement intéressant par la grande finesse des détails de l'image et ce n'est que très exceptionnellement qu'il a fallu recourir à la radiographie grand format pour l'étude d'un cas douteux.

tifique, a poursuivi ses travaux sur l'important problème des défaillances cardiaques chez les mineurs.

Deux nouvelles Communications de l'Institut d'Hygiène des Mines ont été publiées à ce sujet.

La première, consacrée à l'examen clinique, met en évidence l'importance d'un interrogatoire très fouillé concernant les plaintes subjectives du patient; celles-ci permettent souvent d'apprécier la gravité de l'atteinte fonctionnelle des organes.

D'une façon toute pratique, l'auteur passe en revue les symptômes les plus caractéristiques soulignant la gravité de l'atteinte fonctionnelle et les données cliniques suggérant ou confirmant l'existence d'un retentissement cardiaque de la silicose.

La deuxième Communication étudie les épreuves fonctionnelles circulatoires. Le « temps de circulation sanguine » et la « pression intraveineuse » ne fournissent guère de renseignements précoces et. de ce fait, ne présentent qu'un intérêt secondaire.

Par contre, la constatation d'une réaction cardiaque anormale à l'effort constitue un signe objectif de valeur certaine. Il conviendrait cependant d'adopter une épreuve dans laquelle l'effort puisse être très exactement standardisé.

Les quatre derniers mois de l'année ont été consacrés par le Docteur Lavenne à un voyage d'étude au Pays de Galles et à Londres, dans le but d'examiner sur place différents appareillages utilisés pour la réalisation des épreuves fonctionnelles. Cette étude sera poursuivie en 1950, au cours d'un séjour de six mois dans différents centres de recherches des États-Unis.

B. Recherches radiologiques (Tomographie).

Au cours de l'année 1949. l'application du procédé de tomographie a permis l'étude complète d'une centaine de cas particulièrement difficiles.

Les sujets examinés sont des ouvriers mineurs venus des cinq bassins houillers du pays et dont la radiographie simple présente des difficultés d'interprétation. Dans la grande majorité des cas, le diagnostic a pu être précisé grâce à la tomographie.

Au point de vue scientifique, ces études ont permis de mieux comprendre la formation et la localisation des images « atypiques » de la pneumoconiose et, dans certains cas, on a pu entrevoir l'étiologie et la nature des lésions.

D'une façon générale, l'éclosion et la localisation d'un foyer de pneumoconiose s'expliquent par la préexistence d'un affaiblissement local du tissu pulmonaire par une infection banale ou tuberculeuse

Ces constatations ont fait l'objet d'une Communication du Docteur BELAYEW, lors des jounées d'études des pneumoconioses organisées à Bochum, au mois de septembre 1949, par la « Bergbau-Berufsgenossenschaft ».

Indépendamment de ces recherches tomographiques, le service médical de l'Institut d'Hygiène des Mines a également été amené à enregistrer des électrocardiogrammes sur 68 nouveaux sujets, suspects de maladies cardiaques.

II. — TRAVAUX DE LA SECTION TECHNIQUE

TITRE 1.

Lutte contre les poussières.

A. Conimétrie.

Au cours des deux dernières années, l'Institut d'Hygiène des Mines a utilisé de plus en plus fréquemment le Midget Impinger comme moyen d'échantillonnage des poussières.

Cet instrument, créé par le « Bureau of Mines » et dont l'emploi est très développé dans les mines des Etats-Unis, a jusqu'à présent rencontré un accueil réticent de la part des instituts de recherches européens; c'est ce qui a justifié l'organisation d'une série d'essais ayant pour but de contrôler l'efficacité de l'appareil dans ses conditions habituelles d'emploi.

semble de l'appareil et le détail d'un des flacons, avec son tube d'aspiration central, terminé par un orifice d'un millimètre de diamètre intérieur.

Grâce au clapet de réglage, la dépression produite par la pompe reste constante, dès que la vitesse de rotation de la manivelle dépasse 50 tours par minute. Une simple mesure du temps de fonctionnement et un étalonnage préalable permettent donc de déterminer le volume d'air aspiré.

L'échantillon de poussières recueilli au sein du liquide (eau distillée, alcool éthylique ou propylique) peut subir trois sortes d'examens:

il peut être évaporé à sec, pour évaluer la teneur en poussières en mg par m³ d'air aspiré;

il peut être dilué à volonté et versé dans une cellule de comptage, en vue d'une détermination microscopique du nombre de particules;

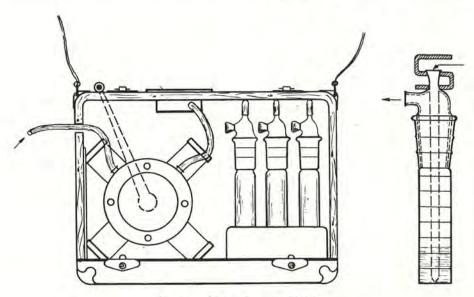


Fig. 2. - Midget Impinger M.S.A.

Le Midget Impinger est un instrument de prélèvement des poussières par barbotage.

Il est constitué d'une petite pompe à quatre cylindres, actionnée par une manivelle et pourvue d'un clapet automatique qui régularise l'aspiration, d'un manomètre de contrôle mesurant la dépression produite et d'un jeu de neuf flacons laveurs en pyrex. La figure 2 montre la disposition d'enil peut être examiné au turbidimètre pour déduire, de l'absorption lumineuse, la surface totale des particules.

Ce sont les deux premiers procédés qui ont été

expérimentés au cours des essais.

Une première série de mesures par la méthode gravimétrique a permis de comparer la teneur de poussières obtenue au Midget Impinger avec celle déterminée au moyen d'un appareil filtrant, à dé de Soxhlet, placé dans son voisinage immédial.

En opérant dans une galerie de retour d'air, au Charbonnage André Dumont, avec une vitesse de courant d'air de l'ordre de 1,20 m par seconde, la teneur en poussières mesurée au Midget Impinger a atteint 77 % de celle qui était obtenue par prélèvement dans un dé de Soxhlet placé horizontalement face au courant d'air.

En opérant à plus grande distance de la taille, avec une vitesse d'air sensiblement moindre, le rapport des teneurs pondérales obtenues respectivement au Midget Impinger et au dé de Soxhlet s'est élevé à 94 % lorsque le filtre est placé horizontalement et à 97 % lorsque le filtre est placé verticalement, parallèlement au flacon de l'Impinger.

La première conclusion que l'on peut tirer de ces chiffres, c'est que l'écart entre les résultats enregistrés au Midget Impinger et au dé de Soxhlet horizontal provient, principalement, de la différence d'orientation du tube de prélèvement, l'importance de ce facteur étant d'autant plus grande que la vitesse du courant d'air est plus élevée et que la granulo-

métrie des poussières est plus grossière.

Une deuxième mesure de contrôle a été effectuée en utilisant un précipitateur thermique pour mesurer la quantité de poussières qui échappe au barbotage dans le flacon laveur. Les résultats obtenus au cours de cet essai sont résumés au tableau 1. Le rendement de captage du Midget Impinger, exprimé en nombre de particules, atteint 100 % dans la gamme des particules plus grandes que 5 \mu; 85 % dans la gamme de 5 \mu \mu; 38 % dans la gamme des poussières plus petites que 1 \mu.

Un calcul approché, basé sur ces résultats, confirme qu'avec une granulométrie de poussières correspondant à celle des essais, le rendement de

captage est de l'ordre de 97 % en poids.

La suite de l'étude a été consacrée à l'examen de la méthode de comptage microscopique dans une cellule de 1 mm de profondeur, l'alcool propylique étant utilisé comme milieu collecteur et le temps de décantation avant comptage étant fixé à 40 minutes.

Avec un objectif de grossissement 10 × et un éclairage par transparence, la limite de visibilité est voisine de 1 micron.

D'autre part, si l'on calcule la vitesse de chute des particules charbonneuses dans l'alcool propylique, en utilisant la formule de Stookes, on arrive à la conclusion que toutes les particules de plus de 2 microns sont précipitées sur le fond de la cellule au moment où commence le comptage: dans la gamme de 1 à 2 microns, la décantation est incomplète. le déchet allant de 0 à 70 % suivant la finesse des corpuscules.

La réalisation de prélèvements simultanés à l'aide de deux Midget Impingers placés côte à côte a permis d'étudier la régularité des résultats obtenus.

La comparaison des chiffres reproduits au tableau 2 montre que, dans l'ensemble, la concordance est satisfaisante; deux flacons (5a et 5b) conduisent cependant à des résultats systématiquement différents et cet écart semble en relation avec l'écart assez important entre les débits aspirés.

La dernière série d'essais portait sur la comparaison des résultats obtenus à l'aide d'un précipitateur thermique et de deux Midget Impingers aspirant dans la même atmosphère. Ici, les discordances sont beaucoup plus graves, les nombres de particules obtenus aux Midget Impingers étant généralement très supérieurs aux nombres fournis par le précipitateur thermique.

Les principales conclusions de l'étude peuvent

se résumer comme suit.

Le Midget Impinger a un rendement de captage élevé vis-à-vis des poussières de dimensions supérieures à un micron. De ce fait, il peut se prêter à des déterminations du poids de poussières contenues dans un volume d'air donné et fournir des résultats assez comparables à ceux obtenus par la méthode de filtration, à condition que les capteurs soient orientés de la même façon et à condition que la granulométrie des poussières atmosphériques

ne soit pas exagérément fine.

Le procédé d'examen microscopique en cellule d'un mm de profondeur permet une estimation commode de la concentration des particules de dimensions supérieures à un micron. Les résultats obtenus sont généralement reproductibles, pour autant que la technique soit convenablement standardisée. Il ne semble cependant pas possible d'établir une concordance précise entre les chiffres fournis par le Midget Impinger et ceux que l'on peut obtenir au précipitateur thermique; des écarts importants, de sens divers, peuvent survenir, du fait du captage partiel et de la décantation incomplète des particules fines, du fait de la dissociation des agrégats au cours du barbotage et peut-être aussi en raison du morcellement de certaines grosses particules, au moment où elles heurtent le fond du flacon layeur.

B. La lutte contre les poussières dans les chantiers d'abattage.

Un dispositif d'adduction d'eau pour marteauxpiqueurs et un nouveau modèle de marteau à pulvérisation d'eau ont fait l'objet d'essais systématiques au cours de l'année 1949.

Le premier de ces dispositifs est le système A.V.N. qui a été décrit dans le rapport sur l'activité de l'Institut d'Hygiène des Mines au cours de l'année 1948 (*).

Les essais ont eu lieu dans les travaux souterrains des Charbonnages de Beeringen, dans une taille de 250 m de longueur, équipée d'une quarantaine de marteaux.

La veine a un pendage de 9°, une puissance de 1.40 m et une ouverture totale de 1.55 m; elle est constituée de charbon gras généralement bien clivé et assez facile à abattre.

Au cours de deux semaines consécutives, la teneur en poussières de l'atmosphère a été contrôlée dans l'axe de la voie de retour d'air du chantier,

^(*) Annales des Mines de Belgique, t. XLVIII - 5^{me} livraison, 1^{er} mai 1949.

à une dizaine de mètres du sommet de la taille, en utilisant deux appareils filtrants du type enregistreur et un Midget Impinger M.S.A.

Les principaux résultats obtenus au cours de ces essais sont résumés au tableau 3. Pour une production moyenne à peu près la même, la réduction de teneur en poussières, du fait de l'addition d'eau, atteint 67 % en poids et 63 % en nombre de particules. La consommation d'eau, au cours de l'essai, s'est élevée en moyenne à 0,8 % du tonnage abattu. Quant à la teneur en cendres des poussières atmosphériques recueillies, elle marque une nette diminution, ce qui semble indiquer un mouillage préférentiel des poussières non charbonneuses. Ces essais confirment de façon très nette l'intérêt des dispositifs d'adduction d'eau pour marteaux-piqueurs et on peut prévoir que leur emploi ira en se développant au cours des années à venir.

La solution définitive vers laquelle on semble s'orienter est cependant l'incorporation du système de pulvérisation à l'intérieur même de l'outil pneumatique et, dès à présent, un marteau humide est à l'étude, dans lequel le dispositif de pulvérisation A.V.N. se trouverait entièrement incorporé.

Une deuxième série d'essais a porté sur un nouveau type de marteau à pulvérisation d'eau.

La disposition générale de l'appareil est indiquée à la figure 5. La commande de l'arrivée d'eau est à peu près semblable à celle qui était utilisée dans le premier modèle de marteau humide réalisé par le même constructeur (*). La pulvérisation est encore obtenue par mélange d'eau et d'air compement. L'avantage de cette disposition est de permettre l'interruption du soufflage de l'air en cas de manque d'eau.

Les essais ont eu lieu aux Charbonnages d'Amercœur, dans une taille à lorte pente équipée de onze marteaux. Ces derniers ont fonctionné avec adduction d'eau pendant les deux premières journées de mesures, avec adduction d'eau et d'un quart pour cent de produit mouillant (Teepol) pendant les deux journées suivantes, entièrement à sec durant la dernière mesure. Au cours de ces expériences, la consommation d'eau a été particulièrement faible, de l'ordre de 0,3 % du tonnage produit.

Dans l'ensemble, les résultats obtenus sont assez difficiles à interpréter en raison des fluctuations brusques de la teneur en poussières de l'atmosphère d'une taille à forte pente. On peut cependant retenir que, dans les conditions particulières de l'essai, le fonctionnement des marteaux à pulvérisation d'eau n'a pas donné les résultats que l'on pouvait escompter, les améliorations obtenues au cours de la journée la plus favorable n'ayant pas dépassé 25 à 30 %. L'adduction de Teepol semble avoir eu un effet utile, mais l'ordre de grandeur de cette amélioration est trop faible pour que l'on puisse le chiffrer de façon certaine.

Un examen attentif des conditions de fonctionnement des appareils a amené à la conviction que cet insuccès partiel devait être attribué à un réglage délectueux des pulvérisateurs, ceux-ci ayant consommé trop d'air et trop peu d'eau; cette conclusion s'est trouvée confirmée par une nouvelle

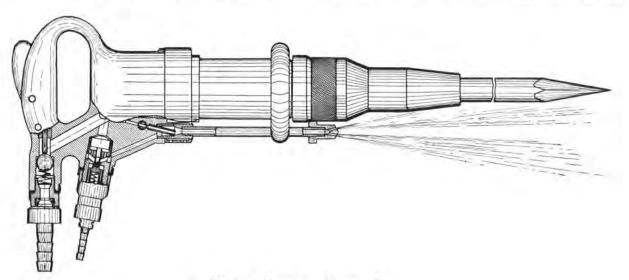


Fig. 5. — Marteau à pulyérisation d'eau.

primé, mais le nouveau système fonctionne avec un appoint d'air provenant directement de l'alimentation du marteau, au lieu d'utiliser, comme précédemment, l'air détendu sortant des lumières d'échap-

(*) Voir « L'activité de l'Institut d'Hygiène des Mines au cours de l'année 1948 », par R. BIDLOT, — Annales des Mines de Belgique, t. XLVIII : 3^{ms} livraison, 1^{er} mni 1949.

série de mesures entreprise au début de l'année 1950.

L'utilisation de marteaux à pulvérisation d'eau et le procédé d'injection d'eau en veine, qui a fait l'objet d'essais relatés dans les précédents rapports, sont incontestablement les deux méthodes qui semblent devoir contribuer le plus à l'assainissement de l'atmosphère dans les chantiers d'abattage de nos mines de houille.

Ce ne sont cependant pas les seules méthodes susceptibles d'améliorer les conditions d'hygiène en taille et, à l'exemple de ce qui se fait en Grande-Bretagne, le procédé de havage humide a été introduit avec succès dans plusieurs charbonnages des bassins de Liège et de Campine.

Ce procédé n'est applicable qu'aux veines dont l'ouverture, la régularité et la dureté élevée justifient l'introduction du havage mécanique; c'est ce qui limite son extension possible dans les char-

bonnages belges.

La méthode est simple et n'exige aucun appareillage supplémentaire, si ce n'est la tuyauterie de distribution d'eau montée sur le dos de la haveuse (voir fig. 4) et la conduite de distribution en taille pour laquelle on utilise le plus souvent un simple tuyau flexible en caoutchouc renforcé, que l'on déroule à partir d'une des extrémités de la taille au fur et à mesure de l'ayancement de la machine.

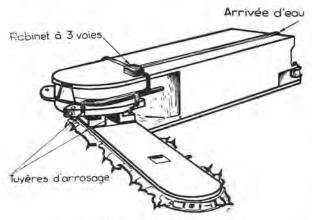


Fig. 4. — Dispositif pour havage humide.

Le bénéfice du havage humide réside dans l'humidification rapide et homogène des haveries, ce qui a pour résultat de réduire très largement le soulévement de poussières au moment du havage et lors du pelletage subséquent.

De nombreuses publications anglaises ont apporté des précisions sur les améliorations qui peuvent être escomptées par l'emploi systématique du procédé: pour des couches de 0.75 m à 1 m d'ouverture, on cite des améliorations de l'ordre de 60 à 80 % de la quantité totale de poussières soulevées lorsque le havage s'effectue à sec.

Cependant, en ce qui concerne la production des poussières, la littérature technique ne fournit que peu de renseignements sur les avantages et inconvénients du havage par rapport au procédé, habituel en Belgique, d'abattage aux marteaux-piqueurs.

Grâce au concours des Charbonnages de Houthalen, l'Institut d'Hygiène des Mines a pu réaliser une série de mesures en vue d'apprécier le bénéfice qui résulte de l'introduction du havage dans une taille précédemment exploitée par abattage complet au marteau pneumatique.

Ces essais ont été effectués dans une veine de 1,04 m de puissance et d'un pendage moyen de 9°, constituée d'un seul sillon de charbon dur.

Le tableau 4 récapitule les résultats obtenus durant le poste d'abattage. Bien que la production ait augmenté de près de 65 %, la teneur en poussières de l'atmosphère diminue de 35 % en poids et de 23 % en nombre de particules lorsque le travail s'effectue après havage mécanique.

Cette amélioration, qui résulte de la dislocation de la couche et de l'augmentation du rendement en gros, n'est que faiblement influencée par la quantité d'eau utilisée pour le havage. Par contre, la consommation d'eau a une répercussion très nette sur la quantité de poussières soulevée au poste préparatoire, pendant le fonctionnement de la ma-

chine et durant le pelletage des haveries.

L'emploi des méthodes de suppression des poussières par voie humide est généralement limité par une condition d'ouverture minimum des couches. Dans les veines très minces, dans lesquelles l'ouvrier est amené à séjourner couché sur le sol, on ne peut guère songer à développer les méthodes d'humidification du charbon, car elles auraient pour conséquence immédiate de mouiller le personnel et de le placer dans des conditions inacceptables d'inconfort.

Dès lors, dans différents charbonnages des bassins sud qui exploitent une forte proportion de veines minces, on a été amené à se préoccuper de méthodes de prévention du soulèvement des poussières par voie sèche. Parmi celles-ci, on peut citer l'utilisation de diffuseurs et de déflecteurs d'échappement pour marteaux-piqueurs.

Trois dispositifs de ce genre ont fait l'objet

d'essais au cours de l'année 1949.

Le premier de ces appareils est le diffuseur Van Herck-Colinet, qui constitue une réalisation industrielle du système imaginé par M. Van Herck et qui a été décrit précédemment (*). Ce diffuseur se présente comme l'indique la figure 5. Il comporte essentiellement une enveloppe en tôle perforée d'un millimètre d'épaisseur, tapissée intérieurement d'une toile métallique à mailles fines.

Le système est fixé au corps du marteau-piqueur, immédiatement en avant de la poignée, par l'intermédiaire d'une ceinture en tôle d'acier posée sur une manchette de caoutchouc souple et qui se ferme par le rabattement d'un levier. L'air d'échappement du marteau s'évacue par toutes les faces de l'appareil, par une surface perforée de l'ordre de 150 cm².

Les essais ont eu lieu dans les travaux souterrains des Charbonnages du Hainaut, à Hautrage, dans une taille de 1,05 m d'ouverture et de 10 à 15° de pente. Les mêmes marteaux-piqueurs ont été utilisés durant deux semaines consécutives, sans difluseurs d'échappement au cours de la première semaine, avec diffuseurs au cours de la seconde. Les principaux résultats obtenus sont résumés au tableau 5, les améliorations moyennes atteignent respectivement 26 % en poids et 9 % seulement en nombre de particules.

^(*) Voir « L'activité de l'Institut d'Hygiène des Mines jusqu'en 1947 », par R. BIDLOT. — Annales des Mines de Belgique, t. XLVII, 2^{me} livraison, 1948.

Le deuxième système expérimenté est un déflecteur d'échappement mis au point par les services techniques des Charbonnages d'Ans et de Rocour. assez limitée, puisqu'elle n'a entraîné aucune amélioration mesurable.

On peut cependant noter que les déflecteurs ont

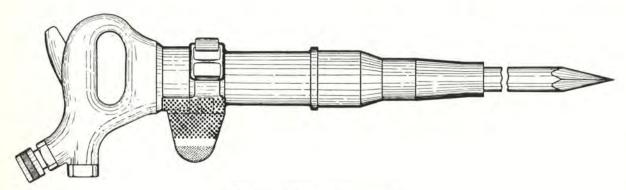


Fig. 5. - Diffuseur d'échappement.

La disposition générale de cet appareil est sché-

matisée à la figure 6.

L'air comprimé, qui sort du marteau-piqueur par un certain nombre d'orifices radiaux, est rassemblé dans une chambre annulaire servant de collecteur. Il s'échappe vers l'avant, par une couronne de trous parallèles à l'axe du marteau, est renvoyé vers l'arrière par un coude et s'évacue dans l'atmosphère été généralement bien accueillis par les ouvriers et ce, en dépit de l'accroissement du poids total du marteau. Ceci résulte vraisemblablement de deux avantages accessoires :

la forme même du déflecteur et le renflement qu'il constitue, juste en avant de la poignée du marteau, assurent une protection efficace de la main de l'abatteur et lui évitent de se blesser contre le

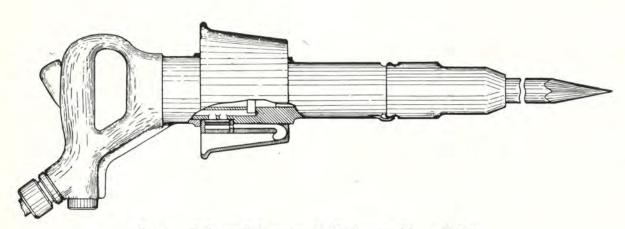


Fig. 6. — Déflecteur d'échappement des Charbonnages d'Ans et de Rocour.

à travers un conduit d'ouverture progressive dont la section terminale atteint 70 cm². Le déflecteur est réalisé en alliage d'aluminium, le supplément de poids est de l'ordre de 400 grammes.

Le tableau 6 donne les principaux résultats des essais qui ont eu lieu aux Charbonnages d'Ans et de Rocour, dans une veine de 35 cm d'ouverture

et de 15° de pendage.

Bien que la production de charbon au cours des deux séries de mesures soit restée à peu près constante, on note une légère augmentation de la teneur en poussières de l'atmosphère (de l'ordre de 4 % en poids et de 15 % en nombre de particules). En fait, ces variations sont inférieures aux écarts normaux enregistrés d'une journée à l'autre; la seule conclusion pratique que l'on puisse en tirerest que l'efficacité des déflecteurs est, en tout cas, toit de la couche, ce qui est fréquent en veine

le détournement de l'échappement du marteau vers l'arrière renvoie à l'ouvrier un air comprimé détendu, beaucoup plus froid et beaucoup plus sec que l'air atmosphérique ambiant, et cet effet de réfrigération est particulièrement apprécié lorsque l'atmosphère générale de la taille est chaude et humide.

Le troisième appareil du même genre est un nouveau modèle de marteau-piqueur produit par les Etablissements François Pigneur et pourvu de deux dispositifs antipoussières: un bourrage d'étanchéité en caoutchouc, au décaleur, et un collecteur d'échappement prolongé par un flexible évacuant l'air usé à 1 ou 2 m de distance de l'ouvrier. L'ensemble de l'appareil est représenté à la figure 7.

Le marteau Pigneur a été comparé à un marteau normal du type La Croix B 57, au cours de quatre journées d'essais à front d'un montage en creusement, dans les travaux souterrains des Charbonnages d'Aiseau-Presle. En corrigeant les résultats pour les ramener à une même production horaire, on arrive aux chiffres du tableau 7. L'amélioration obtenue par les dispositifs antipoussières du marteau Pigneur atteint en moyenne 27 % en poids et 7 % seulement en nombre de particules.

Une conclusion commune peut être tirée de l'ensemble de ces trois expériences : la diffusion ou le détournement de l'air d'échappement des marteauxpiqueurs est susceptible de produire une légère 124 grammes; surface filtrante : 2,50 dm²; épaisseur du feutre : 3 mm.

- Masque Brison à soufflet, type 6 AA poids total du masque: 155 grammes; surface filtrante: 5 dm²; épaisseur du feutre: 1 mm.
- 5) Masque « Security », à pochette de feutre, des Etablissements « Focus » à Middelbourg poids du masque y compris la pochette : 137 grammes; surface filtrante : 2,50 dm²; épaisseur du feutre : 3 mm.

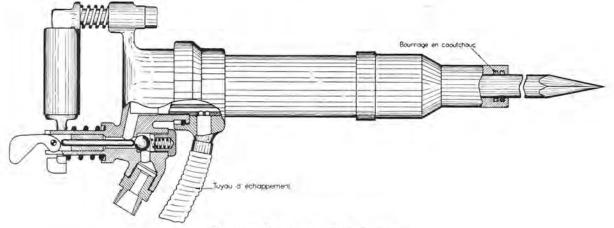


Fig. 7. — Marteau-piqueur Fr. Pigneur,

amélioration au point de vue de l'empoussiérage de4)

l'atmosphère.

Cependant, cette amélioration, qui résulte principalement d'une diminution de la turbulence de l'air, se traduit surtout par une réduction de la quantité de grosses particules soulevées; il en résulte, en général, un léger éclaircissement de l'atmosphère et une certaine diminution de la teneur en poussières exprimée en poids; par contre, le nombre total de particules ne subit qu'une réduction minime, le procédé n'ayant aucune influence sur les poussières soulevées par le transport, par le pelletage et par la chute du charbon abattu.

C. Protection individuelle.

Comme l'année précédente, l'Institut d'Hygiène des Mines a été amené à contrôler l'efficacité des organes filtrants de différents masques antipoussières. Les essais ont été réalisés aux Charbonnages André Dumont dans des conditions comparables à celles de l'année précédente, l'efficacité des filtres étant estimée, d'une part par le noircissement d'un dé de Soxhlet placé en série, d'autre part par l'examen microscopique de prélèvements réalisés au précipitateur thermique Casella, à l'amont et à l'aval des organes filtrants.

Quatre types de masques ont été expérimentés. tous quatre équipés d'éléments filtrants en feutre. leurs principales caractéristiques sont les suivantes:

 Masque Brison 7 L, à pochette de feutre poids du masque y compris la pochette : Masque « Gilmer », type M.I. poids du masque : 170 grammes; surface filtrante : 2,20 dm²; épaisseur du feutre : 2 mm.

Les résultats obtenus au cours de ces essais sont résumés au tableau 8.

L'efficacité des quatres types de filtres est assez comparable, elle est néanmoins un peu supérieure pour les deux modèles de masques à pochette, cette supériorité paraissant en relation avec la plus grande épaisseur du feutre.

Pour tous les masques, l'efficacité augmente rapidement avec le colmatage, la quantité de poussières qui les traverse étant couramment réduite de

moitié d'une heure à l'autre.

La perte de charge offerte par les différents filtres est d'un même ordre de grandeur et, dans tous les cas, suffisamment faible pour ne pas constituer une gêne sérieuse pour la respiration.

D. Travaux de laboratoire.

Au cours de l'année 1949, l'Institut d'Hygiène des Mines a développé quelques travaux de laboratoire de caractère chimique et physico-chimique.

A la demande d'un charbonnage campinois, trois échantillons de poussières de schistification ont été soumis à l'analyse, en vue du dosage de la silice libre.

Ces dosages ont été réalisés par la méthode de Shaw utilisée par les laboratoires du «Pneumoconiosis Research Unit» à Cardiff (South Wales).

Ils ont pu être menés à bien, grâce au concours personnel qu'a bien voulu nous apporter M. R. CHANDELLE, Professeur de Chimie analytique à la Faculté de Médecine de l'Université de Liège, et nous profitons de l'occasion pour remercier ici Monsieur le Professeur Chandelle de son intervention précieuse autant que désintéressée. Les résultats obtenus sont les suivants :

échantillon nº 1 : craie broyée provenant des car-

rières de Kanne :

teneur en silice libre: o %;

échantillon nº 2 : cendres de carneaux de chaudières à charbon pulvérisé, provenant d'un charbonnage de Campine :

teneur en silice libre: 4 %;

échantillon nº 3 : schiste broyé provenant des travaux souterrains d'une houillère campinoise : teneur en silice libre : 53 %.

Ces chiffres montrent de façon éloquente le grand intérêt d'une étude chimique des poussières destinées à la schistification dans les travaux souterrains.

Dans un autre domaine, un certain nombre de produits mouillants susceptibles d'être utilisés en mélange dans l'eau pour augmenter l'efficacité de l'abattement des poussières et plus particulièrement des poussières charbonneuses, ont été expérimentés.

Ces essais ont comporté des déterminations de tension superficielle de solutions aqueuses de concentrations variées et des mesures de vitesse de mouillage, par immersion d'une petite quantité de poussières dispersées à la surface du liquide.

Les premiers résultats obtenus montrent de grandes différences entre les vitesses de mouillage four-

nies par les divers produits expérimentés.

Dans ce domaine, il faut cependant se garder de conclusions hâtives et de nombreux travaux de recherche seront encore nécessaires avant que l'on puisse mettre en évidence l'importance exacte des multiples paramètres qui influencent le mouillage : température, composition du liquide, nature du charbon, degré de finesse des particules, etc...

L'Institut d'Hygiène des Mines a, comme les années précédentes, apporté la collaboration de son personnel et de son outillage expérimental aux opérations du Jury du Concours gouvernemental organisé par le Conseil Supérieur d'Hygiène des Mines, pour encourager et intensilier la lutte contre les poussières.

D'un autre côté, il a poursuivi, en collaboration avec les Charbonnages de Patience et Beaujonc, à Glain-lez-Liège, une expérience d'empoussiérage de lapins, dans le retour d'air d'un chantier actif, en vue d'étudier l'effet éventuel des aérosols comme moyen de lutte contre les poussières. En fin d'année 1949, cette expérience était toujours en cours.

TITRE 2.

Etude du climat des mines profondes.

Mise en service de l'installation de réfrigération de l'air du Charbonnage des Liégeois, à Zwartberg.

Le montage de l'installation expérimentale de réfrigération de l'air, qui avait été étudiée en collaboration par la Direction du Charbonnage des Liégeois et par l'Institut d'Hygiène des Mines, a été terminé au début de l'année 1949 et la mise en service a eu lieu à la date du 1er mars.

Cette installation, prévue pour refroidir l'air d'un chantier de l'étage de 1010 m, comporte deux orga-

nes essentiels :

une machine frigorifique, capable d'un débit maximum de 350.000 frigories par heure et installée à poste fixe dans une salle creusée le long d'un bouveau d'entrée d'air;

un échangeur à faisceau tubulaire, conçu pour prendre place dans la voie d'entrée d'air du chantier et qui est déplacé de 15 en 15 jours pour suivre l'avancement de la taille.

Les calories enlevées par le fonctionnement de la machine sont rejetées dans un courant d'eau de refroidissement, qui retourne en surface avec les eaux d'exhaure.

La figure 8 montre un aspect de la machine frigorifique; la figure 9, une vue de l'échangeur à travers lequel circule tout le débit d'air du chantier.

soit environ 10 à 12 m³ par seconde.

Durant les mois de mars, avril, mai et juin 1949, l'installation a fait l'objet de fréquentes mesures de contrôle; le débit frigorifique effectivement déversé dans le courant d'air de la taille s'est élevé progressivement pour passer de 260.000 frigories par heure en mars jusqu'à 300.000 frigories par heure durant le mois de juin.

Il en résulte une diminution de température qui, en moyenne, atteint 10 à 12° à l'entrée de taille.

L'installation a fonctionné sans interruption notable pendant toute l'année 1949. D'ores et déjà. on peut considérer qu'elle a pleinement réalisé son but, en démontrant que la réfrigération artificielle de l'air, à l'aide d'une machine frigorifique souterraine, est techniquement possible et qu'elle peut donner des résultats marquants, spécialement lorsqu'il s'agit de tailles relativement courtes.

Cette première réalisation constitue un champ d'expérience du plus haut intérêt pour l'étude d'installations futures, conçues à plus large échelle.

B. Etude des échanges de chaleur dans cinq puits d'entrée d'air de Campine.

Dès le début de l'année 1949, une étude de longue haleine a été entreprise à l'initiative de l'Institut d'Hygiène des Mines, en collaboration avec les charbonnages André Dumont, de Beeringen, de Helchteren et Zolder, de Houthalen et des Liégeois.

Cette étude vise à établir un bilan des échanges de chaleur et d'humidité dans cinq puits d'entrée d'air placés dans un gisement comparable et à mettre en évidence l'importance relative des multiples facteurs susceptibles d'influencer le climat.

Les mesures effectuées à trois postes et à intervalle de quatre semaines ont été poursuivies durant un cycle annuel complet, l'Institut d'Hygiène des Mines intervenant pour coordonner les opérations, pour vérifier les instruments de mesures et pour calculer les résultats.



Fig. 8. — Installation de réfrigération souterraine du Charbonnage des Liégeois.

Machine frigorifique.



Fig. 9. — Installation de réfrigération souterraine du Charbonnage des Liégeois — Echangeur.

Sans préjuger des conclusions qui pourront découler de l'ensemble du travail et de la comparaison de l'évolution du climat dans les différents puits, on peut de prime abord attirer l'attention sur l'importance exceptionnelle de la quantité de chaleur dégagée par les conduites d'air comprimé établies le long des puits d'entrée d'air.

Cette quantité de chaleur peut se calculer avec une approximation suffisante par la formule approchée :

$$Q = G [0.24 (t_1-t_2) + 600 (x_1-x_2) + \frac{1}{427} (H_1-H_2)]$$

avec les notations :

Q quantité de chaleur cédée par la conduite d'air comprimé en une unité de temps (kcal/sec);

G débit d'air comprimé (kg/sec);

t₁ température de l'air comprimé au sommet du puits (°C);

t₂ température de l'air comprimé au pied du puits (°C);

x₁ quantité de vapeur d'eau qui accompagne un kg d'air comprimé au sommet du puits (kg de vapeur/kg d'air sec);

x₂ quantité de vapeur d'eau qui accompagne un kg d'air comprimé au pied du puits (kg de vapeur/kg d'air sec);

H₁—H₂ différence d'altitude entre le sommet et le pied du puits (m).

Dans les cinq puits envisagés, on obtient le plus souvent des valeurs comprises entre 100 et 200 kcal/sec, soit 560.000 à 720.000 kcal/heure.

L'importance de ces chiffres apparaîtra d'emblée si l'on observe qu'ils correspondent couramment à plus de 10 % de la quantité totale de chaleur absorbée par le courant de ventilation dans tout son parcours souterrain.

C. Ventilation.

Aucune publication originale de l'Institut d'Hygiène des Mines n'a été consacrée à la ventilation au cours de l'année 1949. Cet objet a néanmoins retenu l'attention et les Bulletins de Documentation Technique se sont fait l'écho des articles les plus récents publiés à ce sujet dans la littérature belge et étrangère.

Dans les derniers mois de l'année, un programme d'essais a été mis au point, en vue d'étudier l'influence de l'équipement d'un puits sur la résistance

offerte au courant d'air.

Ces expériences, entreprises à la demande de M. Robert DESSARD, Directeur-Gérant des Charbonnages de Gosson, La Haye et Horloz Réunis et Membre de la Commission Technique de l'Institut d'Hygiène des Mines, ont été abordées au cours des mois de novembre et décembre 1949, pour être terminées en janvier 1950.

D. Contrôle des instruments de mesure.

L'installation de tarage des anémomètres réalisée au cours de l'exercice précédent a été utilisée régulièrement durant l'année 1949. Indépendamment des instruments appartenant à l'Institut d'Hygiène des Mines, 64 anémomètres provenant de charbonnages des divers bassins houillers belges ont été étalonnés au cours de l'année.

ENQUETES ET DOCUMENTATION

TITRE 1.

Enquêtes médicales.

Deux enquêtes de caractère médical et médicosocial ont été entreprises par l'Institut d'Hygiène des Mines au cours de l'année 1949. L'une d'elles a pour objet l'alimentation des ouvriers mineurs; elle se poursuivra en collaboration avec les Professeurs BIGWOOD et JACQUEMYNS de Bruxelles.

La seconde est relative aux pourcentages d'inaptes relevés dans les différents charbonnages, à l'occasion des examens d'embauchage imposés par la loi.

TITRE 2.

Enquête technique.

L'évolution des moyens de lutte contre les poussières, dans l'ensemble du pays, a fait l'objet d'une enquête qui fait suite à celles des années précédentes.

Les tableaux 9 et 10 donnent une idée de la situation au début de l'année 1950; le tableau 11 permet la comparaison des résultats obtenus avec ceux qui avaient été enregistrés antérieurement.

TITRE 3.

Documentation.

A côté des recherches entreprises par ses Services technique et médical, l'Institut d'Hygiène des Mines a poursuivi son travail de documentation dans les domaines relatifs à la lutte contre les poussières, à l'étude du climat des mines profondes et aux questions d'hygiène du travail.

Cinq nouveaux Bulletins de Documentation ont été rédigés groupant 79 analyses d'articles et d'ouvrages parus dans le monde entier.

D'autre part, dans le but d'uniformiser l'interprétation des images radiologiques, l'Institut d'Hygiène des Mines a organisé différentes réunions en ses locaux de Hasselt, afin de permettre aux médecins-embaucheurs des cinq bassins houillers belges d'échanger leurs idées et de discuter des difficultés rencontrées. Une autre séance, consacrée entièrement à l'examen radiologique, a été organisée le 7 avril, avec la collaboration de Monsieur le Professeur L. BRULL, de l'Université de Liège et de ses assistants; trente-sept médecins radiologues ont pris part à ce débat.

L'action de documentation entreprise par l'Institut d'Hygiène des Mines a été complétée par deux conférences du Docteur VAN MECHELEN, Médecin en Chef de l'Institut; l'une consacrée à « La pneumoconiose des mineurs » a été exposée à la tribune du Cercle d'Etudes des Mines de l'A.I.Lg.; la seconde intitulée « Le dépistage de la syphilis dans la grosse industrie » a été présentée au Cercle d'Etudes des Chefs des Services Médico-Sociaux

de l'Industrie à Liège.

Durant l'année, le Directeur et les médecins de l'Institut ont pris part à diverses journées d'études organisées en France et en Allemagne et consacrées au problème des pneumoconioses. Ces colloques internationaux ont eu le mérite de resserrer les relations établies entre l'Institut d'Hygiène des Mines et les Centres de Recherches de différents pays et de permettre l'obtention de renseignements encore inédits sur les travaux les plus récents.

 $Tableau \ t.$ Détermination du rendement de captage d'un Midget Impinger.

Prélèvements au précipitateur thermique — grossissement 400 X.

	N. Carlotte		Catégo	orie	
		Total	> 5 µ	5-1 µ	< 1 μ
A,	Concentration moyenne des poussières dans l'atmosphère. Nombre de grains par cm³ d'air	2.530	170	1.620	740
В.	Concentration des poussières à l'aval du Midget Impinger. Nombre de grains par cm³ d'air	703	0	242	461
Rei	ndement de captage en nombre de particules	72 %	100 %	85 %	38 %

Tableau 2.

Comparaison des résultats obtenus à l'aide de deux Midget Impingers aspirant côte à côte.

Date des prélèvements : 25 et 28 septembre 1949.

Station de mesure : dans l'axe de la voie de retour d'air de la taille en Veine J. à l'étage de 807 m des charbonnages A. Dumont et à 20,50 et 200 m de distance de la tête de taille.

Durée de chaque essai : 5 à 4 minutes.

Séance	. 3	APPAREIL A			APPAREIL B		Ecart A B	Ecart, relatif
	Flacon nº	Débit aspiré litres/minute	Concentration obtenue Nombre de grains par cm³ d'air	Flacon nº	Débit aspiré litres/minute	Concentration obtenue Nombre de grains par cm ³ d'air	Nombre de grains par cm ³ d'air	%
	2 A	2,75	7130	2 B	2.05	6500	630	9.2
	5 A	2.75	6450	5 B	5.10	6070	380	6,1
Première séance	5 A	2,55	4080	5 B	3.10	3200	880	24,2
scance	6 A	2.55	3740	6 B	2,50	4040	- 500	— 7.7
	Moyenne	2,60	5350	Moyenne	2,90	4950	400	7.8
1	1 A	2.45	4700	ı B	2.75	4900	- 200	-4,2
	2 A	2.75	4090	2 B	2.95	4390	- 300	-7.1
	5 A	2.75	3740	5 B	5.10	3930	- 190	-5.0
Seconde	4 A	2.55	4710	4 B	2,85	4730	- 20	-0,4
séance	5 A	2.55	3340	5 B	3.10	2860	480	15,5
	6 A	2,55	4100	6 B	2,50	3700	400	10,2
	7 A	2,40	3400	7 B	2.45	5520	80	2,4
	Moyenne	2.54	4010	Moyenne	2,81	3980	30	0,8

Tableau 3.

Nouveaux essais de marteaux à pulvérisation d'eau aux charbonnages de Beeringen.

(Taille nº 10, en Veine 70 à l'Etage de 789 m)

NATURE DE L'ESSAI		à sec			avec eau	
DATES	27-1	28-1	Moy.	2-2	4-2	Moy.
Production totale du poste (tonnes brutes)	680	690	685	650	730	690
Consommation d'eau : en litres par marteau/heure en % de le production brute	=		_	25 0.74	55 0,84	29 0.79
Teneur en poussières de l'atmosphère : (mg/m³ d'air) *	124	128	126	37	45	41
Concentrations moyennes mesurées au Midget Impinger * (Nombre de particules par cm³ d'air)	2900	3300	3100	950	1370	1160
Teneur en cendres des poussières atmosphériques (%)	24.8	20,5	22,6	16,8	17.0	16,9

^{*} Les prélèvements de poussières ont été réalisés pendant la pleine activité du poste d'abattage dans l'axe de la voie de retour d'air, à 10 m de la tête de taille.

Tableau 4.

Essais comparatifs d'abattage au marteau-piqueur avec et sans havage préalable, aux Charbonnages de Houthalen.

(Taille 52 en Veine 19 à l'Etage de 810 m)

NATURE DE L'ESSAI	s	ans havage			après	havage	
DATES	10-8	11-8	Moy.	24-8	25-8	2-9	Moy.
Nombre d'abatteurs	29	30	29.5	54	33	40	35.7
Production totale du poste : (tonnes brutes)	146	135	140	250	225	235	229
Teneur en poussières de l'atmosphère : (mg/m³ d'air) *	186	167	176	118	119	104	114
Concentrations moyennes mesurées au Midget Impinger * (Nombre de particules par cm³ d'air)	3600	2570	3080	2460	2020	2610	2360
Teneur en cendres des poussières atmos- phériques (%)	4,1	4.7	4.4	6,6	11,0	6,8	8,1

^{*} Les prélèvements de poussières ont été réalisés pendant la pleine activité du poste d'abattage dans l'axe de la voie de retour d'air, à 10 m de la tête de taille.

Tableau 5.

Essais d'un diffuseur d'échappement pour marteaux-piqueurs aux Charbonnages du Hainaut, à Hautrage.

(Siège de l'Espérance, Taille 18^{m.e}, Couchant à l'Etage de 657 m)

NATURE DE L'ESSAL		sans dif	fuseurs		1	avec di	ffuseurs	
DATES	9-5	10-3	11-5	Moy.	16-3	17-3	18-5	Moy.
Production totale du poste (tonnes brutes)	155	155	160	150	165	154	161	159
Teneur en poussières de l'atmosphère (mg/m³d'air) *	185	188	204	192	149	127	149	142
Concentrations moyennes mesurées au Midget Impinger * (Nombre de particules par cm³ d'air)	5450	3900	5370	3570	2830	3600	3330	3250
Teneur en cendres des poussières atmosphériques (%)	16.3	11.7	16,0	14,7	14,4	18,3	12.7	15,1

^{*} Les prélèvements de poussières ont été réalisés pendant la pleine activité du poste d'abattage, dans l'axe de la voie de retour d'air, à 10 m de la tête de taille.

Tableau 6.
Essais d'un déflecteur d'échappement pour marteaux-piqueurs aux Charbonnages d'Ans et de Rocour.

(1re Taille, Veine 16, Est à l'Etage de 525 m)

NATURE DE L'ESSAI		sans défl	ecteurs			avec dé	flecteurs	
DATES	15-4	14-4	15-4	Moy.	21-4	22-4	23-4	Moy.
Production totale du poste (tonnes brutes)	17,5	18	19	18,2	18	18,5	19	18,5
Teneur en poussières de l'atmosphère (mg/m³d'air) *	56	51	38	48	44	58	48	50
Concentrations moyennes mesurées au Midget Impinger * (Nombre de particules par cm³ d'air)	1490	1330	1260	1360	1550	1740	1550	1540
Teneur en cendres des poussières atmosphériques (%)	55	33	30	33	31	32	32	52

^{*} Les prélèvements de poussières ont été réalisés pendant la pleine activité du poste d'abattage, dans l'axe de la voie de retour d'air, à 10 m de la tête de taille.

Tableau 7.

Essais comparatifs de deux types de marteaux-piqueurs aux Charbonnages d'Aiseau-Presle.

(Siège de Tergnée, montage Grande Veine des Hayes à l'Etage de 650 m)

TYPE DE MARTEAU EXPERIMENTE	La	Croix (B 37)	1	Pign	eur (Le Progr	rès)
DATES , . , . ,	9-11	10-11	Moy.	16-11	17-11	Moy.
Teneur en poussières de l'atmosphère (mg/m³ d'air) *	125	150	138	88	111	100
Concentrations moyennes mesurées au Midget Impinger * (Nombre de particules par cm³ d'air)	1570	1250	1510	1060	1390	1220
Teneur en cendres des poussières atmosphériques (%)	24.9	28.8	26.8	23.6	25.4	24.5

^{*} Les prélèvements de poussières ont été réalisés pendant la pleine activité de l'abattage et du pelletage, à 70 cm au-dessus du couloir d'évacuation des produits et à 2,70 m de la position initiale du front.
Les résultats obtenus ont été rapportés à une même production horaire.

Tableau 8.

Contrôle de l'efficacité de quatre types de masques antipoussières.

Rendement de captage des filtres exprimé en % du nombre de particules. Prélèvements au précipitateur thermique : grossissement 400 ×.

				RE	ENDEME	NT EN	%		
N° de classement	Type de filtre	>	5 μ	5 —	tμ	<	1 μ	Gl	obal
ciusement		1e h	2e h	1° h	2° h	1e h	2° h	1° h	2e h
1	Security	100	100	94.5	98,0	89.4	93.3	94.4	97.2
2 5	Brison 7 L	100	100	94.1	98,0	87.4	91.5	93.7	96,8
3	Brison 6 AA	100	100	-	96,8	-	87.6	-	95.1
4	Gilmer M 1	100	100	92.3	96.2	83,0	87.7	91.5	94.8

Conditions générales d'essai : teneur en poussières de l'atmosphère : moyenne 450 mg/cm³ d'air. Nombre moyen de particules par cm³ d'air : > 5 μ : 640; 5 - 1 μ : 1670: < 1 μ : 780; total : 5090.

Tableau 10.

Développement des tailles et des voies auxquelles sont appliqués des traitements humides.

Situation au début de l'année 1950.

A. — Longueur des tailles régulièrement traitées (m).

BASSIN	Campine	Liège	Charleroi	Centre	Mons	Total
Nature du traitement :						
1. Arrosage des fronts	3.030	-	1.040	380	500	4.950
2. Injection en veine	2.750	1.210	320	1.910	1.250	7.440
3. Havage humide	2.050	200	_		_	2.250
4. Marteaux à pulvérisation d'eau .	1.140	330	1.570	840	200	4.080
Total	8.970	1.740	2.930	3.130	1.950	18.720

B. — Longueur des voies régulièrement traitées (m).

BASSIN	e Liège	Charleroi Centre	Mons	Total
Nature du traitement : 1. Sels hygroscopiques		10.350 4.650 3.750 12.200		39.100 131.000
Total	0 11.700	14.100 16.85	0 8.600	170.100

Tableau 9.

Répartition par Bassins du nombre de Charbonnages utilisant les différents procédés de lutte contre les poussières. Situation au début de 1950.

BASSINS OOMBRE TOTAL DE CHARBON.		Campine	ne			Liège		_		Charleroi	ioi	_		Centre	g)	-		Mons	99	_		Ensemble	ble	
NAGES		7				20				19		_		9		_		10		_		62		
UTILISATION PLUS OU MOINS ETENDUE DES PROCEDES .	A	В	C	_ O	V	В	ں ت		V	В	O		V	В	C		V	В	C	_ o	A	В	O	D
Creusement des travers-bancs :				_				_				_				_				-				
Masques filtrants	1 150 -	10 10 a - 10	1 -	11111	4 4 4 4 6	ε 01 4 ε ε	a a	11111	01 4 - 12 4	2 2 8 0 0	4	4	4 - 4 -	4 aann		-	0 1 4	1 - 0 10 10 1		11-11	45 7 211 14	15 1 23 1 24 24	- 4 4	10 1
Travail en tailles :				_				_				_				_				_				
Masques filtrants	-	n		1 -	13	4	11	11	11	∞		TI	1	נה	11	11	∞	4	11	-	34	22		4
les couloirs	7	20	1	1	а	7	-	1	1	~	1		1	d	1	а	1	4		1	16	18	-	4
Arrosage des fronts	1 1	1	11	11	-	7	11	11	-	4 k	11	#	11	1 .6	1.1	11	-	n -	11	1 -	10	6 0		
Injection en veine	0	י נה מ	-	11	11	o -	7	11		0 4	11	1.1	-	101	11	11	-	n	11	+	9 9	ūκ	10	- 1
Marteaux à pulvérisation d'eau		7	7	1	1	1	-		1	9	2	1	1	1	-	1	1	1	7	1	1	10	6	10
Marteaux a echappement di- rigé ou diffusé		1	_	_	4	7		-	9	7		_	-	-	1	_		-	64	7	11	12	4	7
Points de chute des produits :																				_				
Capteurs à sec	9 6			111	4 1	10	- 4	111		1 0	111	111	111	7 -		1 - 1	-	∞ -	111	111	1 1 2	2 4 2	- 6	1-1
Voies de transport :		1												,								į	,	
Arrosage	1 20	i 4	1 1		- 4	3 3	N	1	-	4 4	2 -			7 10	-	<u>'</u>	-	- 4		1 1	n n	128	1	
, 1 , , , , , , , , , , , , , , , , , ,				1	1																l	l	l	1

Emploi généralisé ou en cours de généralisation.
Emploi partiel.
Essais en cours.
Essais abandonnés par suite d'échec.

DCBA

 $Tableau\ {\it 11}.$ Comparaison des résultats des enquêtes de 1946, 1948, 1949 et 1950.

Total A + B — Emploi général ou partiel

	1950	62	58 40 45 38	55 4 4 1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	18
nble	1949	99	61 34 35 41 32	61 18 18 19 10 10 17 17 17 23 33	15
Ensemble	1948	69	53 25	58 25 1 1 17 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25	8 n
	1946	20	61 - 7	15 4 4 1 1 1 21	1
_	1950	10	10 1 6 7 7	0	u 4
St	1949	10	01 0 4 4 4 9 9	0 1 10 444 1 1 410 1	аа
Mons	1948	10	0 0 7	01 0 0 1 4 7	m
	1946	10	01 0	5 4 1 4	1
	1950	9	0 2442	0 4 - 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4	an
re	1949	7	v 440 k	r n nan a n 4	a 10
Centre	1948	7	10 410	w - 40 4	u 4
	1946	7	נט	- 1 1 9	1
	1950	16	19 14 9 9 15 10	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	rv 4
eroi	1949	20	02 41 20 20 20 21 22 2	0 1 0 1 0 1 0 1 0 1 0 1 0 1 0 1 0 1 0	9 15
Charleroi	1948	22	12 41 01	14	aν
	1946	23	2 0 0 0	2 - 1 2	1
	1950	20	71 41 6 6 41	7 4 10 21 1 2 1 1 1 1	4 12
ge	1949	22	18 9 6 13	7 10 10 4 - 10 9 - 1	w 4
Liège	1948	23	9 7	81 2 2 1 1 1 01	7 10
	1946	23	7 2 %	ā -	1
	1950	7	0 27 7 4	4 0 0044	10 1/
pine	1949	7	0 10004	и и и и и и и и и и и и и и и и и и и	0 8
Campine	1948	7	0 4 10	4 0 000 1 1.7	0 0
	1946	7	N =	v - -	
- -		-			nes .
			de travers-bancs: filtrants à adduction d'air pour forage à sec l'eau des pierres de poste	ants	copiq
		nnages	s ction orage	tillrants filtrants a adduction dou pulvérisatic loirs tion en deho des fronts des fronts a pulvérisatic à échappem diffusé uute des produ à sec ou pulvérisat des berlaines	: ygros
LLERS	. ee	charbo	de trai filtrant à addu pour fo l'eau . des pie de post	uilles: iltrants t adduct u pulvér sirs . ion en les front n veine mide à pulvér à écha diffusé ute des p	sport sels h
HOUI	référen	al de	ent d tes fil tes à trs pu trs pu à l'e	ail en tailles: asques filtrants asques à addu rrosage ou pulv les couloirs . rrosage des froi jection en vein avage humide arteaux à éch rigé ou diffusé rigé ou diffusé rrosage ou pulv rrosage ou pul	tran: i de s ge
BASSINS HOUILLERS	Année de référence	Nombre total de charbonnages	Creusement de travers-bancs: Masques filtrants Masques à adduction d'air Capteurs pour forage à sec Forage à I'eau Arrosage des pierres Tir en fin de poste	Travail en tailles: Masques filtrants Masques à adduction d'air. Arrosage ou pulvérisation dans les couloirs Arrosage des fronts Injection en veine Havage humide Marteaux à échappement dirrigé ou diffusé Points de chute des produits: Capteurs à sec Arrosage ou pulvérisation Arrosage ou pulvérisation	Voies de transport : Emploi de sels hygroscopiques Arrosage
BAS	Anne	Nom	O Z Z O H A H	Poin Poin PAC	Voi E A

Rapport de la Commission Economique pour l'Europe

COMITE DU CHARBON (1949)

relatif à la classification et à la normalisation internationales des méthodes d'analyse des charbons.

Compte rendu par l'INICHAR.

AVANT-PROPOS

On sait l'extrême diversité que présentent, d'un pays à l'autre les classifications et les méthodes d'analyse des charbons. Cette diversité est d'autant plus regrettable que de nombreux pays portent leur attention sur la classification de leurs ressources houillères. Des délégations de divers pays, dont la Belgique, se sont réunies à Genève en 1949, sous les auspices du Conseil Economique et Social des Nations Unies. et ont confronté les divers points de vue afin d'examiner les possibilités d'aboutir à une normalisation des méthodes d'analyse, qui rendrait possible une classification unique des charbons sur le plan international.

Cette réunion d'experts a donné lieu à la rédaction d'un rapport comportant quelque six cents pages. De la lecture de ce document, il semble résulter qu'aucune décision concrète n'a été prise jusqu'à présent. Tout au plus peut-on entrevoir la tendance à une classification simple recourant à deux critères complémentaires, ces derniers pouvant être déterminés d'une façon reproductible dans n'importe quel laboratoire industriel. Ces critères sont les teneurs en matières volatiles et l'indice de gonflement (« Swelling number »). On constate effectivement que, dans un diagramme où sur les deux axes on a porté respectivement les critères précités, les divers types de houille se rangent par plages caractérisant leurs diverses propriétés et possibilités d'utilisation.

Pareille classification, adoptée sur le plan international, serait une heureuse conclusion, par la simplicité même des critères de base et la possibilité d'une normalisation rigoureuse des méthodes de détermina-

lion à mettre en œuvre.

Toutefois, avant d'en arriver là, bien des résistances, parfaitement compréhensibles, seront à vaincre. Ne citons que la seule détermination des matières volatiles, opération conventionnelle et de ce fait susceptible de normalisation rigoureuse. Chaque pays, sinon chaque centre charbonnier, a sa méthode propre. Tous ces modes opératoires, identiques quant au principe, diffèrent en réalité par de nombreux détails et donnent évidemment des résultats souvent fort divergents. Comme la teneur en matières volatiles est un critère commercial très important, la généralisation d'une méthode internationale normalisée apparaît comme une évidente nécessité. En réalité, les modalités particulières des échanges commerciaux dans les divers centres charbonniers sont tellement ancrées qu'une normalisation ne pourra s'imposer qu'à longue échéance et d'une façon progressive.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les réunions de Genève n'aient pu être qu'une prise de contact

permettant de confronter les divers points de vue.

Ces réserves n'empêchent que le rapport de la Commission constitue un document présentant le plus grand intérêt. Il donne une vue d'ensemble sur les méthodes en vigueur dans les divers pays en ce qui concerne, non seulement les déterminations commerciales usuelles, mais également les méthodes d'étude plus spéciales, telles que par exemple celles relatives aux propriétés cokéfiantes. L'ensemble dégage l'essentiel de ce qui subsiste actuellement de toute la littérature analytique des houilles et laisse entrevoir ce que seront les méthodes de demain. A ce titre le document est susceptible d'intéresser de nombreux lecteurs des « Annales des Mines ».

C'est ce qui nous a décidé à en donner ci-dessous une courte analyse qui paraîtra sans doute opportune au moment où l'Institut National de l'Industrie Charbonnière entreprend une étude d'ensemble des charbons

belges.

L'analyse que nous présentons est en réalité un commentaire des nombreux tableaux d'ensemble extraits du rapport même. Celui-ci comprend trois volumes sous-divisés comme ci-dessous et plusieurs addenda : VOLUME I :

Partie 1: Classification des charbons par types dans les divers pays.

Partie 11: Classification des charbons par calibres dans les divers pays.

VOLUME II:

Partie 1: Les divers procédés d'analyse immédiate actuellement en vigueur dans les divers pays.

Partie II: Les diverses méthodes de détermination des propriétés gonflantes et cokéfiantes.

Partie III : Les diverses méthodes d'analyse élémentaire et de détermination du pour oir calorifique.

VOLUME III:

Exposés des procédés d'échantillonnage.

ADDENDA:

Cette partie comprend de nombreux rapports complétant les trois volumes du document. Certaines de ces annexes constituent des communications qui avaient été présentées trop tardivement pour être insérées (Italie). D'autres précisent ou modifient les points de vue des délégations intéressées. La Pologne notamment, au cours des travaux de la conférence, a fait parvenir une proposition de classification, que nous commenterons au moment voulu d'une façon plus détaillée en raison de son intérêt.

L. C.

VOLUME I

LES PROCEDES ACTUELS DE CLASSIFICATION

Ce volume est divisé en deux parties, l'une traitant des classifications par «types» (partie I), l'autre donnant les diverses classifications par calibres

(partie II).

Les classifications par « types » prennent comme critère la constitution chimique, dont est fonction le comportement à l'utilisation et qui dicte le rang des combustibles dans la série allant des lignites aux anthracites. Les « types » désignent les grandes divisions que comportent les classifications.

Par contre, les classifications par calibres sont basées sur un critère physique, qui est surtout l'état

granulométrique.

Partie I

Classification des charbons par types dans les divers pays.

Cette partie présente les classifications par « types » de la Belgique, de la Tchécoslovaquie, de la France, de l'Allemagne (Zones occidentales), des Pays-Bas, de la Pologne, de la Suède, du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique. Ces classifications sont décrites dans les mémoires présentés par les diverses délégations et sont résumées dans le tableau I. Quand un pays a signalé deux ou plusieurs classifications, le tableau renseigne, outre le système principal (colonne 2), les autres classifications en usage (colonne 12).

Remarques:

- 1) Toutes les classifications prennent indistinctement comme critère l'indice de matières volatiles. Mais cet indice est déterminé par des méthodes différant notablement d'un pays à l'autre et les % sont exprimés de façon différente (sur charbon sec à l'air, sur charbon sec à 100° C, sur charbon sec exempt de cendres, sur charbon sec exempt de matières minérales, sur du charbon sec à 5 % de cendres, etc.). L'ensemble laisse ainsi une impression de confusion:
- 2) Certaines classifications tiennent compte, en dehors des matières volatiles, du pouvoir calorifique et surtout des propriétés cokéfiantes, dont l'indice d'agglutination (Pologne par exemple)

- et surtout le gonflement (France par exemple). La Pologne (voir aux « Addenda » le document W./Coal/C.W.P./2) tient également compte de l'indice de gonflement, qui de plus en plus tend à devenir un critère supplémentaire des systèmes de classification;
- 3) La Belgique a présenté la Classification Commerciale du Comptoir Belge des Charbons. Celle-ci est basée sur les teneurs en matières volatiles et la granulométrie (Tableau II). Elle ne comprend qu'un nombre limité de types. De ce fait, elle a le mérite de la simplicité comparativement aux classifications anglaises et américaines, qui donnent lieu à une grande dispersion des types. Par contre, le système belge ne renseigne pas les possibilités d'application de chaque type. A ce point de vue la classification française, avec son critère supplémentaire de l'indice de gonflement (norme M 11-001), est bien plus explicite. Il en est de même de la classification polonaise qui, outre les teneurs en matières volatiles et l'indice de gonflement, renseigne l'indice d'agglutination (d'après Roga).

Partie II

Classification des charbons par calibres dans les divers pays.

Les diverses classifications présentées sont résumées au tableau II.

Remarques:

 La classification belge, telle qu'elle figure au Tableau II, doit être complétée comme suit :

Mixtes 10/18 mm et calibres supérieurs;

Mixtes 0/5 et 0/10 mm;

Poussiers bruts 0/5 mm;

Poussiers bruts 0/2 mm; Schlamms moins de 1 mm.

Les dimensions 1 et 2 mm correspondent respectivement à des ouvertures de forme carrée, de 1 et 2 mm de côté, de la toile tamisante.

Les dimensions supérieures sont les diamètres des trous circulaires des tôles perforées.

L'échelle normale de tamisage définie ci-dessus n'est pas utilisée par tous les charbonnages belges. Il en résulte des différences dans la granulométrie des produits et les calibres anormaux doivent être assimilés aux calibres normaux dont la dimension moyenne est la plus voisine de la leur.

La plupart des charbonnages producteurs de charbons maigres tamisent une partie de leur production, non à 10 et 18, mais à 12 et 22 mm, parce que le calibre 12/22 est particulièrement recherché pour l'alimentation des gazogènes et de certains poêles à scu continu. C'est pourquoi ce calibre figure dans la classification normale.

2) Aux Etats-Unis, où la classification commerciale par calibres n'existe que pour les anthracites, les límites supérieure et inférieure d'un calibre sont indiquées en séparant les deux chiffres quí les expriment par le signe « X », à ne pas confondre avec l'abréviation de « multiplié par ».

VOLUME II

LES PROCEDES ACTUELS D'ANALYSE DES CHARBONS DANS LES DIVERS PAYS

Ce volume renferme des mémoires fournis par les pays suivants : Autriche, Belgique, Tchécoslovaquie, France, Allemagne (Zones occidentales), Pays-Bas, Pologne, Suède, Royaume-Uni et Etats-Unis d'Amérique.

Il est divisé en trois parties traitant successivement de :

1 - L'analyse immédiate;

2 — Les propriétés gonflantes et cokéfiantes;

5 — L'analyse élémentaire.

De même que dans le volume I, chaque partie et chaque section comprennent des tableaux synoptiques que nous reproduisons. Ces derniers concentrent à eux seuls tout l'intérêt du rapport.

Partie 1

Les divers procédés d'analyse immédiate actuellement en vigueur dans les divers pays.

Cette partie est divisée en trois sections, qui concernent successivement :

1 — La détermination de l'humidité;

2 — La détermination des matières volatiles;

5 — La détermination de la teneur en cendres.

Section 1. — La détermination de l'humidité.

Le tableau III résume les diverses méthodes. Quand les charbons sont visiblement humides, la dessication se fait généralement en deux stades. On sèche d'abord par exposition à l'air, de préférence à la température ordinaire, puis à l'étuve, aux environs de 100° C. Pour certains charbons, le second stade de dessication peut entraîner une oxydation; dans ces conditions on opère par distillation azéotropique de l'eau avec du xylène.

Certains pays préconisent la dessication au vide en présence d'acide sulfurique et à la température ordinaire (1). D'autres font la dessication au vide

(1) Nous avons souvent appliqué cette méthode en employant l'acide phosphorique comme agent de dessication. La technique donne des résultats extrêmement précis, mais demande un temps assez long pour les charbons à fortes constrictions porcuses. Cellesci freinent la diffusion à l'intérieur des particules. Nous estimons qu'une dessication précise et rapide doit se faire au vide poussé et à 100° C; dans ces conditions, l'élévation de la température exalte la diffusion et réduit la rétention de la vapeur d'eau par adsorption (L. C.).

sommaire, à 105-110° C. La dessication en courant d'azote est également appliquée.

Remarques :

- La méthode belge (A.B.S. 5611) procède uniquement par chauffage à 95-100° C. Elle ne tient donc pas compte de l'aptitude à l'oxydation de certains charbons.
- Le rapport fait remarquer la regrettable confusion des termes.

C'est ainsi que:

- a) L'humidité expulsée par exposition de l'échantillon à la température ambiante reçoit les appellations suivantes : humidité brute, humidité libre, humidité de surface, humidité adhérente et humidité fraction I;
- b) L'humidité expulsée à 160° C est désignée par : humidité inhérente, humidité hygroscopique, humidité fixe et humidité fraction II.

Section 2. — La détermination des matières volatiles.

Le tableau IV résume les diverses méthodes actuellement en vigueur.

Tous les procédés de détermination de matières volatiles reposent sur le même principe et, comme l'essai est empirique dans une certaine mesure, les différences de détail sont surtout arbitraires.

Les techniques se distinguent principalement par les différences dans les dimensions et la nature des creusets utilisés, par la variété des moyens de chauffage, de la température et du temps de chauffage, de même que par les procédés spéciaux, employés pour les charbons qui décrépitent ou qui sont sujets à des pertes en poids par entraînement pendant le chauffage.

Pour se rendre compte jusqu'à quel point les différences dans les détails opératoires peuvent influencer les résultats, on peut se reporter au document W./Coal/C.W.P./5 des Addenda. Celui-ci donne des résultats d'analyses immédiates d'un même charbon effectuées par des laboratoires de différents pays. C'est ainsi qu'un même échantillon uniforme de charbon gras a donné les résultats cidessous pour les % de M.V., calculés sur charbon sec, cendres déduites :

 Belgique
 51,49 %

 France
 24,70 »

 Etats-Unis
 50,80 »

D'autres exemples de divergences, du même ordre de grandeur, abondent dans le document complémentaire cité. Ils n'offrent rien d'étonnant, puisque le facteur principal du procédé, la température, varie dans de larges mesures d'un mode opératoire à l'autre.

La détermination des M.V. est une des méthodes d'analyse des charbons pour laquelle une normalisation internationale s'impose de façon évidente (1).

Section 3. — La détermination de la teneur en cendres.

Les diverses méthodes sont reproduites au tableau V.

Tous les modes opératoires sont très semblables et ne diffèrent que par la température d'incinération, qui varie de 700 à 850° C; les compositions des cendres ne peuvent donc être rigoureusement identiques.

Remarque :

Le résidu d'incinération (cendres) ne représente ni quantitativement ni qualitativement les matières minérales réelles du charbon. Du point de vue quantitatif, les formules anglaises et américaines données au Tableau V permettent d'établir la correction (2).

Partie II

Les propriétés gonflantes et cokéfiantes.

Les nombreux essais auxquels on a recours dans les divers pays sont groupés dans les tableaux VI et VII qui concernent respectivement le gonflement et les propriétés cokéfiantes.

Il est admis généralement que le pouvoir gonflant est l'accroissement de volume qui se produit lorsqu'un charbon est cokéfié. De même le pouvoir

(1) A notre avis toutes les méthodes utilisant le chauffage au gaz donnent lieu à des mécomptes. L'emploi du four électrique, avec dispositif de réglage, est indispensable pour l'établissement d'une méthode normalisée.

La méthode belge (A.B.S. 5615), dite du double creuset, est sans aucun doute la plus rationnelle et la plus reproductible. En effet, l'usage d'une garde au charbon de bois constitue une garantie efficace contre la combustion partielle du coke. On peut donc impunément prolonger la carbonisation, qui pourra ainsì se parfaire avec certitude. D'autre part, la température plus élevée mise en œuvre (1050° C), correspond mieux à la fin réelle des réactions de pyrolyse. La méthode, telle qu'elle est décrite dans la norme A.B.S. 5615, est encore perfectible dans le sens d'une utilisation plus rationnelle de la garde de charbon de bois. Celle-ci, d'autre part, pourrait être réalisée par des boîtes en « Inconel » permettant plusieurs opérations simultanées (L. C.).

(2) Ces formules de correction ne peuvent évidemment être rigoureuses. Certaines méthodes, telle que celle de K. Mayer (Brenn, Chem. 10, 377; 1929), permettent de déterminer plus directement les matières minérales réelles (L. C.).

cokéfiant est la capacité pour un charbon de former un coke cohérent sans intervention d'un matériau inerte. Le pouvoir agglutinant constitue d'autre part la possibilité d'un charbon de se lier à un matériau inerte. L'emploi de tous ces termes dans la description des propriétés d'un charbon est assez mal défini.

Les diverses méthodes d'essai reposent sur les

principes suivants:

a) Chauffage du charbon seul et détermination de son gonflement dans les méthodes suivantes : Woodall-Duckham, Gray-King, Nedelmann, Koppers et méthode des Pays-Bas.

b) Chauffage du charbon avec un matériau inerte

et détermination de :

ı — la cohérence du coke (méthodes de Meu-

rice, Damm et Roga);

 2 — la résistance du coke (méthodes de Meurice, Kattwinkel, Koch et la méthode A.S.T.M. proposée);

3 — Les cohérence et résistance du coke réunies (méthodes de Meurice, Campredon, Gray-Campredon et Gray-King modifiée).

Remarques:

 La délégation belge a présenté la méthode Meurice, dont par ailleurs elle reconnaît les lacunes; dans la plupart des cokeries belges la méthode Meurice (de même que sa variante, la méthode Coppée) est complétée par d'autres essais:

 a) L'essai de fusion suivant la méthode dilatométrique de Charles Arnu (Chimie et Industrie, Nos 2 et 3 - août et septembre 1934);

 L'essai plastométrique suivant la méthode de Gieseler;

 c) L'essai de gonflement suivant la méthode de Koppers, modifiée par Mott et Spooner (« Fuel », novembre et décembre 1939);

d) L'essai de Gray-King.

2) La méthode Roga de détermination de l'indice d'agglutination semble s'implanter de plus en plus. Cette méthode, dont le mémoire de la délégation polonaise donne une description particulièrement détaillée, diffère de la méthode Meurice d'abord par la substitution au sable d'un anthracite de caractéristiques bien déterminées et ensuite par le principe même de la mesure de la résistance du culot obtenu (1).

La méthode américaine A.S.T.M. (méthode proposée) remplace le sable de l'essai Meurice et l'« anthracite » de l'essai Roga par du carbure

de silicium.

5) La détermination de l'indice de gonflement au creuset (ex.: B.S.S., nºs 1016-1942 et norme française M. 11-001) repose sur l'essai Woodall-Duckham. Cet essai jouit actuellement d'une très grande faveur comme critère de classification (cfr diagramme: M.V./swelling number) (2).

La méthode, nous semble-t-il, gagnerait en rígueur par l'emploi de charbon d'électrodes (L. C.).

⁽²⁾ Du point de vue de la reproductibilité et de la normalisation, l'essai de gonflement gagnerait à être pratiqué au four électrique plutôt qu'au bec Meker (L. C.).

Annexes:

Cette partie du volume II contient plusieurs rapports-annexes donnant des modes opératoires dont les principes n'ont pas été renseignés aux tableaux VI et VII. Ce sont :

Annexe	I	Allure de la courbe : perte de poids-tempé- rature.	Pays-Bas
Annexe	П	Courbe : plasticité- température.	Pays-Bas
Annexe	Ш	Détermination du rendement relatif en coke et sous-produits.	Pays-Bas
Annexe	IV	Détermination des propriétés cokéfiantes du charbon par la méthode du plasto-mètre.	U.R.S.S.

Partie III

Les diverses méthodes d'analyse élémentaire et de détermination du pouvoir calorifique.

Les diverses méthodes utilisées sont reproduites au tableau VIII.

Les descriptions détaillées sont données dans quatre sections distinctes :

Section 1 : Détermination du carbone et de l'hydrogène;

Section 2 : Détermination de l'azote; Section 5 : Détermination du soufre; Section 4 : Détermination de l'oxygène;

Annexe : Détermination du pouvoir calorifique par la méthode normale au moyen de la bombe calorimétrique.

Toutes ces méthodes sont universellement connues et appliquées avec seulement quelques variations de détail.

Remarques:

 En ce qui concerne le carbone et l'hydrogène (B.S. Spécification n° 1016-1942);

 a) le calcul du carbone doit se faire en tenant compte du carbone des carbonates des matières minérales. La correction est importante pour certains charbons;

b) l'hydrogène total déterminé par combustion est corrigé en soustrayant 11,19 % de l'humidité déterminée par une analyse séparée. La correction pour l'eau d'hydratation des silicates ne peut être faite qu'approximativement par un chiffre moyen. On peut l'évaluer à 9 % de la cendre, telle qu'elle est déterminée, après déduction des 5/4 du soufre pyritique (1). 11.19 % de ce chiffre d'humidité donnent l'hydrogène que l'on soustrait de l'hydrogène total.

2) En ce qui concerne le soufre : Le tableau synoptique VIII ne renseigne que les méthodes de détermination du soufre total, la méthode d'Eschka généralement. Toutefois, il est donné dans le texte des indications sur la détermination du soufre se trouvant à l'état de sulfate et du soufre pyritique, ainsi que sur la détermination du soufre fixe et du soufre volatil.

5) En ce qui concerne l'oxygène (Etats-Unis, A.S.T.M.): Aucune méthode directe de détermination de

l'oxygène n'est renseignée (2). Lorsqu'on cherche à calculer l'oxygène avec une certaine précision, on peut effectuer les corrections par la formule suivante :

Oxygène corrigé = 100—[(C—C')+(H—H')+N+H2O+S'+A] dans laquelle :

C = Carbone total;

C' = Carbone dans les carbonates;

H = Hydrogène total moins l'hydrogène de l'eau;

H' = Hydrogêne de l'eau de composition de l'argile, du schiste, etc;

N = Azote:

H₂O = Humidité trouvée à 105° C;

S' = Soufre non présent sous forme de pyrite ou de sulfate. En général faible.

Dans beaucoup de catégories de charbons, peut être négligé;

A = Cendres corrigées, constituants minéraux présents dans le charbon d'origine. Dans la plupart des cas, on peut les déterminer avec une précision satisfaisante en ajoutant aux cendres telles qu'on les détermine 5/8 du poids de soufre pyritique, le CO₂ des carbonates et l'eau de composition de l'argile, du schiste, etc.

VOLUME III

EXPOSES DES PROCEDES D'ECHANTILLONNAGE

Ce volume renferme des mémoires fournis par l'Autriche, la Belgique, la Tchécoslovaquie, la France, l'Allemagne (Zones occidentales), l'Italie, les Pays-Bas, la Suède, le Royaume-Uni et les Etats-Unis.

Dans tous les pays, les procédés d'échantillonnage sont sensiblement les mêmes. On constitue d'abord un échantillon total d'un poids important, puis on réduit cet échantillon à des quantités déterminées, dans des conditions également détermi-

En supposant que toutes les cendres non pyritiques sont des schistes, le facteur de conversion — soufre pyritique sur oxyde de fer — est 5/4.

⁽²⁾ La délégation des Pays-Bas donne une note à ce sujet (Voir document W./Coal/C.W.P./1/Add. 6).

nées, suivant qu'il s'agit, pour le laboratoire, de procéder :

- a) à des analyses générales (cendres, matières volatiles, pouvoir calorifique, analyse élémentaire, etc.) ou à des essais spéciaux (recherche des propriétés agglutinantes ou cokéfiantes);
- b) à la détermination de la teneur en eau:
- c) à des essais de criblage.

Il est toutefois intéressant de comparer les points de vue respectifs de chaque pays en ce qui concerne surtout la constitution de l'échantillon total. Tous les pays procèdent à peu près de la même façon pour effectuer les prélèvements élémentaires et en fixent le nombre et le poids en fonction de certaines données telles que la teneur en cendres, le calibre, l'importance du lot; d'autres y ajoutent la notion du degré de précision que l'on désire obtenir dans les résultats du laboratoire.

Il est difficile de donner une analyse synoptique des divers mémoires présentés. En réalité, les divers procédés d'échantillonnage ne diffèrent que par des détails. Aussi la méthode belge A.B.S. 5601 peutelle être considérée comme suffisamment représentative des principes généraux d'échantillonnage.

Le prélèvement en veine n'est envisagé dans aucune communication; seul le rapport polonais y fait vaguement allusion.

ADDENDA

On trouvera ci-dessous l'analyse des rapportsannexes présentés à la Conférence. Certains de ceux-ci sont des documents dont la présentation tardive à empêché l'insertion dans le texte ordonné du rapport. Il en est ainsi des communications polonaise et italienne concernant la classification. Dans d'autres notes, rédigées au cours ou à la suite des travaux de la Conférence, certaines délégations précisent ou modifient leurs premiers points de vue (1).

Document W/Coal/C.W.P./2.

Classification Internationale des Charbons Projet de synthèse présenté par la délégation polonaise.

Les critères seraient :

- a) le degré de carbonification;
- b) l'aptitude des charbons à l'utilisation dans les opérations industrielles;
- c) les caractéristiques commerciales.

Une fiche d'examen se présenterait comme suit :

	n	Ш	IV	V	
1	VI	VII	VIII	IX	X

Dans la case I se trouve un symbole de deux chiffres caractéristiques de l'âge et du degré de carbonification du combustible. Le premier chiffre est: o pour les bois, 1 pour les tourbes, 2 pour les lignites, 5 pour les charbons bitumineux et 4 pour les anthracites. Le second chiffre donne pour chaque groupe la subdivision dans laquelle se trouve le combustible par suite de ses propriétés plus spéciales (1).

Les cases II à V sont réservées aux principales qualités technologiques : M.V., indice d'agglutination Roga, indice de gonflement, production de goudron (à la cornue de Fischer).

Les cases VI à IX renseignent les autres propriétés chimiques d'intérêt industriel ou commercial : pouvoir calorifique, humidité, cendres, point de fusion des cendres.

La case X est réservée à l'indice donnant le calibre.

Document W/Coal/C.W.P./3.

Classification Internationale des Charbons. Projet de synthèse présenté par la délégation française.

Une classification internationale des charbons devrait tenir compte des caractéristiques techniques suivantes :

nature du charbon; calibrage; pouvoir calorifique; rendement en caloriesgaz par carbonisation; teneur en humidité (2); teneur en cendres; point de fusion des cendres; soufre total; azote.

La délégation française propose un système complet de symbolisation tenant compte de toutes ces caractéristiques.

(1) C'est ainsi que pour le groupe des charbons bitumineux, pour lesquels le premier chiffre du symbole est 3, les sous-divisions comprendraient les combustibles suivants:

31	flame coal;	35	ortho-coking coal;
32	gas-flame coal;	36	meta-coking coal:
33	gas coal;	37	semi-coking coal;
54	gas-coking coal:	38	lean coal.

Quant aux anthracites, ils seraient sous-divisés comme suit :

- 41 semi-anthracite;
- 42 anthracite;
- 45 meta-anthracite.

⁽¹⁾ L'Addenda renferme également deux listes d'errata dont nous avens tenu compte au cours de la rédaction de l'analyse des trois volumes du rapport ordonné.

⁽²⁾ La teneur en humidité devrait être établie par une méthode éliminant les risques d'oxydation.

En ce qui concerne la classification des charbons d'après leur nature, le document reprend le système proposé antérieurement et qui, comme nous l'avons dit, est basé sur les teneurs en M.V. et l'indice de gonflement.

Document W/Coal/C.W.P./i/Add. 1.

Relation entre l'indice de matières volatiles et le pouvoir calorifique d'une part et la forme du culot de coke obtenu au cours de la recherche de l'indice de matières volatiles (Suède).

Ce document commente trois diagrammes caractéristiques.

Dans le premier diagramme ont été portés en abscisse les % de M.V. des charbons (secs exempts de cendres) et en ordonnée les pouvoirs calorifiques correspondants. Les charbons se placent ainsi en divers champs caractéristiques de la nature du culot de coke, chaque point figuratif étant représenté par un signe conventionnel indiquant l'utilisation possible. Le diagramme indique également la teneur en hydrogène des charbons secs exempts de cendres, calculée par la formule Norlin d'après le pouvoir calorifique et l'indice de matières volatiles.

Dans le second diagramme, semblable au premier. les points figuratifs sont remplacés par des chiffres donnant l'épaisseur du culot de coke.

Un dernier diagramme, à trois dimensions, reproduit les deux premiers d'une façon plus imagée: les points figuratifs sont remplacés par des parallélipipèdes dont la hauteur est proportionnelle à la hauteur des culots de coke.

Document W/Coal/C.W.P./1/Add. 3.

Classification des charbons par types. Rapport du représentant de l'Italie.

Comme beaucoup de classifications, le système italien est également basé sur les % de M.V. et l'indice de gonflement (déterminé suivant Woodall-Duckham). D'après ces critères complémentaires, les charbons sont divisés en douze groupes.

Document W/Coal/C.W.P./1/Add. 5.

Classification des charbons par types et par calibres. Renseignements complémentaires fournis par le représentant des Pays-Bas.

Dans ce document la délégation des Pays-Bas précise et rectifie les éléments de la classification néerlandaise par types, telle qu'elle figure au tableau I. Elle donne également des indications en ce qui concerne le classement par calibres des charbons et des cokes.

Document W/Coal/C.W.P./4.

Etude comparative des systèmes nationaux de classification du charbon, présentée par le représentant du Royaume-Uni.

Ce document contient un tableau que nous reproduisons (tableau IX). Celui-ci donne, en regard des % en M.V., les appellations des divers types de charbon dans chaque pays et permet ainsi d'établir la correspondance. On remarquera l'extrême diversité des appellations et la discordance des limites situant les divers types.

Document W/Coal/C.W.P./1/Add. 7.

Classification des charbons par calibres. Rapport du représentant des Etats-Unis.

Ce document apporte un complément d'information sur la classification par calibres des charbons bitumineux et des anthracites aux Etats-Unis.

Document W/Coal/C.W.P./1/Add. 8.

Analyse des charbons. Rapport du représentant de la Pologne.

La communication décrit les méthodes analytiques polonaises, méthodes qui n'ont pas été renseignées aux tableaux du rapport ordonné de la Conférence.

La teneur en eau est déterminée en deux stades, le premier comportant une dessication à l'air libre (température ambiante), le second étant réalisé soit à l'étuve à 107° C. soit par distillation azéotropique au xylène.

Pour la détermination des matières volatiles, la température et la durée de carbonisation sont respectivement de 875° C et de trois minutes, le chauffage étant réalisé soit au gaz, soit au four électrique.

La teneur en cendres est obtenue par incinération à 800-850° C (gaz ou four électrique).

Le mémoire donne d'une façon détaillée la détermination du pouvoir calorifique.

Deux techniques, en ce qui concerne le point de fusion des cendres, font également l'objet d'une description complète.

Document W/Coal/C.W.P./1/Add. 4.

Analyse des combustibles minéraux solides. Rapport du représentant de l'Italie.

Comme dans la plupart des pays. la teneur en eau se détermine également en deux étapes : d'abord à température ordinaire par exposition à l'air libre, puis à 105° C à l'étuve, ou par distillation azéotropique dans le cas de charbons sujets à l'oxydation.

Les teneurs en M.V. s'obtiennent par chauffage, pendant sept minutes, à 950° C (brûleur au gaz ou four électrique). Dans le cas de charbons donnant lieu à des projections, on comprime en tablettes. Pour les lignites, la carbonisation est réalisée progressivement.

L'aspect du coke est noté et sert de critère. La détermination des cendres est faite au four électrique, à 750° C.

En ce qui concerne le soufre, la communication renseigne deux méthodes : dans la méthode de Strambi, le soufre est déterminé par incinération à la bombe calorimétrique, en présence de mélange d'Eschka. La méthode de Parr procède par com-

bustion à l'aide de peroxyde de sodium et de perchlorate ou de chlorate de potassium.

Document W/Coal/C.W.P./1/Add. 6.

Méthodes d'analyse et d'examen des combustibles solides.

Précisions et observations complémentaires Journies par le représentant des Pays-Bas.

Les précisions et observations complémentaires données portent sur les déterminations suivantes :

 La détermination gravimétrique de l'humidité des charbons.

Chauffage du charbon à 150° C dans un courant d'azote et absorption de l'eau sur de l'anhydrone, dont l'augmentation de poids est déterminée.

2 — La détermination quasi-micrométrique de la teneur en carbone et en hydrogène.

Description d'une variante de méthodes semimicrochimiques.

5 — La détermination de la teneur des charbons en sulfure, sulfate et pyrite.

A Soufre à l'état de sulfure :

Chausfer à reflux, pendant une heure, une suspension de 5 g environ de charbon dans 100 cc d'acide chlorhydrique (p.s. 1,05). Y faire passer un courant d'anhydride carbonique et recueillir les gaz dans:

a) une solution alcaline d'eau oxygénée
 à 5 %. Porter à ébullition, aciduler et déterminer le sulfate sous forme de Ba SO₄;

 b) une solution acétique d'acétate de cadmium. Déterminer la quantité de sulfite de cadmium. Déterminer le sulfure de cadmium par iodométrie.

B Soufre à l'état de sulfate :

Filtrer le liquide restant dans le flacon après l'essai A (conserver le filtre et le résidu pour la détermination du soufre pyritique) et déterminer, après élimination du fer, le sulfate sous forme de Ba SO₄.

C Soufre pyritique:

Transférer le filtre avec le résidu de l'essai B dans un flacon, ajouter 100 cc d'acide nitrique (p.s. 1,20) et secouer pendant deux heures à la température normale de la salle. Filtrer le précipité et répéter l'opération avec une nouvelle portion d'acide azotique. Après élimination du fer, déterminer le soufre sous forme de Ba SO₄ contenu dans les produits filtrés réunis.

Remarque:

Avec ce procédé, le soufre organique n'est pas attaqué.

Références :

1 — Glückauf 1663 (1930), II; 2 — Glückauf 989 (1937), II; 3 — Brennstoffchemie 349 (1921).

 La détermination quasi-micrométrique de la teneur en oxygène des substances organiques.

L'échantillon de charbon à analyser est soumis au cracking à 1050-1100° C dans un courant d'azote exempt d'oxygène. Les produits de décomposition sont réduits à l'aide de carbone Farnell activé, chauffé à 1050-1100° C. Au cours de cette opération, les composés oxygénés passent à l'état d'oxyde de carbone. Celui-ci est ultérieurement oxydé en anhydride carbonique par de l'oxyde mercurique. L'anhydride carbonique formé passe finalement à travers une solution de baryte, de titre connu; on détermine l'excès de baryte à l'aide d'acide chlorhydrique titré. Un essai à blanc doit être effectué à l'aide d'une substance organique exempte d'oxygène.

La méthode n'est pas encore au point.

5 — Le titrage du fer trivalent à l'aide du titanochlorure. — Le fer trivalent est réduit à l'aide du titanochlorure :

Fe" + Ti" ----- Fe" + Ti"

On se sert de rhodamine d'ammonium comme indicateur; lorsque le Fe'' est complètement réduit en Fe'', la couleur rouge de la solution disparaît presque entièrement.

* * *

Le document termine par plusieurs observations relatives aux méthodes exposées dans le document W/Coal/C.W.P./1 (Volume II). Ces observations, très intéressantes, sont à lire dans l'original.

Document W/Coal/C.W.P./1/Add. 9.

Echantillonnage des charbons. Rapport du représentant de la Pologne.

Document W/Coal/C.W.P./5.

Echanges d'échantillons de charbon.

Ce document donne les premiers résultats d'analyses comparatives de divers charbons qui ont fait l'objet d'échanges entre divers pays. Nous avons déjà cité cette communication à propos des divergences dans les résultats des déterminations des matières volatiles.

TABLEAU I

CLASSIFICATION DES CHARBONS PAR TYPES

Résumé récapitulant les caractéristiques principales des procédés actuellement en vigueur.

			Indice de	matières vol	Indice de matières volatiles en %	Indic	Indice de gonflement	ent	Caractéristiques cokéfiantes	okéfiantes	Pouvoir	Pouvoir calorifique	Remardues
Pays	Criteres	Designation	Limite inférieure	Limite Limite inférieure supérieure	Procédé de déter- mination	Limite inférieure	Limite supérieure	Procédé de déter- mination	Pouvoir cokéfiant ou caractéristiques cokéfiantes	Procédé de déter- mination	B. T.h. U. par lb. angl.	Procédé de déter- mination	control of the contro
Ξ	(2)	(3)	4	(4)	(5)	(9)	(5	(7)	(8)	(6)	(01)	(11)	(12)
Belgique 1	a) Mat. vol. b) Calibre	maigre 1/4 gras 1/2 gras 3/4 gras gras	0 10 12.5 16	10 12.5 16 20 et plus	A.B.S. 56-15 rapporté au combustible sec à 5 % de cendres (1050 °C) 50/40 min.	i	1		1 .	1			(I) tolérance 0,5%
Slovaquie	a) Mat. vol. b) Qualité de coke	anthracite maigre gras à coke gras à gaz à gaz	8 8 17 17 32 32 35 35	8 17 25 25 53 57	pur et sec Bochum Radmacher U.S. A.S.T.M. Simek Coufalik Choura (modifié)	I	1		non cokéfiant non cokéfiant fortement cokéfiant cokéfiant in faiblement cokéfiant non cokéfiant	par appréciation visuelle en laboratoire ou par essais à échelle industrielle en fours à coke	I	1	
France	a) Mat. vol. b) Indice de gonffement	anthracite maigre ou anthracite 1/4 gras 1/2 gras gras à courte flamme gras proprement dit flambant gras	8 112 113 115 116 118 118 118 118 118 118 118 119 119 119	8 14 14 40 40 40	TEM 05-004 (960 °C - 5 min.)	résidu pulvérulent résidu pulvérulent 1,5 2,5 2,5 4 4 2 4 2 4 2 4 2 4 2 4 2 4 2 4 2 4 2 4 2 4 2 4 2 4 2 4 2 4 2 4 4	lvérulent 1,5 2,5 2,5	M. 11 - 001 (cf. B.S.S. 804-1938)	1	Ī		ſ	

Les charbons sont aussi classés par qualités (grade voir D.I.N. 21055) en « bituminous » « semi-bituminous » et « authracite », d'après les mat. vol., la teneur en carbone, le pouvoir calorifique et les caractéristiques du coke. On distingue « l'anthracite » et « l'anthracite » d'après leur pourcentage en goudron de basse température.	cf.: classification allemande Kohlen Syndikat.	Ī
1	1	Ţ.
1		1
		indice d'agglutina- tion Roga
pulvérulent cohérant à « gesinterte » fortement agglutiné (résistance du coke à l'abrasion 75 %) agglutiné « gesinterte »	non cokéfiant non cokéfiant coke friable faiblement cokéfiant fortement cokéfiant et gonflant cokéfiant cokéfiant	0-10 40-70 fortement cokéfiant 60-80 55-75 55-75 faiblement cokéfiant 20-45
1		
ļ	1	i
1	1	1
D.I.N. 53725 (875 °C - 5 min.) sur charbon sec exempt de cendres	D.S.S. N. 1011 II D. 662 sur charbon pur pur (1000 ± 40°)	(875 °C 7 min.)
10 19 28 28 35 40	8 8 11 12 30 35 40 40	18 25 35 35 36 45 45
	8 8 11 19 30 35	35 34 34 22 23 18 25 35 35 35 35 35 35 35 35 35 35 35 35 35
anthracite (Anthrazit) anthracite 2 ^{2-d} class (Anthrazit zweiter Gruppe) Steam (Esskohle) Bituminous (Fettkohle) Gas (Gaskohle) Long flame (Flamenkohle)	anthracite magerkolen esskolen vetkolen gaskolen vlamkolen et gasvlamkolen	lean coal Ma bituminous coking gas coal highly agglutinating steam coal moderately agglutinating steam coal slightly agglutinating steam coal slightly agglutinating steam coal slightly agglutinating agglutinatin
a) Mat. vol. b) Pouvoir cokefiant ((Mat. vol.	a) Mat. vol. b) Agglutination (index)
Allemagne (zone occid.)	Pays-Bas	Pologne

			Indice de	matières vo	matières volatiles en %	Indic	Indice de gonflement	nt	Caractéristiques cokéfiantes	cokéfiantes	Pouvoir	Pouvoir caloritique	
Pays	Critères	Désignation	Limite inférieure	Limite Limite inférieure supérieure	Procédé de déter- mination	Limite	Limite	Procédé de déter- mination	Pouvoir cokéfiant ou caractéristiques cokéfiantes	Procédé de déter- mination	B. T.h. U. par lb. angl.	Procédé de déter- mination	Remarques
	(2)	(3)	7)	(4)	(5)	J	(6)	(7)	(8)	(6)	(01)	(11)	(12)
Suède				Pa	Pas de système uniforme	9	de classification						
Royaume a Uni	a) Mat. vol.	100 a (anthracite)	4,5	6,5	B.S.S.	Ţ	j.	1	non cokéfiant type de coke A-B	essai Gray-King	1	1	The National Coal Board have adopted this classification to define early
	b) Pouvoir cokéfiant	100 b (anthracite)	9'9	9,5	(925 °C - 7 min.) sur charbon				non cokéfiant type de coke A-B	a 000			for commercial purposes. They have stated the
		201 a (sub-bitu- minous A)	9,6	12	sec exempt de				non cokéfiant type de coke A-B				range of other properties, e.g. calorific value, carbon, hydrogen and moisture for each rank of
		201 b (sub-bitu- minous B)	12,1	14					non cokéfiant type de coke A-B				coal. The rank classifi- cation has been combi- ned with a classification
		202 (semi-bitu- minous A)	14,1	15,5					faiblement cokéfiant type de coke C-G				paration as an aid to defining main categories of use.
		205/204 (semi-bitu- minous B)	15,6	20					moyennement ou fortement cokéfiant type de coke G ₁ -G ₈				
		206 (Scottish A)	9,6	20					très faiblement ou non cokéfiant type de coke A-D				
		500 (Scottish B)	20,1	30					moyennement ou non cokefiant type de coke A-G ₂				
		301 (Bituminous A)	20,1	30					très fortement cokéfiant type de coke G _T				
		401a (Durham) (Bituminous A)	50,1	33					très fortement cokéfiant type de coke G ₉ et plus				
		401 (Bituminous B)	50,1	37					très fortement cokéfiant				
		(Bituminous B) 402 (Bituminous B)	57,1	; [type de coke G ₉ et plus				
		501 (Bitmingue C)	50,1	37					fortement cokéfiant				
		(Bituminous C)	37,1	1					type de coke G ₅ -G ₈				
		(Bituminous D) 602	30,1	57					moyennement cokéfiant trans do coke GG.				

	Les charbons sont également classés d'après le calibre, le pouvoir calotrifique, la teneur en concendres, la température et la teneur en soufre.
	A.S.T.M. Standard D. 271-48 sur charbon contenant encore son humidité fixe mais exempt d'humidité visible à la surface
	14,000-15,000 15,000-11,00
faiblement cokéfiant type de coke E-G très faiblement cokéfiant type de coke C-D non cokéfiant type de coke A-B	agglomérant agglomérant ou non résistant aux agents atm. et non agglomérant ————————————————————————————————————
	1
	1
	A.S.T.M. Standard D. 271 - 48 (950 °C - 7 min.) sec et exempt de matières minérales
75 25 25	2 8 7 2 1 1 1 1 1 1 1
30,1 30,1 37,1 37,1 50,1	0 2 8 41 22 12
701 (Bituminous E) 702 (Bituminous E) 801 (Bituminous F) 901 (Bituminous F) 901 (Bituminous F) 901 (Bituminous F)	a) Carbone fixe fixe (our mat. vol.) anthracite pour les charbons de qualité anthracite alorfique pour charbon médiore médiore bituminous cokefiantes et du « low volatile bituminous anthracite » du « low volatile bituminous » bituminous A cokefiantes et de résistance aux agents atmos-distinguer le « sub-bituminous C distinguer le « kingh volatile bituminous C sub-bituminous C distinguer le « kingh volatile bituminous C sub-bituminous A sub-bituminous C sub-bituminous C sub-bituminous C sub-bituminous A sub-bitu
	a) Carbone fixe (ou mat. vol.) pour les charbons de qualité b) Pouvoir calorifique pour charbon médiocre c) Caractéris- tiques cokéfiantes pour distinguer le « semi- anthracite » du « low volatile bituminous » d) Propriétés s cokéfiantes et de résistance aux agents s atmos- phériques pour distinguer le « high volatile » tigh volatile » tet le « kigh volatile » tet le « kigh volatile » tet le » seub-bitumi- nous A »
	Etats-Unis d'Amérique (etCanada) (0 po po dd

TABLEAU II

CLASSIFICATION DES CHARBONS PAR CALIBRES Résumé récapitulant les caractéristiques principales des procédés actuellement en vigueur.

		Tarifornia		Dimension	Dimensions - Type		Pourcentage maximum	Type de crible	Normes	Remarques
Pays	Désignation	Iraitement	Pour	Pouces	Millimètres	ètres	de déclassés inférieurs autorisé	20 02/		
			Limite	Limite	Limite	Limite inférieure				
Ξ	(2)	(3)		(4)	(1		(5)	(9)	(7)	(8)
Belgique	criblés gailletteries gailletins gailletins gailletins têtes de moineaux				> 50 ou > 80 ou 120 80 50 50	50 120 80 50 50 18		A partir de 2 mm et au-dessus, on utilise des trous ronds.		Ces calibres ne sont pas normalisés mais ils sont adoptés par la majorité des char- bonnages belges.
	braisettes	classés et	1	-1	22	12	I		1	Pour les charbons maigres seulement.
	braisettes grains	Iavés			18	10				
	fines fines				10 5	000				
France	gros calibres gailletins noix noisettes braisettes grains grains franulés	classés et lavés	1	I	120 80 80 50 50 115 10 10	80 50 50 115 10 10	Ţ.	Trous ronds.	M. 10-002	Les fines de moins de 2 mm sont appelées « pulvérulents »
Pologne	large cobbles nuts II nuts II peas I peas II pearls duff I duff II dust smalls II	classés et lavés	j		120 80 80 50 10 10 10 10 30 30 30	2 120 80 80 50 50 50 50 60 00 00				1

Limite inferieure 5-5 in. 2-5 in. 1-172-2 in. 1/2-1 in. 1/2-1 in. 1/8-1/4 in.	sé dans la classe X 19 d'entre eux ont 19 produits fins infé- à X. des « smalls » sont upérieures.	es charbons en fonc- au crible. La limite par le plus petit ui refuse moins de chantillon. t définie par le plus ie, qui laisse passer e l'échantillon. è utilise également s pour l'analyse des libres.	tamis pour l'anthra- % des déclassés ou charbon d'un calibre uelconque.
La série des perforations des cribles autorises est la suivante : Limite supérieure Limite inférieure 6-8 in. 2-1/2-5 1/2 in. 17/2-2 in. 1 5/4-2 1/4 in. 1/2-1 in. 1 1/2-5/4 in. 1/8-1/4 in.	Un « small » est classé dans la classe X quand sur 20 essais, 19 d'entre eux ont révélé une teneur en produits fins inferieure à X. Les limites de calibre des « smalls » sont les limites supérieures.	Cette norme désigne les charbons en fonction de leur analyse au crible. La limite tamis de la série, qui refuse moins de 5 % de l'échantillon. D. 410-58 La limite inférieure est définie par le plus D. 431-44 grand tamis de la série, qui laisse passer 15 % au plus de l'échantillon. La méthode normalisée utilise également les tamis à trous carrés pour l'analyse des petits calibres.	Ce procédé d'essai au tamis pour l'anthra- cite sert au calcul du % des déclassés ou des surclassés dans un charbon d'un calibre commercial quelconque.
B.S. 5410		A.S.T.M. D. 410-38 D. 431-44	
Pour le calibre : trous ronds.	Pour les déclassés: mailles carrées.	trous ronds.	A.S.T.M D. 510-54
A B 15 % thro 1 ¼" 2 % thro 1/4" (52 mm) 25 % thro 7/8" 5 % thro 5/16" (22 mm) 20 % thro 5/8" 5 % thro 1/4" (10 mm) 15 % thro 5/8" 5 % thro 1/8" (5 mm) 25 % thro 1/8" 5 % thro 1/16" (5 mm) 25 % thro 1/8" 5 % thro 1/16" (5 mm) (1 mm)	Classification des « smalls » qui se subdivisent en % de fin passant au tamis de 1/5 pouce (5 mm) mailles carrées. 0- 15 % == 15 15- 25 % == 25 25- 58 % == 55 58- 55 % == 75 55- 75 % == 100	15 % de déclassés admis au tamis minimum, 5 % refusés au tamis maximum; l'analyse au crible retient donc au total 80 % de l'échantient donc au total 80 % de l'échantillon.	N° 16 U.S tôle à trous ronds en quinconce.
(76) (51) (51) (25) (15) (6)	(13)	(58) (25) (25) (19) (10) (10)	(83/76) (62) (41) (21) (14) (8) (5)
(152) (102) (76) (51) (25) (13)	(25)	Cribles à trous ronds 1 1/2 (203) 1 1/4 (122) 3/4 (102) 1/2 (76) 5/8 (64)	(111) (83/76) (62) (62) (41) (21) (14) (8)
1, 2 2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1/2 (1/2 (1/2	Cribles a 1 1/2 1 1/4 1 1/4 1/2 3/8	3 1/4/5 2 7/16 1 5/8 13/16 9/16 5/16 3/16
0 4 1 1 1/2 1/4	<u></u> - 1	8 8 12 4 12 14 14 14 14 14 14 14 14 14 14 14 14 14	4 5/8 5 7/16 1 5/8 13/16 9/16
classés et lavés	lavės nettoyės à sec ou non traitės		classés et lavés
large coal large cobbles cobbles trebles doubles singles peas	smalls	Les dimensions qui définissent le calibre sont données en indiquant le crible limite supérieur, puis le crible limite inférireur, les deux chiffres étant séparés par le signe (x).	Anthracite: Broken Egg Stove Chestnut Pea N° 1 Buckwheat N° 2 Buckwheat (rice) N° 3
Royaume-Uni		Etats-Unis	

TABLEAU III

DETERMINATION DE L'HUMIDITE TOTALE

Résumé récapitulant les caractéristiques principales des procédés de détermination de l'humidité totale.

Pays	lre pour dét	Ire PHASE - SECHAGE A L'AIR pour détermination de l'«humidité libre»	A L'AIR imidité libre »	pour détermi ou, si	2e PHASE pour détermination de l'«humidité hygroscopique» ou, si possible, de l'«humidité totale»	hygroscopique » té totale »	Résultats	Remarques
(1)	Echantillon (2)	Méthode de séchage (3)	Temps de séchage (4)	Echantillon (5)	Méthode de séchage (6)	Temps de séchage (7)	(8)	(6)
Autriche		Norme D.I.N 55721 α	omme pour l'Allemagne (Z	Norme D.I.N 55721 comme pour l'Allemagne (Zones occidentales) (Voir ce pays).	e pays).			
Belgique	Ī	J	I	5-100 g < 5 mm	Four à 95-100 °C	Jusqu'à ce que deux pesées successives à 30 minutes d'intervalle fassent apparaître une perte < 0,1 %	Jusqu'à ce que deux pesées Perte en poids: humidité successives à 30 minutes totale en % de l'échantillon d'intervalle fassent apparaître d'origine.	sa) es
Tchécoslo- vaquie	1	Exposition à l'air ou séchage à l'étuve à 40 °C ou absorption de l'humidité par Ca Cl ₂	Ţ	1	Four à 105 °C ou ébul- lition avec xylène.	ī	Humidité totale : humidité libre + humidité hygrosco- pique.	Dans certains cas, l'humidi- té totale est déterminée di- rectement par séchage à 105 °C dans le four.
France	Tel que reçu au labo mais après concassage des morceaux de plus de 5 mm.	Exposition à l'air (sé- chage naturel) jusqu'à poids constant ou à l'étuve à 45 °C (sé- chage accélère)	Tel que reçu au labo Exposition à l'air (sé- (1) Après chauffage à mais après concassage chage naturel) jusqu'à l'étuve jusqu'à poids des morceaux de plus poids constant ou à constant, le charbon est de 5 mm. de 5 mm. l'étuve à 45 °C (sé- laissé dans l'air de la chage accéléré) salle jusqu'à équilibre avec l'atmosphère.	Séché à l'air - 2 g	Four à 105 °C ou sous vide sulfurique à la tem- pérature de la salle.	1 h ½ pour les charbons. 2 h ½ pour les lignites. Jusqu'à poids constant par pesées successives toutes les 24 heures.	Humidité totale : humidité libre + humidité hygrosco- pique en % de l'échantillon d'origine.	Humidité totale: humidité (1) Le poids est considéré libre + humidité hygrosco- constant lorsqu'il varie de pique en % de l'échantillon moins de 0,1 % en 8 heures, en cas de séchage naturel, ou en 4 heures, en cas de séchage accéléré.
Allemagne (zones occid.)	500-1000 g < 20 mm	Exposition à l'air à 20 °C et à 60 ± 10 % d'humidité relative.	Exposition à l'air à Jusqu'à poids constant. 20 °C et à 60 ± 10 % d'humidité relative.	Séché à l'air - 20-50 g < 1 mm	Four à 106 °C ± 2 °C ou par distillation avec xylène pur saturé d'eau et mesure de l'eau entraînée.	Jusqu'à poids constant (2 heures environ).	Humidité totale: humidité libre + humidité hygrosco- pique en % de l'échantillon d'origine.	Norme D.I.N. 53721 (methode Standard).
Pays-Bas	2-5 kg < 40 mm	Exposition à l'air ou séchage à l'étuve à 40-50 °C.	Exposition à l'air ou Jusqu'à ce que la perte séchage à l'étuve à de poids ne soit pas plus grande que 0,1 % d'une pesée à l'autre, à 2 h.		Charbon légèrement oxydable. air - 1-4 g à 108 °C ± 2 °C avec mm courant d'air préalable- ment chauffé.	1. Charbon légèrement oxydable. Séché d'abord pendant 30 Humidité totale : humidité Séché à l'air - 1-4 g à 108 °C ± 2 °C avec minutes, refroidi, pesé, puis libre + humidité hygrosco- 0-3 mm courant d'air préalable- resséché pendant 30 autres pique en % de l'échantillon ment chauffé.	Humidité totale : humidité libre + humidité hygrosco- pique en % de l'échantillon d'origine.	
			d intervalle. On laisse ensuite l'échantillon sérbé 2 d'air se remettre en Séché à 1 dequilibre avec l'atmos-pour une phère à 20 °C et à 65 % plus petite d'humidité relative.	2. Charbon facilement oxydable. Séché à l'air - 30-100 g distillation avec 100 g pour une teneur en eau de xylène sec ou de proplus petite que 10 % ou duit benzénique bouillant 10-40 g pour une teneur à 150 °C en eau plus grande que 10 %	Charbon facilement oxydable. air - 50-100 g distillation avec 100 g teneur en eau de xylène sec ou de prosente 10 % ou duit benzénique bouillant ins grande que lus grande que lu %.	Ĭ	Eau de condensation : humidité hygroscopique. Humidité totale : humidité libre + humidité hygroscopique comme ci-dessus.	

		spede Spede	Royaume-Uni mo	Hats-Unis d'Amérique
		5 kg < 10 mm	anoins de ½ pouce 2 lb. ½ à 1-10 lb. 1 à 2-20 lb. plus grand que 2 pouces - 30 lb.	Tel que reçu au labo.
		Eluve à vapeur 40-50 °C.	Exposition en couches minces à l'air, à la température de la salle ou à 50 °C sur plateau métallique non oxydable.	Exposé à l'air ou étuve 10-15 °C audessus de la température de la salle.
		Après une nuit dans l'étuve, l'échantillon est maintenu pendant 5 h. à la température de la salle, puis pesé.	Exposition en couches 6à10 h. à la température Séché à l'air en cas de Epaisseur de 5 mm au minces à l'air, à la de la salle, 1 ½-5 heures besoin - 10 g passant au plus sur plateau à 105-température de la à 50 °C jusqu'à ce que tamis de 6 mesch B.S. 110 °C soit dans four à salle ou à 50 °C sur la perte horaire soit plus plateau métallique petite que 0,1 % de plateau métallique petite que 0,1 % de non oxydable.	Exposé à l'air ou Jusqu'à ce que la perte Séché à l'étrue 10-15 °C au- en poids ne soit pas plus saire - 1 g dessus de la tempéra- grande que 0,1 %. Jus- 5 g- qu'à ce que la perte en poids, entre deux pesées soucessives à 6 ou 12 h. d'intervalle, ne soit pas plus grande que 0,1 % par heure.
5. Charbon dif	tel que reçu.	Séché à l'air - 5 g < 5 mm	Séché à l'air en cas de besoin - 10 g passant au tamis de 6 mesch B.S.	Séché à l'air si nécessaire - 1 g - 0.25 mm ou 5 g - 0.84 mm.
Charbon difficilement oxydable.	four à 110 °C,	Four à 100-105 °C.	Epaisseur de 5 mm au plus sur plateau à 105-110 °C soit dans four à vide soit dans four avec espace libre minimum en atmosphère exempte d'oxygène.	l'air si néces. Four à 104-110 °C (four consider ou spécial, avec 0,84 mm. The mostat et dispositif de renouvellement de renouvellement de l'air séché sur H ₂ SO ₄).
	a) Séché à 110° pendant 1 heure, refroidi et pesé; b) Desséché pendant ume autre heure, refroidi et pesé; c) Poursuivre jusqu'à poids constant.	2 heures.	air en cas de Epaisseur de 5 mm au Jusqu'à poids constant (soit Humidité) g passant au plus sur plateau à 105- 6 mesch B.S. 110 °C soit dans four à vide soit dans four avec espace libre minimum en atmosphère exempte d'oxygène.	
	Perte de poids: humidité totale.	Humidité totale : humidité libre + humidité hygrosco- pique en % de l'échantillon d'origine.	Humidité totale : humidité libre + humidité bygrosco- pique en % de l'échantillon d'origine.	L'humidité totale n'est déterminée en deux stades que si nécessaire avant broyage de l'échantillon. Elle est donc la somme de l'humidité libre et de l'humidité libre exprimée en % de l'échantillon d'origine.
	T.	I	Humidité totale : humidité D'autres méthodes aussi sa- libre + humidité hygrosco- tislaisantes sont indíquées et pique en % de l'échantillon sont d'usage courant (voir d'origine.	L'humidité totale n'est déter- minée en deux stades que si sec * sont calculés à partir nécessaire avant broyage de de l'humidité déterminée sur l'échantillon. Elle est donc échantillon passant au tamis la sonme de l'humidité libre et de l'humidité hiproscopi- que exprimée en % de l'échantillon d'origine.

TABLEAU IV

récanitulant les caractéristiques principales des procédés en usage actuellement MATIERES VOLATILES L'INDICE DE DETERMINATION DE Dácumá

Remarques			(61)
Mode opératoire (Les résultats sont exprimés en fonction du charbon sec)	Mode	Particularités	(18)
Mode o résultats netion d	age	Temps en min.	(11)
(Les en fo	Chauffage	Température de l'essai oC.	(91)
	four	Mode de chauffage	(15)
	Brûleur ou four	Туре	(14)
		Type de couvercle	(13)
9 55		ètiseqeO	(12)
Appareillage		Diamètre	Ξ)
	Creuset	netusH mm ne	(01)
		Poids en g	(6)
		91éiteM	(8)
		- Богте	(7)
1 2 2	d'addition		(9)
s		sbio9 p na	(2)
Echantillons de Labo	6	Etat hygrométrique	(4)
		Calibre mumixem (mm)	(3)
Man	standard		(2)

Pays

large (contenance quement lorsqu'on ne 72 cc) sur un lit de recherche pas l'exactitude charbon de bois de que permet d'obtenir la 5 mm. Le grand creu-Le creuset est placé Méthode Muck (en génédans un creuset plus ral modifiée) utilisée uni-5 mm. Le grand creuset est ensuite rempli de charbon de bois et large (contenance 30/40 1050 1 19 cc Couvercle Four à moufle A la base 16 Au sommet 36 30 Quartz ou porcelaine calcinée. basse Séché à l'air. 0,177 Standard (A.B.S. 56.13) chécoslo-vaquie Belgique

Norme D.I.N. 53725 comme pour l'Allemagne (Zones occidentales) cfr. ce pays.

Autriche

Ξ

Ce pays emploie en général les méthodes « Bochum » ou « Radmacher » au creuset de silice ou les méthodes Standard A.S.T.M. des Etats-Unis, bien que l'on obtienne des résultats plus précis par la méthode « SIMEK-COUFALIK-CHOURA » au double creuset de platine-iridium, mise au point par l'Institut de Recherches des charbons et minerais à Prague.

İ	On obtient des résultats plus exacts par la mé- thode de chauffage à l'électricité d'un creuset de quartz à laquelle on a	recours pour les arbitrages.
L'échantillon est chauffé à 100 °C/ min. environ pour atteindre la tempéra- ture d'essai en 9 à 11 minutes.	1	Chauffer jusqu'à ce que la flamme cesse d'être visble à travers l'ouverture du creuset. Pour les charbons qui décrépitent, chauffer au préalable avec
ıo	ю	
960 + 10	875	
gaz, électr. uu gas-oil	électr.	gaz
Couvercle Four vertical ou horizontal	Couvercle Four à moufle	Bråleur Bunsen avec manchon å toile métal- lique.
Couvercle	Couvercle	Couvercle avec trou de 2 mm
T	1	
Au sommet 50/45	Extérieur 29	Au sommet 55
30/45	54	40
L	27/29	25
Porcelaine vernissée ou platine mat	Quartz.	Platine mat.
haute	1	
	ĺ	
-	-	
Séché à l'air sec.	l'air.	Séché à
1	0,20	
Standard (M.O. 3-1004)	Standard (D.I.N. 53725)	
92n817	entales)	pemellA bisso senoz)

SI	Pays-Ba	əpənS		Royaume-Uni			sinU-st6t3	
	Variante de la norme pour charbons qui décrépitent.	Norme britannique modifiée (B.S. 1016- 1942)	Norme ordinaire (B.S.S. 1016-	Norme modifiée pour les anthracites (a)	et autres charbons peu volatils et non agglutinants (b)	Norme ordinaire (A.S.T.M.	Norme modifiée pour les charbons « Subbituminous », le lignite. I'anthracite et le semi-	
0.30		1		0,21			0.25	
, nie	l á ádoá2	1		Séché à l'air.	:	e besoin.	Séché à l'air en cas d	
+			-	-	mélanger avec 0,8 0,2 g riche en M.V.		-	
recouvrir avec 10 g de sable > (0,7/1,4 mm)	ou melanger avec 5 g de sable (0,7/1,4 mm)	1			I			
1				cylindrique				
Flatine usagé et poli à 5-4 % d'iridium.		Platine.		Silice translucide	Platine.			
61/81		1		12/14	1			
2		1		80			30/33	
	mmos nA			Extérieur 25			52/22	
F1 98	and of A			Intérieur 22		10/20 cc	10 00	
		1		Couvercle		20 Couvercle	cc Couvercle	
Meker N° 5		1		Four à moufle			soit four à moulle, soit brûleur N° 4	
;	gez	-1		gaz ou électr.		électr.	gaz gaz ou élecht.	
1000 ± 40	Flamme	950		925			950 ± 20 <	
7	1	1		N		۲	9	
I	Distance entre sommet du brûleur et base du creuset réduite progressivement: 4 min à 20 cm. Puis 2 min à 14 cm. Enfin 5 min à 2 cm.	1	1	Placer 2 disques d'amiante de 25 mm de diamètre et 1 mm d'épaisseur sur l'an- neau du manchon comme support de creuset pendant l'essai	déterminer l'indice de M.V. du mélange et par une analyse sé- parée, celui du char- bon ajouté.	ı	L'échantillon est chauffé graduellement au préalable pendant 5 à 10 minutes à des températures crois- santes.	
Le sable est traité au H ₂ SO ₄ et chauffé au préalable.		Employé aux usines à gaz de Stockholm et de Gō- teborg. Les gazeries de Malmöe utilisent un brû- leur TECLÜ et un creu- set de platine conformé- ment au procédé de l'Institut gouvernemental d'essais.	-	Autre procédé pour l'anthracite: le char- bon est chauffé dans un courant d'azote pour éviter l'oxydation.		L'emploi d'un brûleur à gaz de type Méker est autorisé si l'ache- teur de charbon n'atta-	che pas dans ses spe- cifications d'importance spéciale à la détermi- nation des matières rt volatiles.	

TABLEAU V

DETERMINATION DE LA TENEUR EN CENDRES FIXES

Résumé récapitulant les caractéristiques principales des procédés de détermination de la teneur en cendres.

Pays	Normes	3	Echantillon		Ap Coupelle ou creuset	10	Appareillage		Four		M	Mode opératoire Chauffage	Base d'expression	Remarques
		Etat d'humidité	Calibre en mm	Poids en g	Matière	Богте	Dimensions	Туре	Agent de	Températ. de l'essai	Durée en heur	Particularités	des resultats (*)	
(4)	(2)	(3)	(4)	(2)	(9)	(7)	(8)	(6)	(01)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)
Autriche		D.I.N. (55721)	comme pour l	Allemag	D.I.N. (53721) comme pour l'Allemagne (Zones occidentales)	entales)	cfr ce pays.							
Belgique	A.B.S. 56.12	56.12 séché à l'air ou sec	< 0.177	-	Porcelaine, quartz ou platine, etc.		1 g de charbon Four à disposé en couche moufle ou de 1 mm d'épais- tubulaire seur au plus.	Four à moufle ou tubulaire		800- 850 °C	-	Chauffer à 500 °C au plus, puis porter à 800-850 °C en ½ heure. Maintenir à la température pendant une autre ½ heure. Après première pesée, humecter avec 2/3 cc alcoin étables de calciner.	Sur charbon sec.	I
France	M. 03.003	séché à l'air ou sec	o ,	a	Platine, porcelaine ou silice	plate	Prof.: 10 mm. Surf.: 20 cm ²	Four à mouffe	Gaz ou électr.	825 °C	רע	Chauffer très doucement Sur échantillon pendant ¾ d'heure pour sec ou sur chareviter décrépitation et bour. bon tel qu'il est souffement, puis maintenir reçu au labo. dant 3 heures.	Sur échantillon sec ou sur char- bon tel qu'il est reçu au labo.	Dans le cas d'an- thracite ou de charbon faiblement hygroscopique, on peut utiliser um échantillon sec.
Allemagne (zone occid.)	D.I.N. 53721	D.I.N. 53721 séché à l'air ou sec	(D.I.N. 1171)	-	Porcelaine	. 1	Diam.: 40 mm. ou rectangulaire. 50x40x10 mm.	Four à mouffe	Gaz ou électr.	775 ± 25 °C	2 (env.)	2 (env.) Température faible au début, puis portée progressivement à 775 °C. Le chauffage est terminé lorsque toutes les particules du résidu ont disparu.	Sur charbon séché à l'air ou sec	Ţ
Royaume-Uni	« Fuel Research Survey N° 44 »	séché à l'air	(B.S. Sieve 72)	1-2	Porcelaine ou silice		Surf. : 20/40 cm ²	Four à mouffe	1	775 ± 25 °C	Jusqu'à poids constant	Introduire le creuset dans le four et porter à 490 = 20 °C en 30 min. Transporter le creuset dans un autre four préalablement chauffé et maintenir à la température d'essai jusqu'à poids constant.	Sur charbon séché à l'air.	1

miner l'inciné- température 1u'à poids ant.	Sur charbon sec.	Porter lentement à la tem- oérature de 775 °C main- senue jusqu'à ce que l'inci- nération paraisse complète. Recalciner pendant 30 autres minutes à 775 °C après pre-
Forter progressivement au Jur charbon sec. rouge, puis terminer l'inciné- ration à la température d'essai jusqu'à poids constant.		Porter lentement à la tem- pérature de 775 °C main- tenue jusqu'à ce que l'inci- nération paraisse complète. Recalciner pendant 30 autres minutes à 775 °C après pre-
I.	1	
700- 750 °C	800 °C	775 °C
Gaz ou électr.	1	Gaz ou électr.
Four à mouffe	1	Four à moufle
creuse Prof. : 7/8 pouces Four à Gaz ou électr. Diam.: 1¾ pouce moufle		Surface à la base: Four à Gaz ou électr. 10/16 cm² moufle Prof.: 5-15 mm.
creuse	1	1
Porcelaine ou platine	1	Platine, quartz ou bonne porce- laine
1		4-1
Echantillon restant après détermination de l'humidité	1	< 0,5
sec	sec	N° 1011 séché à l'air I.I.D. 662
A.S.T.M. D. 271.48	1	N° 1011 LLD. 662
Etats-Unis	Tchécoslo- vaquie	Pays-Bas

Note: Les procédés indiqués plus haut se rapportent à la détermination de la teneur en cendres « fixes » ou « uncorrected ash » qui se définit ainsi : le résidu de charbon subsistant après incinération dans certaines conditions expérimentales bien définies, choisies pour que l'effet des variations de température et de temps sur les résultats obtenus soit réduit au minimum (France). Pour la détermination de « corrected ash » (cendres corrigées) aux Etats-Unis, voir « Report on Fixed Carbon and Ash, Proceedings A.S.T.M.: Vol. XIV. SO_{3 coal} + 0,5 Cl, dans laquelle, sur du charbon séché à l'air, MM = mat. minérales, A = cendres déterminées, S_{pyr} = soufre pyritique, SO_{3 coal} = sulfates sur charbon, SO_{3 ash} = sulfates sur cendres et Cl = chlore total. (Voir: «Mineral matter content of coal and coke, R.A. Mott and C.E. Spooner, Fuel, 1944, 25, 9 ».) part I., p. 426 (1914) ». Pour calculer l'indice de matières minérales, on utilise parfois au Royaume-Uni (dans le cas de charbon à faible teneur en soufre) la formule MM == 1,1 A + 0,1 S (dans laquelle MM = matières minérales, A = cendres et S = soufre) ou encore la formule MM = 1,09 A + 0,5 Spyr + 0,8 CO₂ — 1,1 SO_{3 ash} +

* Les résultats sont calculés par les méthodes arithmétiques normales, compte tenu de l'humidité de l'échantillon ainsi que de la base choisie pour l'expression de ces résultats.

Comme pour le Royaume-Uni (cfr ce pays). On peut utiliser soit un four à moufle, soit un brûleur à gaz.

Suède

TABLEAU VI

GONFLEMENT

Résumé des principales caractéristiques des méthodes actuellement en vigueur.

	Désignation		Eche	Echantillon	Principe	Expression des résultats	Remarques
Pays	de la propriété gonflante	Méthode	Calibre maximum (en mm)	Etat hygrométrique			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(9)	(7)	(8)
Belgique	Pouvoir gonflant.	Koppers	İ	1	Koppers modifié par Mott et Spooner (voir Fuel, NovDéc. 1939).	Ī	Ĺ
France	Indice de gonflement au creuset.	t. Norme: M. 11.001.	0,2	. Sec.	Carbonisation de l'échantillon dans un creu- Comparaison du culot de set sous des conditions déterminées.	Comparaison du culot de coke obtenu, avec une échelle standard.	
Allemagne (Zones occident.)	Domeit	Koppers.	1,0	Séché à l'air.	Chauffage sous charge constante, et dans L'allure du gonflement et sa des conditions déterminées, d'un échantillon valeur sont évaluées d'après placé dans un cylindre et sous un piston la courbe enregistrée du dédont le déplacement est enregistré	L'allure du gonflement et sa valeur sont évaluées d'après la courbe enregistrée du dé- placement du piston.	
		Nedelman.	0.2	Séché à l'air.	Chauffage sous charge et dans des condi- La courbe enregistrée per- tions déterminées d'un échantillon placé met d'évaluer la pression dans un cylindre et sous un piston relié à moyenne développée ainsi un dispositif permettant d'enregistrer, en que de chiffrer le change- plus de la variation de volume, la variation de la contre-pression due à ce changement de volume.	La courbe enregistrée per- met d'évaluer la pression moyenne développée ainsi que de chiffrer le change- ment de volume.	11 0000
Pays-Bas	Ramollissement et gonflement.	1	< 0,5	Séché à l'air.	Chauffage sous charge et dans des condi- D'après la courbe enregistions determinées d'un échantillon placé trée, on évalue le gonflement dans un tube, en atmosphère neutre. Un en % de la hauteur de dispositif de tige et de levier permet d'en l'échantillon original. registrer la courbe des variations de hauteur de l'échantillon.	D'après la courbe enregis- trée, on évalue le gonflement en % de la hauteur de l'échantillon original.	
Suède	N° de gonflement.		Voir Roy	Voir Royaume-Uni — Comme ci-dessous.	ci-dessous.		
Royaume-Uni	N° de gonflement.	Norme: B.S.S. 1016-1942 (Woodhall-Duckham)	0,2111	Séché à l'air.	Carbonisation de l'échantillon dans un creu-Comparaison du culot de Le broyage de l'échantillon set sous des conditions déterminées. coke obtenu avec une échelle à un degré de finesse déstandard. terminé présente une grande importance.	Comparaison du culot de L coke obtenu avec une échelle à standard.	Le broyage de l'échantillon toun degré de finesse dé- terminé présente une grande importance.
Etats-Unis	Indice de gonflement libre.	A.S.T.M. D. 720-46	0,25	Séché à l'air.	Voir ci-dessus		

PROPRIETES COREFIANTES déterminer les propriétés cokéfiantes.

			1	
	Remarques		(71)	La methode Coppée, du variante de la mé- du tovariante de la mé- du ploie du sable du Rhin au lieu de sa- ble de mer, et auto- grise un poids maxi- mum de résidu de g 0,82 g seulement. Les matières utilisées g pour l'opération va- rient aussi légère- on nut g 6 en con nut de en nut de en nut de en en en en en en en en en en en en en
	Mode d'expression des résultats		(91)	(a) L'indice d'agglutina- La méthode Coppée, sable au résidu : poids thode Meurice, em mis : 1 g. Exemple : Exemple : Exemple : Exemple : Exemple : 14 g de sable = 0.92 g rise un poids maxide résidu; 15 g de sable = 1,02 g 0.82 g seulement. de résidu; 15 g de sable = 1,02 g 0.82 g seulement. de résidu; L'indice d'agglutination sera : 15 ou 14 g de sable = 1,03 g de résidu; L'indice d'agglutination sera : 15 ou 16 g de sable = 1,03 g de résidu; L'indice d'agglutination sera : 15 ou 17 x g de résidu non aggloméré et la quantité de sable et la quantité de sable utilisée. L'indice coké- finat s'obtient par la for- mule: D dans laquelle 17 g est la quantité invariable de sable sistance du culot de coke- la quantité invariable de sable au broyage et D le ré- sistance du culot de coke- le résidu non aggloméré et la quantité invariable de sable utilisée. L'indice coké- finat s'obtient par la for- D D dans laquelle 17 g est la quantité invariable de sable sistance du culot de coke- sistance du culot de coke- sistance du culot de coke- le résidu non aggloméré et la quantité invariable de sable au broyage et D le ré- sistance du culot de coke- le résidu non aggloméré le résidu non aggloméré et la quantité invariable de sable au broyage et D le ré-
dé		Caractéristiques spéciales	(15)	ouvered. aid dispara de sable. On recueille sable au résidu: poids thode (Meurice, ensigneusement le cultot de maximum de résidu: poids thode (Meurice, ensigneusement le cultot de maximum de résidu: poids thode (Meurice, ensigneusement le cultot de maximum de résidu: poids thode (Meurice, ensigneusement le cultot de maximum de résidu de set son coke et on père le résidu: poids maximum de résidu: l'a de sable en 20,20 gi seu moids maximum de résidu: l'a de sable en 20,20 gi seu sendement de résidu: l'a de sable en 1,02 gi 0,322 g seudement l'a de résidu: l'indice de sable en 1,03 gi 0,322 g seudement l'a de résidu: l'indice de sable en 2,04 gi 0,322 g seudement l'a de résidu: l'indice de sable en 2,04 gi de sable en 2,04 gi de sable en 2,04 gi de sable en 2,04 gi 0,322 g seudement l'indice de sable en 2,04 gi de sable en 2,05 gi de sa
Procédé	Chauffage	eènud	(14)	Jusqu'à ce que loute flamme ait disparu entre le creus set e son couvercle
	ซ์	onuteròqmoT O∘no issso'b	(13)	0001/006
	four	Agentage Ab	(12)	1
	Brûleur ou four	Туре	=	Four à moufle
Appareillage		snoisnamiQ	(01)	Hauteur: 55 mm Diamètre: 40 mm
	Creuset ou ré	eıéiteM	(6)	Porcelaine
	ن	Forme el couvercle	(8)	Creu- et avec cou- vercle
Matière d'addition			(7)	Sable de mer (0.5-0.4 mm sa 20 % et calciné)
c	f	o ne sbio9	(9)	-
Echantillon	ən	Etat hygrométriq	(5)	
Щ	mun sime	nixem endiles st ub selliem) (mm ne	(4)	00 75
	Procédé		(3)	Meurice
ətu	la cokéfia	ngisəU əb ətəinqonq	(2)	Indice d'agglutination
	Pays		Ξ	Belgique

	Remarques		(17) néraux à Prague.	Voir texte original pa-	ge 198, pour la des- cription de la presse.					
	Mode d'expression des résultats		(16) rerches des charbons et mir		a résistance à la pres- ion exprimée en kilo re- résente l'indice d'agglu- tination.	L'indice est le po sable e donne uu d'i		Mélange de sable et de On dispose un poids de charbon. On le place 500 g sur le culot. Si le dans le creuset et on le culot résiste, le rapport presse doucement. On ré-sable-charbon est le poucupère soigneusement le voir cokéfiant. Si le culot produit après incinéra-se brise, répéter l'essai		
édé				Mélange de 1 g de char- Propriétés cokéfiantes en bon avec 17 g de sable gramme: auquel on ajoute 5 cc de Résistance au broyage glycérol. Pression à 6 kg pendant 6 sec. Incinération jusqu'à ce que la flanme jaune s'échapant du creuset tourne au bleu (2 min. env.). Après refroidissement pendant 4 h., presser jusqu'à ce que le culot soit pulvérisé. Relever la dernière charge.	Addition d'une goutte de l'glycérol à un mélange s de 1 kg de charbon et 17 g de sable. Pression à 6 kg pendant 6 sec. Incinération jusqu'à disparition de la flamme jaune sortant du creuset. Après refroidissement pendant 24 h., presser jusqu'à ce que le culot soit pulvérisé. Relever la deuxième charge.	Mélange de 1 g de char- bon avec 2, 4, 6 ou 8 g de sable suivant les pro- priétés agglutinantes. Presser sans secousse et incinérer. On active le culot de coke et on pèse les particules résiduelles.		Mélange de sable et de charbon. On le place dans le creuset et on le presse doucement. On ré- cupère soigneusement le produit après incinéra-		
Procédé	Chauffage	өэ̀лиД	(14) OV et les pro	2 minutes environ		7 min.	-	7 min.		
	Cha	əruterèqməT O∘ nə isszə'b	(13) APOZNIKC	950	1	850		006		
	four	apettuedo ab		gaz	gaz	1		1.		
	Brûleur au four	Type	KEL, RO	Four à creuset avec brûleur Meker N° 5	Brdleur Heint avec cheminée	Four à moufle		Four		
Appareillage	The state of the s	Snoisnamid	(10) (11) (12) M, KATTWINKEL, ROGA,	Profondeur: 55 mm 55 mm 10 mm. sup.: 41 mm 10 mm. à la base: 20 mm 10 contenu: 50 cc				Diamètre au bord : 42 mm Diamètre à la base: 20 mm Hauteur : 37 mm		
		ənéiteM	(9) odes DAMI	Porcelaine			Creu- Porcelaine set avec cou-			
	ပိ	Forme elorevuoo te	(8) les méth	Creu- set avec cou- vercle de quartz poi- gnée et trou de 2 mm au centre	Creu- set avec cou- verele de quartz poi- gnée et trou de 2 mm au centre					
Echantillon Signature of the control of the part of t				Sable de la mer Baltique lavé dans une solution de H Cl et cal- ciné	Sable de mer lavé dans une sol. H Cl (0,3/0,2)	Sable de quarte lavé dans une sol. de HCl (0,3/0,4)	Voir normes polonaises.	25 Sable 0,125- (sable 0,150 mm con- (lavé dans une pris) H_2SO_4 et incinéré à		
p ne sbiod 6		ur différen								
Echantillon	ən	Etat hygrométrio	(5)	séché à l'air			Voir no	séché à l'air		
Ech	sime	Calibre maxist t ub selliem) (mm ne	(4) est déter	0,2				0,125		
	Procédé	. 147	(3) r cokéfiant	Kattwinkel		Дамм	Roga	Campredon (modifié)		
ətne	ation Ia sokéfia	n eiz èd eb ètèinqonq	(2) Le pouvoir	Indice d'agglu- tination				Pouvoir aggluti- nant		
	Pays		(1) Tchéco- Slovaquie	(zones oc.)				Pays-Bas		

			h 1 1 m w 1 m 1 w m 1
	utination: Tambour en tôle de diamètre. 70 mm de diamètre. 70 mm de long avec 2 plats de long avec 2 plats de son son son son son son son son son son	1	ss de Variante utilisée pour ange ment gonflants, rissit le quant pendant la du phase de dégagement sur des gaz et de gonflement d'ans la section transversale du tube ou de s'engager dans une partie en dehors de la zone de tem-
qu'à ce que le culot puisse supporter la charge de 500 g sans se rompre. Prendre alors le rapport du mélange comme pouvoir cokéfiant, même si voir cokéfiant, même si libre est inférieure à 1200 mg (voir table, page 207, dans texte original).		On donne au coke une désignation normalisée d'après des photographies de cokes types qui rendent compte surtout du degré de gonflement des cokes (voir illustration I qui suit la page 229 dans le texte original).	Le nombre des parties de coke d'électrode inter- vonant dans le mélange en 20 parties traduit le pouvoir cokéfiant du charbon. Calculer sur charbon sec.
tité de poussier résiduel qu'à ce que le culot formé après la manipu- puisse supporter la charge lation prescrite, soit d'un de 500 g sans se rompre, poids intermédiaire entre Prendre alors le rapport du mélange comme pouvoir cokéfiant, mêmes la quantité de poussière libre est inférieure à 1200 mg (voir table, page 207, dans texte original).	Mélanger I g de char- bon avec 5 g d'anthracite dans le creuset. Couvrir avec une pastille métal- lique de 110 g et peser. Presser sous 6 kg pen- dant 50 secondes. Après où : incinération, refroidir et Q poids total du con- peser le culot et les par- ticules résiduelles. Passer les particules au tamis a poids du résidu de 1 mm. Passer 5 fois après premier tami- 5 minutes au tambour le sage: culot et les particules b poids du résidu Après chaque tamisage c poids du résidu après troisième ta- misage: d poids du résidu après quatrième ta- misage:	Tube chargé de l'échan- l'illon étalé en couche désignation normalisée un uniforme sur une lon- d'après des photographies gueur de 6 pouces dans de cokes types qui renposition par de l'amiante der compte surtout du position par de l'amiante derée gonflement des introduit en tampon non cokes (voir illustration l'assé pour laisser libre qui suit la page 229 dans passage au gaz. Le four le texte original). est porté à 500 °C, le tube introduit et la température poussée progress sivement à 600 °C.	
	min.	4i	
	008	009	
	ėlectr.	électr.	
	Four à moufle	Four electrique nickel- chrome	
	Profondeur: 40 mm Diam. sup.: 40 mm Diam. à la base: 20 mm	Longueur: 50 cm Diamètre: 2 cm	
	Porcelaine	Verre dur ou silice translucide	
	Set a set	Tube	
	5 g d'anthra- cite (0,3/0,4 mm) lavé et séché à l'air]	coke d'élec- trode
		50	y compris le coke d'électrode
	seché à l'air	Sec.	séché à l'air
	6.9	0,211	
	Roga	Type de coke d'après l'essai Gray-King (a)	(b)
	Indice d'agglu- tination	Pouvoir	
	Pologne	Royaume- Uni.	

	Expérience à l'échelle le laboratoire pour btenir des renseinements sur les proriétés cokéfiantes des charbons.
e rapport le plus faible rat le pouvoir agglutinant du charbon.	On note le pouvoir le agglutinant pour les dif-derentes proportions de carbure de silice-charbon, grelevé au 10 ^{me} de kg le plus voisin et on représente les résultats de la manière suivante: Proportion Pouvoir de carbure de carbure agglutinant de Si en kg 20:11 — 25:11 — 25:11 — 25:11
Mélange de sable et de charbon. On le dispose dans le creuset et on l'égalise délicatement. Après chauffage, on retire le résidu cohérent en évitant de le briser ou de le rayer. On répète l'essai avec des mélanges dans différentes proportions de sable par rappoportions en nombres proportions en nombres eque le mélange dans la proportions en nombres entiers consécutives, telles que le mélange dans la proportion la plus basse de sable one un résidu cohérent qui puisse suppopret une charge de 500 g en faisant moins de 1,25 g de poussière et que le mélange dans la proportion la plus de 1,25 g de poussière et que le mélange dans la proportion la plus de 1,25 g de poussière sous une charge inférieure à 500 g ou fasse plus de 1,25 g de poussière sous une charge inférieure à 500 g ou fasse plus de 1,25 g de pous-	Mélanger du carbure de silicium (calibre : tamis agglutinant pour les difi- de laboratoire pour 45 ou 60) lavé à l'eau férentes proportions de charbon carbure de silice-charbon, gnements sur les proportions suivantes : sente les résultats de la manière suivante : de Si. Charbon Proportion Pour 1 p. de carbure de Si. 50 p. pour 1 p. de Si en kg 25 p. pour 1 p. 50 p. p. 50 p. pour 1 p. 50 p. pour 1 p. 50 p. pour 1 p. 50 p. pour 1 p. 50 p. pour 1 p. 50 p. p. 50 p. p. 50 p. p. 50 p. p. 50 p. p. 50 p. p. 50 p. p. 50 p. p. 50
7 min.	20 min.
15	950 1 10
gaz ou électr.	électr.
Four à moufile avec porte hermétique	Four tubulaire vertical
Diamètre intérieur au sommet: 58 ± 1 mm Diam. ext. à la base: 26 ± 1 mm Epaisseur des parois au sommet: 2.22±0,5 mm à la base: 1.25/1,5 mm Hauteur: 42±0,75 mm	Diam. int.: 22 mm Hauteur int.: 30 mm Contenu: 18 cc
Creu- Silice set avec translucide courverele	Porcelaine
set avec t	Creu- Findri- que
Sable standard (préparé par le Fuel Research Sation)	Carbure de silice. Carbo- radum. N° 54 R.A. prépare par « The Carbo- Niagara Falls, N.Y. »
(sable compris)	y com- pris car- bure de de silice
a l'air a l'air	séché à l'air
0,211	0,74
Fuel research Survey N° 44 Gray-Cam-predon	Procédé proposé (A.S.T.M.)
Pouvoir aggluti-nant	Pouvoir aggluti- nant
	Etats-Unis

ANALYSE ELEMENTAIRE
Résumé récapitulant les principaux procédés utilisés actuellement

Pays (1)	Carbone et Hydrogène	Azote (3)	Soufre total	Oxygène (5)	Pouvoir calorifique	Remarques
Autriche	Combustion sur oxyde de cuivre. On recueille l'eau et le CO ₂ formés. (Méthode Liebita)	Méthode Kjeldahl habituelle.	Méthode Eschka ou lavage de la bombe calorimétrique.	1.	Bombe calorimétrique.	
Belgique		I	Méthode Eschka.	I	Bombe calorimétrique Mahler-Krocker.	
Tchécoslovaquie	Combustion sur oxyde de cuivre. On recueille l'eau et le CO ₂ formés. (Méthode Liebig)	Methode Kjeldahl habituelle.	Méthode Eschka ou méthode Par différence : 100 - Grothe-Krockeler, de pourcentage des	Par différence : 100 — somme de pourcentage des autres éléments.	Bombe calorimétrique.	
France	Comme ci-dessus.	Méthode Kjeldahl habituelle.	Méthode Eschka.	Comme ci-dessus.	Bombe calorimétrique.	
Allemagne (zones occidentales)	Micro-procédé Dennstedt ou Liebig Combustion dans la vapeur en ou micro-procédé Pregl. présence d'un catalyseur avec détermination de l'ammoniaque formé.	Combustion dans la vapeur en présence d'un catalyseur avec détermination de l'ammoniaque formé.	Méthode de combustion Seuthe ou méthode Eschka.	1	Bombe calorimétrique.	
Pays-Bas			Combustion, oxydation SO ₂ par H ₂ O ₂ pour donner H ₂ SO ₄ et titrage ou méthode Éschka modifiée.	1	Bombe calorimétrique.	1
Suède	Méthode Dennstedt modifiée.	Méthode Kjeldahl avec quelques variantes de détail.	Méthode Eschka modifiée.		Calorimètre Berthelot-Mahler amélioré.	
Royaume-Uni	Combustion sur oxyde de cuivre. On recueille l'eau et le CO ₂ formés. (Méthode Liebig)	Méthode Kjeldahl avec utilisa- tion éventuelle de sélénium comme catalyseur.	Méthode Eschka ou lavage de Par différence : 100 somme la bombe calorimétrique.	Par différence : 100 — somme de pourcentage des autres éléments.	Bombe calorimétrique.	Pour la détermination du C et H sur charbon sec sans matière minérale, voir formule donnée dans « British Standards Institu- tion » livraison de mars 1942 (page 57)
Etats-Unis	Comme ci-dessus.	Méthode combinée Kjeldahl-Gunning (plus rapide et don- nant des résultats plus uniformes que la méthode Kjeldahl ou Gunning).	Méthode Eschka ou lavage de la bombe calorimétrique ou méthode au peroxyde de sodium.	Comme ci-dessus.	Bombe calorimétrique (Atwater - Davis - Emerson . Mahler - Parr et autres du même genre).	Bombe calorimétrique On peut calculer l'oxygène cor- (Atwater - Davis - Emerson - rigé par la formule donnée dans Mahler - Parr et autres du même les A.S.T.M. standards - livraison de septembre 1948 (p. 50)

TABLEAU IX

COMPARISON OF NATIONAL SYSTEMS OF COAL CLASSIFICATION

U. S. A. 950°C 7 Mins		Meta-Anthracite	Anthracite		Semi-Anthracite			Low Volatile Bituminous		Medium Volatile Bituminous		High Vol. Bit. A-CV	High Bit. B 14.000-15.000		Sub Bit. A 15.000-11.000	» Bit. C 9.500- 8.300	Lignite and \ < 8.500 Brown Coal \ (CV on a moist ash free basis)	
United Kingdom 9250C 7 Mins			100 a (anthracite)	100 b (anthracite)	201 a	201 b	202	205/204	THE CONTROL OF THE PARTY OF THE	301		501) According 601) to		2 %	55,1-57% MV 401 b	According		
Poland 8750C 7 Mins							Lean Coal		3/4 Bituminous	Bituminous Coking		+	J Gas Highly Aggl	Gas Mod. Aggl.↓	Steam Mod. Aggl	Steam Slightly Aggi	Steam-Long Flam-Non Aggl	*
Netherlands 1.000 ± 40°C			Anthracite		Magerkolen		Feekolen			Vetkolen		Cackalon	Cashola		Vlamkolen and	Casvlamkolen		
many SoC Mins	Chemical Classification				Anthracite (B)		Semi-Bituminous (A)	Semi-Bituminous (B)		Bituminous (A)		Bituminous (B)		Bituminous (C)			Bituminous (D)	D (E)
Germany 8750C 3 Mins	Commercial Classification				Anthracite 2 nd Class		Steam (Esskohle)			Bituminous (Fett Kohle)		Gas Kohle)		Long flame (Flamm Kohle)				
France 960°C 5 Mins			Anthracite		Maigre ou anthracite	*	1/4 gras	1/2 gras		Gras à courte flamme	•	C. L. C.	→ bropre	Insdm			Flanbant sec	
Czechoslovakia 950ºC 7 Mins			Anthracite			Maigre		a coke		Gras à gaz	P Justin	A gaz	362.5	 →		Longue flamme	<u>+</u>	
Belgium 1050°C 30/40 Mins			Maigre			1/4 gras	1/2 gras	¾ gras		y and a								
Temperature of determination Time	Volatile Matter	- a n	4 1001	r & 6	0 1	12	4 5 5	18	20 21 22	2 2 2 2 2 2 3 2 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	29 30	51	35 55 55	36	22	38	6 4 4 4	40

SAMENVATTING

De buitengewone diversiteit van de classificaties en van de ontledingsmethoden van de kolen, van een land tot het andere, is voldoende gekend. Dit feit is des te betreurenswaardiger daar talrijke landen hun aandacht gericht hebben op de classering van hun kolenvoorraden.

Afvaardigingen van verscheidene landen, waaronder België, zijn in 1949 bijeengekomen te Genève onder de auspiciën van de Economische en Sociale Road der Naties en hebben de verschillende stellingen in ogenschouw genomen ten einde de mogelijkheden van een normalisatie der ontledingsmethoden te onderzoeken, die tot een classificatie der kolen op het internationale plan zou kunnen leiden.

Deze samenkomst van deskundigen heeft het levenslicht geschonken aan een verslag van niet minder dan 600 bladzijden.

Uit de lezing van dit document blijkt dat tot hiertoe geen enkele concrete beslissing getroffen werd. Hoogstens kan men de strekking aanvoelen die naar een eenvoudige classificatie streeft, die uitgaat van twee aanvullende criteria, die op reproductieve wijze kunnen uitgevoerd worden in elk industrieel laboratorium. Deze criteria zijn: het gehalte aan vluchtige bestanddelen en het zwellingscoëfficient. Men stelt inderdaad vast dat men in een diagramma, waar deze beide criteria op de twee coördinaatassen zijn ingedragen, de verschillende typen van kool terugvindt, gegroepeerd volgens stroken die hun verschillende eigenschappen en hun gebruiksmogelijkheden kenmerken.

Dergelijke classificatie, op internationaal plan doorgevoerd, zou een voordelige oplossing vormen, door de eenvoud van de basiscriteria en door de mogelijkheid van een strikte normalisatie van de bepalingsmethoden.

Alvorens dat stadium te bereiken dienen heel wat moeilijkheden en tegenkantingen, hoe begrijpelijk ze ook wezen, overwonnen. Halen we slechts de bepaling aan van de vluchtige bestanddelen die een conventionele bewerking is en als dusdanig vatbaar voor strikte normalisatie. Ieder land, indien niet elk mijnbekken, heeft zijn eigen methode. Al deze werkwijzen zij identisch voor wat de grond betreft maar verschillen in feite door talrijke détails en geven daardoor sterk uiteenlopende uitslagen. Aangezien het gehalte aan vluchtige bestanddelen een zeer belangrijk commercieel criterium is, lijkt de veralgemening van een internationaal genormaliseerde methode hoogst noodzakelijk. In werkelijkheid zijn de eigen modaliteiten van de verschillende mijncentra zo diep ingeankerd dat een algemene normalisatie zich slechts na lange tijd en op geleidelijke wijze zou kunnen inburgeren.

Het is dus niet verwonderlijk dat de bijeenkomst

van Genève slechts een contactname kon zijn, die moest toelaten de verschillende standpunten tegenover elkaar te stellen.

Dit voorbehoud neemt niet weg dat het verslag van de Commissie een document van buitengewoon belang vormt. Het geeft een overzicht van de bestaande methodes in de verschillende landen toegepast, niet alleen voor wat betreft de gebruikelijke commerciële bepalingen, maar ook de meer speciale onderzoekswijzen, zoals deze betreffende het verkooksingsvermogen der kool. Het geheel brengt het essentiële naar voren van hetgeen overblijft van de ganse literatuur over de ontleding der kolen en laat de toekomstige methodes doorschemeren. Onder dat oogpunt kan het document een groot aantal lezers van de « Annalen der Mijnen » belang boezemen.

Dit heeft ons ertoe geleid onderstaande bondige ontleding te publiceren, die zonder twijfel op haar tijd komt, nu het Nationaal Instituut der Steenkolennijverheid een algemene studie van de Belgische kolen onderneemt. De ontleding die wij geven is in feite een commentaar van de talrijke overzichtstabellen van het rapport zelf. Dit bevat 5 boekde len, ingedeeld zoals hieronder aangegeven en verscheidene addenda:

DEEL 1:

- Afdeling I: Classificatie der kolen volgens hun type in de verschillende landen.
- Asdeling II: Classering der kolen volgens afmetingen in de verschillende landen.

DEEL II:

- Afdeling I: De onmiddellijke ontledingswijzen op dit ogenblik in gebruik in de verschillende landen.
- Afdeling II: De bepaling van het zwellingsen van het verkooksingsvermogen.
- Afdeling III : De elementaire ontledings- en bepalingswijzen van het warmtevermogen.

DEEL III:

Uiteenzetting der verschillende wijzen van monstername.

ADDENDA:

Dit gedeelte bevat talrijke verslagen die de drie delen van het document aanvullen. Zekere bijlagen zijn gevormd door mededelingen die te laat ingediend werden om in de bundels ingelast te worden. Andere geven een nadere omschrijving of bepaling van het standpunt der betrokken afvaardigingen. Polen heeft namelijk, tijdens de conferentie, een voorstel tot classificatie ingediend.

Contribution à la connaissance du processus de lavage par bacs à piston

par le Dr. Ing. Otto SCHAFER, Gelsenkirchen (Klöckner-Humboldt-Deutz A.G. Köln).

RESUME

La stratification du tout-venant, dans un bac à piston, est due à l'équivalence de chute dans un liquide dense instable qui se forme dans le lit de setzage par suite des pulsations et du courant d'eau ascendant provoqué par l'alimentation du fond. Pratiquement, la stratification se fait d'après la densité.

La séparation du brut stratifié est réglée dans les bacs à piston au moyen d'une vanne de sortie, par la loi de l'équivalence de chute dans un liquide dense très léger. Il en résulte que la précision de séparation n'est pas parfaite.

Dans les bacs à lit filtrant également la séparation n'est pas parfaite, si la composition du tout-venant

est irrégulière.

Quant au bac à piston, il ne suffit pas que le brut soit stratifié correctement d'après la densité. Il faut également que l'évacuation des produits stratifiés soit caractérisée, pour une densité de coupure désirée,

par une séparation précise et un minimum d'égarés.

Il est impossible d'atteindre ce but tant que l'évacuation des produits lourds est réglée par l'ouverture de la vanne de sortie. Il est préférable que celle-ci reste ouverte et que l'évacuation des produits se règle par la vitesse avec laquelle le lit avance derrière la vanne de sortie. Ce réglage doit être assuré par une désaération automatique de la caisse d'évacuation et, en même temps, un affaiblissement des pulsations devant la vanne de sortie.

Jusqu'à présent, en Allemagne, le bac à piston a prédominé sur les procédés de traitement les plus récents. L'emploi des lavoirs à couloirs (Rhéolaveurs) est resté limité à quelques installations seulement. Ils ont maintenant, en majeure partie, été transformés en lavoirs à bacs à piston. Ces derniers temps, des lavoirs par voie sèche ont été installés dans les triages pour le traitement des 5-80, sans toutefois donner un résultat bien positif.

Seul le procédé de séparation en liqueur dense est susceptible de concurrencer les bacs à piston et, particulièrement, pour la catégorie supérieure à

80 mm.

Malgré la grande vogue du bac à piston, le processus de fonctionnement de cette machine n'est pas encore bien éclairci.

Jusqu'à présent, on supposait qu'il reposait sur la loi de l'équivalence de la chute des corps dans l'eau.

Des corps sont équivalents quant à la chute dans l'eau, si leur diamètre est en raison inverse de leur densité diminuée de 1, soit :

$$\frac{d_1}{d_2} = \frac{\gamma_2 - \tau}{\gamma_1 - \tau}$$

où d = diamètre et y = densité.

Jusqu'ici pour expliquer le processus de setzage, on se basait sur la vitesse finale de chute ou sur la vitesse initiale de chute des corps solides dans l'eau soumise à des mouvements ascendants et descendants.

La stratification résulterait de la vitesse finale de chute dans l'eau selon la formule (Rittinger) :

$$V = {}_{2,4} \sqrt{d(\gamma-1)}.$$

Si l'on calcule cette vitesse finale de chute dans l'eau pour le quartz d = 2 mm et γ = 2,4, on obtient :

 $V = _{12,0} \text{ cm/sec.}$

Pour la houille d'un diamètre de 80 mm et de 1,4 de densité, la vitesse finale de chute est de 45,5 cm/sec.

Cependant, un essai au bac à piston démontre que, déjà après une pulsation. la houille flotte au-dessus du quartz, bien que la vitesse finale de chute dans l'eau soit trois fois plus grande que celle du quartz.

Ainsi la stratification dans un bac à piston ne peut en aucun cas être due à la vitesse finale de

chute dans l'eau.

Un essai simple montre que la stratification peut aussi se produire sans mouvements ascendants et descendants de l'eau à une grande vitesse. Si l'on dépose des grains de houille de 35 mm de diamètre et de 1,4 de densité dans un récipient et au-dessus du quartz de 10 mm de diamètre et de densité 2,4 et si l'on remplit ensuite d'eau, il suffit d'une courte agitation pour que les grains de houille flottent au-dessus du quartz, bien que tous les grains soient à chute équivalente (V = 29 cm/seconde).

On peut se rendre compte de l'importance des forces séparant les corps équivalents quant à la chute, par le fait qu'il est difficile de ramener, à la main, les grains de houille qui sont au fond du ré-

cipient, sous les grains de quartz.

Ces forces interviennent aussi dans le processus du setzage et rendent possible la séparation, dans le bac à piston, des grains présentant une équiva-

lence de chute.

L'essai de séparation mentionné rappelle beaucoup le procédé par liquide dense de Chance, procédé dans lequel on obtient, par une agitation horizontale et un léger courant ascensionnel, un liquide dense instable au moyen d'un mélange de sable fin et d'eau.

Dans ce liquide, le grain de houille subit une perte de poids égale au poids du liquide déplacé.

Si le poids du liquide déplacé est plus grand que le poids primitif du grain de houille, celui-ci sera soumis à une poussée vers le haut, c'est-à-dire qu'il essayera de passer à travers les grains de quartz pour flotter au-dessus d'eux.

Si la densité de la liqueur dense formée de quartz et de sable est de 1,5 et celle du grain de

houille de 1,4, on peut alors calculer : le volume du grain de houille = 268 cm³

le poids du volume du liquide déplacé = 402 g le poids du grain de houille = 375 g

La perte de poids du grain de charbon dépasse de 27 g le poids primitif. Le grain est soumis à une poussée ascendante qui correspond à cette diminution de poids.

La vitesse théorique avec laquelle monte le grain, qui se trouve dans un milieu dense, peut être cal-

culée et cela selon la formule :

$$V = 2.44 \sqrt{d(\gamma - \delta)}$$

où d = diamètre du grain de houille; γ = densité du grain de houille; δ = densité du liquide dense.

La vitesse finale de chute du grain de charbon est de 21,9 cm/sec; $d(\gamma-\delta)$ est négatif. Il en résulte que l'on obtient un mouvement ascensionnel.

Dans ce qui précède, on n'a pas tenu compte de la viscosité du liquide dense, c'est-à-dire, dans le cas actuel, de la résistance des grains de quartz environnants.

Si l'on répète l'essai de stratification par agitation, dans le récipient contenant la houille et le quartz, en employant du quartz de 10 mm et de la houille de 0,5 — 1 mm, on n'obtient aucune séparation. Le même fait se produit dans le bac à piston. Comment cela s'explique-t-il ?

Une liqueur dense se forme quand, dans un liquide, on maintient en suspension des grains plus denses et cela par action d'une force telle que mouvement ascensionnel ou agitation. Les grains de densité moindre flottant sur une telle liqueur ne subissent alors une perte de poids ou une poussée vers le haut que s'ils déplacent du liquide dense. En conséquence, les grains de plus faible densité, pour recevoir une poussée vers le haut, doivent être plus volumineux que les interstices entre les grains qui forment le liquide dense. Dans le cas contraire, ils ne déplaceraient pas un liquide dense mais de l'eau.

Au cours des deux essais dans un récipient, une liqueur dense s'est formée, par agitation et pour une courte durée.

Dans le premier cas, les grains de houille sont plus gros que les interstices entre les grains de quartz. Dans le second, ils sont plus petits. Par suite, dans ce dernier cas, ils ne subissent pas de poussée ascensionnelle.

Si, dans le bac à piston d'essai, on place quelques grains de quartz de 50 mm sur la couche de sable quartzeux de 2 mm, les grains de quartz plus gros pénètrent dans la couche de sable parce qu'ils sont plus lourds que le liquide dense qu'ils déplacent.

Celui-ci, au début du mouvement ascendant de l'eau, se compose d'environ :

65 % en volume de corps solides de 2,4 de densité; 35 % en volume d'eau de 1,0 de densité

et sa densité est de 1,9 alors que les gros grains de quartz ont une densité de 2,4; ils s'enfoncent donc.

Pour se faire une idée du processus de classification, on doit d'abord envisager des produits granuleux de même grosseur, par exemple de 10 mm, formés de quartz de densité 2,4 et de houille de densité 1,4.

Des essais ont montré que la relation entre le volume des corps solides et celui des interstices ne dépend que très peu des dimensions des grains. En conclusion, nous obtenons 65 % du volume composé de corps solides et 55 % du volume en interstices.

Au commencement de la première pulsation, on peut donc calculer dans le cas envisagé la densité du liquide pour un rapport de quartz/houille égal à 1, de la manière suivante :

eau 35 % en volume avec densité 1.0 houille 52.5 % en volume avec densité 1.4 quartz 32.5 % en volume avec densité 2.4.

La densité du liquide est 1,585.

Immédiatement après le début de la pulsation, ce n'est pas la formule suivante qui s'applique pour déterminer la vitesse finale de chute théorique:

$$V={\scriptstyle 2.44}\,\,\sqrt{d(\gamma-1)}$$

mais c'est :

$$V = 2.44 \text{ Vd}(\gamma - 1.585)$$

Le mouvement de la houille vers le haut est de	10,5	cm/sec
La vitesse finale de chute du quartz	22,0	
La différence est		
La résistance au mouvement de sépa ée par les grains environnants, n'est onsidération, elle sera vaincue par les pulsations.	pas	prise en

La différence entre les diverses vitesses finales de chute théoriques dans un liquide dense peut servir à démontrer l'intensité des processus de

selzage.

On doit admettre qu'au moment où l'eau atteint son point le plus haut, le lit s'est désagrégé au point que la densité du lit en suspension est de :.54. Alors on peut calculer:

la vitesse	finale de chute du grain de		
houille		0	cm/sec
la vitesse	finale de chute du grain de		
quartz	***********	25	cm/sec

la différence est seulement encore de 19 cm/sec au lieu des 52.5 cm/sec du commencement de la

pulsation.

La différence entre les vitesses finales de chute des grains de houille et de quartz diminue donc pendant la montée de l'eau et, par conséquent, l'intensité de séparation diminue aussi, c'est-à-dire que la stratification sera d'autant plus rapide que le mouvement ascensionnel de l'eau sera plus court et que le nombre des pulsations sera plus grand.

Si entretemps, dans la partie inférieure du lit de setzage, il s'est formé une couche de quartz pur, la densité du liquide lourd formé par cette couche de quartz au commencement de la pulsation, sera

1.91.

Théoriquement, un grain de houille qui s'égare dans cette couche du lit subit une poussée vers le haut avec une vitesse V = 17 cm/ sec au lieu des 10,5 cm/sec du début des pulsations. Un grain de stérile égaré dans la couche la plus haute de charbon pur qui s'est formée entretemps, tranche d'une densité de 1,26, aura une vitesse finale de chute de 26 cm/sec au lieu des 22 cm/sec du début des pulsations.

L'intensité du processus de setzage augmente donc de pulsation en pulsation, conformément au progrès de la stratification.

Pour un rapport quartz/houille égal à 1,2, la densité est, au début des pulsations, $\delta=1.47$.

Il en résulte que le processus de stratification s'accomplit d'autant plus lentement que la teneur en stériles du tout-venant est moindre. Si les grains de quartz et de houille sont de la catégorie de 50 mm et le rapport quartz/houille est égal à 1, on peut calculer comme suit :

en ce cas la diflérence est 67,0 cm/sec tandis qu'elle était 32,5 cm/sec pour les fractions de 10 mm des grains de quartz et de houille.

Plus les grains sont gros, plus rapidement s'accomplira leur séparation, c'est-à-dire que le rendement du bac à gros grains est supérieur à celui du bac à fines.

Le tout-venant à laver se compose de grains dont la densité varie entre 1.25 et 2,80. Au commencement des pulsations, la stratification étant terminée, la densité du liquide dans les différentes couches

varie entre 1,16 et 2,17.

Les grains de la même pesanteur spécifique lorment une liqueur dense dans laquelle tous les grains moins denses subissent une poussée vers le haut, tandis que ceux d'une pesanteur spécifique supérieure tombent. Dans une liqueur dense formée de grains de la même densité, ceux-ci se stratifient d'après leur grosseur (abstraction faite de la forme du grain).

Ceci ne vaut que pour autant que les intervalles entre les différents grains ne soient pas plus grands que les grains un peu plus petits et que le ralentissement dû à la viscosité ne dépasse pas l'accélération due à la pesanteur. Mais vu le fait que, dans le tout-venant à laver de 0-80 mm, toutes les fractions granulométriques entre 0 et 80 sont représentées et que la proportion entre les corps solides et les interstices est à peu près égale au début des pulsations, même dans le cas d'une composition granulaire différente, la stratification dans le bac à piston correspond presque parfaitement à la densité.

De ce fait on peut stratifier dans un seul bac à piston les 0-80 mm d'après leur densité. abstraction

faite des fines de 0-0,25 mm.

En pratique cependant, les résultats du lavage au bac à piston semblent contredire cette conclusion, car on sait bien qu'en lavant, dans un seul bac laveur, un produit brut de 0-80 mm, il faut relaver les 0-10 mm pour obtenir dans les fines la teneur en cendres désirée.

En faisant une analyse en liqueur dense dans un milieu de même densité de coupure, on constate que la teneur en cendres des gailletins est supérieure à celle des noisettes tandis que le contraire se produit pour les lavés. Les 50-80 mm ont une teneur en cendres de 4 %, les 10-15 mm de 7 %. Comment cela « explique-t-il ?

La stratification du brut dans le bac à piston s'effectue grâce à des pulsations qui sont dues :

- 1º aux mouvements ascendants et descendants de l'eau;
- 2º à un courant d'eau additionnel et égal, venant du fond.

Cette alimentation inférieure ne suffirait pas pour désagréger le lit. parce que sa vitesse est inférieure à 5 mm par seconde; pour la même raison elle ne peut augmenter ou retarder sensiblement le mouvement vers le haut respectivement vers le bas. Néanmoins, elle est d'une importance extraordinaire.

Au cours d'un essai dans un bac à piston on pouvait constater, au moment où l'eau avait atteint le niveau maximum, que par suite de la désagrégation de la tranche de quartz composée de grains de 1-2 mm, le lit tout entier s'était élevé:

de 2,8 cm au début du pistonnage à 6,3 cm sans alimentation du fond;

de 2,8 cm au début du pistonnage à 7,8 cm avec alimentation du fond.

Il faut probablement expliquer cela par le fait que l'alimentation du fond empêche un tassement du lit, à la fin de la pulsation, car plus les passages libres dans le lit se rétrécissent, plus la vitesse de l'eau ascendante s'accroît. De cette façon, l'alimentation du fond empêche qu'au recommencement du pistonnage la poussée soudaine de l'eau vers le haut ne lève le lit entier en forme d'une masse compacte, ce qui aurait pour effet de retarder la formation du liquide dense.

Cela signifie que le rendement du bac à piston

dépend aussi de l'alimentation du fond.

Le pistonnage dans un bac à piston qui effectue l'évacuation par une vanne de sortie a trois fonctions différentes:

1º Par la désagrégation du lit, il produit une stratification du brut d'après la loi d'équivalence de chute dans un liquide dense instable, ce qui signifie pratiquement une stratification d'après la densité;

2º Il transporte la houille stratifiée vers la sortie;
 5º Il fait sortir la fraction la plus légère par la

caisse d'évacuation.

Remarques au sujet du 1°. — La précision de partage du tout-venant d'après la densité dépend en première ligne de l'accroissement de la densité d'une couche à l'autre.

Cet accroissement se représente, pour les 6-80 par exemple, par une courbe dérivée de la courbe de densité.

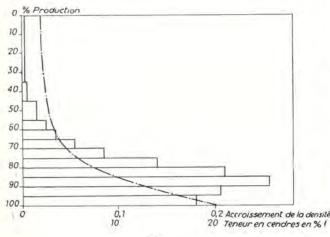


Fig. 1.

Il est faible dans les couches supérieures, puis il augmente et vers la fin il diminue de nouveau. Il atteint un maximum pour une teneur en cendres moyenne du brut de 10-12 % et un rendement de 85-90 %.

On peut dire que la stratification dans le bac à piston est presque parfaite, du moins dans la zone

qui joue un rôle pratique.

Remarque au sujet du 2º. — Le transport du charbon stratifié dépend de la vitesse du courant d'eau ascendant. Il faut que cette vitesse soit plus grande que la vitesse finale de chute dans l'eau du grain le plus lourd. La vitesse du courant d'eau ascendant est en fonction du nombre et de l'amplitude des coups de piston, c'est-à-dire du nombre et de l'intensité des pulsations.

La fréquence des pulsations est limitée par la vitesse de retour de l'eau. Pour cette raison, l'amplitude doit être plus grande pour le lavage de gros

grains que pour les fines.

Le courant d'eau ascendant (alimentation du fond) augmente l'effet des pulsations et accélère le mouvement des grains les plus lourds vers la sortie. Une inclinaison du tamis de setzage et une grille spéciale peuvent favoriser ce mouvement, tandis que l'eau de surface ne pousse vers la sortie que les couches plus légères; de plus, elle peut déranger la stratification en entraînant avec elle des grains d'un poids spécifique supérieur.

Remarques au sujet du 5" — Mais le facteur le plus important est la sortie. En général, les grains d'un poids spécifique supérieur sont évacués par une fente (immédiatement au-dessus du tamis). Les grains d'un poids spécifique inférieur sont transportés par-dessus le barrage par l'eau ascendante.

Normalement l'ouverture de la fente devrait être plus grande que les plus gros. Mais alors des mixtes et du charbon seraient entraînés dans le premier lit du bac, si le charbon brut contient moins de stériles qu'il peut en être évacué par la fente, comme c'est souvent le cas avec les gros grains.

En pratique le lit des schistes est refoulé dans le premier compartiment du bac à gros grains, que l'évacuation soit réglée à la main ou à l'aide d'un autodéschisteur, et l'ouverture de la vanne n'augmente que de temps en temps pour permettre le passage des plus gros grains. Aux moments de l'ouverture brusque et large de la vanne, il est presque inévitable qu'une partie du charbon et des mixtes perce dans les schistes et sorte avec eux. Pour obvier à cet inconvénient, on n'évacue que les stériles les plus lourds en appliquant une densité de coupure supérieure à celle que l'on désirerait en fait.

Quant à l'évacuation de la fraction plus légère, l'intensité des pulsations joue un rôle décisif. Si la poussée est tellement forte que, dans l'eau ascendante, la vitesse finale de chute des grains plus denses est inférieure à la vitesse de l'eau même, il est possible que ces grains soient portés par-dessus le seuil-déversoir de sorte que, malgré une stratification parfaite d'après la densité à la sortie, la séparation, dans les couches supérieures, ne se fait

pas d'après la densité mais d'après l'équivalence de chute dans un liquide dense dont la densité est presque égale à celle de l'eau.

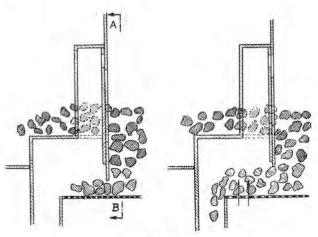
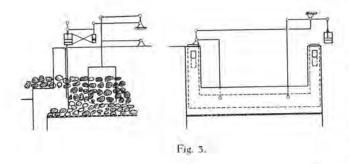


Fig. 2.

En conséquence, une grande quantité de schistes passe dans le second lit du bac-laveur et se mêle de cette manière aux mixtes. Pour éviter que les mixtes ne passent en trop grande quantité dans le charbon lavé, on choisit pour la séparation sur le deuxième lit du bac une densité de coupure inférieure



à celle qui correspondrait, pour une teneur en cendres désirée du produit final, à la courbe de lavabilité. De cette manière c'est du charbon lavé qui passe dans les mixtes.

Donc, par suite de l'imperfection de l'évacuation, il est inévitable que du charbon et des schistes passent dans les mixtes et l'on constate des entraînements qui ne correspondent pas à la stratification du brut d'après la densité. C'est ainsi qu'il arrive que dans les mixtes il n'y a le plus souvent que moins de 50 % de charbon véritablement barré.

Outre les bacs à piston à sortie par une vanne, il y a encore un grand nombre de bacs à lit filtrant de feldspath.

Dans le second essai dans le récipient aucune séparation n'eut lieu, parce que les grains d'un poids spécifique inférieur étaient d'une telle grosseur que les interstices entre eux étaient plus larges que les grains d'un poids spécifique inférieur.

C'est sur ce principe qu'est basé le fonctionnement du bac à lit filtrant pour le lavage des fines.

Sur le tamis du bac à piston, il y a un lit de feldspath composé de grains supérieurs à 55 mm. Au-dessus de ce lit le charbon brut se stratifie rapidement d'après la densité. Alors ce sont d'abord les schistes, puis les mixtes qui passent à travers le feldspath. Finalement aussi les grains de charbon pourraient passer, parce que les interstices entre les grains de feldspath sont plus grands que les petits grains de charbon.

Si pourtant, pour une longueur donnée du bac à laver, on choisit correctement l'épaisseur du lit de feldspath, ce ne serait que les schistes qui passeraient à travers le premier lit et les mixtes qui passeraient à travers le second pourvu que la composition du brut, c'est-à-dire sa teneur en cendres, soit constante. Mais, comme ce n'est pas le cas, il est inévitable que des mixtes et du charbon passent dans les schistes et que des schistes et mixtes passent dans le charbon.

SAMENVATTING

In de zuigerwasbakken doet zich een scheiding voor van de bruto kool volgens het val-aequivalent in een onstabiele dichte vloeistof, gevormd door het classeringsbed, bij de opwaartse waterverplaatsing en de watervoeding langs onder. De classering geschiedt praktisch volgens de dichtheid.

De afvloeiïng der geclasseerde lagen bij den uitgang, is nochtans onderworpen aan de wet van de aequivalente val in water, zodat men nooit een volmaakte scheiding volgens de dichtheid bereikt.

In de zeven met filtrerende bedden gebeurt de

scheiding door de doorgang van het steriel en het gemengd, doorheen een bed van veldspaat waarvan de dikte bepaald is volgens het gemiddeld gehalte aan steriel en gemengd van de bruto kool.

De scheiding is hier evenmin volmaakt, daar het percentage gemengd en steriel in de bruto kool voortdurend varieert.

Deze uiteenzetting put het onderwerp niet volledig uit maar heeft enkel tot doel opzoekingen uit te lokken op dit gebied.

Règlement-type de sécurité pour les établissements industriels à l'usage des Gouvernements et de l'Industrie

Communiqué par

J. VERVAECK,

Directeur Général du Travail.

Y. VERWILST,

Directeur Général de l'A.I.B.,

Membres du Comité de Correspondance pour la prévention des accidents du B.I.T.

Le Bureau International du Travail vient d'éditer une publication qui représente une contribution de haute valeur dans l'établissement de règles internationales concernant la sécurité dans les établissements industriels.

Il s'agit du « Règlement-type de Sécurité pour les Etablissements industriels à l'usage des Gouvernements et de l'Industrie ».

C'est pour faire suite à une résolution de la deuxième conférence des Etats d'Amérique, membres de l'Organisation Internationale du Travail (La Havane, novembre 1039), que le Bureau International du Travail avait été conduit à préparer un Règlement-type de sécurité pour les fabriques. Le plan en avait été arrêté par M. Swen Kjaer, ancien chef de la division des accidents du travail du Bureau des Statistiques du Travail et des Etats-Unis à Washington; c'est également M. Swen Kjaer qui a établi le texte primitif. Celui-ci avait été revu par les membres du Comité de correspondance, puis mis au point au cours de trois sessions qui curent lieu à Londres, en février 1945, Montréal en novembre et décembre 1945 et San Francisco en juillet 1946.

Il a été approuvé par une Conférence technique tripartite qui s'est réunie à Genève au cours de l'automne 1948, conformément à une décision du Conseil d'Administration du Bureau International du Travail.

Cette conférence réunissait une centaine de délégués de tous les pays membres du B.I.T. Les délégués pour la Belgique étaient M. Lecocq, représentant pour la Belgique de l'Organisation Internationale des Employeurs et Industriels (O.I.E.I.); M. Lagasse, de la F.I.B., représentant la délégation patronale; M. J. Vervaeck, Directeur Général du Travail, et le Dr Uydenhoef, Inspecteur Général

du Service Médical du Travail, composant la délégation gouvernementale; MM. Finet, Secrétaire Général de la F.G.T.B., et Dereau, Secrétaire Général de la C.S.C., composant la délégation syndicale ouvrière, et MM. Y. Verwilst et F. Mercx, au titre d'experts faisant partie de sous-commissions de Prévention des Accidents du B.I.T.

Un compte rendu de cette conférence tripartite a paru dans le Bulletin Annuel de l'Association des Industriels de Belgique, année 1949, page 26, ainsi que dans la revue « Pact, » n° 6 de décembre 1948, page 455.

La Conférence tripartite a examiné et approuvé le Règlement-type en tant que guide, à l'exception d'un certain nombre de dispositions relatives aux installations électriques et aux substances toxiques, et elle a exprimé le désir qu'y soient ajoutées des dispositions concernant les radiations dangereuses. Ces trois questions ont été renvoyées par le Conseil d'Administration à des Comités d'experts qui ont siégé au printemps 1949 et qui ont mis au point les parties correspondantes du Règlement-type.

La conférence technique tripartite a proposé que le texte du Règlement-type soit accompagné d'une annexe reproduïsant des photographies et des dessins d'installations et de dispositifs de sécurité, avec explications à l'appui, et que cette annexe soit tenue à jour. Ladite annexe est en cours d'élaboration et paraîtra ultérieurement en un volume séparé.

Conformément à une décision prise par le Conseil d'Administration, le Règlement-type est maintenant mis à la disposition des gouvernements et des établissements industriels pour leur servir de guide. Il ne constitue pas un instrument impliquant des obligations; les gouvernements et les établissements industriels sont libres d'en faire l'usage qu'ils estiment utile lors de la rédaction ou de la revision

de leurs propres règlements de sécurité.

Pour avoir une idée de l'importance de cet ouvrage qui comprend 563 pages, nous ne pouvons mieux faire que de donner un aperçu succinct de la table des matières.

Introduction.

Chapitre premier. — Dispositions générales.

Chapitre II. - Locaux des Etablissements indus-

Section 1. — Bâtiments, constructions, lieux de travail et cours.

Section 2. — Eclairage. Section 5. — Ventilation générale.

Chapitre III. - Prévention des incendies et protection contre le feu.

Section 1. — Sortie des bâtiments. Section 2. — Moyens de combattre les incendies.

Section 5. — Systèmes d'alarme et exercices d'alerte.

Section 4. - Entreposage des substances explosives et inflammables.

Section 5. — Enlèvement des déchets. Section 6. — Protection contre la foudre.

Chapitre IV. - Protection des machines.

Section 1. — Dispositions générales.

Section 2. — Moteurs.

Section 3. - Equipement mécanique et transmission de force motrice.

Section 4. — Protecteurs-types de machine.

Section 5. - Protection des machines dans la zone d'opération.

Section 6. — Cuves et réservoirs.

Chapitre V. — Installations électriques.

Chapitre VI. - Outillage à main et outillage portatif à moteur.

Chapitre VII. - Chaudières et récipients sous

Section 1. — Chaudières.

Section 2. - Récipients sous pression sans

Section 3. — Compresseurs.

Section 4. — Bouteilles à gaz.

Chapitre VIII. - Fours et éluves.

Chapitre IX. — Manutention et transport des matériaux.

> Section 1. - Appareils de levage autres que les ascenseurs et monte-charge.

Section 2. — Transporteurs. Section 5. — Chariots automoteurs et chariots à bras.

Section 4. — Chemins de fer d'usine. Section 5. — Tuyauteries et canalisations.

Section 6. - Soulévement, transport, empilage et emmagasinage du matériel.

Chapitre X. - Substances dangereuses et incommodes.

Section 1. — Dispositions générales.

Section 2. - Substances inflammables et explosives.

Section 5. -Substances corrosives, chaudes et froides.

Section 4. - Substances infectieuses, irritantes et toxiques.

Chapitre XI. — Radiations dangereuses.

Section 1. - Radiations infra-rouges et ultra-violettes.

Section 2. - Radiations ionisantes.

Chapitre XII. - Entretien et réparations.

Chapitre XIII. - Protection de la santé des travailleurs.

Section 1. - Mesures d'hygiène.

Section 2. - Système d'aspiration localisée.

Chapitre XIV. - Equipment de protection indi-

Chapitre XV. - Sélection des ouvriers, services médicaux et soins médicaux.

Section 1. - Sélection des ouvriers.

Section 2. - Services médicaux du travail.

Section 5. - Organisation des services médicaux et soins médicaux.

Chapitre XVI. — Organisation de la sécurité.

Annexes:

Annexe I. — Diamètres minima des arbres et vitesses des meules.

Annexe II. - Protection des presses.

Annexe III. - Taux-limites de concentration pour certaines substances nuisibles. Annexe IV. — Radiations dangereuses.

Lors des discours qui ont clôturé la Conférence tripartite, M. Rens. Sous-Directeur Général du B.I.T., a fait remarquer que l'un des traits les plus marquants de cette Conférence a été la haute qualité technique des délégations venues des différents pays et la collaboration sincère qui s'est établie entre les trois groupes : les gouvernements, les employeurs et les travailleurs. Les trois groupes ont ainsi manifesté leur conviction que la sécurité et l'hygiène industrielles sont profitables à toutes les parties et ne nuisent à aucune. C'est là un fait des plus réjouissants qui, cependant, ne saurait surprendre, car on reconnaît depuis longtemps que la sécurité ne peut être assurée effectivement que grâce à une étroite coopération de toutes les parties intéressées.

Il tient à rendre un hommage spécial à l'auteur principal du Règlement-type. M. Swen Kjaer. qui a, des 1942, commencé son travail de rédaction des règles et qui a, depuis lors, malgré sa santé parlois déliciente, consacré toute son énergie et toute sa grande expérience à la formulation des dispositions que la Conlérence a examinées. Les membres du Comité de correspondance pour la prévention des accidents et pour l'hygiène industrielle qui ont été réunis à plusieurs reprises, au cours des dernières années, pour examiner et modifier les premiers projets, méritent aussi qu'on leur rende hommage, car c'est principalement grâce à M. Kjaer et à eux que la Conlérence a été en mesure d'adopter un si grand nombre de dispositions précises sur des sujets aussi difficiles, en n y apportant que peu de modifications ou que de légers amendements.

Il tient également à louer de façon toute particulière M. David Vaage, Chef de la Section de sécurité industrielle du Bureau International du Travail, à qui revient l'initiative de la rédaction du Règlement-type et qui a coordonné pendant toute la durée de son élaboration les travaux de M. Kjaer et des membres du Comité de correspondance pour la prévention des accidents et l'hygiène industrielle, ainsi que l'activité des membres de sa propre section. C'est grâce à son attention constamment alertée que le Directeur Général a pu faire rapport si rapidement au Conseil d'Administration à chacune des phases de la préparation du Règlement-type; c'est grâce à lui qu'à chacune de ces phases, le Conseil d'Administration a pu prendre les décisions qui ont permis en fin de compte de réunir cette Confé-

Cependant, le plus grand hommage doit être rendu aux membres de la Conférence qui, sous la sage présidence de M. Altman et M. Dreyer, sont parvenus à un accord extrêmement satisfaisant sur plusieurs milliers de dispositions, dans le temps très court de trois semaines, ce qui représente déjà en soi-même un exploit tout à fait exceptionnel. Ce résultat n'a pu être atteint que grâce à la bonne volonté et à la compétence technique des membres de la Conférence.

La Conférence marque un grand progrès en matière de collaboration internationale dans le domaine de la sécurité et de l'hygiène industrielles. L'élaboration d'un Règlement-type pour les établissements industriels comprenant plusieurs milliers de dispositions distinctes, constituait une tâche sans précédent et pleine d'embûches, que la Conférence vient cependant d'amener à une heureuse conclusion.

Le Règlement-type tel qu'il vient d'être adopté constitue un recueil systématique de dispositions sur la sécurité, approuvées par un organisme mondial d'experts représentant les trois éléments principaux de l'industrie, les gouvernements, les employeurs et les travailleurs. Ainsi, il fait autorité et doit donc gagner progressivement l'appui du monde de l'industrie tout entier.

Cependant, cela ne met nullement un terme aux longs efforts tendant à parvenir à la plus grande sécurité possible dans les établissements industriels. Il faut donc s'attendre à ce que le Règlement-type doive être revisé de temps en temps à la lumière des progrès scientifiques et que, de la sorte, il donne lieu au développement d'une série de règlements-types spécialisés pour des industries particulières, pour des catégories particulières d'équipement industriel et pour des processus particuliers de production.

Lorsque le Règlement-type aura été diffusé dans le monde entier, il exercera son action bienfaisante sur les conditions de sécurité pour des millions et des millions de travailleurs disséminés dans le monde entier.

Le Directeur Général a été particulièrement heureux de relever que tant de délégués représentant un si grand nombre de pays de tous les continents, sans égard aux régimes économiques et aux philosophies politiques qui caractérisent leur pays, ont été en mesure de collaborer dans un esprit de bonne volonté en vue d'améliorer les conditions de sécurité et d'hygiène des travailleurs. Cette conférence n'est toutefois qu'un des nombreux exemples. qu'offre l'Organisation internationale du Travail, d'une coopération internationale fructueuse destinée assurer le progrès social. Comme on le sait, l'Organisation internationale du Travail groupe des Etats Membres qui ont des systèmes économiques et des régimes politiques très différents, mais le domaine du progrès social en faveur de leurs travailleurs présente pour eux tous, sans égard à leurs autres différences, une base commune sur laquelle ils peuvent collaborer utilement. Cette Conférence a montré une fois de plus que tous les pays et toutes les parties intéressées témoignent d'un égal intérêt pour les conditions de sécurité et d'hygiène des travailleurs de leurs établissements industriels. En regardant aujourd'hui le monde, on constate certainement avec tristesse que quelques années seulement après la fin d'une guerre catastrophique, dont la plupart des pays ne se sont pas encore relevés complètement, de nouveaux antagonismes et de nouvelles divisions sont apparus. Il faut donc se féliciter que l'Organisation internationale du Travail continue à fournir un terrain commun à tous les pays dans un monde qui, par ailleurs, est aussi divisé. Afin d'assurer la paix, nous devrions demeurer étroitement unis et mettre en commun nos efforts pour le bien des travailleurs du monde entier. Quelles que soient les différences entre les structures économiques des divers pays qui sont représentés à cette conférence, il n'y a aucune différence entre les dispositions de sécurité dont la validité est, pour ainsi dire, générale. Ceci a été très largement reconnu au cours de cette Conférence.

Au nom du Directeur Général, M. Rens remercie la Conférence non seulement pour les résultats positifs et concrets auxquels elle a abouti dans le domaine très technique de la sécurité industrielle, mais aussi et surtout pour l'exemple d'esprit de bonne volonté qu'elle a donné et dans lequel elle a travaillé pendant trois semaines.

Si toutes les affaires humaines étaient conduites dans le même esprit de compréhension réciproque et dans le même effort d'entente que ceux qui ont animé les experts en matière de sécurité industrielle, le monde se trouverait probablement dans une bien meilleure situation.

Pour terminer, le Président de la Conférence rappela que le projet de Règlement-type avait été très bien préparé par le Bureau. Il remercie M. Swen Kjaer qui a établi la majeure partie du texte. Il remercie le Comité de correspondance pour la prévention des accidents et pour l'hygiène industrielle et les membres de la Section de la sécurité de leur collaboration excellente. La Conférence est tout particulièrement reconnaissante à M. Vaage dont la tâche a été extrêmement lourde et dont les interventions ont permis de surmonter bien des difficultés. Il remercie enfin tous les experts, les secré-

taires, les interprètes et le personnel de la Confé-

L'œuvre accomplie par la Conférence n'est qu'un début. Les résultats qu'elle a atteints ne sont peutêtre pas parfaits, mais ils représentent une contribution de haute valeur à l'établissement de règles internationales concernant la sécurité dans les établissements industriels. Le projet de Règlementtype servira de guide aux gouvernements, aux employeurs et aux travailleurs. Toutefois, il faut espérer qu'il ne sera pas seulement un guide, mais aussi une source d'inspiration grâce à laquelle il sera possible d'améliorer sans cesse les conditions de sécurité industrielle dans tous les pays.

L'Industrie Charbonnière pendant l'année 1949

Statistique sommaire et vue d'ensemble sur l'exploitation

par A. MEYERS.

Le présent travail donne, en attendant la publication d'éléments plus détaillés dans la « Statistique des industries extractives et métallurgiques », un aperçu de la marche de l'industrie charbonnière belge au cours de l'année 1949.

Certaines des indications numériques qui suivent ne sont qu'approximatives, mais il est peu probable que les chiffres définitifs soient fort différents.

Production de houille.

(Voir tableaux nos 1 et 2 et diagramme no 1.)

La production nette de houille en Belgique a été, en 1949, de 27.845.180 tonnes, contre 26.678.950 tonnes en 1948, et contre 24.436.410 tonnes en 1947 (chiffre définitif).

Le tableau n° 1 permet de se rendre compte de l'allure de la production mensuelle.

Ci-dessous figure, pour les années 1940 à 1948, le pourcentage de la production foumie par le bassin de la Campine par rapport à l'extraction totale du Royaume pendant les mêmes années :

1940 : 25,1 %	1945 : 30,7 %
1941 : 26.7 %	1946 : 31,8 %
1942 : 27.2 %	1947 : 29.5 %
1945 : 29,2 %	1948 : 29,8 %
1944 : 36,0 %	1949 : 28,6 %

Le nombre moyen de jours d'extraction de l'année 1949 a varié, suivant les districts, entre 282,5 et 290,7. Pour l'ensemble des charbonnages, il a été de 287,4.

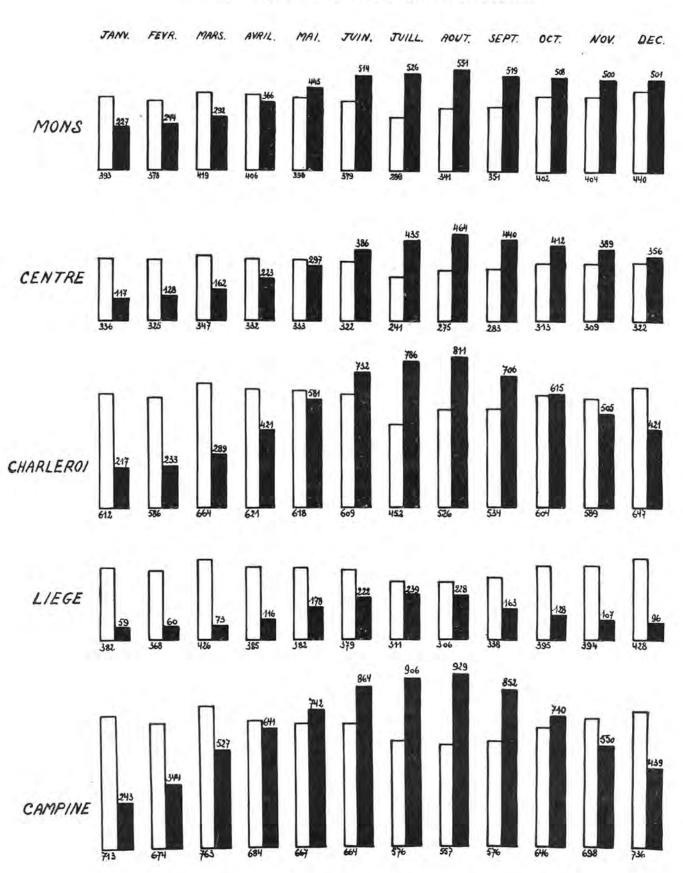
TABLEAU Nº 1
PRODUCTION MENSUELLE DE HOUILLE PAR DISTRICT
(en milliers de tonnes.)

PERIODE	S										Mons	Centre	Charleroi	Liège	Campine	Royaume
1949	9			_		_										
Janvier .		5.			+						392.5	355.9	612,2	582,0	713.3	2.435.9
Février .						,					577.9	325,0	586,1	368,5	675.9	2.551,2
Mars					0						419,0	347.4	663,6	426,0	762,6	2.618,6
Avril			÷						i		406.5	332.0	620,5	585,2	683.9	2.427.9
Mai											398,4	333,2	617,6	382,1	667,0	2.398,3
Juin										ů.	379,4	321,6	609,4	378,5	664,5	2.353.2
Juillet							-				288,8	240,8	452,0	311,3	575.9	1,868,8
Août					+						540,8	275.1	525,8	306,4	557,5	2.005.4
Septemb:e					8	,			4		550,8	282,9	534.5	338,4	576,0	2.082.4
Octobre .										v	402,1	312.7	603.8	395.1	645.9	2.359.6
Novembre .										V	404,2	509.5	588.6	393.7	698,4	2.394.2
Décembre .				i							440.4	322,4	647.2	427,8	735.9	2.573.7
Totaux des					nen.	su	els	1	94	9 .	4.600,6	3.738,3	7.061,1	4.494.8	7.954.4	27.849,2
Production (chiffres					ге	cti	fié	s)			4.600,8	3.738,3	7.057,6	4.494,1	7.954.4	27.845.2

DIAGRAMME Nº1: Mouvement de la Production et des Stocks dans les différents districts.

Production mensuelle en milliers de tonnes.

Stock à la fin du mois en milliers de tonnes.



d'extraction, calculée mensuellement, a varié de 95.270, minimum atteint en août (voir tableau n° 2).

En 1949, la production moyenne du pays, par jour 99.760 tonnes, maximum atteint en novembre, à

TABLEAU Nº 2. PRODUCTION JOURNALIERE (en tonnes.)

	Me	ons	Centr	e	Charle	roi	Liège	e	Campi	ne	Royal	ıme
PERIODES	Production journalière	Jours d'extraction	Production journalière	Jours d'extraction	Production journalière	Jours d'extraction	Production journalière	Jours d'extraction	Production	Jours d'extraction	Production journalière	Jours
1949												
Janv:er	10.220	24.2	13.490	24.9	24.690	24,8	15.400	24,8	28.530	25,0	98.620	24.7
Février	16.720	22,6	13.540	24,0	24.520	23,9	15.410	23.9	28.080	24,0	98.360	23.7
Mars	16,120	26,0	13.520	25.7	24.760	26,8	15.780	27.0	28.460	26,8	98.440	26,6
Avril	16.250	25,0	13.330	24.9	24.820	25,0	15.470	24.9	27.360	25,0	97.510	24.9
Mai	16.060	24,8	13.380	24,9	24.800	24,9	15.600	24.5	26.680	25,0	96.320	24.9
Juin	15.870	23.9	13.340	24,1	24.770	24,6	15.320	24.7	26.570	25,0	96.050	24.5
Juillet	15.610	18,5	13.090	18,4	23.790	19,0	15.490	20,1	25.370	22.7	93.910	19.9
Août	15.630	21,8	12.120	22.7	23.680	22,2	14.730	20,8	27.050	20,6	93.270	21,5
Septembre	15.660	22,4	13.040	21.7	24.180	22,1	15.040	22.5	26.790	21,5	94.650	22,0
Octobre	16.410	24.5	12.820	24.4	24.150	25.0	15.430	25,6	26.800	24,1	95.530	24.7
Novembre	17.650	22,9	15.270	25.5	24.730	25,8	16,000	24,6	27.940	25,0	99.760	24,0
Décembre	17.000	25,9	12.900	25.0	24.890	26,0	15.960	26,8	28.500	26,0	98.990	26,0
1949 1948 (Chil	16.290 ffres	282,5	13.160	284,0	24.510	288,1	15.490	290,2	27.360	290,7	96.900	287,4
rectifiés)	16.290		13.160		24.500		15.490		27.360		96.890	

Stocks de houille.

(Voir tableau n° 3 et diagramme n° 1.) TABLEAU Nº 3.

STOCKS EN MILLIERS DE TONNES.

PERIODES	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Campine	Royaume
1949 1 ^{or} janvier	222.8	100.0	225.0	64,6	101.1	836,9
i''' janvier fin janvier	227.0	129,2	225.9 - 217,4	59,2	194.4 243.4	863,7
» février	245.9	128,4	252,6	60.4	343.9	1.009,2
» mars	291,7	161.7	289,4	72.6	527,1	1.342,5
» avril	365,9	225,2	420,5	115,9	641,4	1.766,9
» maî	445,2	297,2	581.0	178,0	742.1	2.243,5
» juin	514.5	385.9	731,6	221,8	863,5	2.717,1
» juillet	526,1	455.5	786,0	239,0	905.8	2.892,2
» août	550,8	464,3	811,1	227.9	929,2	2.983,3
» septembre	519.2	459.7	706,4	162,5	852,4	2,680,2
» octobre	508,0	411.9	615.1	128,4	710,2	2.373.6
» novembre	499.7	389,4	505.1	106,6	550,2	2.051,0
» décembre	500,9	355.9	421,4	95,6	438,7	1.812,5

Le stock total de houille dans les charbonnages présente pour l'année 1949 une courbe ascendante jusqu'au mois d'août; elle redescend ensuite mais se situe néanmoins, en décembre, à plus du double de la valeur de janvier. L'augmentation se chiffre exactement par 975.600 tonnes.

Ci-dessous figure, pour chaque bassin et pour le Royaume, pendant les années 1947, 1948 et 1949, et par rapport à la production journalière moyenne de l'année, l'équivalent du stock en journées de travail.

47	948	19	149
ours 15.0	jours	30.7	jours
» 10,0	>>	27.0	>>
» 9,8	»	17.2	>>
» 4,6	>>	6,2	>>
» 7.4	»	16,0	*
» 9,2	»	18.7	*
	ours 15.0 >> 10.0 >> 9.8 >> 4.6 >> 7.4	ours 15,0 jours 10,0 9,8 9,8 4,6 7,4 **	ours 15.0 jours 50.7 > 10.0 > 27.0 > 9.8 > 17.2 > 4.6 > 6.2 > 7.4 > 16.0

Durée du travail.

La durée du travail souterrain ne peut excéder 8 heures par jour ni 48 heures par semaine, descente et remonte comprises. La durée du travail à la surface est de 8 heures par jour et de 48 heures par semaine.

Personnel.

(Voir tableau nº 4 et diagramme nº 2.)

Le tableau n° 4 ind'que, mois par mois, le nombre moyen d'ouvriers occupés pendant les jours d'extraction. Ce nombre a varié en 1949 entre un maximum de 152.400 atteint en janvier (chiffres ronds) et un minimum de 140.200 constaté en octobre et décembre.

Le relevé ci-après donne la répartition entre les districts du personnel total occupé au cours du dernier mois des années 1947, 1948 et 1949.

	déc. 1947	déc. 1948	déc. 1949
Mons	25.079	26.939	25.006
Centre	18.410	20.942	18.588
Charleroi	34.235	39.496	35.626
Liège	26.941	28.443	26,473
Campine	33.119	58.186	34.519
Royaume	137.784	154.006	140.212

TABLEAU Nº 4.

PERSONNEL OUVRIER DES CHARBONNAGES

(en milliers d'ouvriers.)

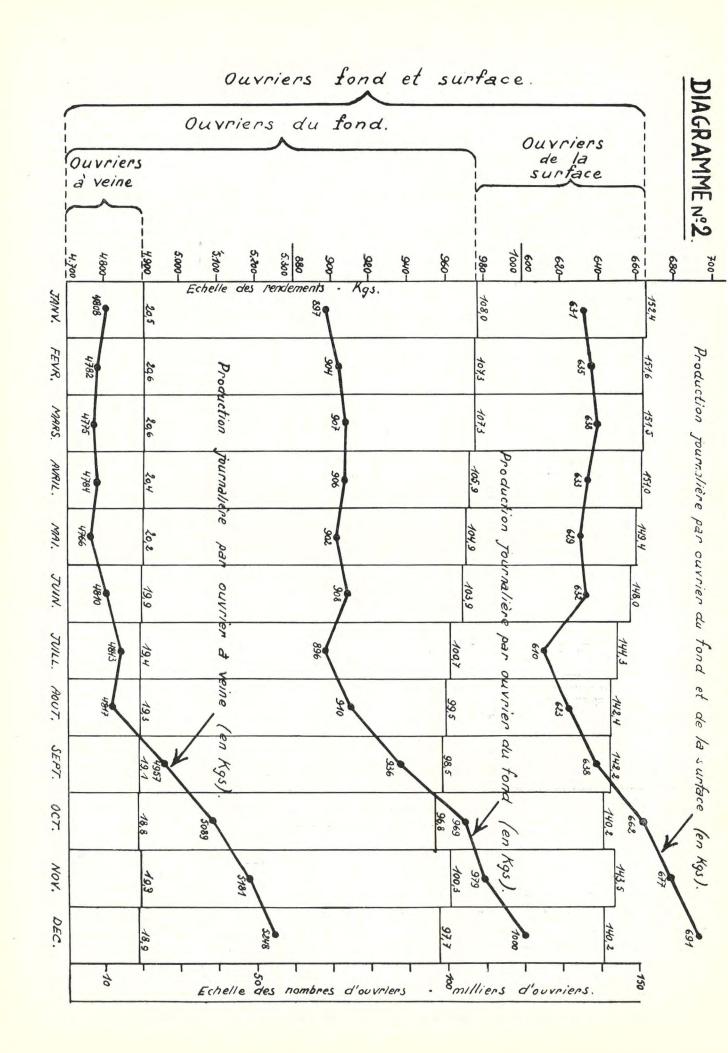
PERIODES	Ouvriers à veine	Ouvriers du fond (y compris les ouvriers à veine)	Ouvriers de la surface	Ouvriers du fond et de la surface réunis
Décembre 1948	20,8	109,6	44.4	154,0
1949				
Janvier	20.5	108.0	44.4	152.4
Février	20,6	107.5	44.3	151.6
Mars	20,6	107.3	44,2	151.5
Avril	20,4	105.9	45.1	151.0
Mai	20,2	104.9	44.5	149.4
Juin	19,9	103,9	44.1	148,0
Ju:llet	19.4	100,7	45,6	144.3
Août	19,3	99.5	42.9	142.4
Septembre	19,1	98,5	45.7	142,2
Octobre	18,8	96,8	43,4	140,2
Novembre	19,5	100,3	43.2	145.5
Décembre	18,9	97.7	42,5	140,2
Moyenne	19.8	102,6	43.8	146.4

Les chiffres ci-après, fournis par la Fédération des Associations Charbonnières, montrent la proportion d'ouvriers étrangers dans le nombre total d'ouvriers inscrits dans les charbonnages (usines connexes comprises).

DISTRICTS MINIERS		al d'ouvriers in décembre	Nombre d'ouv inscrits à fi	riers étrangers n décembre	Proportion	d'étrangers %
	1948	1949	1948	1949	1948	1949
Mons	51.180	29.265	12.655	10.668	40.5	36,5
Centre	24.055	21.191	11.276	8.863	46,9	41.8
Charleroi	44.507	40.768	21.537	17.526	48,4	43.0
Liège	55-515	51.156	16,509	14.520	49,6	46.6
Campine	44.060 (1)	40.655 (2)	14.095	10.215	32,0	25,1
Royaume	177.117 (1)	163.033 (2)	76.050	61.792	42.9	37.9

⁽¹⁾ Y compris 629 inciviques.

⁽²⁾ Y compris 185 inciviques.



Dans le tableau suivant sont comparés les nombres d'ouvriers étrangers inscrits à la fin de chacune des années 1947, 1948 et 1949 suivant leur nationalité :

Au 51 décembre 1949, les chiffres indiqués ci-dessus comprennent 10.952 personnes déplacées.

Les prisonniers allemands avaient été rapatriés entre le mois de novembre 1946 et le mois d'octobre 1947. Actuellement, les charbonnages n'occupent plus un seul prisonnier de guerre.

Production par journée d'ouvrier.

(Voir tableaux nº4 5 et 6 et diagramme nº 2.)

Le tableau n° 5 et le diagramme n° 2 indiquent que la production par journée d'ouvrier, calculée pour l'ensemble du pays, s'est améliorée au total.

Le tableau nº 5 indique en outre le minimum et le maximum de la production.

TABLEAU Nº 5.

	Prod	luction journalière par ou	vrier		
PERIODES	Ouvriers à veine Kilogr.	Ouvriers du fond (y compris les ouvriers à veine) Kilogr.	Ouvriers du fond et de la surface Kilogr.		
1949					
Janvier	4.808	897	651		
Février	4.782	904	635		
Mars	4.775	907	638		
Avril	4.784	906	635		
Mai	4.766 Min.	902	629		
Juin	4.810	908	632		
Juillet	4.845	896 Min.	610 Min.		
Août	4.817	010	623		
Septembre	4.957	930	638		
Octobre	5.080	969	662		
Novembre	5.181	979	677		
Décembre	5.248 Max.	1.000 Max.	691 Max.		

Le tableau n° 6 met en regard, pour les divers districts, le rendement de chacune de ces catégories en 1947, 1948 et 1949 : il permet ainsi de faire des comparaisons entre les districts. Les rendements figurant au tableau n° 6 se rapportent à l'ensemble des ouvriers (ouvriers libres et înciviques).

TABLEAU Nº 6.

	-		1	PRODUCTION	ON MOY	ENNE (1)			
DISTRICTS MINIERS	par	journée d'ou à veine en Kgs.	uvrier	d	ournée d'é le l'intérie à veine c en Kgs.	ompris)	de to	urnée d'o utes catég eur et su en Kgs.	ories
	1947	1948	1949	1947	1948	1949	1947	1948	1949
Mons	5.855	3.921	4.550	790	792	852	545	560	605
Centre	5.158	1.939	5.239	888	851	909	614	606	645
Charleroi	4.475	4.531	4.566	888	906	959	586	610	635
Liège	4.605	4.719	4.947	675	718	789	471	501	554
Bassin du Sud	4.440	4.479	4.702	807	821	875	551	570	610
Campine	4.824	5.140	5.464	1.015	1.048	1.083	694	716	747
Royaume	4-547	4.657	4.897	858	878	926	586	607	644

⁽¹⁾ Chiffres provisoires.

Salaires.

(Voir tableaux not 7 et 8.)

Les salaires dont il est question représentent la rémunération de toute personne — ouvrier, surveillant, chefouvrier, contremaître ou autre — liée par un contrat de travail, en vertu de la loi du 10 mars 1900 sur le contrat de travail.

Au cours de l'année 1949, les salaires des ouvriers mineurs n'ont pas été modifiés. La dernière modification (5 décembre 1948) portait à 141,40 fr. le salaire du groupe l de la surface et à 282,25 fr. le salaire du groupe X du fond, avec minimum national de 249,20 fr. (voir *Annales des Mines de Belgique*, 1^{er} mai 1949 : Statistique sommaire de l'industrie charbonnière).

Au point de vue patronal, le 1^{er} octobre 1949 marque la date à partir de laquelle l'Etat n'intervient plus dans le remboursement d'une fraction des charges salariales. Cette quote-part se montait, à l'époque, à 55 francs par tonne extraite.

Le tableau nº 7 indique les salaires journaliers moyens des années 1948 et 1949, calculés par journée de présence

TABLEAU Nº 7.

SALAIRES JOURNALIERS MOYENS BRUTS EN 1949 (Chiffres provisoires.)

	Ouvrier	s à veine	Ouvriers (y compouvriers	oris les	0-1-1-1	ers de la rface	catégories.	de toutes fond et face
í.	1948	1949	1948	1949	1948	1949	1948	1949
Mons	265.57	281,25	230,01	241,10	156,92	161,94	208,55	218.16
Centre	276,24	285,91	220,14	229,57	159.63	166,45	202,70	211,25
Charleroi	254,47	262,39	220,90	253.59	145,69	154.79	196,53	208,08
Liège	275.44	291,08	228,60	241,98	160,04	166,49	207,85	219,49
Bass'n du Sud	265,15	276.92	224.87	236.75	154.13	161,22	203,23	215,83
Campine	257.95	261,40	222,07	229,48	151.62	157,11	199.75	207.02
Royaume	263,19	272,95	224,17	234.98	153,48	160,19	202,35	212,16

Le tableau n° 8 accuse une légère diminution du salaire par tonne (sauf pour Charleroi), par rapport à 1948, ce qui est dû à l'accroissement de la production. Il fait apparaître, en outre, comme d'habitude, que le salaire par tonne, en Campine, est nettement moins élevé que dans les autres districts.

Comme il a été souligné à l'occasion des statistiques précédentes, les chiffres des tableaux n.º8 7 et 8 ne concernent que les salaires proprement dits. D'autres charges viennent s'y ajouter pour constituer le coût de la main-d'œuyre.

TABLEAU Nº 8.

SALAIRES PAR TONNE
(Chiffres provisoires)

DISTRICTS	PAR TONNI	IRES BRUTS E NETTE EX	
	1947 Francs	1948 Francs	1949 Francs
Mons	324.78	372,73	360,76
Centre	281,30	534.73	327.36
Charleroi	302,79	322,00	327,59
Liège	377,63	415,22	396,13
Bassin du Sud	320,86	356,48	350,71
Campine	242,48	278,97	277.08
Royaume	297.75	333.41	329,67

Prix des charbons.

Ces prix s'entendent à la tonne, au départ des charbonnages.

A la date du 1^{er} janvier 1949, les prix restaient inchangés depuis plusieurs mois (voir *Annales des Mines de Belgique*, 1^{er} mai 1949 : Statistique sommaire de l'industrie charbonnière).

A la date du 1^{er} octobre 1949, les prix sont fixés comme suit, en francs :

Catégorie	gras	3/4 gras	1/2 gras	1/4 gras	maigres
Schlamms (2	10 % c	endres, 20	% eau	:	
	300	300	280	260	260
Bruts (20 %	cendre	s, 5 % e	au) :		
0/2	490	*490	490	450	450
0/5	500	500	500	460	460
Mixtes (20	% cend	lres. 7 %	eau):		
	500	500	480	450	450
Lavés (10 %	e cendr	es, 7 %	eau):		
0/5	-	-	600	560	560
2/5, 2/6	_	_	640	600	600
0/10	670	660	640	600	600
Fines à coke	640	640	-	_	-
Classés:					
5/10	750	750	820	780	780
10/18	775	825	960	1060	1060
12/22	-	-	-	_	1160
18/50	825	975	1210	1310	1310
30/50	875	1075	1235	1235	1235
50/80	875	975	1160	1110	1110
80/120	_	_	1035	1035	1035
Criblés	800	925	960	960	960
Gailleteries	-	-	960	960	960

Production de coke.

La production de coke a marqué une diminution sensible en 1949 par rapport à 1948.

TABLEAU Nº 9. PRODUCTION DE COKE PENDANT L'ANNEE 1949. (en milliers de tonnes.)

PERIODES	Hainaut	Liège	Autres provinces	Royaume
Janvier	218,0	98,2	156,8	473,0
Février	197.5	101,8	155,2	434.3
Mats	214,3	112,5	149,3	476,1
Avril	202,5	105,4	139,9	447.8
Mai	206,3	105.5	134.4	446,2
Juin	186,6	97.9	124.7	409.2
Juillet	175.7	89,2	121,3	586,2
Août	157.2	92,3	117,2	366,7
Septembre	153.2	90,1	123.9	367.2
Octobre	156,4	89.8	136,2	382.4
Novembre	155,0	89,2	138,0	582,2
Décembre	159.9	93.3	145,4	398,6
Total 1949	2.182,4	1.165,2	1,622,5	4.969,9
1948 (1)	2.546,6	1.243.1	1.936,3	5.526.0
1947 (2)	1.921,6	1.068,6	1.738,8	4.729.0
1946 (2)	1.482,8	850.6	1.567.5	3.900,9
1945 (2)	817.3	455.2	787.7	2.060,2

(1) Chiffres provisoires.

(2) Chiffres définitifs de la statistique annuelle (petit coke compris),

Prix du coke.

Le prix de la tonne de coke, au départ des cokeries, n'a plus été modifié jusqu'au 1º octobre, date à laquelle le coke fut soumis au régime du prix normal.

Production d'agglomérés de houille.

TABLEAU N° 10.

PRODUCTION D'AGGLOMERES

PENDANT L'ANNEE 1949

(en milliers de tonnes).

PERIODES									Royaume
Janvier .		(+)			10		(*)		78,2
Février .		4						10	- 65.4
Mars					4	4			67.4
Avril		8		ı.					52,7
Mai			è	i e				4	60,2
Juin				+				V.	54.7
Juillet .					91				41,6
Août									50,7
Septembre		100	-			141	10		57.8
Octobre .			÷						75.8
Novembre				-		1		.6	84.0
Décembre		4.5		2					92.4
Total 19.	19	41	u		÷				780.9
1948 (1)								191	970,2
1947 (1)									1.348.5
1946 (1)		50				5.			1.079.6
1945 (1)									787.5

(1) Chiffres définitifs de la statistique annuelle.

Prix des agglomérés.

Les prix des agglomérés de houille furent modifiés le 1° octobre :

a) Briquettes (1/2 gras) :

Type marine 875 fr. la tonne
Type II 850 fr. la tonne

b) Boulets :

moins de 10 % cendres fr. t. 870 (½ gras) et 855 (maigres) 10 å 14 % cendres fr. t. 835 (½ gras) et 815 (maigres) plus de 14 % cendres fr. t. 805 (½ gras) et 785 (maigres)

	(Chiffres provisoires).
4	1949
TABLEAU Nº 1	Résultats de l'exploitation des mines de houille en

				Resultats de l'exploitation des mines de	xe i ex										
	Sans subventions	Avec	PRODUCTION	VALEUR des charbons extraits	s extraits	MONTANT des dépenses	7 60	PREMIER RESULTAT	LTAT li (—)	MON DES SUB	MONTANT DES SUBVENTIONS	SOLDE	TOTAL	RESULTAT FINAL	VAL
DISTRICTS	NOMBRE DE MINES	E MINES	nette			ī		-				du compte spécial du	Subventions		
	en boni lism na Total	en boni en mali Total	en tonnes	globale frs	frs par	global	frs par tonnet	global frs	irs par tonnot	Etat	Solidarité (1)	Fonds de Ré- équipement	Solde Ré- équipement	global frs	frs par tonnot

DISTRICTS	_	NOMBRE DE MINES	3RE L	DE MI	INES		nette										spécial du	MOINS		
	en boni	en mali	Total	en boni	ilsm nə	IstoT	en tonnes	globale frs	frs par	global	frs par fonnot	global	rsq srl	tonne	Etat	Solidarité (1)	Fonds de Ré- équipement	Solde Ré- équipement	global	frs par tonne
Mons		6 1	9 10	7	3	10 4.	4.600.790	2.926.740.500 636,14	36,14	3.423.561.300	744,12	- 496.82	.820.800 — 107,98		6.929.600	316.929.600 + 259.428.000	3.179.700	573.177.900	+ 76.357.100 + 16,60	+ 16,60
Centre		7	∞	9	7	8	3.738.310	2.351.966.400 6	629,15	2.532.045.200 677,32	677,32	- 180.07	180.078.800 — 48,17		205.569.200 +	+ 102.171.300	5.463.100	302.277.400	+ 122.198.600 + 32,69	+ 32,69
Charleroi		81 6	27	21	21 6	27	7.057.550	4.650.866.800 6	658,99	4.960.944.100	702,93	310.07	310.077.300 — 43,94		362.336.800 +	+ 232.750.600	20.774.500	574.312.900	+ 264.235.600 + 37,44	+ 37,44

+39,52	217.458.500 + 314.339.500 + 39,52	217.458.500	- 8.185.300	5.468.425.200 687,47 5.371.544.200 675,29 + 96.881.000 +12,18 370.435.200 - 161.162.000 - 8.185.300	+12,18	+ 96.881.000	575,29	5.371.544.200 (587,47	5.468.425.200	5 2 7 6 I 7 7.954.400	7	5 I)	7	~	Campine
+ 32,98	2.121.132.900 + 656.022.800 + 32,98	2.121.132.900	41.961.600	15 59 74 55 19 74 19.890.780 13.133.877.200 660,30 14.598.987.300 733,96 —1.465.110.100 —73,66 1.276.273.300 + 886.821.200	—73,66 I.2	-1.465.110.100	733,96	14.598.987.300	960,30	13.133.877.200	19.890.780	74	5 19	5	9 74	15 5	Bassin du Sud
+ 43,00	671.364.700 + 193.231.500 + 43,00	671.364.700	12.544.300	3.204.303.500 713,00 3.682.436.700 819,39 — 478.133.200 — 106,39 391.437.700 + 292.471.300	- 106,39 3	- 478.133.200	819,39	3.682.436.700	713,00	3.204.303.500	4.494.130	29	8	2	5 29	4 2	Liège
+ 37,44	+ 264.235.600 + 37,44	574.312.900	20.774.500	- 310.077.300 - 43,94 362.336.800 + 232.750.600	- 43,94	310.077.300	702,93	4.960.944.100	658,99	9 18 27 21 6 27 7.057.550 4.650.866.800 658,99 4.960.944.100 702,93	7.057.550	27	9 1	7 2	8 2.	9 1	Charleroi

	15 59	15 59 74 55 19 74	55 19	74	19.890.780	13.133.877.200 660,30	660,30	14.598.987.300 7	. 96,882	14.598.987.300 733,96 —1.465.110.100	-73,66	-73,66 1.276.273.300 +	886.821.200	41.961.600	2.121.132.900	+656.022.800 +32,98	+ 32,98
-	S	5 2 7 6 1 7	I 9	7	7.954.400	5.468.425.200 687,47	687,47	5.371.544.200 675,29 +	575,29	96.881.000	+12,18	370.435.200 —	161,162.000	- 8.185.300	217.458.500	+314.339.500 +39,52	+39,52
	20 6	1 81	61 20	-8	27.845.180	18.602.302.400	90'899	7 005:15:006.1	17,20	20 61 81 61 20 81 27.845.180 18.602.302.400 668,06 19.970.531.500 717,20 —1.368.229.100 —49,14 1.646.708.500 +725.659.200	-49,14	1.646.708.500 +		33.776.300	33.776.300 2.338.591.400 + 970.362.300 + 34,85	+ 970.362.300	+ 34,85
_	Groupe des 20 mines en boni	s 20 mi	nes en l	boni	9.262.760	6.395.202.800 690,42	690,42	6.039.574.600 652,03	552,03	+ 355.628.200 + 38,39	+ 38,39	419.179.000 — 176.389.500	176.389.500	5.847.100	236.942.400	+ 592.570.600 + 63.97	+ 63,97
~-	Groupe des 61 mines en mali	es 61 mi	ines en	mali	18.582.420	12.207.099.600 656,91	16,959	13.930.956.900 749,68	749,68	-1.723.857.300	- 92,77	1.227.529.500 +	902.048.700	27.929.200	2.101.649.000	+ 377.791.700 + 20,33	+ 20,33
	Groupe des 61 mines en boni	38 61 mi	nes en l	boni	23.898.080	16.025.007.800 670,56	95,029	16.768.341.300 701,66	99,102	- 743.333.500 -	- 31,10	31,10 1.362.611.800 +	510.770.500	27.423.600	1.845.958.700	+ 1.102.625.200 + 46,14	+ 46,14
~-	Groupe des 20 mines en mali	3 20 mi	nes en 1	mali	3.947.100	2.577.294.600 652,96	652,96	3.202.190.200 811,28	311,28	- 624.895.600 - 158,32	-158,32	284.096.700 +	214.888.700	6.352.700	492.632.700	-132.262.900 -33.51	- 33,51

+ Sommes reçues du Fonds de Solidarité. — Sommes versées au Fonds de Solidarité.

(I)

Suivant RESULTAT FINAL

Royaume

Suivant PREMIER RESULTAT

Mouvement commercial et consommation de houille de l'Union belgo-luxembourgeoise.

(Voir tableaux nos 11, 12 et 13)

TABLEAU N° 11.

IMPORTATIONS DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE

(en milliers de tonnes.)

PAYS DE PROVENANCE	Houille	Coke	Agglomérés	Total (1)
Allemagne trizone	774.1	2.127.7	0,1	5.540,2
France	44.9	-	0,3	45,2
Pays-Bas	0,9	134,8	0,2	176,1
Pologne	46.4	_	-	46,4
Royaume-Uni	131,2	11.3	0,2	146,1
Etats-Unis d'Amérique	3.5	_	-	3.5
Sarre	172,4	0,2	0,2	172,9
Suède	2,6	1	-	2,6
Autres pays	-	_	-	-
Total 1949	1.176	2.274	1	4.133

⁽¹⁾ Le coke et les agglomérés sont comptés dans le total pour leur équivalent en houille crue.

TABLEAU Nº 12.
EXPORTATIONS DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE
(en milliers de tonnes.)

PAYS DE DESTINATION	Houille	Coke	Agglomérés	Total (1)
Allemagne trizone	0,4	-	-	0,4
Fiance	650,2	230,8	0.3	950.5
Italie	540.5	-	0,1	340.4
Pays-Bas	147,0	0,4	0,3	147.8
Royaume-Uni	0,1	-	0,5	0,6
Finlande	7.9	14.7	_	26.9
Suisse	111,2	36.9	10,1	168,4
Congo belge	3,0	0,2	-	3.3
Suède et Norvège	3.6	5,8	-	11,1
Espagne	-	10,0	-	13,0
Pakistan	_	10,2	-	13.2
Brésil	17.9	14,4	-	36,6
Yougoslavie	-	57.4	-	74.6
Birmanie	-	5,0	-	6.5
Argentine	-	3.4	-	4.4
Tchécoslovaquie	-	2,2	-	2,8
Portugal	-	3.4	-	4.4
Autres pays	0,6	3.2	1,5	6,1
Prov. de bord (2)	81,8	_	0,2	82,0
Total 1949	1.364	398	13	1.893

⁽¹⁾ Le coke et les agglomérés sont comptés dans le total pour leur équivalent en houille crue.

⁽²⁾ Pour bateaux étrangers.

	TAI	BLEAU Nº 13	
CONSOMMATION	DE L'UNION	ECONOMIQUE	BELGO-LUXEMBOURGEOISE
	(en r	milliers de tonnes).

	janvier à avril	1940 (mai à août	septembre å decembre	(1)	1942	1943 (1)	1944 (1)	1945 (¹)	1946 (1)	1947 (1)	1948 (²)	1949 (2)
Production	11.048 (4)	5.152 (4)	9.399 (4)	26,722	25,055	23.737	13.529	15.833	22.852	24.436	26.679	27.845
Importation	1.118	180	83	101 (5)	211 (5)	277 (5)	727 (5)	1.898 (5)	4.585	7.588	5.938	4:133
Exportation	2,320	279	1.169	3.664 (6)	2.564 (6)	2.421 (6)	449 (6)	270 (6)	946	2,127	1.738	1.893
Différence des stocks (8)	— 639 ±	1.080	+ 66	— 1.482	+ 332	— 179	- 24	— 198	+ 20	+ 132	+ 388	+ 976
Consommation .	10.485 Union E Iuxembou		8.247 Belgique	24.641	22.370	21.772	13.831	17.659	26.471	29.765	30.491	29.109

Le total des importations est en diminution, par rapport à 1948, de 1.805.000 tonnes, soit 50,4 %, alors que le total des exportations est en augmentation de 155.000 tonnes, soit 8,9 %.

Quant à la consommation de l'Union belgo-luxem-

bourgeoise, elle est en faible Laisse mais reste néanmoins nettement supérieure à celle d'avant guerre.

Les stocks sont en augmentation très sensible par rapport à l'année 1948, bien que la production soit toujours inférieure à la consommation,

Chiffres provisoires.
 Le signe + indique une augmentation de stock au cours de l'année; le signe — une diminution.

4) D'après les chiffres mensuels.

(6) Du 1er janvier 1941 au 30 avril 1945, y compris les exportations à destination du Grand-Duché de Luxembourg.

Résultats d'exploitation.

Le talleau n° 14 donne les chiffres provisoires des résultats d'exploitation en 1949, pour les mines de houille seules, à l'exclusion des fabriques d'agglomérés ou de coke.

Les subventions de l'Etat comprennent toutes les sommes effectivement versées ou remboursées par l'Etat aux charbonnages, directement ou indirectement, dans le courant de l'année.

Le solde du compte spécial du Fonds de Rééquipement est égal à la différence des soldes à fin 1949 et à fin 1948. Il intervient en déduction du Premier Résultat parce que la partie positive de ce solde, c'est-àdire l'apport au Fonds de Rééquipement, figure dans la valeur du charbon vendu alors que les charbonnages ne l'ont pas touchée. Il est à remarquer que, depuis le 1st octobre 1949, le Fonds de Solidarité des Charbonnages n'existe plus et que l'État a întroduit un système de subventions dégressives en lieu et place du système appliqué jusqu'alors. Ce demier couvrait une partie des salaires et des charges sociales à concurrence de 55 fr. par tonne extraite, pour le Royaume. Cette somme est incluse dans le montant des dépenses figurant au tableau n° 14.

Ces premiers résultats font apparaître le redressement très net de l'industrie charbonnière au cours de l'année 1949. Le bassin du Sud clôture avec un bénéfice de 32,98 fr. à la tonne et le bassin de Campine avec un bénéfice de 59,52 fr. à la tonne. Le jeu des subventions fut, comme on peut le voir, capital dans ces résultats.

⁽¹⁾ Chiffres définitifs.

⁽⁵⁾ Pour les années 1941, 42, 43 et 44, Belgique seule. Pour 1945 du 1er janvier au 30 avril, Belgique seule; à partir du 1er mai, Union Economique belgo-luxembourgeoise.

TABLEAU

DES

MINES DE HOUILLE

en activité

EN BELGIQUE au 1^{er} janvier 1950

LIJST DER INBEDRIJFZIJNDE

STEENKOLENMIJNEN

IN BELGIË

op 1en Januari 1950

Marcel DARGENT

Marquis R. DE

Administrateur

Henry Sauvage. Ingr. en chef

MOUSTIER

Frameries

Paris

Hornu

Seraing

Hornu

	CON	CESSIONS	Sociétés expl	oitantes	Directeurs gérants	
	NOMS et ÉTENDUE	communes sur lesquelles elles s'étendent	NOMS	SIÈGE SOCIAL	noms et prénoms	RÉSIDENCE
				В	assin d	u Cou
	Blaton 3,610 h. 74 a. 87 c.	Bernissart, Blaton, Bon- Secours, Grandelise, Harchies, Pommerœul, Ville-Pommerœul.	Société anonyme des Charbonna- ges de Bernissart	Bernissart	Fernand Cl.Aus	Bernissart
	Hensies- Pommerœul et Nord de Quiévrain 1,890 h. 54 a. 40 c.	Hensies, Montrœul-sur- Haine. Pommerœul, Quiévrain, Tholin, Ville-Pommerœul,	Société anonyme des Charbonnages d'Hensies-Pomme- rœul	Bruxelles	Jules Baudry	Pommerœul
	Espérance et Hautrage 4,960 h.	Baudour, Boussu, Hau- trage, Jemappes, Qua- regnon, Tertre, Villerot.	Société anonyme des Charbonna- ges du Hainaut.	Hautrage	Paul Culor	Hautrage
ARKONDISSEMENT (1)	Belle-Vue-Bai- sieux et Boussu 5316 h. 08 a. 43 c.	Audregnies, Baisieux, Boussu, Dour, Elouges, Hainin, Hensies, Hor- nu, Montrœul - sur - Haine, Pommerœul, Quiévrain, Thulin, Wihéries.	Société anonyme des Charbon- nages Unis de l'Ouest de Mons	Boussu	Hector Urbain	Dour
1 AKKU	Chevalières et de la Grande Machine à feu de Dour 1195 h. 74 a. 62 c.	Boussu, Dour, Elouges Hornu	Société anonyme des Charbonna- ges des Cheva- lières et de la Grande Machine à feu de Dour,	Dour	Jean Duviyier	Dour

(1) Directeur du 1er arrondissement des Mines : M. l'Ingénieur en chef R. Hoppe, à Mons.

Asquillies. Boussu, Ciply

Cuesmes, Dour, Eugies,

Plénu, Frameries, Gen-ly, Hornu, Hyon, La Bouverie, Mesvin, Noirchain, Pâturages, Quaregnon, Sars-la-

Bruyère, Warquignies,

Baudour, Hornu, Qua-regnon, St Ghislain, Tertre, Wasmes, Was-

Wasmes.

muel.

Agrappe-Escouffiaux

3,596 h 03 a.

Grand Hornu 977 h.

(2) Explication concernant le classement : nc = non classé; sg = siège sans grisou; 1 = siège à grisou de l'e catégorie; 2 = sièg

Société anonyme

John Cockerill

Division des Charbonnages Belges

Société civile des

Usines et Mines

de Houille du

Grand Hornu

(3) Chaque nombre est la moyenne arithmétique des nombres moyens d'ouvriers calculés mensuellement. Le nombre moye

Sièges d'extraction		Directeurs de	es travaux	Production en la en ta	scupés		
NOMS OU NUMÉROS a) en activité b) en construction ou en avaleresse c) en réserve	CLASSEMENT(2)	LOGALITÉ	NOMS ET PRÉNOMS	RÉSIDENCE	PAR 81ÈGE	PAR CONCESSION	Total des Ouvriers occupés
nant de 1	M or	ns					
a) Harchies	sg	Harchies	Sébastien Kamps	Harchies	255.900	7 1	
	7		Hervé Baudoux (Surface)	Harchies		255.900	1.272
a) Sartis.	1	Hensies	Gérard Davin Y. Markovitch	Pommerœul	339.600		
a) Louis Lambert.	3	13	(Centrale et ateliers)	*	233.600	573,200	2.934
a) Hautrage. a) Espérance a) Tertre	sg sg sg	Hautrage Baudour Terire	Robert Maeyns	Hautrage	262.040 185 760 334,200	782.000	3,695
a) nº 1 (Ferrand) a) nº 4 (Grande - Veine)	3	Elouges Elouges			126,800 79,210		-
a) no 4 (Alliance) a) no 5 (Sentinelle) a) no 9 (St-Antoine) c) no 12 Baisienx	2 2 2	Boussu	Reně André	Dour	86.350 229.240 110.150	631,750	3.698
a) no 1 (Machine à feu) a) no 1 (Ste-Catherine)	2	Dour	Marcel Denarbre	Dour	27.900 92.100	126.000	92
a) no 1 (Le Sac)	3	Hornu	André Dupont	Pâturages	70.100	579.400	3.638
a) no 7 (St-Antoine)	3	Wasmes			129,100		
a) no 10 (Grisœuil)	3	Paturages			85.600	1	
a) no 3(Grand Trait) a) no 7-12 (Crachet)	3	Frameries			127.400 167.200		
a) nº7	3	Hornu	Arthur	Hornu	99.750	176.280	1.10
a) no 12	3	>	Gouverneur		76.530	100	

à grisou de 2° catégorie ; 3 = siège à grisou de 3° catégorie mensuel est égal au total des journées prestées pendant les jours d'extraction, divisé par le nombre de jours d'extraction,

gérants	Directeurs	oitantes	Sociétés expl	CESSIONS	CONC	
RĚSIDENCE	NOMS ET PRÉNOMS	SIÈGE SOCIAL	NOMS	COMMUNES sur lesquelles elles s'étendent	NOMS et ÉTENDUE	
Wasmes	Gérard Delarge	Wasmes	Société anonyme du Charbonnage d'Hornu et Was- mes	Hornu et Wasmes et de Buisson 1363 h. 89 a. 39 c.		
Quaregnon Quaregnon	Jean VanWeyenbergh Henri Attenetle Ingr. en chef	Quaregnon	Société anonyme des Charbonna- ges du Rieu du Cœur et de la Boule réunis.	Baudour, Flénu, Jemap- pes, La Bouverie, Pâ- turages, Quaregnon, St Ghislain, Wasmes, Wasmuël.	Rieu-du-Cœur 825 h. 52 a. 58 c	2 ARRONDISSEMENT (1)
Cuesmes	Pierre Ledau Marius Chara Iug, en chef	Cuesmes	Société anonyme des Charbonna- ges du Levant et des Produits du Flénu	Asquillies, Baudour, Casteau, Ciply, Cuesmes, Erbisœul, Flénu, Frameries, Ghlin, Harmignies, Harveng, Hyon, Jemappes, Jurbise, Maisières, Masnuy-St-Jean, Mesvin, Mons, Nimy, Nouvelles, Quaregnon, St-Ghislain, St Symphorien, Spiennes, Wasmuel.	Produits et Levant du Flénu 9,380 h. 68 s. 80 c.	
n du	Bassi		,			
Houdeng- Aimeries	Maurice Van Pel Directeur Général	Houdeng- Aimeries	Société anon. des Charbonnages du Bois-du-Luc	Boussoit, Bray, Havré, Maurage, Obourg, Saint-Denis	Saint-Denis, Obourg, Havré 3,182 h. 71 a. 25 c.	
Maurage	Ernest Gueur	Maurage	Société anonyme des Charbonna- ges de Maurage	Boussoit Bray, Havré, Maurage, Strépy, Thieu, Trivières.	Maurage et Boussoit 750h. 75a.	TENT
Estinnes-au Va	René Toubeau	Ougrée	Société anonyme d'Ougrée- Marihaye (division : charbon- nage de Bray)	Bray, Havré, Maurage.	Bray 650 h. 16 a. 91 c.	2 ARRONDISSEMENT
Mons	François BEAUVOIS John CONDEVAUX Clément DUVEAU	Estinnes- au-Val	Société nouvelle des Charbonna- ges du Levant de Mons	Estinnes-au-Mont. Estin- nes-au-Val. Givry, Harmignies, Haulchin, Saint Symphorien, Spiennes, Vellereille- le-Sec, Villers, St-	Levant de Mons 3.773 h. 20 a.	2 ARR

⁽¹⁾ Directeur du 2º Arrondissement des Mines : M. l'Ingénieur en chef R. Lesèvas, à Mons.

Sièges	d'exti	raction	Directeurs de	es travaux	Production nette en 1949 en tonnes		es scupés 9
noms ou numéros a) en activite b) en construction ou en avaleresse c) en réserve	CLASSEMENT	LOCALITÉ	noms et prénoms	RÉSIDENCE	PAR SIÈGE	PAR	Total des Ouvriers occupés
a) no 3-5 c) no 6 a) no 7-8 a) no 4	2 2 2 2	Wasmes ** Hornu **	Marcel Vandevelde	Hornu	165.130 68.620 119.530 56.220	409,500	2,663
a) nº 2	3	Quaregnon	Edouard TUNCKY Surface et Serv. électr. André BRUCHER Félix Pêtre	Paturages Quaregnon	252,720	252.720	1.464
a) nº 28 a) Nord	1 3	Jemappes Quaregnon	Albert Dupont	Jemappes	115.190 155.890		
a) nº 14-17 a) Heribus	2 2	Cuesmes »	Albert Verdonck (surface) Albert Quarriaux	Cuesmes Quaregnon	271.660 277.260	820.000	4.672
Centre	1			1			-
a) Beaulieu	1	Havré	Maurice Gossart Maurice Fondreau (Surface)	Houdeng- Aimeries Houdeng- Aimeries	168.860	168.860	1.082
a) La Garenne a) Marie-José	2	Maurage	Henri Pilette	Maurage	219.600 219.780	439.380	2.654
a) no 1-2	2	Bray	Albert Godin	Estinnes-au- Val	158.540	158,540	1.235
c) no 1-2	3	Estinnes-au-Val		-		-	5

Georges JEANDRAIN

Bray

	CONC	CESSIONS	Sociétés exp	oloitantes	Directeurs géran		
	NOMS et ÉTENDUE	COMMUNES sur lesquelles elles s'étendent	NOMS	SIÈGE SOCIAL	noms et prénoms	RESIDENCE	
ARROND.	Strépy et Thieu 3,070 h.	Boussoit, Gottignies, Houdeng - Aimeries, Maurage, Strépy, Thieu, Trivières, Ville-sur-Haine	Société anonyme des Charbonna- ges de Strépy- Bracquegnies.	Strépy	Maurice Therasse	Strépy	
2º ARR	Bois du Luc, La Barette et Trivières 2,525 h.	Houdeng - Aimeries, Houdeng - Goegnies, I.a Louvière, Maurage, Péronnes, Strépy, Trivières,	Société anon. des Charbonnages du Bois-du-Luc	Houdeng- Aimeries	Maurice Van Pei.	Houdeng- Aimeries	
	La Louvière et Sars- Longchamps 1,102 h 16 a.	Haine-St-Paul La Louvière, St-Vaast,	Société anonyme des Charbonna- ges de La Lou- vière et Sars- Longchamps	Saint-Vaast	Jacques-M. LAMARCHE Admin -délégué Direct. Général Maurice Cambier Dire teur	Ixelles St Vaast	
DISSEMENT (1)	Mariemont Bascoup 4,432 h. 55 a. 32 c.	Bellecourt, Bois- d'Hai- ne, Carnières, Cha- pelle-lez-Herlaimont, Fayt-lez-Manage, For- chies-la-Marche, Go- darville, Gouy-lez-Pié- ton, Haine-St-Paul, Haine-St-Pierre, La Hestre, La Louvière, Manage, Mont-Ste- Aldegonde, Morlan- welz, Piéton, Souvret, Trazegnies	Société anonyme des Charbonna- ges de Marie- mont-Bascoup	Morlanwelz	Ivan Orban Directeur général Paul Dumont Ingren chef	La Hestre	
3 ARROND	Ressaix, Leval Péronnes, Ste-Aldegonde et Houssu 3.231 h. 62 a. 48 c.	Anderlues, Binche, Bu- vrinnes, Epinois, Hai- ne-Saint-Paul, Haine- St-Pierre, La Lou- vière, Leval-Trahe - gnies, Mont Ste Al- degonde, Morlanwelz, Péronnes, Ressaix, St Vaast, Trivières, Wau- drez,	Société anonyme des Charbonna- ges de Ressaix, Leval, Péronnes, Ste - Aldegonde et Genck	Ressaix	Edgard Stevens Raoul Wafelard ingénieur en chef	St Paul Ressaix	

⁽¹⁾ Directeur du 3me arrondissement des Mines : M. l'Ingénieur en Chet L RENARD, à Charleroi.

Sièges	Sièges d'extraction		Directeurs de	es travaux	Production en l'en to	949	des ccupés
noms ou numéros a) en activité b) en construction ou en avaleresse c) en réserve	CLASSEMENT	LOCALITÉ	NOMS ET PRÉNOMS	RÉSIDENCE	PAR SIÈGE	PAR CONCESSION	Total des Ouvriers occupés
a) St-Julien a) St-Henri	1	Strépy Thieu	Antoine Lefébure *	Strépy	225.270 199.270	424.540	2 36
a) St-Emmanuel a) Le Quesnoy	1 2	Houdeng-Aime- [ries Trivières	Maur. Gossart Maur. Tondreau (surface)	Houdeng- Aimeries Houdeng- Aimeries	127.220 270.290	397,510	2.167
a) Albert or >t- Vaast	ī	Saint-Vaast	Miche 1 Dunois	St-Vaast	204.980 30,300	235.280	1.419
a) St-Arthur	1 _1	Morlanwelz Chapelle-lez-	Justin Mouton	Trazegnies Chapelle-lez	327.260 44.300		_
a) no 7 a) no 5 a) no 6	1 1	Herlaimont " Trazegnies Piéton	(Surface)	Herlaimont	170.090 257.750 186.900	986 300	4.96
Division de Péronnes- Sainte-Aldegonde a) Ste-Aldegonde a) St-Albert	3 3	Mont-St-Alde- gonde Péronnes	Robert Jacoby	Leval- Trahegnes	159.650 180.290		-
Division de Pérennes Village a) Ste-Marguerite	3	Ressaix Péronnes			242.100	927,900	4.31
a) Ste-Elisabeth	2	•	I.éon Bonnevie	Péronnes- lez-Binche	151.610		
Division de Heussu a) nos 8-10	Í	Haine-St-Paul	Olivier Dubois Service électrique et des constructions Henri Lefèbyre	Haine- St-Paul Ressaix	194.250		

	CONC	CESSIONS	Sociétés expl	oitantes	Directeurs	gérants
	NOMS et ÉTENDUE	communes sur lesquelles elles s'étendent	Noms	SIEGE	NOMS ET PRÉNOMS	RÉSIDENCE
			, ,		Bassi	n de
ENT	Bois de la Haye 2.089 h. Anderlues, Buvrinnes, Carnières, Epinois. Leval Traheguies, Lobbes, Mont Ste Aldegonde, Mont Ste Geneviève, Piéton. Beaulieusart Anderlues, Fontaine-l'é-		Société anonyme des Houillères d'Anderlues	Anderlues	Pierre Brison	Anderlues
3 ARRONDISSEMENT	Beaulieusart et Leernes 2.449 h.	Anderlues, Fontaine-l'é- véque, Gozée, Lande- lies, Leernes, Lobbes, Mont Ste Geneviéve, Thuin.	Société anonyme Aciéries et Minières de la Sambre Division : Charbon- nages de Fontaine- l'Evêque	Monceau- sur Sambre	Desment admin. dělégué Louis Adam	Bruxelles Fontaine- l'Evêque
3. AR	Centre de Jumet 860 h 64 a. 01 c.	Gosselies, Jumet, Roux,	Société anonyme des Charbonna- ges du Centre de Jumet	Jumet	Victor Tilman	Jumet
ENT (1)	Monceau - Fontaine Marcinelle et Nord de Charleroi 7,327 h. 82 s. 09 c	Acoz, Anderlues, Bouffioulx, Carnières, Chapelle-lez-Herlaimont, Charleroi, Couillet, Courcelles, Fontaine-1'Evêque, Forchies-la-Marche, Gerpinnes, Goutroux, Joncret, Landelies, Leernes, Loverval, Marchienne-au-Pont, Marchienne-he, Wonceau s/Sambre Montigny - le-Tilleul, Mont s/Marchienne, Piéton, Roux, Souvret, Trazegnies.	Société anonyme des Charbonna- ges de Monceau- Fontaine	Monceau- s/Sambre	Paul Renders Administrateur Directeur-Génér, Arthur Denis Directeur-gérant Jean Ligny ingénieur en chef	Roux Monceau s/Sambre
4° ARRONDISSEMENT	Amercœur 398h. 12 a. 80 c.	Jumet, Monceau s/Sam- bre, Roux	Société anonyme des Charbonna- ges d'Amercœur	Jumet	Joseph Cappellen Charlot Dethave Ingénieur enchef	Jumet Dampremy
4° AF	Mambourg, Sacré-Madame et Poirier réunis 1,472 h.18 a. 10 ca.	Charleroi, Dampremy Gilly, Jumet, Lodelinsatt, Marchienne-au-Pont, Marcinelle, Monceau-sur- Sumbre, Montignies-sur- Sambre, Ransart.	S. A. des Charbon- nages Mambourg, Sacré-Madame et Poirier Réunis	Charleroi	Henri Delarge Directeur gérant Gaston Roisin Directeur gérant adjoint Hector Maréchal Ingén, en chef	Lodel nsar Dampremy Mont-sur- Marchienne
	Bois de Cazier, Marcinelle et du Prince 875 h. 12 a. 7 c.	Couillet, Gerpinnes, Ja- mioulx, Loverval, Marcinelle, Mont-sur- -Marchienne, Nalinnes.	Société anonyme du Charbonnage du Bois de Cazier	Marcinelle	Joseph Gappellen Charlot Dethaye Ingén. en chef	Jumet Dampremy

⁽¹⁾ Directeur du 4me arrondissement des Mines: M. l'Ingénieur en chef Janssens, à Charleroi.

Sièges d'extraction		raction	Directeurs de	es travaux	Production en l	949	des ccupés 19
noms ou numéros a) en activité b) en construction ou en avaleresse c) en réserve	CLASSEMENT	LOCALITÉ	NOMS ET PRÉNOMS	RÉSIDENCE	PAR SIÈGE	PAR GONGESSION	Total des Ouvriers occupés
harleroi							
a) no 6	2	Anderlues	Jacques	Anderlues	159.390	273.350	1.758
a) no 3	3	»	DUVIEUSART Ingr., en chef	ikinderides	100.000	275.330	1.100
			Marcel Willem (surface)	Anderlues	113.960		
							_
a) nº 1	3	Fontaine-l'Évé- [que	Ch Bourguignon	Fontaine-	102.270	259 500	1.498
a) no 2	3	»		l'Evéque	96.650		
a) no 3	3	Leernes			no.580		
e) no 4 (Aulne)	3	Gozée					
a) St-Quentin a) St-Louis	1	Jumet "	Lucien Descamps	Jumet	72.910 111.640	184.550	863
Direction de Forchies				1		1	
a) nº 17	2	Piéton	Albert Cochet	Forchies	124.350	1 1	
a) nº 8	2	Forchies-la-Mar-	(fond)		100.640		
a) nº 10 a) nº 6	2	» [che Souvret			160.160		
c) nº 16 c) nº 4	n c	Piéton Courcelles	Modeste Alexis	Monceau s/Sambre	201,300		
Direct on de Monceau						1.843.700	9.620
a) nº 14 a) nº 4	2 2	Goutroux Monceau s / Sbre	Jules Gonze (fond)	Marcinelle	180,730 218,620	11010.100	5.020
a) no 18 (Provid.) a) no 19	2 2 2	Marchienne id.		**********	145,320		
a) nº 3	2	Courcelles	Jules Rousseau (surface)	Monceau s/Sambre	173,580 110,330		
Direction de Marcinelle							
a) no 4	3	Couillet			144.010		
a) nº 5 (B!anchis- serie)	3	Couillet			157 600		
a) nº 10 (Cerisier)		Marcinelle			127.060		
a) Chaumonceau a) Belle-Vue	1	Jumet.	Guy VanGeersdaele	Jumet	95 650	460.02	
a) Naye à Bois	1	Roux) Alexandre) Dewez	Jumet	77.000 60.880	233 530	1.287
Direction Nord	-		-				
4 no 1	2	Charleroi	Alfred Bricoult	Charleroi	151.160		
a) no 2 SF a) Hamendes	2	Lodelinsart	Joseph Boutmans	Dampremy	129.570 98.600	650,000	4.387
c) no 2 MR	2	Charleroi			16.460	000.000	4.301
Direction Sud		10	Oscar Fosty Surface	Montignies- sur-Sambre			
a) St-Théodore a) St-André	2	Dampremy Montignies s/S.			131,430 72,380		
a) St-Charles a) Blanchisserie	2	Montignies s/S. Dampremy			35.110 15.350		
	-		-				_

	CON	ICESSIONS	Sociétés exp	ploitantes	Directeurs	s gérants
	NOMS er ÉTENDUE	COMMUNES sur lesquelles elles s'étendent	NOMS	SIÈGE SOCIAL	NOMS ET PRÉNOMS	RESIDENCE
4me ARRON.	Grand Mambourg et Bonne Espérance 225 h. 98 s. 53 c.	Charleroi, Gilly Montigny s/Sambre.	Société anonyme des Charbonna- ges Elisabeth	Auvelais	Omer Lambiotte Administrateur gérant Joseph Englebert Ingén. en chef	Auvelais Montignies s/sambre
4me	Boubier 780 ha. 43 a 55 c.	Bouffioulx, Châtelet, Châtelineau Couillet, Loverval	Société anonyme des Charbonna- ges de Boubier	Châtelet	Louis Ghave IngénDirecteur	Châtelet
1	Charbonnages Réunis du Centre de Gilly 224 h. 96 a.	Charleroi, Gilly, Monti- gny-sur-Sambre			Emile Gouvenneur Directeur-gérant	Gilly
	Appaumée-Ran- sart, Bois du Roi et Fontenelle 1,154 h. 05 a 94 c	Fleurus, Heppignies, Ran- sart, Wangenies	Société anonyme des Houillères Unies du Bassin de Charleroi	Gilly	Auguste Marco Ing. en Chef, Dir. des trav.	Gilly
	La Masse Saint-François 302 h. 69 a. 23 c.	Farciennes, Roselies			Chef du Service électro- mécanique	
	Noël 209 h.	Gilly	Société anonyme des Charbonna- ges de Noél-Sart Culpart	Gilly	Albert Bonnet	Gilly
ARRONDISSEMENT (1)	Trieu-Kaisin 733 h. 13 a.	Châtelineau, Gilly, Mon- rigny-sur-Sambre	Société anonyme des Charbonna- ges du Trieu- Kaisin	Châtelineau	Albert Jacques	Châtelineau
NDISSE	Nord de Gilly 155 h. 85 a 60 c.	Châtelineau, Farciennes. Fleurus, Gilly	Société anonyme des Charbonna- ges du Nord de Gilly	Fleurus	Auguste Gilbert	Gilly
5 ARRO	Bois Communal de Fleurus 89 h. 56 a. 37 c	Fleurus	Société anonyme des Charbonna- ges Elisabeth	Auvelais	Omer Lambiottik Administrateur- gerant	Auvelais
	Gouffre et Carabinier Pont-de-Loup réunis 1.333 h 01 a. 13 c.	Bouffioulx, Châtelet, Châtelineau, Gllly, Piron- champs, Pont-de Loup et Presles	Société anonyme des Charbonna- ges du Gouffre	Châtelineau	Arsène Preat	Châtelineau
	Petit-Try, Trois Sillons Sainte-Marie Défoncement et Petit-Houilleur réunis 528 h. 45 a. 77 c.	Farciennes, Fleurus, Lambusart	Société anonyme des Charbonna- ges du Petit-Try	Lambusart	Carlo Henin Administra- teur délégué Jean Lebonne Ingénieur- Directeur	Farciennes
	Tergnée, Aiseau- Presle 925 h. 42 a 72 c.	Aiseau, Farciennes, Pont-de-Loup, Presles, Roselies(prov. de Hainaut) et Le Roux(pr. de Namur)	Société anonyme du Charbonnage d'Aiseau-Presle	Farciennes	Carlo Henin Administrateur- délégué	Farciennes

⁽¹⁾ Directeur du 5me arrondissement des Mines; M. l'Ingénieur en chef J. Pierers à Charleroi.

Sièges	Sièges d'extraction		Directeurs des travaux		Production nette en 1949 en tonnes		cupés
noms ou numéros a) en activité b) en construction ou en avaleresse c) en réserve	CLASSEMENT	LOCALITÉ	NOMS ET IBÉNOMS	RÉSIDENCE	PAR SIÈGE	PAR	Total des Ouvriers occupés
b) Ste Zoé	2	Montigny s/Sambre	Jean Van I.oon	Châtelet	10.580	10.580	64
a) no 1 a) no 2-3	2	Châtelet Châtelet et Bouffioulx	Léon Chalet	- Châtelet	98.030 122.970	221.000	1.038
a) Vallées	2	Gilly	Henri Urrei. (Ing. division.)	Gilly	131.000		820
a) no 1 (Appaumée) a) no 3 (Marquis)	1	Ransart Fleurus	Marcel BARTHÉLEMY (Ing. division) Alb. Chausteur	Ransart Fleurus	87.300 88.700	397.300	365 380
a) Sainte Pauline	2	Farciennes	Jean Garray (Ing. division.)	Farciennes	90.300		536
a) St-Xavier	1	Gilly	A chille Poncelet	Gilly	149.290	149.290	755
a) nº 1 (Viviers) nº 8 (Pays-Bas)	2 2	Gilly Châtelineau	René Schrlinckx	Gilly	99.590 233.330	332.920	1.83
a) nº 1	1	Fleurus	Joseph-Raymond Questiaux	Fleurus	151.620	151.620	662
a) Ste-Henriette	1	Fleurus	Georges Crispin	Fleurus	91.940	91.940	396
a) no 7 a) no 8 a) no 10 a) no 2 a) no 3	2 1 1 2 2	Châtelineau » » Pont-de-Loup Châtelet	Léon Josse		157.100 18.200 15.500 1:2.300 70.900	(2) 374.000	(2
a) Ste-Marie	1	Lambusart	Emile LAURENT (fond Michel MAURE (surface)	Lambusart	205,200	205.200	994
a) Tergnée a) Roselies		Farciennes Roselies	Henri Verdinne	Farciennes	153.320 118.460	271.780	1.239

⁽²⁾ Fusion Carabinier - Gouffre le 1-11-1949 Du 1-1 au 31-10-1949, Carabinier a produit 148.400 t et employé 1 139 ouvriers. La production totale de l'année pour l'ensemble Gouffre-Carabinier est 374 000 + 148.000 = 522.400 t et le personnel ouvrier total est : 1.937 + $\frac{5}{6}$ 1.139 = 2.886

A. A. A.	Directeurs ;	oitantes	Sociétés expl	ESSIONS	CONC	
RÉSIDENCI	NOMS ET PRÉNOMS	SIÈGE SOCIAL	Noms	communes sur lesquelles elles s'étendent	NOMS et étendue	
Auveluis Montignies s/Sambre	Omer Lambiotte Administ,-gérant Joseph Englebert Ingén, en chef	Auvelais	Société anonyme des charbonna- ges Elisabeth	Fleurus, Lambusar, Wanfercée-Baulet (province de Hainaut) Auvelais, Jemeppe s/S Kenmiée, Moignelée, Velaine, Tamines (prov. de Namur)	Baulet, Velaine Jemeppe-Nord Auvelais St- Roch 1,940 h 93 a, 85 c.	MENT
Tamines	Joseph Michalx	Tamines	Société anonyme des Charbonna- ges Réunis de	Farciennes, Fleurus	Roton Ste-Catherine 404 h. 79 a. 37 c.	ARRONDISSEMENT
			Roton - Farcien- nes et Oignies- Aiseau	Aisemont, Arsimont, Auvelais, Falisolle, Le Roux, Tamines, (Province de Namur) Aiseau, Presles, Roselies, (Province de Hainaut)	Falisolle et Oignies-Aiseau 1,754 h. 15a. 12ca.	5. AR
Moignelé	Paul Meilleur	Lambusart	Société anonyme des Charbonna- ges de Bonne- Espérance	Lambusart (Province de Hainaut) Moignelée (prov. de Namur)	Bonne Espérance 184 h. 84 s.	
ı de	Bassii					ľ
	Eugène Soupart Administrateur-	Tamines	Société anonyme	Aiseau (prov. de Hainaut) Auvelais Keumiée,	Tamines 659 h. 11 s. 57 c.	
Tamines	délégué		des Charbonna- ges de Tamines	Moignelée, Tamines, Velaine (prov. de Namur)		
Tamines Rouges	délégué Georges Attout Admin,-Délégué	Namur	Société anonyme des Charbonnages Réunis de Sambre et Meuse	Moignelée, Tamines, Velaine (prov. de Namur) ————————————————————————————————————	Château 206 h. 40 a.	(1)
	délégué Georges Attout	Namur	ges de Tamines Société anonyme des Charbonnages Réunis de	Velaine (prov. de Namur)		EMENT (1)
Rouges	délégué ———————————————————————————————————		Société anonyme des Charbonnages Réunis de Sambre et Meuse Société anonyme des Charbonnages de	Namur Andenne, Bonneville	Groynne, Liégeois	ARRONDISSEMENT (1)

Sièges d'extraction		Directeurs des travaux		Production nette en 1949 en tonnes		cupés	
noms ou numéros a) en activité b) en construction ou en avaleresse c) en réserve	CLASSEMENT	LOCALITÉ	NOMS ET PRÉNOMS	RÉSIDENCE	PAR SIÈGE	PAR CONCESSION	Total des Ouvriers occupés
a) Ste-Barbe	sg	Wanfercée- Baulet	Jean Burton	Wanfercée- Baulet	179.100	179.100	976
a) Ste-Catherine	1	Farciennes	Omer Denis	Farciennes			
a) Aulniats	i -	»	Officer Denis	Parciennes	94.300 138.600	232,900	1.32
a) no 4 (St-Gaston) a) no 5 (St-Henri)	1	Aiseau	Paul Henry	Aiseau	97.600 93.800	258.600	1.40
a) Réunion (St- Jean)	1	Falisolle	Fernand Falisse	Falisolle	67.200		
a) no 1	1	Lambusart	Gasion Coutiez	Tamines	156.800	153.800	756

Namur

a) Ste-Eugénie a) Ste-Barbe	1	Tamines	Delespesse I	Tamines	120.460 132.280	252.740	1,219
a) Ga'erie Les Balanc	sg s	Namur	J, Ernoite	Namur	7.930	7,930	42
a) Groynne	sg sg	Andenne	O. BALTHAZAR	Liége	13.730	13.730	41
a) Galerie Ste-Rita	nc	Flawinne	G. BERTEAU	Soye	12.220	12.220	82
a) Rouvroy	- sg	Bonneville	L. D PHILIPPE	Andenne	24.140	24.140	86

	CONC	CESSIONS	Sociétés expl	oitantes	Directeurs	gérants
	NOMS et ÉTENDUE	COMMUNES sur lesquelles elles s'étendent	NOMS	SIÈGE SOCIAL	noms et prénoms	RÉSIDENCE
					Bassi	n de
	Ben-Bois de Gives et de Saint-Paul 886 h. 52 a. 89 c.	Bas-Oha, Ben-Ahin, Couthuin	Sociéte anonyme des Charbonnages de Gives et de Ben Réunis,	Ben-Ahin	Nicolas Lykiardopoulo	Ben-Ahin
	Halbosart- Kivelterie- Paix-Dieu 668 h. 01 a. 37 c.	Fize-Fontaine, Jehay-Rodegnée. Villers- le-Bouillet.	Société anonyme des Charbonnages de la Meuse en liquidation.	Villers-le Bouillet	Gustave Melin	Amay
	Arbre-St-Michel Bois d'Otheit Cowa et Pays de Liége 2,878 h. 39 a. 69 c.	Awirs, Chokier, Engis, Flémalle-Grande, Flémalle-Haute, Gleixhe, Horion-Hozémont, Mons Saint-Georges, Velroux	Société Coopérative Nouveaux Charbon- nages de l'Arbre St-Michel en liquidation	Mons lez-Liege	René Legrain	Jemeppes s/Meus
ENT (1)	Marihaye 1,530 h. 11 a. 41 c	Chokier, Flémalle-Grande, Flémalle-Haute.Jemeppe- sur-Meuse, Ramet, Seraing.	Société anonyme d'Ougrée - Mari- haye Division de Mari- haye	Ougrée	Henri Bosten Direct, général Victor Lorea Directeur	Sclessin- Ougrée
ARRONDISSEMENT (1)	Kessales- Artistes et Concorde 1.518 h. 45 a. 31 c.	Chokier, Flémalle-Grande Flémalle - Haute, Grâce- Berleur, Hollogne - aux- Pierres. Horion - Hozé- mont, Jemeppe-sur- Meuse, Mons-lez-Liège, Seraing, Velroux.	Société anonyme des Charbonna- ges des Kessales et de la Con- corde Réunis	Jemeppe- sur-Meuse	Gustave Vryens Léon Drouinze Ingén ^e , en chef	Esneux Flémalle- Grande
	Bonnier 355 h. 08 a. 20 c.	Gräce-Berleur, Hollogne- aux-Pierres, Loncin.	Société anonyme des Charbonnages du Bonnier	Grâce- Berleur	Lambert Galand Georges Galand Ingénr, en chef	Berleur
	Gosson La Haye-Horloz, 828 h. 82 a. 06 c.	Grâce-Berleur, Jemeppe- sur-Meuse, Liège, Monte- guée, St-Nicolas-lez-Liège, Tilleur,	Société anonyme des Charbonna- ges de Gosson- La Haye- et Hor- loz Réunis.	Tilleur	Robert Dessard Jean Warzer Ingén. en chef du fond Charles WALGRAFFE Ingén. en ehef surface	Montegnée Jemeppe- sur-Meus Jemeppe- sur-Meus
	Envoz 460 h. 00 a. 00 c.	Bas-Oha, Couthuin, Moha	Société anonyme des Charbonnages d'Espérance et Envoz	Moha	René Bormans	Moha

⁽¹⁾ Directeur du 7º arrondissement des Mines: M. l'Ingénieur en chet Masson, à Liège

Sièges	d'extr	action	Directeurs de	es travaux	Production nette en 1949 en tonnes		es scupés q
noms ou numéros a) en activité b) en construction ou en avaleresse c) en réserve	CLASSEMENT	LOCALITĖ	NOMS ET PRÉNOMS	RÉSIDENCE	PAR SIÈGE	PAR CONCESSION	Total des Ouvriers occupés
Liége							
a) St Paul	1	Ben-Ahin	Nicoles Lykiardopoulo	Ben-Ahin	13,440	13.440	130
a) Saint Honore	n. cl	Jehny-Bodegnée	Fernand Malin	Fize- Fontaine	3.120	3.120	26
c) Ha'ette		Mons-lez-Liége	Edgard JosseLotte	Hologne- aux-Pierres	3,830	3,830	39
a) Vieille Marihaye a) Many-Flémalle a) Boverie	2 2 2 2	Seraing	Louis RUHWIEDEL Elisée SIMON René BERTRAND Henri CASTABOT (surface - paire centrale)	Seraing Seraing Seraing Seraing	99.040 84.050 45.770	228.860	1.456
a) Kessales a) Bon-Buveur a, Xhorré a) Grands Makets c) Champ d'Oiseaux	2 2 2 2 1	Jemeppe- sur-Meuse » Flémalle-Grande Jemeppe- sur-Meuse Mons-lez-Liége	Léopold LAMBERT Léon HENROTAY Gabriel PENELLE NorbertWathieu	Jemeppe- sur-Meuse Grace- Berleur Jemeppe- s/Meuse emeppe- s/Meuse	142.050 51.360 40.550 76.200	310.100	2,226
a) Péry	-1	Grâce-Berleur	Maurice Loop	Montegnée	123,500	123.500	664
a) no l	2	Montegnée	(Jos.Schyns-fond (Henri Dubots (surface	Montegnée Montegnée	172.140		
a) no 2	2	»	(Jacq. Bebelman (fond (Victor Bauliu surface	Montegnée Montegnée	177.860	350,000	2.278
a) Horloz	2	Tilleur	(Vict. JAUMOTTE fond (Oscar Del HEZ surface Marius Boudard Iriage-lavoir	Tilleur St-Nicolas Tilleur			
a) Lamalle	n, cl	Bas-Oha	René Bormans	Moha	720	720	12

	CON	CESSIONS	Sociétés expl	loitantes	Directeurs gérants		
	NOMS et ÉTENDUE	communes sur lesquelles elles s'étendent	NOMS	SIÈCE	NOMS ET PRÉNOMS	RÉSIDENCI	
	Espérance et Bonne- Fortune 494 h. 20 a. 92 c.	Alleur, Ans, Glain, Grâce- Berleur, Liêge, Loncin, Montegnêe, Saint Nicolas- lez-Liége	Société anonyme des Charbonna- ges de l'Espé- rance et Bonne- Fortune.	Montegnée	Guy PAQUOT Xavier FRASCOTTI. Ingén en chef du fond Adelin DAISOMONT Ingén, en chef de la surface	Liége Montegné Montegné	
	Ans 696 h. 12 a. 78 c.	Alleur, Ans. Loncin, Rocour, Voroux-lez Liers	Société anonyme des Charbonna- ges d'Ans ét de Rocour	Ans	Léon Dejardin Administ-gérant Jules Brisbols Ingén, en chef	Ans Ro cour	
	Patience- Beaujonc à Glain 285 h, 45 a.	Ans. Glain, Liége	Société anonyme des Charbonna- ges de Patience et Beaujonc	Glain	Fél x Courtois Etienne Decat Ingr en chef	Liége Ans	
ARRONDISSEMENT	Sclessin- Val Benoît 1,204 h. 62 a 18 c.	Angleur, Embourg, Liége, Ougrée, St-Nicolas, Tilleur	Société anonyme du Charbonnage du Bois d'Avroy.	Ougrée	Evon Dessalle	Sclessin- Ougrés	
8 ARRON	Bonne Fin- Bâneux 686 h. 59 a.	Ans, Bressoux Liége, Rocour, St-Nicolas,	Société anonyme des Charbonna- ges de Bonne Fin	Liége	Oscar BALTHAZAR Raymond CAUDHON Ingen. en chef	Liége Liége	
	Batterie 364 h 45 a. 86 c.	Liége, Rocour, Vottem.	Société anonyme			-	
	Espérance Violette, et Wandre 1.732 h. 78 a. 31 c.	Bellaire, Bressoux, Cheratte, Herstal, Jupille, Saive, Wandre	des Charbonna- ges de Bonne- Espérance, Bat- terie et Violette.	Liége	Albert Lumen	Liége	
	Abhooz et Bonne- Foi-Hareng 2,212 h. 58 a. 80 c.	Argenteau. Cheratte, Hermalle-sous-Argenteau, Hermée, Herstal, Liers, Milmort, Oupeye, Rocour' Vivegnis, Voroux-lez- Liers, Vottem, Wandre	Société anonyme des Charbonna- ges d'Abhooz et Bonne - Foi - Ha- reng	Herstal	Louis Nottet	Herstal	
	Grande-Bacnure et Petite-Bacnure 511 h. 69 a. 52 c.	Herstal, Liège, Vottem.	Société anonyme des Charbonna- ges de la Grande- Bacnure	Voltem	Léon Braconnier Administrateur Directgérant	Vottem	
	Belle-Vue et Bien-Venue 202 h. 62 a. 84 c.	Herstal, Liege, Vottem.	Société anonyme des Charbonna- ges du Hasard	Micheroux	Georges Rigo	Fléron	

Sièges	Sièges d'extraction		Directeurs de	es travaux	Production nette en 1949 en tonnes		cupés
NOMS OU NUMÉROS a) en activité b) en construction ou en avaleresse c) en réserve	CLASSEMENT	LOGALITĖ	NOMS ET PRÉNOMS	RÉSIDENCE	PAR SIÈGE	PAR CONCESSION	Total des Ouvriers occupés en 1949
a) Nouvelle- Espérance a) Bonne-Fortune	2	Mont e gnée Ans	André Duquenne Gabriel Noé	Grâce- Berleur Montegnée	105,530 129 900	321.150	1,814
a) St-Nicolas	2	Liége	Pierre Teney	Liége	85.720		
a) Levant	1	Ans	Gaston Masquelier	Ans	97.850	97.850	60?
a) Bure aux femmes	1	Glain	Alphonse Hausman (fond) Pierre Paulissen (surface)	Glain Glain	173 400	173.400	1.283
a) Perron-Bois d'Avroy a) Grand Bac a) Val Benoit	2 2 2 2	Ougrée * Liège	Louis Nicolas	Liége	89.300 53.150	142.450	987
a) Ste-Marguerite a) Aumönier c) Båneux c) Sainte-Barbe	1 2 2	Liége » » Ans	Etienne Corbisier Oct. Coolsaet René Dossin	Liége »	128.200 146.970	275.170	1.870
a) Batterie	1	Liége	Vincent Riga	Liége	172.600	172.600	1.005
a) Bonne-Espérance	2	Herstal Wandre	Hubert Demarteau Gèrard Galler	Herstal	77.500 241.400	318,900	1.690
a) Abhooz a) Milmort	1	Herstal Milmort	Louis Deghave Victor Regniez	Vivegnis Milmort	41.150 78.850	120.000	915
a) Gérard Cloes a) Petite-Bacnure	1	Liége Herstal	Jean Huberland (fond) Emile Bin-T (surfac-)	Herstal Liége	133,260 169,740	303.000	1.733
a) Belle-Vue	2	Herstal	René Marchandise	Herstal	95,080	95.080	633

	CON	CESSIONS	Sociétés exp	loitantes	Directeurs	gérants
	NOMS et ÉTENDUE	communes sur lesquelles elles s'étendent	NOMS	SIÉGE SOCIAL	NOMS ET PRÉNOMS	RÉSIDENCE
	Cockerill 309 h. 06 a. 46 c	Jemeppe-sur-Meuse, Ougree Seraing, Tilleur,	Société anonyme John Cockerill	Seraing	Albert Neep DE SAINVAL Administrateur Direct,-Général	Seraing
	Ougrée 397 h. 10 a. 57 c	Angleur ,Ougrée	Société anonyme d'Ougrée-Marihaye	Ougrée	Henri Bostem Direct, genéral Abel Pousseur Ingén, princip.	Ougrée
	Wérister 2623 h 11 a. 26 c.	Angleur, Ayeneux, Beyne-Heusay, Bressoux Chaud-fontaine. Chenee, Fléron, Forêt, Grivegnée, Jupille. Magnée, Olne, Queue du Bois, Romsee, Vaux-s/Chévremont.	Société anonyme des Charbonnages de Wérister	Romsée	Noël Dessard Administrateur- Direct général René Dessard Directeur Fernand Lictour Ingr en chef	Beyne- Heusay Beyne- Heusay Romsée
ENT (1)	Quatre Jean et Pixherotte 726 h. 16 a. 83 c.	Bellaire, Cerexhe-Heu- seux, Evegnée, Fléron, Jupille, Queue du Bois, Retinne, Saive, Ti- gnée, Wandre	Société anonyme des Charbonnages des Quatre-Jean de Retinne et Quene du Bois	Queue du Bois	Faul Ledent	Jupille
9 ARRONDISSEMENT (1)	Hasard- Cheratte 3,406 h. 66 a. 48 c.	Ayeneux, Barchon, Cerexhe - Heuseux, Cheratte, Evegnée, Fléron, Housse, Magnée, Melen, Micheroux, Mortier, Olne, Queue du Bois, Retinne, St Remy, Saive, Soumagne Tignée, Trembleur, Wandre	Société monyme des Charbonnages du Hasard	Micheroux	Georges Rigo Marcel Hulin Directeur	Fléron Micherous
	Micheroux 107 h. 50 a.	Micheroux, Soumagne	Société anonyme du Charbonnage du Rois de Mi- cheroux en liquidation	Soumagne	-	
	Herve-Wergi- fosse 1,943 h. 56 a. 07 c.	Aveneux, Battice, Bolland, Chaineux, Herve, Melen, Olne, Soumagne, Xhendelesse.	Société anonyme des Charbonnages de Wérister	Romséc	Noël Dessard Administrateur Direct -général René Dessard Directeur Fernand Leloup lngr. en chef	Reyne- Heusay Beyne- Heusay Romsée
	Minerie 1,867 h. 67 a. 84 c	Battice, Bolland, Char- neux, Clermont, Herve, Thimister	Société anonyme des Charbonnages rèunis de la Minerie	Battice	Emile Dumont	Herve
	Argenteau- Trembleur 964 h. 900 a.	Argenteau, Cheratte, Dalhem, Feneur, Mortier, St-Remy, Trembleur	Société anonyme des Charbonnages d'Argenteau	Trembleur	Jean Aussellt Admdélégué JacquesAusseller Ingren chef	Lodelinsar

⁽¹⁾ Directeur du 9me arrondissement des Mines : M. l'Ingénieur en chef P. Thonnart, à Liège.

Sièges o	Sièges d'extraction		Directeurs de	es travaux	Production en l	des ccupés 49	
NOMS OU NUMÉROS a) en activité b) en construction ou en avaleresse c) en réserve	CLASSEMENT	LOCALITÉ	NOMS ET PRÉNOMS	RÉSIDENCE	PAR SIÈGE	PAR CONCESSION	Total des Ouvriers occupés
a)Colard	2	Seraing	Pascal Maka	Seraing	121.200	121,200	624
a) nº 1	2	Ougrée	Léonard .akaye	Ougrée	79.540	79,540	496
a) Romsée a) Vaux (anct Soxhluse) a) Beyne-Homvent	2 2 1	Romsée Romsée Beyne-Heusay	Charles Denoèl François Vrancken Charles Denoèl	Romsée Vaux-sous- Chèvremont Romsée	237 890 69.150 83.040	390.080	2.160
a) Mairie	1	Queue du Bois	André Joyeux	Queue- du-Bois	95.000	95,000	458
a) Micheroux a) Fléron a) Cheratte (Bas Bois c)	2 2 2 1	Micheroux Fléron Cheratte Soumagne	Lucien Legrand Joseph Berthus	Micheroux Cheratte	235.510 36.430 197.650	469,590	2.582
Guillaume	2	id,	Roger Tocheport (serv. électrique)	Micheroux			
a) Théodore	2	Soumagne	Guillaume Jurdan	Soumagne	24.290	24,290	157
a) José (ancienne- ment Halles) c) Xhawirs	1	Battice Xhendelesse	Léon Radermecker	Xhendelesse	102.920	102.920	535
a) Battice	1	Battice	Emile EVRARD	Battice	76.200	76.200	477
a) Marie	1	Trembleur	Ferdinand Crahay	Trembleur	45,000	45.000	229

	VERG	VERGUNNINGEN Vergunninghoudende Vennootschappen			Directe Gerai		
	NAAM EN OPPERVLAKTE	GEMEENTEN waaronder zij zich uitstrekken	NAAM	MAAT- SCHAPPE- LIJKE ZETEL	NAAM EN VOORNAMEN	WOON- PLAATS	
					Kem	pene	
	Beeringen- Coursel 4,950 hectaren	Beringen, Beverloo, Hep- pen, Heusden, Koersel, Lummen, Oostham, Paal, Tessenderloo.	Société anonyme des Charbonna- ges de Beeringen	Koersel	Marcel Brun	Koersel	
	Helchteren- Zolder 7,060 hectaren	Helchteren, Heusden, Houthalen, Koersel, Zolder, Zonhoven.	Société anonyme des Charbonna- ges d'Helchteren et Zolder.	Morlanwelz (Mariemont)	Paul Vankerkove	Zolder	
(1)	Houthaelen 3,250 hectaren	Genk, Hasselt, Houthalen, Zolder. Zonhoven,	Société anonyme des Charbonna- ges d'Houtha- len	Rrussel Warande- berg, 3	Alphonse Soulle	Houthale	
RONDISSEMENT (1)	Les Liégeois 4,269 hectaren	Asch Genk, Gruitrode, Houthalen, Meeuwen, Niel-bij-Asch, Opglab- beek, Opoeteren, Wijshagen.	Société anonyme John Cockerill. Afdeeling « Kolen- mijn les Liégeois ».	Seraing	Antony Allard	Genk	
10de ARRO	Winterslag Genck-Sutendael 3963 hectaren	Asch, Genk, Mechelen aan Maas, Opgrimbie, Zutendaal.	Société anon, des Charbonnages de Winterslag.	Brussel Waterloo- laan, 103,	Eugêne De Winter	Genk	
	André Dumont sous-Asch 3,080 hectaren	As, Genk, Mechelen aan Maas, Niel (bij As), Opglabbeek,	Société anonyme des Charbonna- ges André Du- mont.	Brussel Warande- berg, 3.	Nestor Fontaine	Genk	
	Sainte-Barbe et Guillaume Lambert 4,963 hectaren	Dilsen, Eisden, Lanklaar, Leut, Mechelen aan Maas, Meeswijk, Rotem, Stok- hem, Vucht	Société anonyme des Charbonna- ges de Limbourg- Meuse.	Brussel, Steenweg naar Char- leroi. 43.	Oscar Seutin	Eisden	

Ontgir	ningsz	etels	Directe der wer		Netto voor in 194		gebezigd
NAAM a) in bedrijt b) in aanleg c) in reserve	INDEELING	GEMEENTE	NAAM EN VOORNAMEN	WOON- PLAATS	PER ZETEL	PER VERGUN- NING	Aantal arbeiders gebezigd
Bekken							
a) Kleine-Heide	1	Koersel	Lucien Bastin (Ondergrond) George DELLICOUR (Bovengrond)	Koersel Koersel	1,354 870	1.354,870	5.62
a) Voort	1	Zolder	Henri Delinte	Zolder	1.047.020	1.647.020	4.76
a) Houthalen	1	Houthalen	Willy Collignon (Ondergrond) Robert Delterre (Bovengrond)	Houthalen	883,500	883.500	3.41
a) Zwartberg	1.	Genk	Gaston Lefèbyre (Ondergrond) Charles Hanor (Bovengrond)	Genk	1.094.700	1 094.700	5.11
a) Winterslag		Genk	Antoine Fierens (Ondergrond) Antoine DE CROMBRUGGHE (Bovengrond)	Genk >	948.540	948.540	5.23
a) Waterschei		Genk	René ROYER (Ondergrond) Camille Vesters (Bovengrond)	Genk	1.297,500	1.279.500	5.45
a) Eisden	1	Eisden	Joseph Verdeyen (Ondergrond)	Eisden	1,328,250	1.328.250	6.52
			Raoul WILLOT (Bovengrond)	»			

REPARTITION DU PERSONNEL

ET

DU SERVICE DES MINES

Noms et adresses des fonctionnaires (1er janvier 1950)

ADMINISTRATION CENTRALE

70, rue de la Loi, à Bruxelles - Téléph. : 12.50.30

- MM. MEYERS, A., Directeur général, avenue Molière, 98, Forest-Bruxelles.
 - FRESON, H., Ingénieur en chef Directeur, avenue Hansen-Soulie, 119, Etterbeek.
 - MARTENS, J., Ingénieur en chef Directeur, avenue de la Couronne, 1a, Ixelles.
 - LOGELAIN, G., Ingénieur en chef Directeur, rue Alphonse Renard, 29, Ixelles.
 - HUBERTY, J., Inspecteur en chef Directeur, rue Père de Deken, 55, Etterbeek.
 - STENUIT, R., Ingénieur principal, chaussée de Waterloo, 1298, Uccle.
 - DEHING, I., Ingénieur principal, Drève du Château, 45, Ganshoren.
 - VANDERBECK, N., Ingénieur, place du 4 août, 1, Etterbeek.
 - VINCENT, M., Chef de Division, rue du Grand Air, 72, Berchem-Ste-Agathe.
 - HENDRICKX, O., Chef de Bureau, rue de la Marne, 18, Schaerbeek.

Service géologique.

- Rue Jenner, 13, à Bruxelles Téléph. : 48.30.69 MM. GROSJEAN, A., Ingénieur en chef - Directeur, Chef de service, avenue de l'Horizon, 41. Woluwe-St-Pierre.
 - DELMER, A., Ingénieur, rue Gérard, 15, Etterbeek-Bruxelles.
 - LEGRAND, R., Géologue, chaussée de Louvain, 25, Tervueren.

VERDELING VAN HET PERSONEEL

EN

VAN DE DIENST VAN HET MIJNWEZEN

Namen en adressen der ambtenaars

(1" Januari 1950)

HOOFDBESTUUR

- 70, Wetstraat, te Brussel Telef.: 12.50.30
- de HH. MEYERS, A., Directeur generaal, Molièrelaan, 98, Vorst-Brussel.
 - FRESON, H., Hoofdingenieur Directeur, Hansen-Soulielaan, 119, Etterbeek.
 - MARTENS, J., Hoofdingenieur Directeur, Kroonlaan, 1a, Elsene.
 - LOGELAIN, G., Hoofdingenieur Directeur, Alphonse Renardstraat, 29, Elsene.
 - HUBERTY, J., Hoofdinspecteur-Directeur, Pater de Dekenstraat, 55, Etterbeek.
 - STENUIT, R., E.A. Mijningenieur, steenweg op Waterloo, 1298, Ukkel.
 - DEHING, I., E.A. Ingenieur, Kasteeldreef, 45, Ganshoren.
 - VANDERBECK, N., Ingenieur, 4 Augustusplaats, 1, Etterbeek.
 - VINCENT, M., Afdelingshoofd, Openluchtstraat, 72, St-Agatha-Berchem.
 - HENDRICKX, O., Bureelhoofd, Marnestraat, 18, Schaarbeek.

Aardkundige dienst.

- Jennerstraat, 13, te Brussel Telef.: 48.30.69 de HH. GROSJEAN, A., Hoofdingenieur - Directeur, Diensthoofd, Horizontlaan, 41, Sint-Pieters-Woluwe.
 - DELMER, A., Ingenieur, Gerardstraat, 15, Etterbeek-Brussel.
 - LEGRAND, R., Aardkundige, steenweg op Leuven, 25, Tervuren.

Institut National des Mines

53, rue Grande, à Pâturages - Tél. La Bouverie 343

M. FRIPIAT, J., Ingénieur en chef - Directeur, rue Grande, 53, à Pâturages.

INSPECTION GENERALE DES MINES

70, rue de la Loi, à Bruxelles - Tél. : 12.50.30

MM. ANCIAUX, H., Inspecteur général, avenue de Limburg-Stirum, 233, à Wemmel.

> GUERIN, M., Inspecteur général, rue des Champs, 79, à Liège.

Nationaal Mijninstituut

53, rue Grande, te Pâturages - Telef. La Bouverie 343

de H. FRIPIAT, J., Hoofdingenieur - Directeur, rue Grande, 53, te Pâturages.

ALGEMENE INSPECTIE DER MIJNEN

70, Wetstraat, te Brussel - Telef. : 12.50.30

de HH. ANCIAUX, H., Inspecteur generaal, Limburg-Stirumlaan, 233, te Wemmel.

> GUERIN, M., Inspecteur generaal, rue des Champs, 79, te Luík.

1er ARRONDISSEMENT.

41, rue de Nimy, à Mons. - Tél. 331.74-75.

MM. HOPPE, R., Ingénieur en chef - Directeur, à Mons, place de Flandre, 5 — Tél. : 31.600. DEMELENNE, E., Ingénieur principal, à Mons, boulevard des Etats-Unis, 49 — Tél. : 325.10.

La partie de la province de Hainaut comprenant les cantons de : Antoing; Boussu (moins les communes d'Hornu, de Quaregnon et de Wasmuël); Celles; Dour; Pâturages (moins les communes de Givry, Harmignies et Harveng); Péruwelz; Quevaucamps; Templeuve et Tournai; et les communes de : Ciply et Mesvin (du canton de Mons); Baudour, Sirault et Tertre (du canton de Lens); Gaurin-Ramecroix (du canton de Leuze) et Horrues, Naast et Soignies (du canton de Soignies).

Province de Brabant : les carrières et usines métallurgiques du canton de Nivelles.

1" District. - M. SNEL, Ingénieur, à Mons, rue d'Enghien, 15, tél. 317.41.

Charbonnage: Agrappe-Escouffiaux. Cantons de Pâturages (moins les communes de Givry, Harmignies et Harveng); Péruwelz; Quevaucamps.

2^{me} District. — M. FRADCOURT, Ingénieur à Mons, boulevard des Etats-Unis, 63, tél. 337.53.

Charbonnages :

Blaton,

Cantons de Tournai; Antoing; Leuze (commune de Gaurain-Ramecroix).

Hensies-Pommerœul.

3me District. — M. CAJOT, Ingénieur, à Cuesmes, rue du Chemin de Fer, 110, tél. 320.94.

Charbonnage :

Espérance et Hautrage.

Canton de Nivelles (province de Brabant); communes de Horrues, Naast et Soignies du canton de Soignies; communes de Baudour, Sirault, Tertre du canton de Lens; communes de Ciply et Mesvin du canton de Mons.

4" District. - M. X... (Service réparti entre MM. SNEL, FRADCOURT et CAJOT).

Charbonnages : Cantons de Celles; Templeuve; Dour; Boussu (moins les commu-Belle-Vue, Baisieux et Boussu, Chevalières nes de Hornu, Quaregnon et Wasmuël).

et Grande Machine à Feu de Dour.

DELEGUES A L'INSPECTION DES MINES.

1^{re} circonscription à Hensies. — M. DEGALLAIX, Achille, rue de Mons, 96, à Bernissart. Charbonnages Hensies-Pommerœul (sièges Sartis et Louis Lambert).

2^{mir} circonscription à Tertre. — M. RIVIERE, Félicien, rue Achille Delattre, 205, à Quaregnon.

Charbonnages Espérance et Hantrage (sièges Espérance et Tertre).

3me circonscription à Elouges. - M. DUBOIS, Evariste, rue des Groseillers, 1, à Wiheries.

Charbonnage de Belle-Vue, Baisieux et Boussu (sièges nº 1 Ferrand et nº 4 Grande-Veine).

4me circonscription à Boussu. — M. LASSOIE, Fernand, rue d'Hornu, 213, à Wasmes.

Charbonnage de Belle-Vue, Baisieux et Boussu (sièges nº 4 Alliance et nº 5 Sentinelle).

55^{me} circonscription à Dour. — M. DOYE, Alexis, rue des Vivrœulx, 32, à Wiheries.

Charbonnage de Belle-Vue, Baisieux et Boussu (siège n° 9 Saint-Antoine).

Charbonnage des Chevalières et de la Grande Machine à Feu de Dour (siège n° 1 Machine à Feu).

6^{me} circonscription à Dour. — M. BERLEMONT, Emile, rue Maréchal Foch, 31, à Dour. Charbonnage des Chevalières et de la Grande Machine à Feu de Dour (siège n° 1 Ste-Catherine). Charbonnage de l'Agrappe-Escouffiaux (siège n° 1 Le Sac).

7^{me} circonscription à Pâturages. — M. CORNEZ, Elie, rue du Hameau, 88, à Pâturages.

Charbonnage de l'Agrappe-Escouffiaux (sièges nº 7 St-Antoine et nº 10 Grisœuil).

8^{me} circonscription à Frameries. — M. GODART, Arthur, Ruelle Giquebon, 1, à Wasmes.

Charbonnage de l'Agrappe-Escouffiaux (sièges n° 3 Grand-Trait et 7-12- Crachet).

9^{me} circonscription à Hautrage. — M. X... (Service réparti entre MM. DEGALLAIX et RIVIERE). Charbonnage de Blaton (siège Harchies). Charbonnage de l'Espérance et Hautrage (siège Hautrage).

2º ARRONDISSEMENT.

41, rue de Nimy, à Mons. - Tél. 331.74-75.

MM. LEFEVRE, R., Ingénieur en chef - Directeur, à Mons, 70, rue Sohiez, à Jumet, tél. 509.51.
LINARD, A., Ingénieur principal, à Mons, 11, rue des Compagnons, à Mons, tél. 318.22.

La partie de la province de Hainaut comprenant, de l'arrondissement de Mons, les cantons de Boussu (communes de Hornu, Quaregnon et Wasmuël), de Chièvres, d'Enghien (moins les communes d'Enghien, Marcq et Saint-Pierre-Capelle), de La Louvière (communes de Houdeng-Aimeries, Houdeng-Gægnies et Trivières), de Lens (moins les communes de Baudour, Sirault et Tertre), de Pâturages (communes de Givry, Harmignies et Harveng), de Mons (moins les communes de Ciply et Mesvin), de Rœulx (moins les communes de Marche-lez-Ecaussinnes, Mignault, Péronnes-lez-Binche et Vellereilles-le-Sec) et de l'arrondissement de Tournai, les cantons d'Ath, de Flobecq (moins la commune d'Everbecq), de Frasnes-lez-Buissenal, de Lessines (moins la commune de Biévène) et de Leuze (moins la commune de Gaurain-Ramecroix).

Province de Brabant : les communes de Bierghes et de Saintes de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles (canton de Hal).

1er District. — M. CALLUT, H., Ingénieur, à Cuesmes, rue de Frameries, 30, tél. 313.01.

Charbonnages:

Hornu et Wasmes et Buisson. Grand-Hornu. Canton d'Enghien, moins les communes d'Enghien, Marcq et Saint-Pierre-Capelle; canton de Flobecq, moins la commune d'Everbecq; canton d'Ath.

2me District. - M. LAURENT, Ingénieur, 90, boulevard Sainctelette, à Mons, tél. 352.07.

Charbonnages :

Produits et Levant du Flénu.

Canton de Pâturages (communes de Givry, Harmignies et Harveng); canton de Mons (moins les communes de Ciply et Mesvin); canton de Frasnes-lez-Buissenal.

3me District. - M. Y... (Service réparti entre MM. LINARD, CALLUT et LAURENT).

Charbonnages :

Rieu-du-Cœur.

Bray.

Maurage et Boussoit.

Canton de Boussu (communes de Hornu, Quaregnon, Wasmuël); canton de Lens (moins les communes de Baudour, Sirault et Tertre); canton de Lessines (moins la commune de Biévène); canton de Leuze (moins la commune de Gaurain-Ramecroìx).

Province de Brabant. Canton de Hal (les communes de Bierghes et de Saintes).

4me District. — M. X... (Service réparti entre MM. CALLUT et LAURENT).

Charbonnages :

Saint-Denis, Obourg, Havré.

Strépy et Thieu.

Bois du Luc, La Barette et Trivières.

Canton de Chièvres; canton de La Louvière (communes de Houdeng-Aimeries, Houdeng-Gægnies et Trivières); canton de Rœulx (moins les communes de Marche-lez-Ecaussinnes, Mignault, Péronneslez-Binche et Vellereille-le-Sec).

DELEGUES A L'INSPECTION DES MINES.

1^{re} circonscription à Wasmes. — M. GLINEUR, A., 147, rue Neuve, à Pâturages.

Charbonnage Hornu et Wasmes et Buisson (sièges nos 3-5, 4 et 6).

2^{me} circonscription, à Hornu. — M. DORANGE, O., 122, rue Grande Campagne, à Wasmes.

Charbonnages Grand-Hornu (sièges n° 7 et 12) et Hornu et Wasmes et Buisson (siège n° 7-8).

3^{me} circonscription, à Quaregnon. — M. HARVENGT, O., 75, rue de l'Imprimerie, à Quaregnon. Charbonnages Rieu du Cœur (siège n° 2) et Produits et Levant du Flénu (siège Nord).

4^{me} circonscription à Cuesmes. — M. CREVIEAUX G., 14, rue de l'Argilière, Jemappes. Charbonnages Produits et Levant du Flénu (sièges n° 14-17 et Héribus).

5me circonscription, à Havré. — M. X... (Service réparti entre MM. CREVIEAUX et LIEN).

Charbonnages Produits et Levant du Flénu (siège n° 28).

Charbonnage St-Denis-Obourg-Havré.

Charbonnage de Bray.

6^{me} circonscription, à Maurage. — Service réparti entre M. LIEN, 48, rue du Rœulx, Maurage et M. GODELOFFE. Charbonnage de Maurage et Boussoit. Charbonnage de Strépy-Thieu (siège St-Henri).

7^{me} circonscription, à Houdeng-Aimeries. — M. GODELOFFE, M., 23, rue Balasse, à Houdeng-Aimeries. Charbonnage de Strépy-Thieu (siège St-Julien).

Charbonnage de Bois-du-Luc, La Barette et Trivières.

3º ARRONDISSEMENT.

149. Grand'Rue, à Charleroi. - Tél. 267.51 - 267.57

MM. RENARD, L., Ingénieur en chef - Directeur, 14, avenue Centrale à Loverval, tél. 129.23. MARTIAT, V., Ingénieur principal, 12, rue Frère Orban, à Jumet, tél. 512.40.

La partie de la province de Hainaut comprenant les communes de Bellecourt, Chapelle-lez-Herlaimont, Fontaine-l'Evêque, Leernes, Piéton et Trazegnies, du canton de Fontaine-l'Evêque; les cantons de Binche, de La Louvière (moins les communes de Houdeng-Aimeries, Houdeng-Gægnies et Trivières), de Seneffe, de Soignies (moins les communes de Horrues, Naast et Soignies); les communes de Marche-lez-Ecaussinnes, Mignault, Péronnes-lez-Binche et Vellereille-le-Sec, du canton de Rœulx, le canton de Merbes-le-Château; la commune de Montigny-le-Tilleul du canton de Marchiennes.

1er District. - M. JOSSE, J., Ingénieur, 236, route de Thuin, à Anderlues, tél. 834.43.

Charbonnages :

de Ressaix, Leval, Péronnes, Ste-Aldegonde et Houssu. Cantons de Binche (communes de Binche, Buvrinnes, Estinnesau-Mont, Haulchin, Leval-Trahegnies, Epinois, Ressaix, Vellereillelez-Brayeux, Waudrez, Mont-Ste-Aldegonde et Mont-Ste-Geneviève), de Rœulx (communes de Mignault, Péronnes-lez-Binche et Vellereille-le-Sec), de La Louvière (commune de Haine-St-Paul).

2m District. - M. X... (Service réparti entre MM. ANIQUE et JOSSE).

Charbonnages :

La Louvière et Sars-Longchamps,

Bois de la Haye.

Cantons de Binche (communes d'Anderlues et de Haine-St-Pierre), de La Louvière (commune de La Louvière et St-Vaast), de Merbes-le-Château, (plus la surveillance administrative de l'usine S.A. Belge d'Agglomération de minerais à Houdeng-Gœgnies). 3me District. — M. ANIQUE, M., Ingénieur, 11, rue P.J. Wéry, à Jumet, tél. 523.82.

Charbonnages: Mariemont-Bascoup. Canton de Binche (communes de Carnières et Morlanwelz), de Fontaine-l'Evêque (communes de Bellecourt, Chapelle-lez-Herlaimont, Trazegnies et Piéton), de Soignies (communes d'Ecaussinnes-Enghien, Ecaussinnes-Lalaing, Braine-le-Comte, Hennuyères, Henripont et Ronquières), de Rœulx (commune de Marche-lez-Ecaussinnes), de Seneffe (communes de Seneffe, Feluy et Arquennes).

4me District. - M. X... (Service reparti entre MM. MARTIAT et ANIQUE).

Charbonnages:
Beaulieusart et Leernes.
Centre de Jumet.
Forte-Taille.

Cantons de Fontaine-l'Evêque (communes de Fontaine-l'Evêque et Leernes), de Seneffe (moins les communes de Seneffe, Feluy et Arquennes), de Marchiennes (commune de Montigny-le-Tilleul).

DELEGUES A L'INSPECTION DES MINES.

- 1ºº circonscription, à St-Vaast. M. SPLINGARD Alfred, 371, rue de Mons à Nivelles, à Strépy-Bracquegnies. Charbonnages de La Louvière et Sars-Longchamps (siège Albert Ier). Charbonnages de Ressaix (siège Ste-Elisabeth).
- 2^{me} circonscription, à Péronnes-lez-Binche. M. X... Charbonnages de Ressaix (siège Ste-Marguerite). — Service assuré provisoirement par M. BOSSART.
- 3^{nie} circonscription, à Péronnes-lez-Binche. M. DERAYMAKER Marcel, 40, rue de Binche, à Ressaix. Charbonnages de Ressaix (siège St-Albert).
- 4me circonscription, à Haine-St-Paul. M. BOSSART Maurice, 9, rue des Ecoles, à St-Vaast. Charbonnages de Ressaix (sièges Houssu et Ste-Aldegonde).
- 5^{me} circonscription, à Anderlues. M. SCULIER Louis, 3, rue du Château, à Anderlues. Charbonnages du Bois-de-la-Haye (sièges n° 3 et 6).
- 6^{me} circonscription, à Fontaine-l'Evêque. M. BARDIAU Edgard, 91, rue du Cadet, à Trazegnies.

 Charbonnages de Beaulieusart et Leernes (sièges nos 1, 2 et 3).
- 7me circonscription, à Morlanwelz. M. SCAILQUIN Arthur, 5, rue de Fontaine, à Bellecourt.

 Charbonnages de Mariemont-Bascoup (sièges n° 4, 7 et St-Arthur).
- 8^{me} circonscription, à Trazegnies. M. DORPEL Auguste, 113, rue des Ateliers, à Morlanwelz. Charbonnages de Mariemont-Bascoup (sièges n° 5 et 6).
- guie circonscription, à Jumet. M. VAN ERTEVELDE Pierre, 32, rue de Bayemont, à Jumet. Charbonnages du Centre de Jumet (sièges St-Louis et St-Quentin). Charbonnages de Forte-Taille (siège Espinoy).

4º ARRONDISSEMENT.

149, Grand'Rue, à Charleroi. - Tél. 267.51 - 267.57

MM. JANSSENS, Ingénieur en chef - Directeur, 1, Allée Notre-Dame des Grâces, Loverval, tél. 135,52. LAURENT, Ingénieur principal, 72, rue Lambillotte, à Jumet, tél. 507,57.

Les cantons Nord et Sud de Charleroi, moins les communes de Gilly, Lodelinsart, Montignies-sur-Sambre et Couillet.

Les communes de Courcelles, Souvret, Forchies-la-Marche du canton de Fontaine-l'Evêque.

Les cantons de Beaumont, Chimay, Jumet, Marchienne-au-Pont (moins la commune de Montignies-le-Tilleul) et Thuin. 1er District. — M. TONDEUR, Ingénieur, 61, avenue de la Prévoyance, à Marcinelle, tél. 153.26.
M. MIGNION, Ingénieur, rue de la Station, Ransart, tél. 527.69.

Charbonnages :

Communes :

Monceau-Fontaine (division des Forchies et du Nord de Charleroi).

Ville de Charleroi, communes de Courcelles, Souvret, Forchiesla-Marche du canton de Fontaine-l'Evêque.

Amercœur.

Canton de Jumet.

2me District. — M. TONDEUR, Ingénieur.

M. MIGNION, Ingénieur.

Charbonnages :

Communes :

Monceau-Fontaine (division de Monceau).

Marchienne-au-Pont, Monceau-sur-Sambre et Goutroux du can-

Mambourg Réunis (division du Poirier).

ton de Marchienne-au-Pont.

Grand-Mambourg.

Canton de Beaumont.

3^{me} District. — M. RUY, Ingénieur, 38, rue des Vignes, Montigny-le-Tilleul, tél. 852.38 (en disponibilité). — (service réparti entre MM. TONDEUR et MIGNION).

Charbonnages :

Communes:

Mambourg Réunis (divisions Réunis et Sacré-Madame). Commune de Dampremy du canton de Charleroi.

Cantons de Chimay et de Thuin.

4me District. - M. X... (service réparti entre MM. LAURENT et MIGNION).

Charbonnages :

Communes :

Monceau-Fontaine (division de Marcinelle-Nord). Communes de Marcinelle et Mont-sur-Marchienne du canton de Charleroi, commune de Landelies du canton de Marchienne, com-

Bois du Cazier.

mune de Gosselies du canton de Gosselies.

Boubier.

DELEGUES A L'INSPECTION DES MINES.

- 1^{ru} circonscription à Jumet. M. DUFRENNE, Edouard, rue Destrée, 9, à Jumet. Charbonnages d'Amercœur.
- 2^{me} circonscription à Forchies-la-Marche. M. LACHAMBRE, Alphonse, rue Lejuste, 23, à Trazegnies.

 Charbonnages de Monceau-Fontaine (division de Forchies-la-Marche).
- 3^{me} circonscription à Marchienne-au-Pont. M. TROGH, Ernest, rue de Finlande, 23, à Marchienne-Docherie. Charbonnages de Monceau-Fontaine (sièges 18 et 19 de la division de Monceau). Charbonnages du Bois du Cazier.
- 4^{me} circonscription à Dampremy. M. DESSOY, Dorsan, impasse des Bienheureux, 14, à Gilly.

 Charbonnages Mambourg Réunis (division de Sacré-Madame) et Charbonnages du Grand-Mambourg.
- 5^{me} circonscription à Couillet. M. BAUDOUL, Eugène, Chemin Vert, 73, à Marcinelle. Charbonnages de Monceau-Fontaine (division de Marcinelle).
- 6^{me} circonscription à Charleroi. M. VERSCHELDEN Jérôme, rue d'Appaumée, 43a, à Ransart. Charbonnages Mambourg-Réunis (division du Mambourg sauf siège n° 2).
- 7^{me} circonscription à Courcelles. M. POLOME, Jules, rue de la Baille, 31, à Courcelles. Charbonnages de Monceau-Fontaine (division Nord de Charleroi).
- 8^{me} circonscription à Châtelet. M. FIEVEZ, Victor, rue des Blancs, 14, à Montignies-sur-Sambre. Charbonnages de Boubier et Charbonnages Mambourg Réunis (division du Poirier).
- 9^{me} circonscription, à Monceau-sur-Sambre. M. X... (service assuré temporairement par MM. DUFRENNE, VERSCHELDEN et POLOME).

Charbonnages de Monceau-Fontaine (sièges nos 4 et 14 de la division de Monceau).

Charbonnages Mambourg Réunis (siège nº 2 de la division Mambourg).

5º ARRONDISSEMENT. 149. Grand'Rue, à Charleroi. - Tél. 267.51 - 267.57

MM. PIETERS, Joseph, Ingénieur en chef - Directeur, rue Tumelaire, 77, à Charleroi, tél. 212.96.

TREFOIS, Achille, Ingénieur principal, avenue Eugène Mascaux, 134, Marcinelle, tél. 212.50.

La partie de la province du Hainaut comprenant les cantons judiciaires de Châtelet et de Gosselies (moins la ville de Gosselies); les communes de Couillet, Gilly, Lod elinsart et Montigny-sur-Sambre, des cantons Nord et Sud de Charleroï.

1er District. - M. MOUREAU, Jean, Ingénieur, rue Delval, 28, à Trazegnies, tél. 808.58.

Charbonnages :

Le canton de Gosselies (moins les communes de Fleurus, Gosselies, Ransart et Wangenies); la commune de Lambusart, du canton

Gouffre (division Gouffre).

de Châtelet.

Noël-Sart-Culpart.

Nord de Gilly.

Petit-Try.

2me District. - M. X (réparti entre MM. TREFOIS, HERMAN, MOUREAU).

Charbonnages :

Les communes de Couillet, Gilly, Montigny-sur-Sambre et Lodelinsart, du canton de Charleroi; les communes de Châtelet et Lover-

Bois Communal de Fleurus. Gouffre (division Carabinier).

val, du canton de Châtelet.

Trieu-Kaisin.

3me District. — M. HERMAN, J.F., Ingénieur, rue Destrée, 52, à Marcinelle, tél. 267.64.

Charbonnages :

Aiseau-Presle.

Les communes de Acoz, Aiseau, Bouffioulx, Châtelineau, Farciennes, Gerpinnes, Gougnies, Joncret, Pironchamps, Pont-de-Loup,

Appaumée-Ransart.

Presles, Roselies et Villers-Poterie du canton de Châtelet, les communes de Fleurus, Ransart et Wangenies, du canton de Gosselies.

Centre de Gilly.

Masse St-François.

DELEGUES A L'INSPECTION DES MINES.

- 1" circonscription à Farciennes. M. NANEXI, Amour, rue des Amuges, 5, à Farciennes.

 Charbonnages Aiseau-Presle et Masse St-François.
- 2me circonscription à Châtelineau. M. X...

Charbonnages du Gouffre (division Gouffre — sièges nº 7, 8 et 10 — service réparti entre MM. VAN WAMBEKE, SANDRON et CUVELIER).

- 3^{me} circonscription à Gilly. M. VAN WAMBEKE, Rustique, chaussée de Fleurus, 99, à Gilly. Charbonnages Centre de Gilly, Noël-Sart-Culpart et Bois Communal.
- 4me circonscription à Châtelineau. M. CUVELIER, Augustin, rue Bonnevie, 112, à Ransart. Charbonnages Trieu-Kaisin.
- 5me circonscription à Fleurus. M. DELVAUX, Valère, rue Eau sur Elle, 52, à Ransart, Charbonnages Appaumée-Ransart et Petit-Try.
- 6mil circonscription à Châtelineau. M. SANDRON, Jules, rue de Farciennes, 4, à Roselies.

 Charbonnages du Gouffre (division Carabinier) et Nord de Gilly.

6º ARRONDISSEMENT. 14. rue Blondeau, à Namur. - Tél. 200.24.

MM. DONEUX, M., Ingénieur en chef - Directeur, rue Léanne, 73, à Namur, tél. 263.66.
M. DURIEU, Ingénieur principal, rue Mazy, 66, à Jambe, tél. Namur 222.46.
Provinces de Namur et du Luxembourg.

Province du Hainaut : les charbonnages de Baulet, Velaine, Jemeppe Nord, Auvelais-St-Roch; Roton-Ste-Catherine; Falisolle-Oignies-Aiseau et Bonne Espérance.

Province de Brabant : les carrières et usines métallurgiques des cantons de Genappe, Jodoigne, Perwez et Wavre de l'arrondissement de Nivelles.

1er District. - M. X ... (service réparti entre MM. DURIEU et LECLERCQ).

Charbonnages :

Soye-Floreffe.

Roton Ste-Catherine.

Andenelle Hautebise.

Stud-Rouvroy.

Mines métalliques :

Vedrin St-Marc.

Province de Namur : tous les services au Nord de la Sambre et de la Meuse; les cantons d'Andenne et de Ciney.

Carrières souterraines de terres plastiques de la firme Société

Minière Galet.

Province de Brabant : les carrières et usines métallurgiques des cantons de Wavre, Perwez, Jodoigne et Genappe, de l'arrondissement de Nivelles.

Les appareils à vapeur des voies navigables en service sur la Sambre d'Erquelinnes à Namur et sur la Haute Meuse de Heer-Agimont à Andenne.

Province du Luxembourg : tous les services de l'arrondissement de Marche.

Les appareils à vapeur des chemins de fer vicinaux.

2.4c District. - M. X... (service réparti entre MM. DURIEU et LECLERCQ).

Charbonnages :

Province de Namur : tout l'Entre-Sambre-et-Meuse.

Tamines. Château. Province de Luxembourg : tous les services de l'arrondissement

de Neufchâteau.

Bonne-Espérance.

Les carrières souterraines de terres plastiques des firmes : Lange,

Chaudoir, Bequet, Dubois, Mathieu, Hastir.

Groynne-Liégeois.

3^{me} District. — M. LECLERCQ, J., Ingénieur, rue Notre-Dame, 18, à Tamines, tél. Tamines 718.62.

Charbonnages :

Province de Namur : tous les services sur la rive droite de la

Meuse, sauf les cantons d'Andenne et de Ciney.

Oignies-Aiseau.

Falisolle.

Province de Luxembourg : tous les services de l'arrondissement

Baulet.

Mines métalliques :

Bois-Haut et Chocrys.

Grand-Bois.

Les carrières souterraines de terres plastiques de la firme T.P.B.G.

Réunis.

DELEGUES A L'INSPECTION DES MINES.

1re circonscription à Lambusart. — M. FAUVILLE, E., rue Carajoly, 3, à Wanfercée-Baulet.

Charbonnages: Roton Ste-Catherine, à Farciennes; Bonne-Espérance, à Lambusart; Baulet, à Wanfercée-Baulet.

2me circonscription à Tamines. — M. VIGNERON, F., rue de Falisolle, 340, à Auvelais.

Charbonnages : Tamines, à Tamines; Groynne-Liégeois, à Andenne; Stud-Rouvroy, à Andenne; Andenelle-Hautebise, à Coutisse.

3me circonscription à Aiseau. — M. X... (service réparti entre MM. FAUVILLE et VIGNERON).

Charbonnages : Falisolle-Oignies-Aiseau, à Falisolle et Aiseau; Soye-Floriffoux, à Flawinne; Le Château, à Namur,

7º ARRONDISSEMENT.

27, rue des Rivageois, à Liège. - Tél. 23.88.65

MM. MASSON, R., Ingénieur en chef - Directeur, rue des Rivageois, 41, Liège, tél. 23.88.65.

PASQUASY, L., Ingénieur principal, quai du Roi Albert, 14, Bressoux, tél. 43.26.58.

Arrondissement de Huy (moins les communes de Attenhoven, Elixem, Houtain-l'Evêque, Laer, Landen, Neerhespen, Neerlanden, Neerwinden, Overhespen, Overwinden, Rumsdorp, Walbetz, Wamont, Wanghe et We-

zeren, du canton de Landen). Cantons de Waremme et de Hollogne-aux-Pierres; la section de Sclessin, de la commune d'Ougrée, du canton de Saint-Nicolas, de l'arrondissement de Liège.

1er District. — M. LECOMTE, J., Ingénieur, avenue de la Rousselière, 37, Jupille, tél. 65.18.98.

Charbonnages :

Le canton de Huy.

Marihaye.

Le canton de Héron.

Arbre St-Michel, Bois d'Otheit, Cowa et

Pays de Liège.

Espérance, à Wanze.

Envoz.

Ben, Bois de Gives et de St-Paul.

2m District. — M. FRAIKIN, A., Ingénieur, rue de Campine, 145, Liège, tél. 43.09.91.

Charbonnages :

Le canton de Hollogne-aux-Pierres.

Kessales, Artistes et Concorde.

Le canton de Nandrin.

Halbosart, Kivelterie et Paix Dieu.

Le canton de Ferrières.

3me District. — M. X... (Service réparti entre MM. PASQUASY, FRAIKIN et LECOMTE).

Charbonnages :

Les cantons de Waremme, Jehay-Bodegnée et Hannut.

Gosson-La Haye-Horloz.

Les communes d'Avernas-le-Bauduin, Bertrée, Cras-Avernas,

Bonnier.

Grand-Hallet, Lincent, Pellaines, Petit-Hallet, Racour, Trognée,

Wansin du canton de Landen.

Section de Sclessin de la commune d'Ougrée du canton de St-Nicolas-lez-Liège.

DELEGUES A L'INSPECTION DES MINES.

11th circonscription à Seraing. - M. POLARD, E., rue Ferrer, 32, Flémale-Grande.

Charbonnages : Marihaye, Envoz, Espérance, à Wanze.

2mc circonscription à Jemeppe-sur-Meuse. — M. BRAIBANT, F., avenue Joseph Wauters, 7, Jemeppe-sur-

Charbonnages Kessales, Artistes et Concorde (sièges Kessales, Bon Buveur, Xhorré).

3me circonscription à Montegnée. — M. JASSELETTE, A., rue du Horloz, 85, St-Nicolas-lez-Liège. Charbonnages Gosson, La Haye, Horloz; Ben, Bois de Gives et de St-Paul.

4me circonscription à Grâce-Berleur. — M. X... (service réparti entre MM. POLARD, BRAIBANT et JASSE-

Charbonnages Kessales, Artistes et Concorde (siège Grands Makets), Bonnier, Halbosart-Kivelterie et Paix-Dieu, Arbre St-Michel.

8º ARRONDISSEMENT.

6, rue Rouveroy. - Tél. 23.91.11

MM. BREDA, R., Ingénieur en chef - Directeur, rue Rouveroy, 6, à Liège, tél. 239.111.

X..., Ingénieur principal.

Les cantons de Liège (Nord et Sud), de Grivegnée, de Fexhe-Slins, de Herstal et de Saint-Nicolas (moins la section de Sclessin de la commune d'Ougrée) de l'arrondissement de Liège.

Les appareils à vapeur de la navigation dans toute la province de Liège.

1er District. — M. MICHEL, J.-M., Ingénieur, rue de Harlez, 14, à Liège, tél. 23.16.68.

Charbonnages : Sclessin-Val Benoît. Les communes de Liège (rive gauche de la Meuse) Herstal, Vot-

tem, Wandre et le canton de Fexhe-Slins.

Espérance et Bonne-Fortune.

2me District. — M. STASSEN, J., Ingénieur, rue des Augustins, 49, à Liège, tél. 23.61.25.

Charbonnages :

Ans.

Les communes de Liège (rive droite de la Meuse), Jupille, Bressoux et Grivegnée.

Patience et Beaujonc.

Grande Bacnure et Petite Bacnure.

Belle-Vue et Bien-Venue.

Batterie.

3^{me} District. — M. X... (service réparti entre MM. MICHEL et STASSEN).

Charbonnages :

Les communes de Tilleur, Saint-Nicolas Angleur, Ans, Glain.

Espérance, Violette et Wandre.

Les appareils à vapeur de la navigation dans toute la province

de Liège.

Abhooz et Bonne-Foi-Hareng.

Bonne-Fin-Baneux.

DELEGUES A L'INSPECTION DES MINES.

1re circonscription à Liège. — M. LAHON, L., rue Bordelais, 147, à Tilleur.

Charbonnages : Sclessin-Val Benoît, Ans.

2^{me} circonscription à Montegnée. — M. THOMAS, A., rue Pierre Lakaye, 21, à Grâce-Berleur.

Charbonnages : Espérance et Bonne Fortune.

3" circonscription à Liège. — M. LUCAS, C., rue du Laveu, 198, à Liège.

Charbonnages: Patience-Beaujonc, Bonne Fin-Bâncux (siège Aumônier).

4me circonscription à Liège. — M. BOLAND, J., rue de Liège, 92, à Vottem.

Charbonnages : Bonne Fin-Bâneux (siège Ste-Marguerite), Grande Bacnure et Petite Bacnure.

5me circonscription à Herstal. — M. X... (service réparti entre MM. THOMAS et LAHON).

Charbonnages : Batterie, Espérance, Violette et Wandre.

6me circonscription à Herstal. — M. X... (service réparti entre MM. LUCAS et BOLAND).

Charbonnages: Abbooz et Bonne Foi-Hareng, Belle-Vue et Bien-Venue.

9º ARRONDISSEMENT.

400, rue de Campine, à Liège. -Tél. 23.98.15

M. THONNART, P., Ingénieur en chef - Directeur, rue de Campine, 400, à Liège, tél. 23.98.15.

X..., Ingénieur principal.

L'arrondissement de Verviers et les cantons de Dalhem, de Fléron, de Seraing et de Louveigné, de l'arrondissement de Liège.

1er District. — M. MEDAETS, J., Ingénieur, rue Ferdinand Nicolay, 27, à Jemeppe-sur-Meuse, tél. 33.89.43 (1). Les cantons de Seraing, de Louveigné, de Limbourg et d'Eupen.

Charbonnages :

Cockerill.

Hasard-Cheratte.

2me District. — M. DELREE, H., Ingénieur, rue de Fragnée, 45, à Liège, tél. 23.81.59 (2).

Charbonnages :

Herve-Wergifosse.

Les cantons de Dalhem (moins les communes de Fouron-le-Comte et de Mouland), de Herve, d'Aubel (moins les communes de Fouron-St-Martin, Fouron-St-Pierre, Remersdael et Teuven), de Di-

son, de Spa, de Malmédy et de St-Vith.

3me District. — M. PERWEZ, L., Ingénieur, boulevard de l'Ourthe, 9, à Chênée, tél. 65.17.09 (3).

Charbonnages :

Les cantons de Verviers, de Fléron et de Stavelot.

Quatre-Jean.

Micheroux.

Wérister.

Ougrée.

Minerie.

Argenteau-Trembleur.

DELEGUES A L'INSPECTION DES MINES

1re circonscription à Seraing. — M. BRAIBANT, H., rue des Pierres, 44, à Seraing.

Charbonnages : Cockerill, Ougrée.

2me circonscription à Romsée. — M. GEURTS, J., 66, Grand'Route, à Beyne-Heusay.

Carbonnages: Wérister (sièges de Romsée et de Beyne-Homvent).

⁽¹⁾ Attaché en partie au 10^{me} arrondissement. Le service du 1^{er} district est réparti entre MM. MEDAETS, PER-WEZ et DELREE.

⁽²⁾ Le service du 2^{me} district est réparti entre MM. DELREE et PERWEZ.

⁽³⁾ Le service du 3me district est réparti entre MM. PERWEZ et DELREE.

3me circonscription à Micheroux. — M. JACQUEMIN, H., 472, rue Rafnay, à Olne.

Charbonnages : Hasard-Cheratte (siège de Micheroux), Quatre-Jean.

4me circonscription à Cheratte. — M. DETHIER, R., 65, rue Tesny, à Wandre.

Charbonnages : Hasard-Cheratte (siège de Cheratte), Argenteau-Trembleur.

5me circonscription à Fléron. — M. X... (4).

Charbonnages: Wérister (siège de Vaux), Hasard-Cheratte (siège de Fléron), Micheroux.

6me circonscription à Battice. — M. X... (5).

Charbonnages: Herve-Wergifosse, La Minerie.

10de ARRONDISSEMENT. Luikersteenweg, 62, Hasselt. - Tel. 231.21

M. GERARD, P., Hoofdingenieur-Directeur, Luikersteenweg, 68, te Hasselt, tel. 233,15.

M. COOLS, G., Eerstaanwezend Ingenieur, Luikersteenweg, 57, te Hasselt, tel. 237.32.

De provinciën Limburg, Antwerpen, Oost-Vlaanderen, West-Vlaanderen, en het Vlaams gedeelte der provinciën Luik, Brabant en Henegouwen.

1º District. - M. GREGOIRE, H., Ingenieur, 7, rue Gustave Thiriard, te Luik, tel. 43.00.07.

Steenkolenmijnen :

Beeringen-Coursel.

Houthaelen.

De kolenhaven van Paal, de metaalfabrieken van het arrondissement Antwerpen, de openluchtgroeven en de stoomtoestellen der kantons Hasselt, Beringen, Neerpelt en Herk-de-Stad.

2º Distirct. — M. PUT, I., Ingenieur, Kuringersteenweg, 211, te Hasselt, tel. 217.95.

Steenkolemmijnen :

Helchteren-Zolder.

Les Liègeois.

De kolenhaven van Lummen, de vrije ijzerertsontginningen der provinciën Limburg, Antwerpen en Brabant, de metaalfabrieken der provincie Limburg, de openluchtgroeven en stoomtoestellen der kantons Mechelen-aan-de-Maas en Maaseik, en der Vlaamse gemeenten der provinciën Henegouwen en Luik.

3" District. - M. X... (dienst tijdelijk waargenomen door M. MEDAETS, J., Ingenieur, 27, rue Ferdinand Nicolaï, te Jemeppe-sur-Meuse, tel. 33.89.43 Luik).

Steenkolenmijnen :

Winterslag en Genck-Sutendael.

André Dumont sous Asch.

Bree, Peer, Zichen-Zussen-Bolder, Tongeren en Bilzen. 4e District. — M. VAN KERCKHOVEN, H., Eerstaanwezend Ingenieur, 66, Molenstraat, Genk, tel. 283.

Steenkolenmijnen :

Ste-Barbe et Guillaume Lambert.

De kolenhaven van Eisden, de turfvenen van het Vlaamse landsdeel, de ondergrondse groeven der provincie Limburg, de metaalfabrieken der kantons Turnhout en Mechelen, de openluchtgroeven en

stoomtoestellen der kantons Sint-Truiden en Borgloon.

en Herenthals, de openluchtgroeven en stoomtoestellen der kantons

De kolenhaven van Genk, de metaalfabrieken der kantons Mol

AFGEVAARDIGDEN BIJ HET MIJNTOEZICHT.

10 omschrijving te Koersel. - M. VRANKEN, H., Hasseltse steenweg, 68, te Beringen.

De Steenkolenmijn Beeringen-Coursel. 2º omschrijving te Zolder. — M. REYNDERS, L., Heirbaan, 116a, te Koersel.

De steenkolenmijn Helchteren-Zolder.

3e omschrijving te Houthalen. - M. X ...

De steenkolenmijn Houthaelen.

omschrijving te Genk. - M. CRIJNS, H., Korenweg, 8, te Wintersiag.

De steenkolenmijn Les Liégeois.

5e omschrijving te Genk. — M. NULENS, L., Winterslagsebaan, te Zonhoven. De steenkolenmijn Winterslag-Genk-Sutendael.

6e omschrijving te Genk. - M. AERTS, L., Binnenweg, 2, te Waterschei.

De steenkolenmijn André Dumont sous Asch.

7º omschrijving te Eisden. - M. REYNDERS, J., Genebos, 87, te Lummen.

De steenkolenmijn Sainte-Barbe et Guillaume Lambert.

⁽⁴⁾ Service réparti entre MM. GEURTS, BRAIBANT et JACQUEMIN.

⁽⁵⁾ Service réparti entre MM. JACQUEMIN et DETHIER.

ADMINISTRATION DES MINES

PERSONNEL

Situation au 1er janvier 1950

I. - CORPS DES INGÉNIEURS DES MINES

d'ordre	NOMS ET INITIALES	DATE naissance	DAT	ES	Affectation
Numero	des PRÉNOMS	DAT de nais	de l'entrée en service	de nomination	de service
	A. SECT	TION D'ACT	VITE		
	Dire	ecteur Général			
N	leyers (A.), C. 译, C. 望, C. 卷, MC 1 ^{re} cl. MC D. 2 ^{me} cl., ‰ (14), ‰ (40), Vict., (14), (F), (R), (40), M.V.C., D.S.P. 1 ^{re} cl., (30)	26- 9-1890	30- 5-1919	1- 4-1945	Administration centrale
	Inspec	teurs généra	ux		
	Anciaux (H), C. 泰, C. 燮, ☆ 1 ^{re} cl., O. P. R., chev. C. l	24- 8-1889 11- 1-1888	10- 2-1912 12- 6-1910	1- 1-1945 1- 1-1945	Inspection générale idem
	Ingénieurs	en Chef-Dir	ecteurs		
2 T	lieters (J.), C. 强, C. 燮, 太 1 ^{re} cl	9-11-1886 3- 1-1889	10- 2-1912 24-12-1912	1-11-1937	5° Arrondissement
	(14), Vict., (14)	4- 7-1890	30- 5-1919	1-11-1937	7 ^e »
» F	D. 2 ^{me} cl., ‰ (14), Vict., (14), (50), 举 Fripiat (J.), C. 壁, O. 塔, MC 1 ^{re} cl	5- 5-1890 21-11-1895 17- 4-1894 28-10-1900	50- 5-1919 1- 5-1922 1- 1-1924 1- 1-1925	1-11-1937 1- 6-1943 1- 1-1944 1- 4-1945	1" * * 3° * Administration
6	Gérard (P.), O. 曼, MC D. 2 ^{me} cl.,	7- 7-1902 18- 6-1905	28- 8-1926 28- 3-1928	1- 4-1945 1- 9-1945	centrale
» \	Venter (J.), C. 燮,, C. 恭, O. 啓, MC 1 ^{re} cl., ※ (14), Vict. (14), (F)	16- 5-1897 2- 5-1894	28- 3-1928 1- 6-1922	1-11-1946	*** 6° Arrondissement
8 1	anssens (G.), O. 强, 燮, MC 1 ^{re} cl., (40) Lefèvre (R.), O. 强, 燮, MC D. 3 ^{me} cl Martens (J.), O. 器, 聲, 燮, (40)	15-10-1000 4- 8-1896 14- 6-1904	1- 1-1925 1- 1-1925 1- 1-1931	1- 1-1948 1- 2-1948 1- 7-1948	4 ⁶ » 2 ⁶ » Administration
	ogelain (G.), O. 谷, 嵒, 燮, MC D. 2 ^{me} cl (40)	4- 4-1907 26- 7-1894	1-11-1931	1- 7-1948 1- 2-1949	centrale idem 8° Arrondissement

^{*} Directeur de l'Institut National des Mines. ** Chef du Service Géologique.

^{***} Directeur de l'Institut National de l'Industrie Charbonnière.

Numéro d ordre	NOMS ET INITIALES	parte naissance	DA	TES	Affectation
0	des	aiss	de l'ent:ée		de
Numér	PRÉNOMS	de p	en service	de nomination	service
		ieurs principa			
1	Pasquasy (L.), O. 应, 些, MC D. 2 ^{mo} cl., (40)	8-12-1002	1-10-1026	1- 1-1939	7° Arrondissement
3	Laurent (J.), 盛, 少 , (40), (P.G.) Linard de Guertechin (A.), 盛	12- 9-1905	1- 8-1930	1- 7-1942	4 ^e »
	Demelenne (E.), A. W. MC D. 2 ^{me} cl	3- 7-1907	1- 1-1931	1- 7-1942	2
5	C 1 (C) 7 str	28- 9-1904 18- 9-1904	1- 1-1951	1-7-1942	
6	Cools (C.), P		1- 1-1951	1-7-1942	
7	Tréfois (A.), 南, ও, (40) Martiat (V.), 南, ও, (40), (P.G.)	5-11-1906 12- 2-1905	1- 1-1951	1-7-1942	5° »
8	Durieu (M), 秦	24- 2-1905	1-1-1951	1- 7-1942 1- 7-1945	6° »
»	Sténuit (R.), 4.	10-12-1907	1-11-1954	1- 1-1945	Administration
	Van Kerckhoven (H.), 噒, (40)	17- 3-1914 15 -6-1007	1- 9-1937 1-12-1937	1- 9-1947 1- 9-1947	10° Arrond'ssemen
					centrale (Serv. des Explos
		Ingénieurs			
	Delrée (H.) 廢	1-11-1911	1- 5-1942	1- 5-1945	o Arrond ssemen
	Delmer (A.)	18- 3-1916	1-5-1942	1- 5-1945	Service Géologiqu
2	Anique (M.), (40), (R.)	10- 1-1915	1- 5-1042	1- 5-1945	5° Arrondissemen
3	Tondeur (A.), 强, 鬯	15- 3-1908	1- 7-1945	1- 7-1946	4° »
4	Callut (H.).	20- 5-1908	1- 7-1945	1- 7-1946	2° »
6	Fraikin (A.)	27- 2-1916	1- 7-1045	1- 7-1946	7 ^e »
	Leclercq (J.)	5- 6-1915	1- 7-1943	1-7-1946	4
	Herman (J.), ﷺ M'chel (J.)	7- 2-1915	1- 7-1945	1- 7-1946	5° »
		15- 3-1922 27- 2-1922	1- 4-1945	1- 4-1048	o* »
	Perwez (L.)	24- 7-1922	1-12-1945	1-12-1948	8° »
	Stassen (J.)	1-12-1022	1-12-1946	1-12-1949	0° »
2	Laurent (V.)	18- 5-1922	1-12-1946	1-12-1949	2° »
	Snel (M.).	25- 5-1921	1-12-1946	1-12-1949	i »
	Fradcourt (R.)	10- 5-1925	1- 2-1947	Stagiaire	, r »
	Mignion (G.)	25-11-1922	1-11-1947	Stagiaire	4° »
	Moureau (J.)	5- 9-1920	1- 1-1948	Stagiaire	5" »
	Josse (J.)	9- 9-1915	1- 7-1948	Stagiaire	5° »
	Vanderbeck (N.)	28-11-1924	1- 9-1948	Stagiaire	Administration
					centrale (Serv. des Explosi
	Lecomte (J.)	25-12-1920	1- 9-1948	Stagiaire	7° Arrondissemen
	Put (I.)	30- 6-1920	1- 4-1949	Stagiaire	10° »
0	Cajot (P.)	4- 1-1924	1- 4-1949	Stagiaire	1 ° »
	D CECTION	N DE DIEDON	HDH PPC		
		N DE DISPON en Chef-Dire			
	et (L.), O. 154, MC D. 2 ^{me} cl., Commandeur	Jii Citoj-1511e	uryur		T.
de	l'Ordre du Mérite Social de France	22- 6-1907	1- 1-1051	1- 7-1946	(0)

⁽¹⁾ Directeur Général du Fonds national de Retraite des ouvriers-mineurs.

NOMS ET INITIALES des	41			
	DATE naissance	de l'entrée de		Affectation de
PRÉNOMS	- B	en service	de nomination	service
Ingén	ieurs principa	ıux		
Demeure de Lespaul (Ch.), O. 泰, O. 燮	5- 3-1896	1- 1-1924	1- 7-1933	
Cosin (F) N	18- 3-1800	28- 3-1928		
Brison (L.), 党, 女 D. 1 re cl. avec barette, (40), (R.)	22-12-1907	1- 1-1951		
Bourgeois (W.), m	19- 5-1907	1- 1-1951		
Vaes (A.), 嵒,	18- 8-1907	1-11-1931	1- 7-1943	
	Ingénieurs			
Ruy (L.)	26- 7-1924	1-12-1946		
Grégoire (H.)	19-12-1922	1- 1-1948	Stagiaire	
C. INGENIEURS D	FS MINES	I A PETPA	ITE	
Vrancken (J.), G. O. &, C. 姆, C. 燮, ★ i ^{re} cl., Orban (N.), G. O. &, C.姆, C. 燮, ★ i ^{re} cl., ↓ Liagre (E.), C.强, C. 燮, ★ i ^{re} cl., (50), Ingénie	our on (hot.)	1		
Repriels, (A.), C. 燮, O. 强, ☆ 1 ^{re} cl., (50), Ingé Renier (A.), G. O. 强, G. O. 谡, G. O. 悉, ☆ 1 ^{re} cl., (50), Ingé Renier (A.), G. O. 强, G. O. 恐, ☆ 1 ^{re} cl., (50), Ingé Molinghen (E.), C. 燮, O. 强, ☆ 1 ^{re} cl., (50), Inghardy (L.), C. 燮, O. 强, ☆ 1 ^{re} cl., (50), Inghardy (L.), C. 燮, C. ভ, ☆ 1 ^{re} cl., (50), Médai Chef-Directeur honoraire. Legrand (L.), C. 强, C. ভ, ☆ 1 ^{re} cl., MC D. Burgeon (Ch.), C. 强, C. ভ, ☆ 1 ^{re} cl., ☆ D. 1 ^{re} honoraire. D. INGENIEURS DES MINES C.	nieur en Chel e cl., D. 1 e cl., MC D. 1 génieur en Che cl., (30), Ingér ille de Bronze 2 ^{me} cl., (30)	Jirecteur honor Directeur honor Pe cl., (50), Ing Pe cl., (50), Ing Ef-Directeur honieur en Chef de la Recor , Ingénieur er , Vict., (14),	aire. noraire. rénieur en Chef-I rénieur en Chef-I renieur en Chef-I renieur en Chef-I renieur honora renieur h	Directeur honoraire Directeur honoraire aire. nale, Ingénieur er honoraire. en Chef-Directeu
Repriels, (A.), C. 燮, O. 强, 会 1 ^{re} cl., (50), Ingé Renier (A.), G. O. 强, G. O. 燮, G. O. 卷, 会 1 ^{re} Des Enfans (G.), G. O. 卷, C. 强, C. 燮, 会 1 ^{re} Molinghen (E.), C. 燮, O. 强, 会 1 ^{re} cl., (50), Inge Hardy (L.), C. 燮, O. 强, 会 1 ^{re} cl., (50), Inge Hardy (L.), C. 燮, C. ভ, 会 1 ^{re} cl., (50), Médai Chef-Directeur honoraire. Legrand (L.), C. 强, C. ভ, 会 1 ^{re} cl., MC D. Burgeon (Ch.), C. 强, C. ভ, 会 1 ^{re} cl., 会 D. 1 ^{re} honoraire. D. INGENIEURS DES MINES C.	nieur en Chel e cl., D. 1 e cl., MC D. 1 génieur en Che cl., (30), Ingér ille de Bronze 2 ^{me} cl., (30)	Directeur honordirecteur honordirecteur honordirecteur honordirecteur honordirecteur honordirecteur en Chefade la Recordirecteur en Vict., (14),	aire. noraire. rénieur en Chef-I rénieur en Chef-I renieur en Chef-I renieur en Chef-I renieur honora renieur h	Directeur honoraire Directeur honoraire aire. nale, Ingénieur er honoraire. en Chef-Directeu
Repriels, (A.), C. 燮, O. 强, ☆ 1 ^{re} cl., (50), Ingé Renier (A.), G. O. 强, G. O. 燮, G. O. 炎, ☆ 1 ^{re} Des Enfans (G.), G. O. 炎, C. 强, C. 燮, ☆ 1 ^{re} Molinghen (E.), C. 燮, O. 强, ☆ 1 ^{re} cl., (50), Ing Hardy (L.), C. 燮, O. 强, ☆ 1 ^{re} cl., (50), Médai Chef-Directeur honoraire. Legrand (L.), C. 强, C. 燮, ☆ 1 ^{re} cl., MC D. Burgeon (Ch.), C. 强, C. 燮, ☆ 1 ^{re} cl., ☆ D. 1 ^{re} honoraire.	nieur en Chel e cl., D. 1 e cl., MC D. 1 génieur en Che cl., (30), Ingér ille de Bronze 2 ^{me} cl., (30)	Jirecteur honor Directeur honor Pe cl., (50), Ing Pe cl., (50), Ing Ef-Directeur honieur en Chef de la Recor , Ingénieur er , Vict., (14),	aire. noraire. rénieur en Chef-I rénieur en Chef-I renieur en Chef-I renieur en Chef-I renieur honora renieur h	Dire Dire aire, nale ho en

II. — FONCTIONNAIRES ET AGENTS

NOMS ET INITIALES	sance sance	D A	TES	Affectation
des PRÉNOMS	DATE de naissa	de l'entrée en service	de nomination	de service
A. ADMINIST Huberty (J.), O. 🛱, MC 1 ^{re} cl., Inspecteur en	TRATION CE	NTRALE		Chef du Service

NOMS ET IN TIALES	ance	D A	TES	Affectation
des	DATE de naissance	de l'entrée en service	de nomination	de service
Hendrickx (O.), 🕹, 💸 🚾 1 ^{re} cl., 💥 (14), M.V.C., [İ
Vict. (14), (F), (50), D.S.P. 1 cl., Chef de bureau	16- 4-1896	10- 9-1921	1- 2-1947	
Da Lorge (F.) MC 1 " cl. Bibliothèraire	16- 8-1897	1- 5-1919	1- 7-1946	Service Géologiqu
De Leger (E.), MC 1 re cl., Billiothécaire	4- 8-1912	51-12-1956	1- 7-1937	Service des Explos
Boers (F.), & MC 1 ^{ro} cl., 1 ^{er} Rédacteur II.	50-10-1807	2- 1-1919	17-1940	
Soers (F.), &, MLC 1 Cl., 1 Redacteur II				Service Géologique
Fierens (W.), Rédacteur-Econome	50- 5-1920	16- 4-1941	1- 7-1946	Delvice Ceologique
Vlosbeux (E.). Rédacteur	14- 5-1922	5- 9-1940	1- 3-1947	
Maquet (L), Rédacteur Rombaut (H.), Palmes d'Or de l'Ordre de la Cou- tonne, (14), (F.), Vict. (14), Yser, (MC) 1 ^{re} cl.	21- 6-1917	1- 2-1941	1- 3-1947	
(50), Commis Jadot (B.), Médaille d'Or de l'Ordre de Léopold II.	29- 9-1890	1- 6-1920	1- 9-1922	C C C
MC 1 ^{ro} cl., Commis	25- 9-1892	19- 3-1919	1- 1-1944	Service Géologiqu
Liétar (I.), Commis	25- 5-1926	18- 9-1945	1-12-1948	_
Eggericx (M.), MC 1re cl. Sténo-dactylographe	21- 1-1897	1- 4-1920	20-10-1020	2 2
Baptist (M.), Sténo-dactylographe	2- 8-1908	10- 2-1920	1- 1-1937	Service Géologiqu
Rennotte (F.), Dactylographe	20-11-1901	17- 2-1954	1- 6-1947	
ronne, (14), (F), Yser, (14), (B), Vict., (2 2me)				Service Géologiqu
cl., (50), Préparateur	20-10-1892 15- 5-1914	1- 3-1920 1- 6-1937	1- 4-1930 1- 4-1945	4
B. SERVI	CES EXTER	EURS		
Géomètre-	Vérificateur de	s Mines		
Gose (E.). 😻 🖈 1 ^{re} cl., (50)	50- 8-1887	18- 5-1900	1- 7-1946	I Inspection généra
Géom	ètres des min	es.		
Mazurelle (L.). & MC 1 cd.	5- 3-1896	31-7-1920	1-7-1044	4º Arrondissemen
Gorssen (H.), T. MC 1 re cl.	11- 5-1888	30- 5-1921	1- 7-1944	6° »
Defoin (G.), ②, & MC 1 cl.			1- 7-1944	10" »
Morel (E.)	5- 9-1899	15-11-1919	1- 7-1944	7e »
Morel (E.)	5- 8-1906	15- 1-1951		5° »
Père (G.)		13- 1-1951	1- 7-1944	2ª »
Salmon (S.),		1-10-1934	1-10-1046	1 2 "
Adam (A.), Palmes d'Or de l'Ordre de la Couronne, l	cars principal	ik acs mines.		r
MC 1 ro cl., Vict. (14)		15- 1-1920	1- 7-1956	r »
Makier (V) Wel 18 al				5° »
	21-11-1896	51- 1-1922	1- 7-1936	1 3 "
	mis des mines			ν
Claude (E.), (40), (P.G.)		1- 6-1937	1- 8-1940	4" »
Reets (G.)		1- 1-1950	1-7-1946	
ussol (N.), (40)	21- 5-1912	11-10-1954	1- 7-1941	9° »
abarre (Ch.)	11- 9-1920	12- 1-1938	18- 6-1949	5° »
Délégués à	l'inspection d	es mines.		
Aerts (L.)	2- 8-1905	1- 7-1947	1- 7-1947	10° Ant - 6° Cit
Bardiau (E.)	30- 6-1915	1- 8-1947	1- 8-1947	5° » 6° »
Baudoul (E.), D.S.I. 1 cl	8- 7-1904	1-8-1938	1- 8-1938	
AND THE VERY CONTROL OF THE PARTY OF THE PAR			1- 1-1940	1 1 1 1 1
0.00			1- 7-1947	4° > 5° >
Berlemont (E.), D. S. I. 2 ^{me} cl	25- 8-1004	1- 6-1937	1- 6-1937	
minimum tack and a si a a si a si a si a si a si a si a	307		1- 1-1940	
			1- 7-1947	1" » 6" »
Boland (J.), D.S.l. 1 re cl	4- 5-1897	1- 5-1945	1- 5-1945	E . 12. 12. 12.
Solution both Court I to the A in the A in the A	4 5 1097	. 3.943	1- 7-1947	8° » 4° »
Bossart (M.), D.S.I. 2 ^{me} cl. ,	01-10-1007	1- 6-1937	1- 6-1937	
Dossart [PL], D.O.L. 2 Cl. 7	21-10-1905	1- 0-193/	1- 1-1040	
			1- 7-1947	5° » 4° »

NOMS ET INITIALES	DATE	DA	r E		Affe	ctation	1
des PRÉNOMS	DATE de naiss	de l'entrée en service	de nomination			de rvice	
Braibant (F.), D. S. l. 2 ^{me} cl	25-10-1902 19- 7-1904 10- 7-1899	1- 7-1947 1- 7-1947 1- 1-1928	1- 7-1947 1- 7-1947 1- 1-1928 1- 1-1932 1- 1-1936	7° 9°	Ant »	- 2 ^e 1 ^e	Circ.
Crévieaux (G.), MC D. 2 ^{me} cl., Médaille d'Or Ordre de Léopold II	15- 1-1893	1- 1-1928	1- 1-1940 1- 7-1947 1- 1-1928 1- 1-1932 1- 1-1936 1- 1-1940		»		
Crijns (H.) D. S. I. 2 ^{me} cl	19- 1-1899	1- 6-1937	1- 7-1947 1- 6-1937 1- 1-1940		» »		*
Cuve <mark>l</mark> ier (A.), D.S.I. 2 ^{me} cl	27- 2-1903 4- 5-1899	1- 1-1949 1- 6-1937	1- 7-1947 1- 1-1949 1- 6-1937 1- 1-1940	5 ^e	» »	4° 4°	» »
Delvaux (V.), (R.)	27- 6-1904 28- 7-1896	1- 7-1947 1- 1-1932	1- 7-1947 1- 7-1947 1- 1-1932 1- 1-1936	1 r 5 e	» »	1° 5°	» »
Dessoy (D.), MC D. 1 ^{re} cl., Médaille d'Or Ordre de Léopold II ,	22- 5-1899	1- 2-1936	1- 1-1940 1- 7-1947 1- 2-1936 1- 1-1940	3°	»	3 ⁶	»
Dethier (R.)	20- 7-1907 14- 8-1894	1- 7-1947 1- 6-1937	1- 7-1947 1- 7-1947 1- 6-1937 1- 1-1940	4 ^e 9 ^e	» »	4 ^e 4 ^e	» »
Dorpel (A.), D. S. I. 2 ^{me} cl	13- 1-1905 31- 8-1901	1- 7-1947 1- 6-1937	1- 7-1947 1- 7-1947 1- 6-1937 1- 1-1940		» »	2 ^e 8 ^e	» »
Dubois (E.), D.S.I. 1 ^{re} cl., D.S.M	22-11-1904	1- 7-1936	1- 7-1947 1- 7-1936 1- 1-1940	1°		5°	»
Dufrenne (E.). Médaille d'Or Ordre de Léopold II	21- 5-1896	1- 6-1937	1- 7-1947 1- 6-1937 11-1940 1- 7-1947	4 ^e	» »	3°	» »
Fauville (E.), Médaille d'Or Ordre de Léopold II . Fiévez (V.), (40), (P.G.), D. S. l. 2 ^{me} cl	21- 2-1901	1- 8-1938	1- 8-1938 11-1940 1- 7-1947	6°	»	1 e	
Geurts (J.), D. S. l. 1 ^{re} cl	2- 6-1905 23- 5-1896	1- 1-1936	1- 1-1936 11-1940 1- 7-1947 1-10-1942	4 ^e	»	8e	»
Glineur (A.), D.S.I. 1 ^{re} cl	9- 4-1899	1-10-1942	1- 7-1947 1-10-1942	9 ^e	*	2 e	*
Godart (A.),	11-12-1906 12- 7-1897	1- 7-1947 1- 1-1928	1- 7-1947 1- 7-1947 1- 1-1928 1 -1-1952 1- 1-1956	2 ^e	» »	1° 8°	» »
Harvengt (O.), ☆ D. 2 ^{me} cl., D.S.I. 1 ^{re} cl	15- 8-1901	1- 1-1928	11-1940 1- 7-1947 1- 1-1928 1 -1-1932	2°	»	7°	»
			1- 1-1936 11-1940 1- 7-1947	2 ^e	»	3°	»

NOMS ET INITIALES	DATE	D A	res		Affe	ctation	1
des	DAT	de l'entrée				de	
PHÉNOMS	de 1	en service	de nomination		se	rvice	
acquemin (H.)	22-11-1002	1~ 7-1947	1- 7-1947	1 00	Arrt	0	Cir
assolette (A) I) S I ame c	15- 8-1890	1- 7-1947	1- 7-1947	7e	>>	5° 2°	>>
achambre (A.), D.S.I. 2 ^{me} cl.	26-12-1905	1- 7-1947	1-7-1947	4e	>>	20	>>
Lahon (L.), D.S.I. 1 ^{re} cl	2- 5-1901	1- 7-1947	1- 7-1947	8e	>>	1	>>
ahon (L.), D.S.I. 1 ^{re} cl	1- 9-1899	1- 7-1947	1- 7-1947	1 r	>>	6°	3)
ien (M.), D.S.l. 1 ^{re} cl., (40)	5- 5-1902	1- 7-1947	1- 7-1947	26	>>	6ª	>>
Léopold II	50-10-1898	1- 1-1932	1- 1-1932 1- 1-1936				
			11-1940	-			
			1- 7-1947	8° 5°	>>	5°	>>
Nanexi (A.), D.S.I. 1 ^{re} cl., D.S.M.,	16- 1-1902	1-7-1947	1- 7-1947	5 e	>>	1 0	>>
Vulens (L.). D.S.l. 170 cl	16- 1-1902	1- 6-1957	1- 6-1957	1			
	4		11-1940	134			
1 1 (E) D C 1 m 1			1- 7-1947	10	>>	5°	>>
Polard (E.), D. S. I. 1 re cl	16- 1-1897	17-11-1924	17-11-1924				
			1- 1-1928	1			
			1 -1-1952				
			1- 1-1936				
			11-1940				
olomé (J.), Médaille d'Or Ordre de Léopold II .	0.0	0.7000	1- 7-1947	7	>>	1	×
oloine (J.), Medalle d'Or Ordre de Leopoid II	14- 8-1894	1-1-1928	1- 1-1928				
			1 -1-1952				
			1- 1-1936				
			1- 7-1947	1e	>>	.0	23
Reynders (J.), D. S. I. 2 ^{me} cl.	12- 3-1003	1- 7-1947	1- 7-1947	10°	>>	7.	>>
eynders (L.)	26- 1-1911	1-12-1949	1-12-1949	10e	>>	26	>>
ivière (F)	30-10-1010	1- 7-1947	1- 7-1947	i r	>>	20	X
	1- 1-1014		1- 7-1947	5°	>>	Qe.	>>
andron (J.) cailquin (A.), D.S.I. 2 ^{me} cl	5- 4-1008	1- 7-1947	1- 7-1947	5° 5°	>>	7° 2° 2° 6° 7°	>>
culier (L.), Médaille d'Or Ordre de Léopold II	15- 5-1899	1- 1-1952	1- 1-1952	1			
			1- 1-1936				
			11-1940	- 2			
-EI (Á)			1- 7-1947	5°	*	5,	>>
plingard (A.) homas (A.). Médaille d'Or Ordre de Léopold II .	7- 7-1915	1- 7-1047	1- 7-1947	3°	>>	1"	>>
nomas [A.], Medante d'Or Ordre de Leopoid II .	1- 9-1800	1- 6-1937	1- 6-1937				
			11-1940	8°	W.	20	>
rogh (E.), D. S. l. 2 ^{me} cl	70.11.1005	1- 6-1937	1- 6-1957	0		2	**
	50-11-1905	7 0-1937	11-1940				
A COUNTY OF THE RESIDENCE OF THE RESIDEN			1- 7-1947	10	>>	-0	>>
Van Ertevelde (P.), D. S. l. 2 ^{me} cl	12- 4-1908	1- 7-1947	1- 7-1947	4° 5° 5°	>>	9°	>>
an Wanbeke (R.), D.S.I. 1" cl	14- 5-1903	1- 7-1947	1-7-1947	5	>>	20	>>
Verschelden (J.), D. S. I. 2 ^{me} (.'	16- 4-1905	1- 1-1943	1- 1-1945				
			1- 7-1947	4	>>	()0	>>
Vigneron (F)	25- 5-1914	1-7-1947	1-7-1947	6	>>	2	>>
ranken (H.), D.S.I. 1 ^{re} cl	18- 1-1894	1- 4-1959	1- 4-1950				
			11-1940		6		
			1- 7-10/17	10e	35	10	20

EXPLICATIONS DES SIGNES REPRESENTATIFS DES ORDRES ET DECORATIONS.

Décorations nationales.

Ordre de Léopold : Chevalier	. r&r
- Officier	O By
- Commandeur	. C &
 Grand Officier 	. G. Ö. 🛱
Ordre de la Couronne : Chevalier	. 🕸
Officier	. O. CE
- Commandeur	. C. (1)
- Grand Officier	. G. O. 32
Ordre de Léopold II : Chevalier	. K
Officier	. O. 35
- Commandeur	C. 35
- Grand Officier	. G. O. X.
Croix civique pour années de service .	A
Croix civique pour années de service	. ♣ D.
Croix de guerre 1914-1918	× (11)
Croix de guerre 1040	× (10)
Croix de guerre 1940	(F)
Médaille commémorative de la guerre 1914-1918	. (14)
Médaille commémorative de la guerre 1940-1945	. (40)
Médaille de la Victoire	. Vict.
Médaille de l'Yser	. Yser
Médaille de l'Yser	. M. V. C.
Médaille du Prisonnier de Guerre	. (P. G.)
Médaille de la Résistance	. (R)
Médaille de la Résistance	. (30)
Médaille civique pour années de service	. M.C.
Médaille civique pour acte de dévouement	. MC D.
Médaille commémorative du Comité National de	
Secours et d'Alimentation	. C. N.
Décoration militaire	FA .
Décoration spéciale de prévoyance	DSP
Décoration spéciale (industrielle)	DSI
Décoration spéciale (mutualité)	D. S. M.
The state of the s	

Décorations étrangères.

Légion d'Honneur :	Chevalier .				6.	*
	Officier .	4				0. 🛠
	Commandeur					C. 💥
Ordre de Polonia Re	estituta (Pologi	ne)				P. R.
Ordre de la Couron	ne d'Italie .					C. I.
Ordre du British E	mpire					B. E.
Ordre de la Couronn	e de Chêne (G.	-D.	Luxe	mbou	rg)	C. C. L.
Ordre de Charles II	(Espagne)					C. III.
Ordre de la Couronn	e de Roumanie					C. R.
Ordre de l'Ouissam	Alaouite (Mar	oc)				O. A.
British War Medal			6 4			W. M.

ADMINISTRATIE VAN HET MIJNWEZEN

PERSONEEL

Toestand op 1 Januari 1950

I - KORPS DER RIJKSMIJNINGENIEURS

mer	NAMEN EN BEGINLETTERS	latum	DA	.TA	Dienst
Kangnummer	van de VOORNAMEN	Geboortedatum	van indienst- treding	van benoeming	waartoe zij behoren
	A. IN	WERKELIJKE	DIENST		
	D	irecteur-Generaa	il		
	Meyers (A.), C. ⋈ C. , C. , MC 1° k MC M. 2° kl., (14), (40), M.S.V., B.V.Z 1° kl., (50)	.,	30- 5-1 <u>9</u> 19	1- 4-1945	Hoofdbestuur
	It	nspecteurs-Gener	aal		
2	Anciaux (H.), C. 曼, C. 燮, ☆ 1° kl., O. P. R. Rid. K. I	24- 8-1880	10- 2-1912 12- 6-1910	1- 1-1945 1- 1-1945	Algemene Inspect
	Hoo	ofdingenieurs-Dire	ecteur		
1 2	Pieters (J.), C. 嵒, C. 宫, 女 1° kl	9-11-1886	10- 2-1912 24-12-1012	1-11-1957 1-11-1957	5° Arrondissemen
3	Masson (R.), C. 南, C. 燮, 女 1° kl., ※ (14)	4- 7-1800	50- 5-1010	1-11-1937	7º »
4	Hoppe (R.), C. 磁, C. 电, 女 1° kl., MR N 2° kl., ※ (14), O.W. (14), (50), 举,	1. 5- 5-1800	50- 5-1919	1-11-1937	1° ×
*	Fripiat (J.), C. 燮, O. 曼, MC 1° kl	. 21-11-1895	1- 5-1022	1- 6-1943	*
5	Renard (L.), O. R. MC 10 kl.,	. 17- 4-1894	1- 1-1924	1- 1-1944	5° »
>>	Fréson (H.), O. 密, MC 1° kl	28-10-1900	1- 1-1925	1- 4-1945	Hoofdbestuur
6	Gérard (P.), O. , MC M. 28 kl.,	. 7-7-1902	28- 8-1926	1- 4-1945	10° Arrondissemet
*	Grosjean (A.), O. W.	. 18- 6-1905	28- 5-1028	1- 0-1945	
10	Venter (J.), C. ⊈, C. &, O. ⋈. MC 1° k (14), O. W., (14), (V.K.)	16 - 190-	28- 5-1028	1-11-1946	***
7	Doneux (M.), O. 🛱, MC 1° kl	. 16- 5-1897	1- 0-1022	1- 4-1947	6º Arrondissemen
8	10 0 7 25 100 11 1	. 13-10-1000	1- 1-1025	1- 1-1048	da »
9	Lefèvre (R.), O W. W. MC M. 3º kl	4- 8-1896	1= 1=1025	1- 2-1948	2" >>
*	Martens (J.), O. 农, 强, 燮, (40) Logelain (G.), O. 农, 强, 燮, IIC M. 2° kl	. 14- 6-1904	1- 1-1931	1- 7-1948	Hoofdbestuur
*	the control of the co	94-1			* Too
*	(40)	4- 4-1007	1-11-1951	1-7-1948	idem 8° Arrondissemer

^{*} Directeur van het Nationaal Mijninstituut.

^{**} Hoofd van de Aardkundige Dienst.

*** Directeur van het Nationaal Instituut voor de Steenkolennijverheid.

mer	NAMEN EN BEGINLETTERS	atum	DA	ГА	Dienst
Rangnummer	van de VOORNAMEN	VOORNAMEN 0 indienst-		van benoeming	waartoe zij behoren
	<i>Eerstaanw</i>	ezende Ingenieu	.T8		
1 2 3 4 5 6 6 7 8 » 9 »	Pasquasy (L.), O. 岛, 燮, MC M. 2° kl., (40 Laurent (J.), 岛, 燮, (40), (KG.) Linard de Guertechin (A.), 岛 Demelenne (E.), 岛, 燮, MC M. 2° kl Cools (G.), 岛, 燮	8-12-1902 12- 9-1905 5- 7-1907 28- 9-1904 18- 9-1904 5-11-1906 12- 2-1905 24- 2-1907	1-10-1926 1- 8-1950 1- 1-1951 1- 1-1951 1- 1-1951 1- 1-1951 1-11-1954 1- 9-1957 1-12-1957	1- 1-1939 1- 7-1942 1- 7-1942 1- 7-1942 1- 7-1942 1- 7-1942 1- 7-1945 1- 1-1946 1- 9-1947	7° Arrondissement 4° » 2° » 1° » 10° » 5° » 6° » Hoofdbestuur 10° Arrondissement Hoofdbestuur (Dienst der Spring
		Ingenieurs			
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 8 18 19 10 10 10 10 10 10 10	Delrée (H.) 🛱 Delmer (A.) Anique (M.), (40), (W.) Tondeur (A.), 🛱 💯 Callut (H.), 🛱 Fraikin (A.) Leclercq (J.). Herman (J.), 🛱 M'chel (J.) Perwez (L.) Stassen (J.) Médaets (J.) Laurent (V.) Snel (M.). Fradcourt (R.) Mignion (G.) Moureau (J.) Josse (J.) Vanderbeck (N.) Lecomte (J.) Put (I.) Cajot (P.)	10- 1-1915 15- 3-1908 20- 3-1908 27- 2-1916 5- 6-1915 7- 2-1913 15- 5-1922 27- 2-1922 24- 7-1922 1-12-1922 18- 5-1922	1- 5-1942 1- 5-1942 1- 7-1943 1- 7-1943 1- 7-1943 1- 7-1943 1- 7-1945 1- 12-1945 1-12-1946 1-12-1946 1-12-1946 1-12-1946 1-12-1947 1-11-1947 1- 1-1948 1- 7-1948 1- 9-1948 1- 9-1948 1- 9-1949 1- 4-1949	1- 5-1945 1- 5-1945 1- 7-1946 1- 7-1946	9° Arrondissement Aardkundige Dien 5° Arrondissement 4° % 2° % 7° % % 5° % % 9° % 9° % % 9° % % 9° % % 9° % % 9° % % 9° % % 9° % 9° % % 9°
		ESCHIKKING G			
Boul	et (L.), O. 👼, MC M. 2º kl., Commandeu		1- 1-1051	1- 7-1946	(1)

⁽¹⁾ Directeur-Generaal van het Nationaal Pensioenfonds voor Mijnwerkers.

362	Annales des Mines	de Belgique		Tome 2	XLIX — 3º livraiso
mmer	NAMEN EN BEGINLETTERS	datum	DA	та ==	Dienst
Rangnummer	Van de VOORNAMEN	Geboorted atum	van indjenst- treding	van benoeming	waartoe zij behoren
	Eerstaan	wezende ingenie	eurs		
Demeute Corin (F. Brison (L Bourgeoi Vaes (A	de Lespaul (Ch.), O. ட O. 燮 .), 曼 .), 桑, 太 M. r kl. met baret (40) (W.) s (W.), 曼	5- 5-1800 18- 5-1890 22-12-1907 19- 5-1907 18- 8-1907	1- 1-1924 28- 5-1928 1- 1-1951 1- 1-1951 1-11-1951	1- 7-1940	
		Ingenieurs			
Ruy (L.) Grégoire	(HĹ) : : : : : : : : : : : : : : : : : : :	. 26- 7-1924 . 19-12-1922	1-12-1946 1- 1-1948	Op proef Op proef	1
Delruelle Vrancker Orban (N Liagre (E Repriels Renier (A Des Enf Molinghe Hardy (I Delrée (A	e (O.), G. O. 靈, C. 母, ☆ 1° kl., O.' (L), C. 宫, O. 母, ☆ 1° kl., Ere-Hoo (J.), G. O. 恭, C. 母, C. 宫, ☆ 1° kl., 50), Ere- (A.), C. 母, C. 宫, ☆ 1° kl., (50), Ere- (A.), C. 宫, O. 母, ☆ 1° kl., (50), Ere- (A.), G. O. 母, G. O. 母, ☆ 1° kl., (50), Ere- ans (G.), G. O. 恭, C. 母, C. 宫, ☆ 1° en (E), C. 宫, O. 母, ☆ 1° kl., (50), L), C. 母, C. 宫, ☆ 1° kl., Ⅲ M. 1° A.), C. 母, C. 宫, ☆ 1° kl., (50), Bronzer	ordingenieur-Direct kl., (50), Ere-P kl., 2° kl., (50) Hoofdingenieur-De-Hoofdingenieur- kl., ☆ M. 1° k kl., MC M. 1° k Ere-Hoofdingen kl., (50), Ere-H kl., (50), Ere-H kl., (50), Ere-H kl., (50), Ere-H kl., (50), Ere-H kl., (50), Ere-H kl., (50), Ere-H	D. Ere Directe steur. Hoofdingenieur J. Ere-Hoofd in Directeur. -Directeur. d., (50), Ere-Ho d., (50), Ere Ho d., (50), Ere Ho de Goldingenieur-I Le Nationale E coofdingenieur-I oofdingenieur-I . W., (14), (50	ur-Generaal, Directeur, genieur-Directe oofdingenieur-D loofdingenieur-I Directeur, rkentelijkheid, 1 Directeur,	Ere-Hoofdingenieur- genieur-Directeur,
•				AND BEHOUD	LIN
Denoël Hulleux Fourman Com. K Dehasse Renubli Bidlot () Danze (Lemaire ingeni	(L.), G. O. 靈, C. 舜, ☆ 1° kl., (30° (L.), G. O. 靈, C. 舜, ☆ 1° kl., Mc (A.), G. O. 靈, G. O. 靈, O.E.L Ridier (P.), G. O. 靈, C. 舜, ☆ 1° kl., (R. 宋. W.M. Officier van het Frans C (L.), C. 雪. O. 舜, Mc 1° kl., 2 Mc Mek. Orde van de Chinese Draak, Hoofdin R.), O. 靈, 舜, Hoofdingenieur-Directeur J.), O. 靈, 舜, Hoofdingenieur-Directeur (G.), O. 舜 met gouden strepen, C.E.L., eur-Directeur.	M. 1° kl., (30) lder K. III, Ho 30), O. Koninkli Denbaar Onderv I. 1° kl., (30), Go ngenieur-Directeu r.	, Inspecteur- ofdingen eur- ijke Orde van vijs, O.O.A., oude Medaille r.	Directeur. de Leeuw, M Hoofdingen:eur voor Verdiens	Directeur. ten van de Pools∈

II. — AMBTENAREN EN BEAMBTEN

ımer	NAMEN EN BEGINLETTERS	NAMEN EN BEGINLETTERS		Ti	Dienst
Rangiummer	van de VOORNAMEN	Geboortee	van indienst- treding	van benoeming	waartoe zij behoren
		OOFDBESTU	UR		
Direct	(J.), O. 强, MC 1e kl., Hoofdinspecteur- eur (R.), Aardkundige (M.) 强, 堡 (40). (K.G.), Afdelingshoofd	10- 7-1891	25- 5-1921 1-12-1947	1- 5-1945 Op proef	Hoofd van de Dienst der Springstoffen Aardkundige Dienst

Hendrick (O.)	NAMEN EN BEGINLETTERS	DATUM	DA	ГА	Dienst
O.W. [1,4], (V.K.), (So), B.V.Z. & ll, Burelhoofd 16. 4-1850 16. 9-1021 1- 2-1047 Aardkundige I Van Hoomssen (J.), Controleur der springstoffen Seers (F.), & & e. e. e. e. e. e. e. e. e. e. e. e. e.		indiensttre-			waartoe zij behoren
D. W. (14]. (V.K.), Sq. B. V.Z. * kl., Bureelhoofd 10. 4-1850 16. 9-1921 1- 2-1947 Aardkundige I Van Hoomissen (I), Controleur der springstoffen Sports (F.J. & 16 * kl. w) * Opsteller Spo	Hendrickx (O.). 🐯 🐉 🚾 1° kl 💥 (14). M.S.V1				1
De Leger (E.) We *kl. Bibliothecaresse 16. S. 1867 1. 5.1919 1. 7.1937 Aardkundige I	O.W. (14), (V.K.), (30), B.V.Z. 1° kl., Bureelhoofd	16- 4-1866	16- 0-1021	1- 2-1047	
Van Hoomissen [J.]. Controleur der springstoffen 38-1912 51-12-1956 1-7-1956 50-10-1807 2-1-1919 1-7-1940 50-5-1920 10-4-1941 1-7-1940 50-5-1920 10-4-1941 1-7-1940 50-5-1920 10-4-1941 1-7-1940 50-5-1920 10-4-1941 1-7-1940 50-5-1920 10-4-1941 1-7-1940 50-5-1920 10-4-1941 1-7-1940 50-5-1920 10-4-1941 1-7-1940 50-5-1920 10-4-1941 1-7-1940 50-5-1920 10-4-1941 1-7-1940 50-5-1920 10-4-1941 1-7-1940 60-6-1917 1-2-1941 1-7-1940 60-6-1917 1-2-1941 1-7-1940 60-6-1917 1-2-1941 1-7-1940 60-6-1917 1-2-1941 1-7-1940 60-6-1917 1-2-1941 1-7-1940 60-6-1917 1-2-1941 1-1-1940 60-6-1917 1-2-1941 1-1-1940 60-6-1917 1-2-1941 1-1-1940 60-6-1917 1-2-1941 1-1-1940 60-6-1917 1-2-1941 1-1-1940 60-6-1917 1-2-1941 1-1-1940 60-6-1917 1-2-1941 1-1-1940 60-6-1917 1-2-1941 1-1-1940 60-6-1917 1-2-1941 1-2-1941 60-	De Leger (E.). MC 16 kl., Billiothecaresse				Aardkundige Diens
30-10-1897 2-1-1919 1-7-1940 Aardkundige I	Van Hoomissen (J.), Controleur der springstoffen .				
Company Comp	Boers (F.) & MC 1° kl., wd. 1° Opsteller				Diense Springstorie
Masheux E . Opsteller 1-3-1947 1-3-1	ierens (W.). Opsteller-Econoom				Aardhundige Dien
	Mosbeux (E). Opsteller				/ tartikundige Trich
Schrijver and tot [B]. Goude Medalle Orde Leopold II.	Maquet (L.), Opsteller				-
Aardkundige I 25-5-1926 18-9-1945 1-1-1948 25-5-1926 18-9-1945 1-1-1948 25-5-1926 18-9-1945 1-1-1948 25-5-1926 18-9-1945 1-1-1948 25-5-1926 18-9-1945 1-1-1948 25-5-1926 18-9-1945 1-1-1948 25-5-1926 18-9-1945 1-1-1948 25-5-1926 18-9-1945 1-1-1948 25-5-1926 18-9-1926 20-10-1920 20-10-19	Schrijver	29- 9-1890	7- 6-1920	1- 9-1922	-
Schrijver	1º kl., Schrijver	25- 0-1802	10- 5-1010	1- 1-1044	Aardkundige Dien
21 - 1-1897 1-4-1920 20-19-1920 28-1968 10-2-1920 1-1-1937 28-1968 10-2-1920 1-1-1937 28-1968 10-2-1920 1-1-1937 28-1968 10-2-1920 1-1-1937 28-1968 10-2-1920 1-1-1937 28-1968 10-2-1920 1-1-1937 28-1968 10-2-1920 1-1-1937 28-1968 10-2-1920 1-1-1937 28-1938 28	ietar (J.), Schrijver ,				
Septemonte [F], Typiste 2	ggericx (M.), MC 1e kl., Steno-typiste				-
Aardkundige I Aardkundige	Saptist (M.), Steno-typiste				Aardkundige Dien
Preparator 20-10-1892 1-5-1920 1-4-1930 Aardkundige I 13-5-1914 1-6-1937 1-4-1945 idem	erdin (E.), Goude Palmen van de Kroono.de.				_
B. BUITENDIENSTEN	(14), (V.K.), Yzer, (14), , O.W., \$\preceq 2^6 kl., (50).				A 11 1 15
Mijnmeter-Verificateur.	Preparator				
Sose (E.), 10 12 13 14 15 15 15 15 16 16 17 1946 Algemene Inspections	В. 1	BUITENDIENS	STEN		
Mijnmeters Mij	Mijn	meter-Verificat	eur.		
Adam (A.) Goude Palmen van de Kroonorde, MC 18 1- 1920 1- 7-1936 1° 3- 3- 3- 3- 3- 3- 3- 3- 3- 3- 3- 3- 3-	Gose (E.), ♥, ☆ 1° kl., (30)	50- 8-1887	18- 5-1906	1- 7-1946	Algemene Inspect:
Derson (H.), Me 1° kl. 11-5-1888 50-5-1921 1-7-1944 6° Note of (G.), Me Me Me Me Me Me Me M		Mijnmeters.			
Dersen (H.), Me 1° kl. 11-5-1888 50-5-1921 1-7-1944 6° Note of (G.), Me N	Mazurelle (I) X MC (° kl	5- 3-1806	31- 7-1020	1- 7-1044	1 4º Arrondissemen
Defoin (G.).	Porssen (H) & MC 1e H		Ac		
Tore (E.)	Defoin (C) SED X MC 1° kl				
Père (G.)	forel (E)				
E. a. Klerken-tekenaars der Mijnen. Klamen		the same of the sa			5° »
Adam (A.), Goude Palmen van de Ktoonorde, MC 1° kl. O.W., (14) 1° kl. O.W., (14) 1° kl. 21-11-1896 51-1-1922 1-7-1936 3° 3° 3° 3° 3° 3° 3°					
1° kl. O.W., (14) 1° kl. 50-11-1885 15-1-1920 1-7-1936 1° × Mahieu (V.), MC 1° kl. 1	E. a. Klerke	n-tekenaars de	Mijnen.		
Mahieu (V.), MC 1° kl.	Adam (A.). Goude Palmen van de Ktoonorde, MC				
Rerken der Mijnen. 18-1-1921 1-6-1937 1-8-1940 4° % Seets (G.) .	1° kl., O.W., (14)	50-11-1885			
Claude (E.), (40), (K.G.)	Mahieu (V.), MC 1° kl	21-11-1896	51- 1-1922	1- 7-1938	5° »
Reets (G.)	Kler	ken der Mijn	en.		
Reets (G.)	Claude (E.), (40), (K.G.)	18- 1-1921	1- 6-1037	1- 8-1940	4 ^e »
Afgevaardigden bij het Mijntoezicht. Afgevaardigden bij het Mijntoezicht. Aerts (L.)	eets (G.) ,	4- 8-1906			10° »
Afgevaardigden bij het Mijntoezicht. Aerts (L.)	assot (N.), (40)	21- 5-1012			
Nerts (L.),	abarre (Ch.)	11- 9-1920	12- 1-1938		5 ° »
ardiau (E.)	Afgevaardigde	n bij het Mi	jntoezicht.		
Baudoul (E.), B.N.E. 1° kl			, , ,		10° Arrt - 6° Omsch
Berlemont (E.), B. N. E. 2 ^e kl					3° » 6° »
Serlemont (E.), B. N. E. 2° kl	audoul (E.), B.N.E. 1° kl	8-7-1904	1- 8-1938		
Berlemont (E.), B. N. E. 2 ^e kl				and the second	0
ioland (J.), B.N.E. 1° kl	Colement (E) R N E -e LI		2.5.2.		4° » 5° »
oland (I.), B.N.E. 1° kl	periemont (E.,), D. IV. E. 2° Kl	23- 8-1904	1- 6-1937		
orand (J.), D.IN.E. 1 Kl					0
4- 5-109/ 1- 5-1945 1- 7-1947 8 ^e » 4 ^e	ioland (I) BNF .e LI				1° » 6° »
	minu [13], D.IN.L. I. Kle	4- 5-1897	1- 5-1945		
MORPH LINE DE ACTUAL	Land (M) DNE of H		2000		8° » 4° »
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Bossart (M.), B.N.E. 2° kl	21-10-1903	1- 6-1937	1- 6-1937	
1- 1-1940 1- 7-1947 5° » 4°					

NAMEN EN BEGINLETTERS	MU LVQ	D A	TA				
van de voornamen	GEBOORIEDATUM	van indienstre- ding	van benæming	waartoe zij behore			
Braibant (F.), B. N. E. 2 ^e kl	25-10-1902	1- 7-1947	1- 7-1947	7° Arrt	- 2°(Omschi	
Braibant (H.), B.N.E. 16 kl.	19- 7-1904	1- 7-1947	1- 7-1947	oe »	10	»	
Cornez (E' M. 1° kl., MC M. 1° kl.	10- 7-1899	1-1-1928	1-1-1928	1			
Goude Medaille Orde Leopold II			1-1-1932				
			1- 1-1936				
C. C. ICI III M. VIII C. I. M. T.II.			1- 1-1940	9-3			
Crévicaux (G.). MC M. 2° kl. Goude Medaille			1- 7-1947	1, *	7	>>	
Orde Leopold II	15- 1-1093	1- 1-1928	1-1-1928				
			1- 1-1952				
			1- 1-1936				
			1- 7-1947	2° »	-1	*	
Crijns (H.), B. N. E. 2º kl.	19- 1-1899	1- 6-1937	1- 6-1957	- "	-1	*	
	45 3 3 3 3 3 3 3	5 5 550	1- 1-1040				
Large and Street Street			1-7-1947	10° >	40	>>	
Cuvelier (A.), B.N.E. 2º kl	27- 2-1905	1- 1-1949	1- 1-1949	10 ^e »	4e	>>	
Degallaix (A.), Coude Medaille Orde Leopold II .	4- 5-1899	1- 6-1937	1- 6-1937	117.00			
			1- 1-1940				
D.I. WILLIAM			1-7-1947	1 ° »	1 ⁸	>>	
Delvaux (V.), (W.)	27- 6-1904	1- 7-1947	1- 7-1947	5 >>	5	>>	
Deraymaker (M.), B.N.E. 1" kl	28- 7-1896	1- 1-1052	1- 1-1952				
			1- 1-1956				
Dessoy (D.). MC 1º kl. Goude Medaille Orde			1- 1-1940	5" »	5 e	>>	
Leopold II	22- 5-1800	1 2-1956	1- 7-1947	2 "	-)	- //	
	22 5 1000	1 2-1930	1- 1-1940				
			1- 7-1947	4° >>	40	>>	
Dethier (R.)	20- 7-1907	1-7-1047	1- 7-1947	4° »	40	>>	
Dorange (O.). Coude Medalle Orde Leopold II .	14- 8-1894	1- 6-1957	1- 6-1057	27.	- 2		
			1- 1-1040	LC. 16			
			1- 7-1947	2° »	2° 8°	» »	
Dorpel (A.), B. N. E. 2 ^e kl	15- 1-1905	1-7-1947	1- 7-1947	5° »	8e	>>	
Doye (A.) B.N.E. t° kl., B.M.E.	51- 8-1901	1- 6-1937	1- 6-1937				
			1- 1-1940	1 e >>	e	2	
Dubois (E), B.N.E. 1° kl., B.M.E	The second control	202000	1- 7-1947	1 >>	5°	>>	
Dubois (E), D.IV.L. 1 Ki., D.PI.L	22-11-1904	1-7-1956	1- 7-1936	1111			
			1- 1-1940	, * »	-0	"	
Dufrenne (E.). Goude Medaille Orde Leopold II .	21- 5-1806	1- 6-1957	1- 7-1947 1- 6-1957		5	"	
state (13), South From the Late (13)	27 5 1000	1-0-1937	11-1940				
			1- 7-1947	4° >	10	>>	
Fauville (F.) Goude Medaille Orde Leopold II .	21- 2-1901	1- 8-1938	1- 8-1938				
			11-1940	100			
T			1-7-1947	6ª »	t e	>>	
Fiévez (V.), (40), (K.G.), B. N. E. 2e kl	2- 6-1905	1- 1-1936	1- 1-1936				
			11-1940		o.e		
Geurts (J.), B. N. E. 1º kl	0.0		1- 7-1947	4 *	9	>>	
Ocults (0.1), 19. 14. 12. 1 Ki. 2	25- 5-1896	1-10-1942	1-10-1942	9° »	2e	3	
Glineur (A.), B.N.E. 1° kl	0 0	1 (0 (0)	1- 7-1947	9 "	2	-	
Common traj, paratas r ata a r a a a a a a a	9- 4-1899	1-10-1942	1-10-1942	20 >	1.6	>>	
Godart (A.)	11-12-1906	1- 7-1947	1- 7-1947	1" >>	88	*	
Godeloffe (M.), B. N. E. 16 kl.	12- 7-1807	1- 1-1928	1- 1-1928				
A STATE OF TAXABLE AND AND AND AND AND AND AND AND AND AND	5 F. V. Co. W.	1 1940	1 -1-1932				
			1- 1-1936				
			11-1940	12.0	4		
in the second second second second			1- 7-1947	2 >>	7°	>>	
Harvengt (O.), ☆ M. 2° kl., B.N.E. 1° kl	15- 8-1901	1- 1-1928	1- 1-1928				
			1 -1-1932				
			1- 1-1936	Į.			
			11-1940				
			1- 7-1947	2 >>	50	30	

NAMEN EN BEGINLETTERS	MILL	D A 7	. A				
van de voornamen	GEDOORTEDATUM	van indiensttre- ding	van benoeming	Dienst waartoe zij behoren			
Jacquemin (H.)	44.17.1644	4 211 6		1 .e.A. t			
Jasselette (A.), B. N. E. 2 ^e kl	15- 8-1800	1- 7-1947 1- 7-1947	1- 7-1947	9º Ant	- 3	Jmsch	
Lachambre (A.), B.N.E. 2° kl	26-12-1905	1- 7-1947	1- 7-1947	7 "	5	»	
ahon (L.) BNE 1º H	2- 3-1901	1- 7-1947	1- 7-1947 1- 7-1947	7 ^e » 4 ^e » 8 ^e »	5° 2° 1° 1° 1° 1° 1° 1° 1° 1° 1° 1° 1° 1° 1°	» »	
ahon (L.), B.N.E. 1° kl	4- 9-1800	1- 7-1947	1- 7-1947	10 %	, e	<i>»</i>	
ien (M.), B.N.E. 1° kl., (40)	5- 5-1902	1- 7-1947	1- 7-1947	2° »	4°	>>	
ucas (Ch.), MC M. 3e kl., Goude Medaille Orde	30-10-1898	1- 1-1932	1- 1-1932	2 "	10.	"	
Leopold II	30.10.1090	1 1932	1- 1-1956				
			11-1940				
A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH			1- 7-1947	8e »	3°	>>	
Nanexi (A.), B.N.E. 1° kl., B.M.E	16- 1-1902	1- 7-1947	1- 7-1947	5° »	10	»	
Nulens (L.), B.N.E. 1° kl	16- 1-1902	1- 6-1937	1- 6-1937) "		"	
V-10.404 500000 000 1 0 0 0 0 0 0 0 0 0		3.937	11-1940				
			1- 7-1947	10° »	5°	*	
Polard (E.), B. N. E. 10 kl	16- 1-1807	17-11-1024	17-11-1024	1.00	2		
		7	1- 1-1028				
			1 -1-1932				
			1- 1-1036				
			11-1940				
			1- 7-1947	7° »	1 0	*	
Polomé (J.), Goude Medaille Orde Leopold II	14- 8-1804	1- 1-1028	1- 1-1028				
prije state i reduite e de zeopiste i	100, 200 200	11.000	1 -1-1032				
			1- 1-1956				
			11-1940				
			1- 7-1947	4 *	7°	>>	
Reynders (J.), B. N. E. 2º kl	12- 5-1905	1- 7-1947	1- 7-1947	10° »	7° 7° 2° 2° 6°	>>	
Reynders (L.)	26- 1-1911	1-12-1949	1-12-1949	10 ⁶ »	2	>>	
Rivière (F)	30-10-1910	1- 7-1947	1- 7-1947	10 >>	2	>>	
Sandron (J.)	1- 1-1914	1- 7-1947	1- 7-1947	5° »	6e	>>	
Scailquin (A.), B.N.E. 2° kl	5- 4-1908	1- 7-1947	1- 7-1947	5° »	7°	>>	
Sculier (L.), Goude Medaille Orde Leopold II	15- 3-1899	1- 1-1932	1- 1-1932				
and the second s	100000000000000000000000000000000000000		1- 1-1936				
			11-1940		- 3		
Splingard (A.)	101 007 107		1- 7-19.17	5° »	5°	>>	
	7- 7-1915	1- 7-1947	1- 7-1947	3° »	1 6	>>	
Thomas (A.), Goude Medaille Orde Leopold II .	1- 9-1896	1- 6-1937	1- 6-1957				
			11-1940	100			
Trogh (E.), B. N. E. 2º kl	AND DOUBLES		1- 7-1947	8° »	2	>>	
Hogh (E.), D. IV. E. 2° Kl	50-11-1903	1- 6-1937	1- 6-1937				
			11-1940				
Van Ertevolde (D) D NI E -a II	100	no alla ca	1- 7-1947	4 >>	5° 9° 5°	>>	
Van Ertevelde (P.), B. N. E. 2º kl	12- 4-1908	1- 7-1947	1- 7-1947	5 ° »	9	»	
Van Wambeke (R.), B.N.E. 2° kl	14- 3-1905	1- 7-1947	1- 7-1947	5° »	3	*	
verscheiden [J.], D. IV. E. 2° Kl	16- 4-1905	1- 1-1945	1- 1-1945	0			
Vigneron (F)	40. 0.141.	4 4 4 4 4	1- 7-1947	4° »	6°	>>	
Vranken (H.), B.N.E. 1° kl.	25- 5-1914	1- 7-1947	1- 7-1947	6° »	2°	»	
the transfer of the same of th	18- 1-1894	1- 4-1959	1- 4-1939				
			11-1940		e	N.	
			1- 7-1947	10° >>	1.0	>>	

VERKLARING DER HERKENNINGSTEKENEN VAN RIDDERORDEN EN DECORATIES

Nationale Eretekens

Kenna Kanada						
Leopoldsorde :			1	9	à.	型
	Officier	× 1			1.5	O. B
	Commandeur					C. 🖧
	Prootofficier		1			G. O. 13
Kroonorde : Ride		+ 1				CED
Offi	cier .	3 1	13.0	4	+	O. 4
	mandeur	1 7				C. (1)
- Gro	otofficier			-20		G. O. 517
Orde van Leopole				4		**
		r , .				O. 35
_	Comma	andeur				C. 🛪
	Grooto	fficier		1000		G. O. X
Burgerlijk kruis	(dienstiaren)					A
Burgerlijk kruis	voor daden	van moe	d on	ral fond	4	TH
fering .	voor daden	van moe	u en .	chope	11-	★ M.
Oorlogekryie 4014	0			,		1
Oorlogskruis 1914 Oorlogskruis 1940	1918		e e 3	1 1		on (14)
Vinternia 1940	7 8 9 6			7 5	18	× (40)
Vuurkruis Herinneringsmedai	la van da Oa	alan in	0	3. 9		(V. K.) (14)
Herinneringsmedail	le van de Oct	log 191	4-1910		45	
Overwinningsmedan	aille	10g 1940	1945 .	200	240	(40) O. W.
Overwinningsmed Yzerkruis				191		**
Medaille van de	Striider Vriivil	liger res		3	90	M. S. V
Viedaille van de	A THIOSOS WAD ORDER	9				IV CI
Weerstandsmedaill Herinneringsmeda	P			1 7	3	(K. G.)
Herinneringsmed	ille van het	Enwfo	oot.		- 10	(W)
Burgerliike Med	ille (dienstia	ren	000	(6)		(30)
Burgerlijke Meda Burgerlijke Meda	aille voor da	len van	mond	Bas - 70	15	MC
opoffering Herinneringsmeda		ich van	moen	en ze	11-	(REAL 3-6
Herinneringsmeda	ille van het	Nation	aal H	nln	en	MC M
Voedingscomité	4			u.p	CIA	M. H. V
Militair ereteken					0	
Bijzonder Voorzon	sereteken					⊕ B. V. Z.
Bijzonder Nijverhe	eidsereteken			1		B. N. E
Militair ereteken Bijzonder Voorzon Bijzonder Nijverhe Bijzonder Mutuali	teitsereteken			. (6		B. M. E
THE REAL PROPERTY OF THE PARTY.		7 5 6	G 10 1			D. M. E

Buitenlandse eretekens

Frankrijk Erelegioen : Kidder	*
— Officier	0. *
Commandeur	
Orde van Polonia Restituta Orde van de Kroon van Italië	P. R.
Orde van de Kroon van Italie .	K. I.
Orde van de Eikenkroon (Luxemburg)	B. E. E. L.
Orde van Karel III (Spanje)	K. III
Orde van de Kroon van Roemenië	K. R.
Orde van Oeïssam Alaoeïte (Ma okko)	OA
Britse Oorlogsmedaille	W. M.

Bibliographie

I.R.S.I.A. — COMPTES RENDUS DE RECHER-CHES — TRAVAUX DU CENTRE NATIONAL DE RECHERCHES METALLURGIQUES.

Cette brochure de 95 pages, illustrée d'abondantes reproductions photographiques des appareils les plus modernes, de belles micrographies, de tableaux explicatifs et de diagrammes, expose les résultats des récentes recherches du C.N.R.M. Elle est divisée en quatre parties :

1) Enrichissement en oxygène du vent soufflé au convertisseur Thomas. Essais d'aciéries, par L. Marbais, A. Grosjean, G. Hotot, M. Poverman et P. Coheur:

2) Application de la microscopie électronique à l'étude des aciers Cr - Mo, par L. Habraken;

3) Analyse des éléments résiduels dans l'acier au moyen d'un arc intermittent en courant continu. par V. Mathien;

4) Application de l'analyse directe au dosage des aciers et des zincs thermiques, par A. Hans.

La première partie présente en un raccourci très documenté la description et les résultats de multiples essais exécutés à l'échelle industrielle avec de puissants moyens, à l'aciérie de la S.A. d'Ougrée-Marihaye, en collaboration avec le C.N.R.M.

Ces essais ont montré que l'on pouvait agir sur la qualité de l'acier produit pour lui permettre d'être comparable aux aciers obtenus au four

Martin.

Ces résultats ont notablement étendu et précisé les conclusions obtenues parallèlement dans le même domaine par divers chercheurs étrangers. Ils s'avèrent riches de promesses pour notre indus-

trie sidérurgique.

Dans la deuxième partie, l'auteur, après avoir rappelé les avantages de l'emploi de la microscopie électronique, examine plus spécialement la technique des différentes méthodes de préparation de l'objet. Il expose ensuite l'application de l'une de ces méthodes à l'examen des aciers Cr - Mo résistant au fluage à chaud.

Ses conclusions montrent que les carbures formés lors des traitements thermiques ne sont pas nécessairement stables à la température des essais de fluage, bien que celle-ci soit de 225° C inférieure à celle du revenu initial auquel on a eu recours. Il se passe une transformation des carbures complexes formés au cours du traitement thermique vers des carbures plus simples.

La troisième partie expose les détails d'appareillage de la source lumineuse utilisée au laboratoire de Physique de la S.A. d'Ougrée-Marihaye. pour l'analyse spectrographique des éléments rési-

duels d'acier.

L'auteur donne des renseignements sur la prise des échantillons, la préparation des électrodes et la méthode de dosage.

La quatrième partie, après un rappel des derniers progrès de l'analyse spectrale, décrit l'appareillage installé et mis au point au C.N.R.M. ainsi que le procédé de stabilisation du courant d'alimentation, et expose les résultats principaux obtenus.

Ceux-ci, accompagnés d'une documentation détaillée et précise, concernent le dosage du Mn, Si, Cr et P dans les aciers ainsi que le dosage du Pb

et Fe dans les zincs thermiques.

L'importante question de la reproductibilité des essais est disséguée, mettant en lumière la part des erreurs instrumentales, celles dues à l'état physique de l'échantillon et celles dues à l'hétérogénéité chimique de l'échantillon. Les premières sont peu importantes et les deuxièmes peuvent être fortement réduites par un traitement thermique judicieux.

Dans ses conclusions, l'auteur expose les avantages de rapidité et de précision obtenus par l'analyse directe. Celle-ci est rendue possible par l'adaptation de multiplicateurs d'électrons dans un des ordres du spectrographe à réseau. On réalise ainsi un instrument très souple dont le C.N.R.M. a établi le prototype et qui a permis d'obtenir des résultats dépassant toutes les prévisions.

P. COHEUR.

Communications

ASSOCIATION DES INGENIEURS ELECTRICIENS SORTIS DE L'INSTITUT ELECTROTECHNIQUE MONTEFIORE (A.T.M.)

Fondation George MONTEFIORE Prix Quinquennal.

Article I. — Un prix dont le montant est constitué par les intérêts accumulés d'un capital de rente belge à 4 %, est décerné tous les cinq ans, à la suite d'un concours international, au meilleur travail original présenté sur l'avancement scientifique et sur les progrès dans les applications techniques de l'électricité dans tous les domaines, à l'exclusion des ouvrages de vulgarisation ou de simple compilation.

Art. 2. — Le prix porte le nom de « FONDATION GEORGE MONTEFIORE ».

Art. 3. — Sont seuls admis au concours les travaux présentés pendant les cinq années qui précèdent la réunion du jury. Ils doivent être rédigés en français ou en anglais et peuvent être imprimés ou manuscrits. Toutefois, les manuscrits doivent être dactylographiés et, dans tous les cas, le jury peut en décider l'impression.

Art. 4. — Le jury est formé de dix ingénieurs électriciens, dont cinq belges et cinq étrangers, sous la présidence d'un professeur à l'Institut Electrotechnique Montefiore, lequel est de droit un des délégués belges.

Sauf les exceptions stipulées par le fondateur, ceuxci ne peuvent être choisis en dehors des porteurs du diplôme de l'Institut Electrotechnique Montefiore.

Art. 5. — Par une majorité de quatre cinquièmes dans chacune de deux sections, étrangers et nationaux (lesquels doivent, à cet effet, voter séparément), le prix peut être exceptionnellement divisé.

A la même majorité, le jury peut accorder un tiers du disponible, au maximum, pour une découverte capitale, à une personne n'ayant pas pris part au concours ou à un travail qui, sans rentrer complètement dans le programme, montre une idée neuve pouvant avoir des développements importants dans le domaine de l'électricité.

Art. 6. — Dans le cas où le prix n'est pas attribué ou si le jury n'attribue qu'un prix partiel, toute la somme rendue ainsi disponible est ajoutée au prix de la période quinquennale suivante.

Art. 7. — Les travaux dactylographiés peuvent être signés ou anonymes. Est réputé anonyme tout travail qui n'est pas revêtu de la signature lisible et de l'adresse complète de l'auteur.

Les travaux anonymes doivent porter une devise, répétée à l'extérieur d'un pli cacheté joint à l'envoi ; à l'intérieur de ce pli, le nom, le prénom, la signature et le domicile de l'auteur sont écrits lisiblement.

Art. 8. — Tous les travaux, qu'ils soient imprimés ou dactylographiés, sont à produire en douze exemplaires ; ils doivent être adressés franco à M. le secrétaire-archiviste de la Fondation George Montefiore, à l'Hôtel de l'association, rue Saint-Gilles, 51, Liège (Belgique).

Le secrétaire-archiviste accuse réception des envois aux auteurs ou expéditeurs qui se sont fait connaître.

Art. 9. — Les travaux dont le jury a décidé l'impression sont publiès au Bulletin de l'Association des Ingénieurs électriciens sortis de l'Institut Electrotechnique Montefiore. De cette publication ne résulte pour les auteurs ni charges de frais, ni ouverture à leur profit de droits quelconques. Il leur est néanmoins attribué, à titre gracieux, vingt-cinq tirés à part.

Pour cette publication, les textes anglais peuvent être traduits en français par les soins de l'association.

CONCOURS DE 1950

Le montant du prix à décerner est de vingl-cinq mille francs.

La date extrême pour la réception des travaux à soumettre au jury est fixée au 31 décembre 1950.

Les travaux présentés porteront en tête du texte et d'une manière bien apparente la mention ; « TRA-VAIL SOUMIS AU CONCOURS DE LA FON-DATION GEORGE MONTEFIORE, SESSION DE 1950 ».

Pour le Conseil d'administration de l'Association des Ingénieurs électriciens sortis de l'Institut Electrotechnique Montefiore,

Le Secrétaire Général, E. H. HUBERT.

Le Président, Ch. HARMEL.

INSTITUT BELGE DE NORMALISATION

L'Institut Belge de Normalisation vient de publier, groupées dans un seul fascicule sous l'indicatif NBN 109 à 115. les diverses normes relatives aux dimensions nominales des filetages employés couramment en construction mécanique :

NBN 109 — Filetages — Notions fondamentales; NBN 110 — Filetage métrique — Filetages métriques fins;

NBN 111 — Filetage Whitworth au pas du gaz pour construction mécanique;

NBN 112 - Filetage trapézoïdal;

NBN 115 - Filetage rond;

NBN 114 - Filetage B. A. (British Association);

NBN 115 - Filetage pour tubes.

Bien qu'actuellement le problème des filetages soit en cours d'étude au sein de l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO), la publication de ces documents revêtait un caractère d'urgence indiqué tant par les nombreuses demandes reçues que par les besoins de plusieurs commissions techniques de l'IBN.

Cette publication est faite sous la forme d'une édition provisoire rassemblant les différents projets mis à l'enquête publique auxquels la Commission IBN compétente n'a apporté que quelques corrections et retouches de détail.

Cette norme bilingue peut être obtenue au prix de Fr. 90,—, franco de port, contre paiement préalable au crédit du compte postal n° 635.10 de l'Institut Belge de Normalisation, Il suffit d'indiquer sur le talon du bulletin de virement ou de versement la mention : « NBN 109 à 115 ».

L'Institut Belge de Normalisation vient de publier la 2^{me} édition de la Norme Belge :

NBN 106 — Ecarts des calibres à limites d'alésages. La version française de ce document est identique à celle de la 1^{re} édition, mais elle est complétée par une version néerlandaise.

Ce document fait partie d'un groupe de normes relatives au système de tolérances ISA qui comprend notamment :

NBN 101 - Notions fondamentales;

NBN 102 — Ecarts fondamentaux des arbres et des alésages ;

NBN 105 - Ajustements recommandés ;

NBN 104 — Calibres à limites — Notions fondamentales;

NBN 105 — Ecarts des calibres à limites d'arbres. Il constitue un outil indispensable tant au bureau de dessin qu'à l'atelier.

Cette norme bilingue peut être obtenue au prix de Fr. 40.—, franco de port, contre paiement préalable au crédit du compte postal n° 635.10 de l'Institut Belge de Normalisation. Il suffit d'indiquer sur le talon du bulletin de virement ou de versement la mention « NBN 106 ».

L'Institut Belge de Normalisation vient de faire paraître la norme belge suivante :

NBN 207 — Code de bonne pratique relatif aux constructions soudées en acier — Principes généraux et recommandations relatifs à l'exécution de l'ouvrage.

Ce fascicule constitue un nouveau résultat des études entreprises dans le domaine des travaux relatifs au soudage. Partant du principe que l'ouvrage a été conçu rationnellement, que la liaison avec le bureau d'études est assurée, que le choix des soudures a été fait judicieusement, que les matériaux de base et d'apport sont appropriés à l'ouvrage, que le matériel de soudage est également approprié au travail des soudeurs et qu'il est en bon état d'entretien, on peut dire que la qualité de l'ouvrage, en tant qu'exécution, dépend de trois facteurs principaux :

- l'absence de défauts de matière ou d'exécution,
- les propriétés mécaniques du métal déposé,

- l'importance des tensions de retrait.

NBN 207 contient un ensemble de règles et de recommandations concernant l'usinage et le montage des éléments constitutifs, les modes opératoires à observer pour assurer une soudure saine, à dimensions exactes et à contours corrects, et pour éviter les déformations et les tensions résiduelles. Elle se réfère enfin aux différentes parties du Code intéressant le parachèvement des soudures et des ouvrages soudés.

La Norme Belge NBN 207 peut être obtenue au prix de Fr. 55,—, franco de port, contre paiement préalable au crédit du compte postal n° 655.10 de l'Institut Belge de Normalisation. Il suffit d'indiquer sur le talon du Eulletin de virement ou de versement la mention : « NBN 207 ».

L'Institut Belge de Normalisation vient de publier la 2^{me} édition de la Norme Belge :

NBN 105 — Ecarts des calibres à limites d'arbres. La version française de ce document est identique à celle de la 1^{re} édition, mais elle est complétée par une version néerlandaise.

Ce document fait partie d'un groupe de normes relatives au système de tolérances ISA qui comprend notamment :

NBN 101 - Notions fondamentales;

NBN 102 — Ecarts fondamentaux des arbres et des alésages;

NBN 103 Ajustements recommandés;

NBN 104 — Calibres à limites — Notions fondamentales.

Il constitue un outil indispensable tant au bureau de dessin qu'à l'atelier.

Cette norme l'ilingue peut être obtenue au prix de Fr. 50,—, franco de port, contre paiement préalable au crédit du compte postal n° 635,10 de l'Institut Belge de Normalisation. Il suffit d'indiquer sur le talon du bulletin de virement ou de versement la mention « NBN 105 ».

L'Institut Belge de Normalisation vient de publier la première édition de la Norme Belge NBN 121 — Code de l'onne pratique pour la construction des appareils soumis à pression.

Cette étude fut commencée, il y a une douzaine d'années par l'Association Belge de Standardisation, à la demande des constructeurs belges.

Les règles établies, compte tenu des prescriptions officielles, concement les appareils dans lesquels la pression est due soit à la vapeur, soit à un gaz comprimé, liquifié ou dissous. Elles sont applicables tant aux appareils devant répondre à ces prescriptions officielles qu'à ceux dont le mode de construction est laissé à l'appréciation du constructeur.

Les règles relatives aux appareils soudés ont été rédigées d'accord avec la Commission de la Soudure de l'Institut et elles ont été introduites dans NBN 121.

aux endroits convenables.

Après un chapître définissant les appareils compris dans le domaine d'application du Code, celui-ci contient un ensemble de prescriptions précises et détaillées relatives aux caractéristiques des matériaux, au calcul et à la conception des appareils, à l'exécution, au montage, aux essais et au contrôle.

Enfin le Code est complété par quatre annexes constituant respectivement cahiers de charges pour la fourniture des rivets, des tubes en acier sans soudure soumis au feu, des pièces en acier moulé et des pièces en

fonte.

Ce document bilingue peut être obtenu au prix de Fr. 175,—, franco de port, contre paiement préalable au crédit du compte postal n° 655, 10 de l'Institut Belge de Nomalisation, avenue de la Brabançonne, 29, Bruxelles 4. Il suffit d'indiquer sur le talon du bulletin de virement ou de versement la mention : « NBN 121 ».

L'Institut Belge de Normalisation vient de publier les Normes Belges suivantes :

NBN 127 — Filières rondes — Celle-ci est conforme aux conclusions de l'étude faite par le Comité Technique 29 — Outils — de l'ancienne Fédération Internationale des Associations Nationales de Normalisation (ISA).

La norme fixe les dimensions des filières rondes pour filetage métrique et filetages métriques fins, des filières rondes pour filetage Whitworth et filetage au pas du gaz, des cages et des toume-à-gauche.

NBN 128 - Forets.

Les types de forets normalisés sont les suivants : Forets à cône Morse et forets à cône Morse renforcé. Forets à queue cylindrique (série longue, série courte, série courte de longueur taillée réduite et série extra courte).

Forets à centrer.

Les dimensions normalisées sont également celles qui ont été arrêtées par le Comité Technique 29 — Outils — de l'ancienne Fédération Internationale des Associations Nationales de Normalisation (ISA).

Ces normes bilingues peuvent être obtenues, la première au prix de Fr. 25,—. la deuxième au prix de Fr. 50,—. franco de port. contre paiement préalable au crédit du compte postal n° 635,10 de l'Institut Belge de Normalisation, il suffit d'indiquer sur le talon du bulletin de virement ou de versement la mention « NBN 127 » ou « NBN 128 ».

L'Institut Belge de Normalisation vient de soumettre à l'enquête publique le projet de Norme Belge suivant :

NBN 228 — Appareillage pour l'utilisation des flammes oxy-acétylénique et analogues. Terminologie et définitions de pièces et d'organes des appareils.

Ce fascicule constitue un nouveau résultat des études entreprises dans le domaine des travaux relatifs aux appareils et outillage de soudage. Il forme complément à la première partie « Terminologie et Définitions » de NBN 176 — Appareillage pour l'utilisation des flammes oxy-acétylénique et analogues.

Ce projet peut être obtenu au prix de Fr. 10,—, franco de port, contre paiement préalable au crédit du compte postal 655-10 de l'Institut Belge de Normalisation. Il suffit d'indiquer sur le talon du bulletin de virement ou de versement la mention : « Projet NBN 228 ».

Les observations et suggestions seront reçues avec empressement jusqu'à la date de la clôture de l'enquête fixée au 15 juillet 1950. On est prié de les adresser en double exemplaire si possible, à l'Institut Belge de Normalisation. Service des Enquêtes, avenue de la Brabançonne. 29, Bruxelles IV.

L'Institut Belge de Normalisation met à l'enquête publique le projet pour une deuxième édition de la norme :

NBN 90 - Arbres et moyeux cannelés - première partie - Arbres et moyeux cannelés à flancs parallèles.

Suivant décision de la Commission compétente, il est proposé de n'apporter aucune modification au texte original qui avait été rédigé par l'Association Belge de Standardisation. Seule une précision serait donnée dans le titre.

NBN 90 ne correspond plus, en effet, maintenant, qu'à la première partie du programme de travail : une deuxième partie, qui est nouvelle, sera consacrée aux arbres et moyeux cannelés avec flancs en développante de cercle.

Ainsi qu'il a été exposé dans l'introduction à la première édition, les dimensions nominales des arbres et moyeux cannelés correspondent à celles adoptées par le Comité Technique 22 — Automobiles — de la Fédération Internationale des Associations Nationales de Normalisation (ISA).

Les dimensions de détails (congés, dégagements, etc.) ainsi que les directives pour l'usinage des arbres cannelés à la fraise-mère ont été empruntées aux normes françaises et allemandes correspondantes.

A la norme proprement dite est joint un tableau de tolérances. Celui-ci n'est donné qu'à titre documentaire dans l'attente de l'about/ssement de l'étude internationale entreprise à ce sujet.

Ce projet peut être obtenu au prix de Fr. 20,—, franco de port, contre paiement préalable au crédit du compte postal 655, 10 de l'Institut Belge de Normalisation. Il suffit d'indiquer sur le talon du bullet n de virement ou de versement la mention : « Projet NBN 90 ».

Les observations et suggestions seront reçues avec empressement jusqu'à la date de la clôture de l'enquête fixée au 15 juin 1950. On est prié de les adresser en double exemplaire, s' possible, à l'Institut Belge de Normalisation, Service des Enquêtes, avenue de la Brabanconne, 29, Bruxelles IV.

BELGISCH INSTITUUT VOOR NORMALISATIE

Het Belgisch Instituut voor Normalisatie heeft zopas, in een enkel werkje onder de aanwijzer NBN 109 tot 115, de diverse normen gepubliceerd betreffende de nominale afmetingen van de schroefdraden die gewoonlijk in mechanische constructie gebruikt worden:

NBN 109 - Schroefdraad - Grondbegrippen ;

NBN 110 - Metrische schroefdraad - Metrische lijne schroefdraden;

NBN 111 — Whitworth gasdraad voor werktuigkundige constructie;

NBN 112 - Trapezium-schroefdraad;

NBN 115 - Ronde schroefdraad;

NBN 114 - B. A. (British Association) schroefdraad:

NBN 115 - Schroefdraad voor pijpen.

Alhoewel het probleem van de schroefdraad voor het ogenblik in de schoot van de « Organisation Internationale de Normalisation (ISO) » bestudeerd wordt, was de publicatie van deze documenten dringend gewenst, gezien de talrijke aanvragen die ons toekwamen en de noodwendigheden van verscheidene technische commissies van het BIN.

Deze documenten verschenen onder de vorm van een voorlopige editie welke de verschillende ter critiek gepubliceerde ontwerpen omvat. De bevoegde BIN-Commissie heeft er een paar kleine verbeteringen en detailwijzigingen aan toegebracht.

Deze tweetalige norm kan bekomen worden tegen de prijs van F. 90,— portvrij bij voorafgaande storting op het credet van de postrekening n° 655,10 van het Belgisch Instituut voor Normalisatie. Op het strookje van het stortings- of overschrijvingsbulletin moet enkel vermeld worden: «NBN 109 tot 115».

Het Belgisch Instituut voor Normalishtie liet zopas de 2^{de} uitgave verschijnen der Belgische Norm :

NBN 106 — Maatverschillen voor grenskalibers voor asgaten.

De Franstalige versie van dit document stemt volledig overeen met die der 1^{ste} uitgave, maar zij is aangevuld door een Nederlandse versie.

Dit document maakt deel uit van een reeks normen Letreffende het ISA-tole antestelsel. Deze groep bevat

NBN 101 - Grondbegrippen;

NBN 102 — Basismaatverschillen voor assen en asgaten;

NBN 103 — Aanbevolen passingen :

NBN 104 - Grenskalibers - Grondbegrippen ;

NBN 105 — Maatverschillen voor grenskalibers voor assen.

Het vormt een onmishaar gereedschap zowel voor het tekenbureau als voor het atelier.

Deze tweetalige norm kan bekomen worden tegen de prijs van F. 40,—. portvrij, tegen voorafgaande betaling op het credet van de postrekening n° 633.10 van het Belgisch Instituut voor Normalisatie. Op het strookje van het stortings- of overschrijvingsbulletin moet enkel vermeld worden: « NBN 106 ».

Het Belgisch Instituut voor Normalisatie liet zopas de volgende Belgische norm verschijnen :

NBN 207 — Code van goede practijk betreffende de gelaste staalconstructies - Algemene beginselen en aanbevelingen betreffende de uitvoering van het werk.

Dit werkje is een nieuwe uitslag van de studies, ondernomen in het gebied der werken betreffende het lassen. Uitgaande van het beginsel dat het werk rationeel opgevat werd, dat de verbinding met het studiebureau verzekerd is, dat de lassen oordeelkundig gekozen werden, dat de basis- en toevoegmetalen aan het werk aangepast zijn en het lasmaterieel eveneens aan de arbeid van de lassers aangepast is, en dat het materieel goed onderhouden is, kan men zeggen dat de kwaliteit van het werk, als uitvoering, afhangt van drie voorname factoren :

- alwezigheid van grondstof- of uitvoeringsgebreken,
- de mechanische eigenschappen van het neergesmolten metaal.
- het belang van de krimpspanningen.

NBN 207 omvat een stel regels en aanbevelingen betreffende de bewerking en de opstelling van de samenstellende elementen, de werkwijzen die moeten in acht genomen worden om de uitvoering van gave lassen te verzekeren met juiste afmetingen en nauwkeurige omtrekken, en om de vervormingen en blijvende spanningen te vermijden. Zij verwijst ten slotte naar de verschillende delen van de Code welke handelen over de afwerking der lassen en der gelaste werken.

De Belgische Norm NBN 207 kan bekomen worden tegen de prijs van Fr. 55.—, portvrij, tegen voorafgaande betaling op het credet van de postrekening n^r 635.10 van het Belgisch Instituut voor Normalisatie. Op het strookje van het stortings- of overschrijvingsbulletin moet enkel vermeld worden : « NBN 207 ».

Het Belgisch Instituut voor Normalisatie heeft zopas de 2^{de} uitgave gepubliceerd van de Belgische Norm : NBN 105 — Maatverschillen voor grenskalibers voor assen.

De Franstalige versie van dit document stemt volledig overeen met die der 1⁸¹⁰ uitgave, maar zij is aangevuld door een Nederlandse versie.

Dit document maakt deel uit van een reeks normen betreffende het ISA-tolerantiestelsel. Deze groep bevat :

NBN 101 - Grondbegrippen:

NBN 102 — Basismaatverschillen voor assen en asgaten :

NBN 103 - Aanbevolen passingen;

NBN 104 - Grenskalibers - Grondbegrippen.

Het vormt een onmisbaar gereedschap zowel voor het tekenbureau als voor het atelier.

Deze tweetalige norm kan bekomen worden aan de prijs van Fr. 50,—, portvrij, tegen voorafgaande betaling op het credet van de postrekening n^r 653.10 van het Belgisch Instituut voor Normalisatie. Op het strookje van het stortings- of overschrijvingsbulletin moet enkel vermeld worden «NBN 105».

Het Belgisch Instituut voor Normalisatie heeft zopas de eerste uitgave gepubliceerd van de Belgische Norm NBN 121 - Code van goede practijk voor de constructie van toestellen onder druk.

Met deze studie werd een twaalftal jaren geleden begonnen door de Belgische Vereeniging voor Standardisatie, op verzoek van de Belgische constructeurs.

De opgestelde regels, warbij rekening gehouden wordt met de officiële voorschriften, betreffen de toestellen waarin de druk te wijten is hetzij aan de stoom, betzij aan een samengeperst, verdicht of opgelost gas, Zij zijn zowel toepasselijk op de toestellen welke aan deze officiële vorschriften moeten beantwoorden als op die wier constructiewijze aan het oordeel van de constructeur overgelaten wordt.

De regels aangaande de gelaste toestellen werden geredigeerd in overeenstemming met de Lascommissie van het Instituut en werden, op de gepaste plaatsen,

in NBN 121 ingelast.

Na een hoofdstuk waarin de toestellen bepaald worden die begrepen zijn in het toepassingsgebied van de Code, omvat deze laatste een stel nauwkeurige en gedetailleerde voorschriften betreffende de karakteristieken van de materialen, het berekenen en het ontwerpen der toestellen, de uitvoering, de montage, de proevent en de controle.

Ten slotte is de Code nog aangevuld door vier aanhangsels die respectievelijk bestaan uit lastenkohiers voor de levering der klinknagels, der naadloze stalen pijpen blootgesteld aan het vuur, der gietstalen

stukken en der gietijzeren stukken.

Dit tweetalig document kan bekomen worden aan de prijs van Fr. 175,—, portvrij, bij voorafgaande betaling op het credet van de postrekening n^e 635.10 van het Belgisch Instituut voor Normalisatie, Brabançonnelaan 29, Brussel 4. Op het strookje van het stortingsof overschrijvingsbulletin moet enkel vermeld worden : « NBN 121 ».

Het Belgisch Instituut voor Normalisatie liet zopas de volgende Belgische Normen verschijnen :

NBN 127 — Ronde snijplaten — Deze stemt overeen met de besluiten van de studie gedaan door het Technisch Comité 29 — Werktuigen — van de vroegere « Fédération Internationale des Associations Nationales de Normalisation » (ISA).

De nom stelt de afmetingen vast der ronde snijplaten voor metrische schroefdraad en metrische fijne schroefdraden, der ronde snijplaten voor Whitworth schroefdraad en gasdraad, der snijplaathouders, en der wringijzers.

NBN 128 - Boren.

De volgende boortypes zijn genormaliseerd : Spiraalboren met Morse-conus en spiraalboren met versterkte Morse-conus.

Spiraalboren met cilindrische kolf (lange reeks, korte reeks met kleine spiraallengte, en zeer korte reeks).

Centerboren.

De genormaliseerde afmetingen zijn eveneens die welke vastgesteld werden door het Technisch Comité 20 – Werktuigen – van de vroegere « Fédération Internationale des Associations Nationales de Normalisation » (ISA).

Deze tweetalige nomen kunnen lekomen worden, de eerste tegen de prijs van Fr. 25,—. de tweede tegen de prijs van Fr. 30.—, portvrij, tegen voorafgaande betaling op het credet van de postrekening n. 655.10 van het Belgisch Instituut voor Normalisatie. Op het strookje van het stortings- of overschrijvingsbulletin moet enkel vermeld worden « NBN 127 » of « NBN 128 ».

Het Belgisch Instituut voor Normalisatie heeft zopas het volgende ontwerp van Belgische Norm ter critiek gepubliceerd:

NBN 228 — Uitrusting voor het gebruik van de zuurstof-acetyleenvlam en dergelijke. Terminologie en bepalingen van onderdelen en organen der toestellen.

Dit werkje vomt een nieuwe uitslag van de studies, ondemomen in het gebied der werken betreffende de lastoestellen en het lasgereedschap. Het is een aanvulling bij het eerste deel « Terminologie en Bepalingen » van NBN 176 — Uitrusting voor het gebruik van de zuurstof-acetyleenvlam en dergelijke,

Dit ontwerp kan bekomen worden aan de prijs van Fr. 10,—, portvrij, tegen voorafgaande betaling op het credet van de postrekening 655,10 van het Belgisch Instituut voor Normalisatie. Op het strookje van het stortings-of overschrijvingsbulletin moet enkel vermeld worden: « Ontwerp NBN 228 ».

De opmerkingen en suggesties zullen volgaarne ontvangen worden tot op de datum van de sluiting van het onderzoek, vastgesteld op 15 Juli 1950. Men wordt verzocht ze, zo mogelijk in dubbel exemplaar, te adresseren aan het Belgisch Instituut voor Normalisatie, Dienst der Onderzoeken, Brabançonnelaan, 29, Brussel IV.

LA FOIRE INTERNATIONALE DE GAND

Fondée en 1946, la F. I. G., placée sous le patronage du Gouvernement belge, est en progrès constant. La 5 F. l. G. se tiendra du 9 au 24 septembre 1950.

La surface offerte aux exposants couvrira près de 45.000 m² dans des Palais admirablement appropriés. situés dans le Parc de la Ville de Gand.

Une tradition veut que chaque année une exposition spécialisée ait lieu dans le cadre de la Foire. Le choix s'est porté cette année sur :

- 1) Le Congo Belge Industriel et Social: Organisée par le Centre d'Information et de Documentation du Congo Belge et avec l'appui du Ministère des Colonies, cette exposition englobera 3 sections : une section officielle, une section industrielle, ane section d'art colonial.
- 2) Le Salon du Diamant : Organisé dans le cadre de l'Exposition coloniale. - Sa partie industrielle sera une révélation au point de vue technique de l'utilisation des outils diamantaires. Une taillerie y fonctionnera. Les visiteurs y trouveront une synthèse de l'industrie diamantaire depuis le gisement jusqu'à l'achèvement de la pierre taillée.
- 3) L'Exposition : « l'Union Occidentale au Service des Travailleurs. »: Organisée par le Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale Belge. Y participeront : les Gouvernements des Pays du Pacte de Bruxelles. La F. I. G. permettra aux industries participantes de montrer en dehors du matériel qu'elles produisent, l'importance de leur effort dans le domaine des réalisations sociales. La F. l. G. - Foire Belge d'Automne - représentée dans 25 pays étrangers, est sans contredit une manifestation industrielle et commerciale qui contribue puissamment aux relations économiques entre la Belgique et les pays étrangers et justifiera cette année, une fois de plus, la pertinence

de sa devise : « Elle mène à la prospérité ! ».

La collaboration aux Annales des Mines de Belgique est accessible à toutes les personnes compétentes, Les mémoires ne peuvent être insérés qu'après approbation du Comité Directeur. Les mémoires doivent être inédits.

Les Annales paraissent en 6 livraisons: en janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre. Le prix de l'abonnement est de 450 francs l'an pour la Belgique et de 500 francs belges pour l'étranger.

Pour tout ce qui regarde les abonnements, les annonces et l'édition en général, s'adresser à l'Editeur: EDITIONS TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES R. LOUIS, 37-39, rue Borrens, à Ixelles-Bruxelles.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser au Se crétariat du Comité Directeur, rue de la Loi, 59, à Bruxelles.

De medewerking aan de Annalen der Mijnen van België staat open voor alle bevoegde personen. De memories kunnen slechts ingelast worden na goedkeuring door het Bestuurscomité. De memories moeten onuitgegeven zijn.

De Annalen verschijnen in zes afleveringen, respectievelijk in de loop van Januari, Maart, Mei, Juli, September en

November. Jaarlijks abonnement: 450 frank. Buitenland: 500 Belgische frank.

Voor al wat de abonnementen, de aankondigingen en de administratie aangaat, zich wenden tot de uitgever: EDITIONS TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES R. LOUIS, 37-39, Borrensstraat, te Elsene-Brussel.

Voor hetgeen de redactie betreft wende men zich tot het Secretariaat van het Bestuurscomité, Wetstraat, 59, te Brussel.

Au service de l'Industrie

Détection de particules métalliques dans le charbon au moyen d'un détecteur de mines et d'un relais électronique GM 4801.

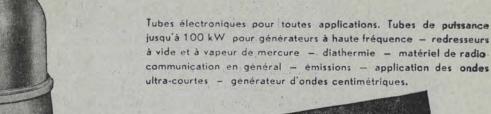
Les relais électroniques sont vendus par la Division Technique et Industrielle de PHILIPS,

S. A. Belge.



DIVISION TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE

Tube-triode de 20 kW réfrigéré par air.



DEPARTEMENT ELECTRO-ACOUSTIQUE

PHILIPS

Appareils électriques et électroniques de mesures — Electrodes et postes de soudure — Redresseurs — Filtres magnétiques — Générateurs Haute Fréquence inductifs et capacitifs — Condensateurs industriels — Amplificateurs » Philiphones — Émetteurs-récepteurs, — Matériel de projection pour cinéma.